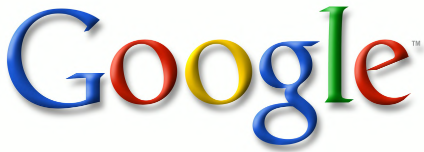
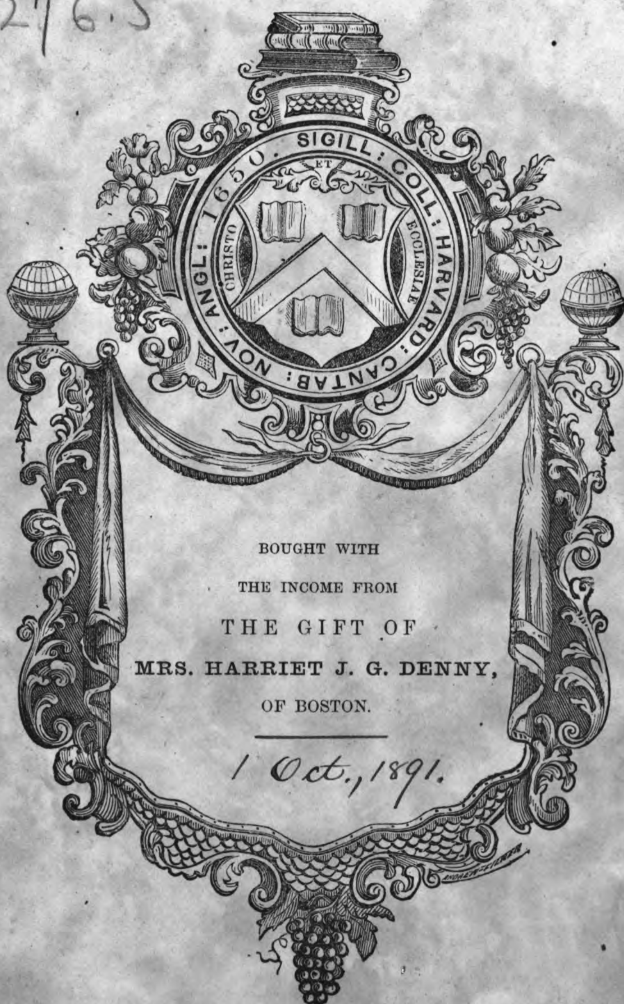



SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



LE FRANÇAIS ET LE PROVENÇAL

IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU. — 12385

LE FRANÇAIS

ET

LE PROVENÇAL

PAR

H. SUCHIER

Professeur à l'Université de Halle

TRADUCTION

PAR

P. MONET

Professeur au Prytanée militaire

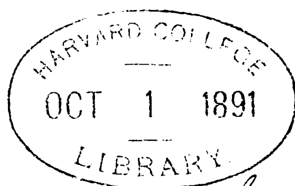


PARIS

ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE RICHELIEU, 67

1891


HARVARD COLLEGE
OCT 1 1891
LIBRARY

PRÉFACE

J'ai entrepris cette traduction sur le conseil de M. Gaston Paris : c'est là, aux yeux du public savant, l'une des meilleures recommandations. D'ailleurs, le nom de M. Suchier est, par lui-même, bien connu de quiconque étudie les langues romanes.

Le présent ouvrage est détaché du *Grundriss der Romanischen Philologie* publié sous la direction de G. Grœber[1]. M. Suchier, à qui je tiens à adresser ici mes remerciements pour la bonne grâce avec laquelle il a revu cette traduction, a modifié et amélioré nombre de passages du texte primitif : en sorte que c'est, à vrai dire, une nouvelle édition, que nous publions aujourd'hui.

Quant à la méthode suivie dans cet ouvrage, voici comment M. Suchier s'exprime à ce propos dans une lettre qu'il m'a adressée :

« J'étudie les principaux changements qu'a subis le
» latin vulgaire de la Gaule devenu le français et le
» provençal. Peut-être cette étude ne semblera-t-elle

1) Librairie Karl J. Trübner, Strasbourg, 1888.

» pas une préparation inutile à la grammaire historique » de ces deux langues.

» La méthode linguistique que j'emploie est celle » qui a été exposée avec tant d'autorité par M. Paul » dans ses excellents *Prinzipien der Sprachgeschichte*[1]. » Toutefois, je ne m'y conforme point d'une manière » servile : j'y apporte des modifications que je dois, » soit à la lecture des ouvrages de MM. Schuchardt et » Ascoli, soit à mes recherches personnelles. Le propre » de cette méthode, c'est de regarder comme essentiel, » dans chaque changement linguistique, le change- » ment psychique accompli dans l'esprit des individus » qui parlaient la langue en question... »

En ma qualité de traducteur, je me suis appliqué avant tout à rendre le plus exactement possible la pensée de l'auteur. J'ai même cru pouvoir employer, pour mieux obtenir cette qualité, quelques expressions d'un usage peu répandu en français, mais dont notre langue ne contenait pas d'équivalents tout à fait justes : encore ai-je restreint, autant que je le pouvais, l'emploi de ces néologismes.

La Flèche, 30 janvier 1891.

P. MONET.

1) 2e édition, Halle, 1886.

TABLE DES MATIÈRES

EXPLICATION DES SIGNES

Un point placé sous une voyelle en indique le son fermé (ạ indique un son grave de *a*, voisin de *o*) ; le signe (̨) placé de même (*ą*, *ę*, etc.) note le son ouvert ; le signe (˜) surmontant une voyelle (*ã*, *ẽ*, etc.) marque qu'elle est nasalisée.

Le signe (′) indique la place de l'accent principal d'un mot ; (¯) une longue ; (˘) une brève ; (‸) la réunion de plusieurs voyelles en une seule syllabe ; (*) une forme qui est sans exemple dans les textes connus. Un accent (′) ou le signe (') après une consonne signifie qu'elle est mouillée ; k^i, g^i marquent la prononciation palatale de *k*, *g*. Une parenthèse indique un son qui tombe : *pe(n)su(m)*, *bon(o)s*.

Signes particuliers :

ð = *th* anglais faible (dans *father*).
ϑ = *th* anglais fort (dans *thing*).
w ou *u̯* = *ou* semi-consonne.
y ou *i̯* = *i* semi-consonne.
ł ou *l'* ou *l′* = *l* accompagné d'un yod (*l* mouillé).
ñ ou *n'* ou *n′* = *n* accompagné d'un yod (*n* mouillé).
ŋ = *n* allemand devant *g*, *k*.
œ ou *ö* = *eu* dans le français *peu*.
œ = *eu* dans le français *peur*.
š = *ch* français.
ž = *j* dans *juger*.
χ = *ch* dans l'allemand *ach* ; χ^i = *ch*. dans *ich*.
γ = *g* dans l'allemand *sagen*.

LE FRANÇAIS ET LE PROVENÇAL

CHAPITRE PREMIER

LIMITES DU DOMAINE GALLO-ROMAN

A. — Limites actuelles

1. Les limites du domaine de la langue française, — ce qu'on peut appeler la frontière dialectale, — ne concordent qu'approximativement avec les frontières politiques actuelles. En plusieurs points du Sud et de l'Ouest, elles restent à l'intérieur de ces dernières, tandis qu'au Nord et à l'Est, elles les franchissent et s'en éloignent à une distance importante.

Tout d'abord, au Sud-Ouest, il faut faire abstraction, pour le roman, de la partie nord du domaine basque. La localité romane située le plus au Sud-Ouest dans les Pyrénées est Lescun, près d'Accous, sur le gave d'Aspe (arrondissement d'Oloron, Basses-Pyrénées); celle située le plus au Sud sur la côte occidentale est Biarritz. Au Nord-Ouest de Lescun, la frontière du basque est marquée par les villages de Sainte-Engrace, Haux, Tardets, Esquiule, Arrast, Aroue, Etcharry, Domezain, Arberats, Camou-Mixe, Ilharre, Bardos, Ayherre, Briscous, Urcuit, Lahonce,

Saint-Pierre-d'Irube près Bayonne[1], Arbonne, et, sur la mer, Bidart. Entre Bardos et Ayherre, à La Bastide-Clairence, la langue romane occupe encore un territoire qui s'avance dans le domaine basque, et il en est ainsi depuis fort longtemps, car les nombreux endroits appelés La Bastide ont été fondés pendant les XIIIe et XIVe siècles. Le basque se parle dans ce qu'on appelait autrefois le Pays-de-Soule, la Basse-Navarre et le Labourd, c'est-à-dire, d'après la division actuelle, dans cette partie du département des Basses-Pyrénées qui comprend les arrondissements de Mauléon et de Bayonne, et Esquiule dans l'arrondissement d'Oloron. — Le nombre des habitants qui parlent le basque est évalué à 140,000[2]; toutefois, dans presque toutes les localités du domaine basque, il y a une minorité, — dont le nombre grandit, il est vrai, tous les jours, — qui emploie aussi l'idiome gascon, limitrophe du basque.

Il faut encore retrancher du domaine français proprement dit la partie occidentale de la Bretagne, où l'on parle des dialectes celtiques, ou, comme on les appelle, le Bas-Breton.

Aujourd'hui, sur la côte Sud de la Bretagne, l'endroit breton situé le plus à l'Est est Ambon. De là, la frontière dialectale se dirige, entre Vannes et Elven, vers les villages demeurés bretons de Plaudren, Saint-Jean-Brévelay, Moréac, Naizin, Noyal-Pontivy, Mûr-en-Bretagne, Saint-Mayeux, Corlay, Saint-Fiacre; puis elle passe, à l'Ouest, près des villages français de Plouagat, Plélo, Plourhan; elle atteint la côte septentrionale de la Bretagne près de la commune bretonne de Plouha. En général, les habitants de ces villages frontières parlent aussi le français; cependant les vieillards ne comprennent que le breton, qui s'emploie de préférence dans les relations de famille. — On parle également breton dans le cercle d'îles qui environne la Bretagne, et dont

1) C'est le seul point où l'on rencontre une commune basque près d'une commune française.

2) LUCHAIRE, 1879.

la plus grande est Belle-Ile. Il en est de même dans sept communes de la presqu'île de Batz (Loire-Inférieure), où l'on rencontre, à côté de 200 personnes ne comprenant que le breton, 1,000 personnes comprenant aussi le français. Abstraction faite de ces sept communes, le breton est limité aux départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord : le premier est entièrement breton, les deux autres ne le sont qu'à moitié. D'après Sébillot (1886), le nombre des habitants qui comprennent seulement le breton s'élève à 679,700; le nombre de ceux qui comprennent également le français, à 663,000 [1]. Le chiffre total des Bretons atteint 1,322,300; mais dans ce chiffre ne sont pas comptés les ouvriers bretons établis au Havre, à Trélazé près d'Angers, etc. (soit 18,400 individus).

Dans la partie la plus septentrionale de la France, on parle flamand ou *nederduitsch*; actuellement ce dialecte est limité aux deux arrondissements de Dunkerque (Duinkerke) et d'Hazebrouck (Hazebroek), et à quatre communes du département du Pas-de-Calais. Ce sont d'abord deux faubourgs séparés de Saint-Omer par l'Aa, et habités par des maraîchers et des bateliers : le Haut-Pont (Hoogbrugge) et Lyzel (Lijsel, c. à d. l'île) ; ensuite, Clairmarais, près de Saint-Omer, et au Nord-Ouest de cette ville, Ruminghem.

L'extrême limite du domaine du dialecte allemand en France est marquée par les communes de Dunkerque, Grande-Synthe (Groot Sinte), Mardick (Mardijk), Loon, Craywick (Kraaiwijk), Bourbourg (Boerburg), Saint-Pierre-Brouck (St. Peiter's Broek), Watten, Saint-Momelin, Renescure, Blaringhem, Boeseghem, Steenbecque (Steenbeek), Morbecque (Moerbeek), Vieux-Berquin (Oud-Ber-

1) Les chiffres de 679,700 et 663,000 résultent d'un calcul défectueux de Sébillot. En réalité, la répartition doit être ainsi faite : Finistère, individus ne comprenant que le breton : 302,000 (au lieu de 352,000); individus comprenant le français et le breton : 320,000 (au lieu de 302,000); total : 622,000. (Le calcul en question contient encore d'autres erreurs.)

kijn), Bailleul (Belle). Dans toutes ces localités on parle à la fois le français et le flamand ; le français prédomine dans les douze premiers, le flamand dans les quatre derniers. Le chiffre total des communes flamandes en France, en 1870, était de 106, comprenant 176,860 habitants, dont environ 2,000 appartiennent aux quatre communes de l'arrondissement de Saint-Omer.

Déduction faite des trois domaines indiqués ci-dessus, et formés d'un département complet (Finistère) et d'importantes parties de quatre autres départements, il ne reste, à l'intérieur des frontières politiques de la France, que le domaine de la langue romane. Toutefois, au Nord et à l'Est, les limites de ce domaine ne coïncident pas exactement avec nos frontières politiques ; comme on l'a vu, elles les franchissent pour s'en éloigner plus ou moins. C'est ainsi qu'appartiennent au domaine du français des portions de l'Angleterre, de la Belgique, du Luxembourg, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie.

2. Les îles normandes de Guernesey, Jersey, Sarke, Aurigny (en anglais Alderney) font, depuis 1204, partie de l'Angleterre, mais on y parle encore français.

La ville française la plus septentrionale sur la Manche, et en même temps l'endroit du domaine roman le plus septentrional de toute l'Europe, est Gravelines (Grevelingen). Depuis cette ville jusqu'à la Belgique s'échelonnent, le long de la frontière dialectale comme dernières localités, françaises par le langage : Saint-Georges (Saint-Joris), Saint-Folquin, Sainte-Marie-Kerque, Houlles, Tilques, Saint-Martin, Saint-Omer, Arques, Wittes, Aire, Thiennes (Tienen), Merville, Neuf-Berquin (Nieuw-Berkijn), Steenwerck, Nieppe. A Wervicq (Warwijk) et à Menin (Meenen), on parle le flamand. Dans les communes de Halluin (Hallewin) et de Roncq, voisines de Menin, la population est mêlée. — La frontière entre la France et la Belgique est marquée par la Lys, qui laisse à la France une petite partie de la ville belge de War-

nêton ou Waesten (où prédomine la langue française) et à la Belgique une petite partie de celle de Comines (plus qu'à moitié française pour la langue).

Sur le territoire belge, la frontière dialectale se dirige à peu près de l'Ouest à l'Est.

Dans la Flandre occidentale, les localités suivantes, situées à la frontière française, sont wallones (ancien dialecte français) : Mouscron (Moescroen), Luinghe, Hersaux, Dottignies, Espierres. A Reckem, la population est mêlée. Au wallon appartient la moitié des habitants de Houthem, un septième de Neuve-Église (Nieuwkerke), un huitième de Messines, un quart de Zandvoorde.

La frontière dialectale atteint l'Escaut, près d'Helchin (mêlé pour la langue), et coïncide ensuite avec la frontière qui sépare la Flandre orientale du Hainaut ; dans la Flandre orientale, il n'y a de wallon que les communes d'Orroir, d'Amougies et de Russeignies (Roosenaken) et plus à l'Est, Renaix (Ronsse), localité où une minorité parle wallon ; dans la province de Hainaut, il n'y a d'allemand qu'Everbeck, Ghoy (où un quart de la population parle flamand), Biévène (Bever), Saint-Pierre-Capelle, appelé autrefois Saint-Pierre en Warde, Enghien (Edingen, vulgairement Ingen [1]) ; Marcq appartient pour moitié au wallon.

La frontière du français franchit la Dender au-dessous d'Akkeren, où existe une petite minorité allemande, de même qu'à Lessines (Lessen), au-dessus de cette localité.

Entre Enghien et Petit-Enghien, la frontière dialectale passe en Brabant.

En Brabant, elle atteint la ville presque toute française de Saintes (Sante-Renelde), près de Tubize (Tweebeek), et franchit la Lenne entre Tubize et le village à demi-flamand de Lembecq (Lembeek) ; tandis que le premier de ces endroits ne comprend qu'une faible partie d'habitants parlant flamand,

1) L'allemand y domine, tandis qu'à Petit-Enghien domine le wallon.

le dernier est presque entièrement flamand. — La frontière dialectale remonte ensuite au Nord vers les trois localités presque toutes françaises de Braine (Braine le Château = Kastel-Brakel ; Wauthier-Braine = Wouter-Brakel ; et Braine-l'Alleud = Brakel-Eigen) ; puis, après avoir pris la direction de Waterloo, qui est presque complètement français, et traversé La Hulpe (Ter Hulpe), elle passe au Nord près des territoires français de Wavre (Waveren), Archennes (Arken), Bossut (Boschuit), Beauvechain (Bevekou), l'Écluse (Sluize) ; puis elle franchit la grande Geete entre Zétrud-Limay (Zittaerd-Lümmen) — où prédomine le français et qui est au delà de la localité toute française de Jodoigne (Geldenaken), — et le village flamand de Hougaerde ; ensuite, elle passe près des endroits wallons de Neerheylissem et d'Opheylissem.

Dans la province de Liège, le Nord-Ouest[1] appartient au domaine allemand. De là, la frontière de la langue suit, à partir de l'endroit wallon de Corswaren[2], la frontière des provinces de Limbourg et de Liège, jusqu'à la région du Geer inférieur, où sont wallons les villages suivants, qui étaient primitivement flamands : Otrange (Wouteringen), Herstappe, Roclenge-sur-Geer (Rukkelingen), Bassenge (Bitsingen), Wonck, Eben-Emael, Lanaye (Ter Naaien). Quant à Guygoven, Uykhoven, Ryckel et Henis, ce sont quatre enclaves wallones dans l'arrondissement de Tongres (que Brämer ne veut pourtant pas reconnaître comme tels).

La frontière de la langue franchit la Meuse entre Liège et Maestricht un peu au-dessous de Vizé (Wezet).

D'après ce qui précède, le domaine flamand comprend, en Belgique, les villes de Courtrai (Koortrijk), Audenarde (Oudenaerde), Grammont (Geraerdsbergen), Hal, Bruxelles

1) La région située au Nord de la ville allemande de Houtain l'Évêque ou Wals Hautem.

2) Indiqué comme flamand par Winkler.

(comptant dans la ville haute et dans le faubourg d'Ixelles ou Elsene une importante partie française), Louvain (Loewen), Tirlemont (Tienen), et Tongres (Tongeren).

Près de Vizé, la frontière se détourne vers le Sud-Ouest, laissant au domaine de la langue allemande la localité belge d'Aubel; elle passe entre Limbourg (français) et Welkenraedt et Eupen (allemands), puis franchit la crête du Hohe-Venn, et découpe, dans la Prusse Rhénane, un territoire dont la ville principale est Malmedy. Les villages frontières de la Prusse où se parle le wallon sont Sourbrodt, Faymonville-Osselborn, Ondenval, Ligneuville-Engelsdorf, Pont.

Depuis l'Amblève, au bord de laquelle se trouvent les deux dernières localités, la frontière s'infléchit presque directement vers le Sud, et laisse à droite Viel-Salm, Houffalise et Bastogne; elle coïncide d'abord avec la frontière politique de la Belgique et de l'Allemagne[1], puis avec celles de la Belgique et du Luxembourg. Le grand duché de Luxembourg appartient au domaine de la langue allemande, sauf trois localités où l'on parle des dialectes français[2]. Deux d'entre elles, Doncols et Sonlez (Soller), se trouvent à l'endroit où la frontière luxembourgeoise s'approche de Bastogne (Bastonach); la troisième, Haut- et Bas-Rodange, est à l'angle Sud-Ouest du Grand-Duché. Entre Bastogne et Fauvillers, qui est à demi-allemand, la frontière dialectale atteint de nouveau le territoire belge. L'arrondissement belge d'Arlon (Arel) tout entier est allemand, sauf les villages réunis de Rachecourt (Rösingen) et Meix-le-Tige (Deutsch Meisch) où domine le wallon, de Halanzy (à demi-wallon), et d'Athus (plus qu'à moitié

1) Du côté de la Belgique, la langue allemande n'est employée qu'à Bockholz ou Beho et à Tintange.

2) Pour ce qui concerne les localités françaises du Luxembourg, je me conforme aux indications que m'a données par lettres M. le professeur J.-A. Blaise, qui connaît à fond le pays. Ces indications ne concordent pas tout à fait avec celles que l'on avait jusqu'ici. (Cf. Böckh, p. 185-6; cf. aussi Gröber, *Grundriss*, p. 421.)

wallon). L'endroit allemand situé le plus à l'Ouest est Hachy.

En résumé, le domaine du français s'étend, en Belgique, à une petite partie des provinces de la Flandre orientale, de la Flandre occidentale et de Limbourg, à la partie Sud du Brabant, à la plus grande partie des provinces de Hainaut, de Luxembourg et de Liège, et à toute la province de Namur. Le nombre des *Fransquillons,* nom qu'on donne par plaisanterie aux Belges parlant français, s'élève à 2,237,867 [1], outre lesquels 420,339 parlent en même temps le flamand.

Près de Longwy, où l'on parle français, la frontière dialectale coïncide, sur une étendue très restreinte, il est vrai, avec la frontière politique de la France et de l'Allemagne, et l'on arrive aux territoires annexés [2]. En Lorraine, 135,886 habitants ont pour langue maternelle le français ; dans la Basse-Alsace, 22,973 ; dans la Haute-Alsace, 16,486. Dans la première de ces trois régions, les deux langues sont parlées par 87,414 habitants ; dans la seconde, par 2,179 ; dans la troisième, par 37,331.

L'allemand domine à Thionville (Diedenhofen) ; à Boulay (Bolchen), il est la seule langue usitée. A partir de cette ville, la frontière est marquée par la Nied allemande jusqu'à Faulquemont (Falkenberg), qui est du domaine allemand. L'allemand seul se parle à Fénétrange (Finstingen) sur la Saar ; il domine à Sarrebourg (Saarburg), et est seul employé à Viller (Weiler) sur le Giessen, à Schlestadt et à Colmar, ainsi qu'à Münster, où la frontière dialectale coïncide de nouveau avec la frontière politique. — Par conséquent, il reste au domaine de la langue française : Metz avec ses environs ; le

1) Recensement de 1880.

2) Ici l'on a pour s'orienter une carte de Kiepert ; il n'y indique pas seulement, des deux côtés de la frontière, les dernières localités appartenant en propre à chaque langue, mais encore il note, à l'aide de traits distinctifs, dans les endroits intermédiaires où les deux langues sont employées, la proportion relative de l'élément français et de l'élément allemand.

village frontière de Condé (Kontchen) où la Nied française se réunit à la Nied allemande ; Château-Salins ; Dieuze, Lorquin (Lorchingen) ; Abreschville (Albersweiler) ; la moitié de Lützelhausen et la haute vallée de la Brusch, dans laquelle se trouve toutefois enclavé un petit territoire de langue allemande, la colonie anabaptiste de Salm ; au Sud de Schirmeck (où le français domine) le Ban-de-la-Roche (Steinthal) ; Sainte-Marie-aux-Mines (Markirch, où l'allemand a aujourd'hui la prépondérance) avec le haut val de Liepvre (Leberthal) jusqu'à Liepvre (Leberau, dont un tiers est allemand) ; la Poutroye (Schnierlach) ; enfin Orbey (Urbeis) dans la haute vallée de la Weiss. A l'Ouest de Münster, la frontière dialectale atteint les Vosges, et, depuis ce point, suit la frontière politique, en passant par-dessus le Ballon d'Alsace, jusqu'à la région située au delà de la Tête-de-l'Ours (Bärenkopf). A partir de ce point, le domaine de la langue française ne comprend plus, en Alsace, que dix villages situés près de Dannemarie (Dammerkirch), tout contre la frontière française [1], et trois autres villages sur la frontière suisse.

A partir de l'un de ces trois villages, celui de Lucelle (Gross-Lützel) situé sur la rivière du même nom, la frontière de la langue française suit pendant quelque temps le cours de la Lucelle ; sur la rive droite de cette rivière se trouvent comme premières localités allemandes de la Suisse, Ederschwyler et Roggenburg, au-dessus du village allemand de Klein-Lützel. La frontière s'infléchit ensuite vers la Birs, qu'elle franchit entre Liesberg, commune de langue allemande, et Soyhière (Saugeren) où domine le français, en dessous de Delémont (Delsberg), où il domine également. Puis elle atteint la limite occidentale du canton de Soleure, pour la suivre jusqu'aux environs de la localité allemande de Boujean (Bözingen) au nord de Bienne (Biel). Toutefois il reste à la langue alle-

1) Büsching les indiquait déjà comme *welches*.

mande, dans le canton de Berne, Elay (Seehof) et La Scheulte (Schelten). Près de Bienne, ville plus qu'aux trois quarts allemande, la frontière dialectale atteint le lac de Bienne, et le suit dans toute sa longueur du Nord au Sud. Cependant, il faut compter comme presque allemandes, sur le bord Ouest du lac, les localités qui appartiennent à la circonscription de Nidau ; dans celle de Bienne, le français domine à Evilard-Leubringen.

La frontière de la langue se continue en suivant le cours de la Thièle (Zihl), jusqu'au lac de Neuchâtel, qu'elle quitte aussitôt après l'avoir atteint, pour se détourner avec la rivière de la Broye vers l'extrémité Nord du lac de Morat ; puis les langues sont séparées par ce lac lui-même. Dans la ville de Morat on compte (d'après le recensement de 1880) 1,860 allemands et 488 français.

Dans le Jura bernois et dans le canton de Neuchâtel, ainsi que dans certaines parties du canton de Vaud, beaucoup de communes comptent parmi leurs habitants des allemands dont le nombre diminue de plus en plus, à mesure qu'on descend vers le Sud : ce nombre comprend, dans la circonscription de Delémont, deux dixièmes de la population ; dans le val de Moutier et dans la circonscription de Courtelary, quatre dixièmes ; dans l'espace qui s'étend de Courtelary au Sud de Neuchâtel, trois dixièmes ; à l'Ouest, à partir du milieu du lac de Neuchâtel, deux dixièmes ; plus au Sud, sur un territoire assez étendu, un dixième ; dans la circonscription de Fribourg, deux dixièmes. D'autre part, l'élément français comprend trois dixièmes de la population sur la rive Est du lac de Morat.

La frontière dialectale, après s'être dirigée du lac de Morat vers Fribourg, partage cette ville, avec le cours de la Sarine ou Saane, en une ville haute qui est française (4,306 habitants) et une ville basse qui est allemande (7,140 habitants). Puis elle franchit le sommet de la Berra, gagne, en passant entre Charmey (Galmis) et Bellegarde (Jaun), la Dent-de-

Rüth, point de jonction des trois cantons de Fribourg, de Vaud et de Berne ; elle suit alors exactement, en se dirigeant vers le Sud, la frontière des cantons de Vaud et de Berne, qui a été établie d'après la différence des langues. De là, elle franchit la Sarine entre Rougemont et Saanen, et monte vers l'Oldenhorn (massif des Diablerets), pour suivre dès lors vers l'Est la chaîne des Alpes bernoises, qui forme en même temps la limite entre les cantons de Berne et du Valais. A partir du sommet du Wildstrubel, elle tourne au Sud, et un peu en dessous de Sierre (Siders) où domine l'allemand, elle franchit le Rhône. Sion (Sitten) est aux deux tiers allemand, et la même langue domine à Bramois (Bremis). Sur la rive gauche du Rhône, la frontière dialectale suit la ligne des sommets, entre le val Anniviers (Einfischthal) et le val de Tourtmann (Turtmannthal), jusqu'au mont Gabelhorn et au mont Cervin (Matterhorn) ; puis, laissant à gauche le mont Rose, elle quitte le domaine de la langue allemande près de l'endroit de ce domaine, situé le plus au Sud, Issime, dans la vallée de Gressoney (c'est-à-dire Kressenau). Les villages de Gressoney-La-Trinité et Gressoney-Saint-Jean sont presque entièrement allemands ; au contraire, Issime n'avait plus, en 1861, que 327 habitants allemands sur 1392.

En résumé, parmi les cantons de la Suisse, trois appartiennent tout entiers au domaine de la langue française, à savoir ceux de Genève, de Vaud et de Neuchâtel ; le français domine dans ceux du Valais et de Fribourg ; l'allemand, dans celui de Berne.

Quant au reste de la frontière, on parle des deux côtés des dialectes romans, et il est difficile d'indiquer une limite précise. Les vallées supérieures de la Doire Baltée (Dora Baltea), de l'Orco, de la Stura septentrionale, et de la Doire Ripaire (Dora-Ripara), appartiennent à l'Italie par leur situation politique, à la France par leur langue ; toutefois, dans toute la région qui s'étend d'Aoste à Oulx (aux sources de la Doire-Ripaire), le piémontais fait chaque jour de nouveaux progrès.

Plus loin vers le Sud, les sources du Clusone, du Pô, de la Varaita et de la Stura méridionale appartiennent politiquement au territoire italien, mais en réalité au domaine de la langue provençale. La Roya marque la frontière dialectale depuis Breil (Breglio) jusqu'à son embouchure dans la mer, près de Vintimille[1]. La dernière localité gênoise de la côte, à l'Ouest, est Bordighera.

Dans l'intérieur même de l'Italie, un territoire isolé appartient au groupe franco-provençal : Celle-San-Vito, dans la province Capitanata[2] ; l'origine de cette colonie est inconnue.

En compensation des territoires que l'Italie laisse aux dialectes romans de la France, nous devons, au point de vue de la langue, abandonner à l'Italie quelques domaines, comme l'île de Corse, et trois colonies gênoises, Mons, Escragnoles dans la partie la plus orientale du département du Var, et Biot, entre Grasse et Antibes, dans le département des Alpes-Maritimes[3].

De même, le comté de Roussillon, qui appartient à la France depuis 1659, et qui forme aujourd'hui le département des Pyrénées-Orientales, doit être compté parmi les territoires de langue catalane plutôt que parmi ceux de langue provençale. La frontière du dialecte catalan ne coïncide toutefois pas complètement avec les limites de ce département. Saint-Paul-de-Fenouillet doit être mis en dehors du domaine catalan, auquel appartient en revanche Quérigut, dans le département de l'Ariège. Depuis le village d'Orlu, au bord de l'Orlu ou Oriège, source de l'Ariège située le plus à l'Est, jusqu'à Lescun, les Pyrénées marquent la limite du provençal, qu'elles séparent d'abord du catalan, puis de l'aragonnais.

1) Cf. ANDREWS, *Gram. du dial. de Menton* (1871), p. 6 ; PAPANTI. *Parlari*, p. 622 et sqq. ; et GRÖBER, *Grundriss*, p. 421 et p. 560. Cf. aussi les *Contes populaires mentonnais* recueillis par ANDREWS, édités par Sardou et Blanc (Nice 1882), p. 10.

2) Cf. PAPANTI, *Parlari*, p. 173.

3) *Revue de linguistique*, 13, 308.

B. — Anciennes limites

3. Les limites que nous avonsindiquées pour le domaine de la langue française sont les limites actuelles ; mais dans le cours des siècles elles ont souvent varié. Néanmoins, malgré l'importance de la question, c'est un point d'histoire qui attend encore une étude approfondie et suivie ; nous devrons donc ici nous contenter de quelques indications.

Le basque semble avoir compris, dès le XIIe siècle, le même domaine qu'aujourd'hui ; mais il doit avoir occupé à un certain moment un territoire plus étendu, comme paraissent l'indiquer les noms de tout un cercle de localités qui entourent le domaine actuel. Quant à savoir si les Basques de France sont des descendants directs des anciens Aquitains, ayant conservé intacte leur langue depuis l'époque romaine, ou si, venus du Sud, ils ne sont montés dans les Pyrénées que depuis 581, pour établir la langue basque dans le Sud-Ouest de la Gaule déjà romanisé, c'est une question que l'on n'a pas encore résolue avec certitude[1].

De même, les Bretons actuels sont-ils les descendants des anciens Gaulois ? Voilà encore une question difficile à résoudre ; une réponse a été donnée récemment dans le sens négatif. On s'autorise des nombreux vestiges de l'occupation romaine en Bretagne pour conclure que l'*Aremorica* a dû rester romanisée pendant longtemps ; et ce ne serait, pense-t-on, que vers le Ve ou le VIe siècle de notre ère, que des Kymris fugitifs auraient importé la langue bretonne, du pays de Cornouailles (Cornwall) dans la région qui, en souvenir de ce fait, s'appela depuis, la Bretagne. Ils auraient alors pris possession de toute la péninsule ; car, au IXe siècle, leur langue s'étendait vers l'Est jusqu'à une ligne que l'on pourrait tracer de la localité française de Donges, près de Saint-Nazaire, jusqu'à l'embouchure du Couesnon dans la

1) Cf. GRÖBER, *Grundriss*, p. 326.

baie du Mont-Saint-Michel. D'après les évaluations faites par l'éditeur du Cartulaire de Redon[1], la limite du breton touchait alors aux villages de Campbon, Quilly, le Gâvre, Pierric, et, dans le département actuel d'Ille-et-Vilaine, Fougeray, Bréal, Mordelles, Langouet près Hédé, Lanrigan, Pleine-Fougères. Après l'établissement des Normands dans la province qui a pris leur nom, cette limite fut reculée de quinze à seize lieues vers l'Ouest, sauf sur l'espace qui s'étend de Limerzel à la région d'Herbignac et de Saint-Nazaire, d'où le breton ne disparut pas. Cependant il ressort d'un document de l'an 1053, que le celtique se parlait encore à cette date dans la ville de Combourg (arrondissement de Saint-Malo).

Au XIe siècle, on parlait breton encore aux environs de Redon (Ille-et-Vilaine) ; au XVIe siècle, dans la plus grande partie de l'arrondissement de Loudéac (Côtes-du-Nord) ; de même, encore au commencement du XVIIIe siècle, à Brignac, dans le canton de Mauron (Morbihan).

On a remarqué que la désinence préférée des noms de lieux celtes est, dans la Bretagne française *ac*, dans la Bretagne celtique *ec*. Il est certain que la désinence *ac* n'est devenue *ec* en celtique qu'après l'établissement de la langue romane dans l'est du pays ; et la comparaison avec *Cambrai (Camarăcum)* montre que cette désinence *ac* des noms bretons est passée directement du celtique au français sans avoir été préalablement latinisée, ou, ce qui revient au même, qu'elle date seulement d'une époque où l'affaiblissement du *c* en français était déjà un fait accompli.

Peut-être la présence de la même terminaison sur le domaine de la langue française permet-elle de conclure à une plus longue conservation du celtique dans la Charente-Inférieure[2] ? Toutefois MM. Paul Meyer et G. Gröber[3] admettent

1) Page XC.
2) Cf. Gémozac, Jonzac, etc. — V. QUICHERAT, *Formation*... 36.
3) *Grundriss*, p. 426.

plutôt, qu'ici un domaine qui appartenait primitivement au provençal a été envahi par des populations de dialecte français.

Du côté de la Flandre et de l'Alsace, la langue française s'est, de même, étendue depuis quelques siècles. Au dix-septième siècle, la limite du flamand était marquée par une ligne à mener de Boulogne à Saint-Omer; au XVIe siècle, dans cette dernière ville, le flamand dominait encore. En 1845, le flamand était, dit-on, resté en usage, dans le département du Pas-de-Calais, à Oye, Polincove, Bayenghem, Saint-Folquin, Saint-Omer-Capelle, Vieille-Église (toutes localités situées entre Gravelines et Saint-Omer). A Audruick, à Gravelines et à Saint-Georges, ainsi que dans les villages des environs d'Ath, à Tournai (Doornik), à Lille (Ryssel), à Cambrai, à Douai et à Valenciennes, une partie de la population parla flamand jusqu'au XVIIIe siècle inclusivement [1].

Il est impossible de croire à la supposition de Winkler, répétée par Andree, à savoir que le flamand aurait été parlé autrefois dans tout l'Artois jusqu'aux portes d'Amiens et d'Abbeville. Cependant certains noms de lieu du département de Pas-de-Calais, comme Tubersent (anciennement Thorbodessem), Maninghem, Mazinghem, Lozinghem [2], doivent remonter à une origine flamande. En dehors de cette région, les localités dispersées qui portent des noms allemands ont été constamment entourées par des dialectes romans, et ont de bonne heure perdu leur langue primitive [3].

A une époque plus ancienne, la frontière dialectale du côté de la Flandre paraît s'être maintenue sans changement avec une constance étonnante.

1) Dans l'intérieur même de Lille, jusqu'en 1790, on prêchait en flamand.

2) Je choisis celles des localités les plus avancées au Sud et à l'Est.

3) Cf. GRÖBER, *Grundriss*, p. 423 et sqq.

Othon de Freising écrivait[1], entre 1143 et 1146, à propos de Godefroy de Bouillon, qu'il était, à Boulogne *inter Francos Romanos et Teutonicos..... tamquam in termino utriusque gentis nutritus, utriusque linguæ scius*; et le professeur Dümmler me fait remarquer que déjà au xe siècle Flodoard[2] fait allusion à la présence du flamand dans la paroisse de Thérouanne, qui coïncide pour sa plus grande partie avec un territoire où s'est conservée jusqu'à ce jour la langue flamande.

En Belgique, les noms des localités wallones du Brabant méridional et de la province de Limbourg prouvent que ces provinces ont jadis été entièrement flamandes.

Toutefois, pour le Limbourg, il ne s'agit que d'un petit nombre de localités, et si Grandgagnage[3] donne pour les noms de lieu la véritable étymologie, il paraît démontré, par ceux de Heure-le-Romain (au Sud de Tongres) et de Heure-le-Trîhe, au xiiie siècle *Oire* ou *Oere-le-Tiexhe* (à l'Ouest de Visé), que la limite des langues est restée sans changement essentiel. De même qu'on croit reconnaître ici le latin *ora*, il est probable que le nom de la ville de Metz, comme celui de Metz dans le Tyrol, est une déformation allemande du latin *meta*.

La localité luxembourgeoise de Rodange, placée aujourd'hui à la frontière de l'allemand, est déjà désignée par un nom de forme romane *(Rodenges)*, dès l'année 1083, dans la charte latine relative à la fondation de l'abbaye de Münster.

En Lorraine, l'allemand s'étendait aux xviie et xviiie siècles depuis Thionville jusqu'à Bassompierre (Bettstein) et Lommerange, et atteignait, près de Metz, les villages de Silvange et de Marange. De ce côté, les variations de la frontière n'ont pu être qu'insignifiantes; et la double forme : Thionville, Diedenhofen, déjà attestée au ixe siècle (Theodenhove 834 ;

1) Au livre vii, chapitre 5, de sa *Chronique*.
2) Livre iv, chap. 3.
3) *Mémoire sur les anciens noms de lieu*, p. 70, 160.

Theodonisvilla 753), prouve que, dès cette date, la ville était assez rapprochée de cette frontière. Dans la région de Château-Salins, l'allemand s'étendait, au dix-septième et au dix-huitième siècles jusqu'à Château-Bréhain (Bruchcastel) et Hampont (Hüdingen), et vers l'Ouest, depuis Sarrebourg jusqu'à Réchicourt (Rixingen) et Foulcrey (Folkringen). Abreschville (Albersweiler) et Schirmeck employaient alors également la langue allemande.

Sur la pente ouest des Vosges, l'allemand n'a pu s'établir solidement nulle part, et même dans quelques colonies isolées comme Wissembach dans le canton de Saint-Dié, il a disparu depuis longtemps. Déjà dans les siècles précédents, le français arrivait jusqu'aux pentes ouest des Vosges, et le témoignage de Montaigne établit que, dès son temps, « le méchant petit village de Bussang était le dernier de langage françois ».

En Suisse, la proximité de la frontière dialectale tend aujourd'hui encore à faire adopter pour le nom de Pfyn (français *Finge*) l'étymologie *ad finem*. Quant à l'autre endroit appelé Pfyn, au sud du lac de Constance, s'il a été à une certaine époque sur la frontière de la langue romane, il a dû s'en trouver séparé de très bonne heure.

Les communes allemandes situées sur la rive gauche du Rhône, dans ce qu'on appelle le canton des Allemands, et au sud du lac de Genève[1], ont depuis longtemps échangé contre le dialecte roman des environs leur langue primitive, dont quelques traces seulement subsistent dans leur vocabulaire.

C. — Limites des races.

4. Relativement à la grande extension des races qui se sont trouvées en contact, les quelques faibles variations de la frontière que l'on peut constater n'ont guère d'importance.

1) Cf. NEUMANN, *Sprachgrenze*, p. 16; GRÖBER, *Grundriss*, p. 423.

Un examen historique des limites de notre langue nous apprend qu'elles ne font que continuer à séparer les Celtes des Germains, et qu'aujourd'hui encore elles distinguent ces deux races avec une précision surprenante.

Quand César conquit la Gaule, les tribus celtiques des Morini, des Nervii et des Menapii s'étendaient aux bords de la mer jusqu'à l'embouchure de la Meuse; les Treviri, que quelques-uns considèrent comme de race germanique, habitaient la région de Trèves. Les Condrusi, peuplade de la région actuellement nommée le Condroz, et les Eburones, au Nord des Ardennes et de la Meuse, étaient Germains, ainsi que les Triboci, qui conquirent l'Alsace. L'anéantissement par César des Germains établis en Belgique, et la colonisation, par des tribus celtiques, des contrées qu'ils habitaient, ont vraisemblablement beaucoup contribué à romaniser cette région. Au ɪᴠᵉ et au ᴠᵉ siècles seulement, les Bavarois et les Alemans se sont glissés, en pénétrant à la façon d'un coin, entre la Suisse française et la Suisse rhéto-romane, dans le milieu (devenu désert) de cet état, sur les territoires dits Uchtland. Les Alemans conquirent alors l'Alsace; les Cattes, la Lorraine allemande et Trèves; les côtes de la mer furent occupées par les Francs flamands jusqu'aux endroits où leur langue se parle encore, ou se parlait au moyen âge.

On n'a pas constaté que des populations germaniques se soient, à une époque reculée, converties à la langue romane. Il semble bien plutôt que la langue allemande s'est peu à peu retirée, sous des influences très lentes; parmi celles-ci il faut compter pour les plus importantes les immigrations, et les mariages qui amenaient dans les localités germaines des hommes ou des femmes parlant le roman. Quand les progrès d'une langue ne se produisent ainsi que peu à peu, la frontière dialectale est déplacée, il est vrai, mais pour ainsi dire inconsciemment; le domaine de la nouvelle langue s'accroît, sans qu'elle soit imposée aux individus parlant l'autre idiome.

On peut donc conclure que la limite des races celtique et germanique est bien tranchée, même aujourd'hui, par la ligne qui sépare l'une de l'autre la langue française et la langue allemande.

D. — Statistique.

5. Le nombre des habitants de la France était, en 1886,

de	38.218.903
De ce chiffre, il faut retrancher :	
Étrangers de nationalités diverses, séjournant en France, sans compter la moitié des Belges et des Suisses (1886)	646.109
Bohémiens (Andree, 1882)	10.000
Basques (Luchaire, 1879)	140.000
Bretons (Sébillot, 1886)	1.340.700
Flamands (Böckh, 1870)	176.860
Catalans (Département des Pyrénées orientales, 1886)	211.187
Corses (Département de la Corse, 1886)	278.501
Trois villages génois en Provence (1880)	1.000
TOTAL	2.804.357
Il reste donc en France, pour le chiffre des Français	35.414.546
Il faut y ajouter :	
Les habitants des îles anglo-normandes (1881).	87.702
Les Français de Belgique (1880)	2.237.867
La moitié des Belges qui parlent deux langues et un tiers de ceux qui en parlent trois	232.200
La région de Malmedy en Prusse (1883)	9.600
Trois villages luxembourgeois ayant respectivement 205, 64 et 700 (sur 1503 habitants, 1885)	969
Neuhengstett, colonie vaudoise dans le Wurtemberg (1882)	60

La partie française de la Lorraine et de l'Alsace, plus la moitié des habitants qui parlent les deux langues (1880).................	238.807
La Suisse française (1888)................	637.972
Les populations alpines de l'Italie, situées sur la frontière française (1861), à savoir : dans la circonscription d'Aoste.....................	76.736
Dans la circonscription d'Ivrée 60; dans celle de Pignerole 28.021; dans celle de Suse 15.312; dans celle de Turin 2.538. En tout	45.931
Celle San Vito (1881)....................	1.050
Faeto près Bovino (1871).................	3.338
TOTAL.....	3.572.232

Ainsi, nous trouvons, comme chiffre total des Européens qui ont pour langue maternelle soit le français proprement dit, soit un dialecte du français ou du provençal (approximativement) 38.996.778

Brachelli[1] a trouvé un chiffre beaucoup plus considérable, celui de 40.280.000. Mais il prête à notre langue un développement qu'elle n'a pas encore atteint, quand il compte pour purement Français les Bretons et les Flamands; d'autre part, il s'est trompé en attribuant à l'Italie les habitants du comté de Nice.

BIBLIOGRAPHIE

R. Andree, *Die Völkergrenzen in Frankreich*, avec cartes, dans le *Globus*, tome xxxvi, p. 6, 25 (1879). — Luchaire, *Étude sur les idiomes pyrénéens*, avec carte; p. 97 sqq., 347 sqq. (1879). — Sébillot, dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris;* année 1878, p. 236 à 247; et dans la *Revue d'ethnographie* de 1886, v, p. 1. — E. Windisch, *Article sur les Langues celtiques* dans l'*Encyclopédie* de Ersch et Gruber, p. 179 (1884). — Comte Régis de l'Estourbeillon, *Groupement des populations de l'Armorique*, dans le *Bulletin de la Société*

1) *Die Staaten Europas*, 4e édition. Brünn 1884, pp. 30 et 35.

archéologique de Nantes, tome XIX (1881), avec carte.— *Bulletin de la Commission historique du département du Nord* III, 51 (1845), avec carte. — *Messager des sciences historiques* (Gand, 1858), avec carte. — *Annales du Comité Flamand de France*, t. III, p. 377 (1857). — A. Courtois, l'*Ancien idiome audomarois* (1856), et article dans les *Mém. de la Soc. des antiquaires de la Morinie*, XIII (1869). — Böckh, *der deutschen Volkszahl u. Sprachgebiet* (1870). — *Statistique de la Belgique. Population. Recensement général* (31 déc. 1880), pub. par le Ministre de l'Intérieur (1884), p. 270 et sqq. — J. Winkler, *Algemeen Nederduitsch en Friesch Dialecticon* (1874), II, p. 230-407. — K. Brämer, *Nationalität und Sprache im Königreiche Belgien* (Stuttgart 1887), avec carte. — Böckh, *Sprachkarte vom preussichen Staat* (1864). — R. Andree, *Allgemeiner Handatlas* (1881), cartes 21 et 49. — R. Andree et O. Peschel, *Physikalisch-statistischer Atlas des Deutschen Reiches* (1876), texte 21, carte 10. – H. Kiepert, *die Sprachgrenze in Elsass-Lothringen* dans la *Zeitschrift d. Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*, t. IX, p. 307 (1874), avec carte, et planche 17 dans les *Petermann's Mittheilungen* (1875). — Gaidoz, dans la *Revue des Questions historiques*, XVI, p. 228 (1874). — O Döring, *Beiträge zur ältesten Geschichte des Bisthums Metz* (Innsbrück 1886), avec carte. — C. This, *die deutsch-französische Sprachgrenze in Lothringen* (1886). — C. This, *die deutsch-französische Sprachgrenze im Elsass* (Strasbourg, 1888), avec carte. — L. Neumann, *die deutsche Sprachgrenze in den Alpen*, avec carte (1885). — *Zeitschrift für schweizerische Statistik*, XXIV, p. 310, sqq. (1888). — Ascoli, dans l'*Archivio glottologico italiano*, VIII, p. 99 (1882); on se servira de la carte de Biondelli (*saggio sui dialetti gallo-italici*, 1854). — *Statistica del regno d'Italia. Populazione, censimento generale* (31 décembre 1861), III (1866), p. XXXVIII 204.

CHAPITRE II

DÉVELOPPEMENT PHONÉTIQUE DE LA LANGUE LITTÉRAIRE

6. Le but que se proposerait l'historien d'une langue serait d'exposer, dans un ordre strictement chronologique, la suite des changements spéciaux qui ont altéré cette langue; il lui faudrait, en outre, déterminer exactement dans quelles limites s'est produit chacun de ces changements. Cet exposé historique n'a pas encore été tenté pour la langue française, et les bornes d'un ouvrage sur les principes de la philologie romane sont trop restreintes pour nous permettre de le faire ici. Nous nous placerons donc à d'autres points de vue pour classer les changements subis par notre langue.

Au moyen âge, en France, deux dialectes sont devenus des langues littéraires, l'un au nord, l'autre au sud. D'après les monuments littéraires qui nous sont parvenus à partir du XI[e] siècle, et surtout à partir du XII[e], on voit que la formation de ces langues a précédé les commencements d'une littérature suivie; elles ne se confondent dans leur ensemble avec aucun dialecte; elles résultent de la combinaison d'un certain nombre de différences dialectales isolées; et cette combinaison s'était déjà produite plus largement dans l'emploi oral de ces langues, avant d'être fixée par l'écriture.

A part les chansons de geste, destinées plutôt au débit oral, et dont les rédactions les plus anciennes ne nous ont pas été conservées par les manuscrits, la littérature française a

commencé à fleurir à la cour des rois anglo-normands, depuis l'époque d'Henri I[er], jusqu'à celle d'Henri II et de ses fils. Les écrivains de ce groupe se sont servis d'une langue qui n'offrait que de faibles variations dialectales, et que l'on peut, en conséquence, qualifier déjà de langue littéraire, de κοινή. Les variations que l'on constate dans le traitement de cette langue n'ont rapport, pour ainsi dire, qu'à des rajeunissements de sons très légers, comme il s'en produit dans la transmission de la langue d'une génération à la suivante, ou bien à la prononciation, qui, de ce côté-ci de la Manche, n'était pas tout à fait la même que de l'autre côté. Déjà, au commencement du XII[e] siècle, les ouvrages se répartissent en deux groupes : l'un anglo-normand, l'autre continental. Dès le début, les auteurs du premier groupe confondent *ie* et *e*, *ue* et *u*, réduisant dans les deux cas la diphtongue à un son simple ; de même, ils confondent *ein* et *ain*, ne font pas accorder l'adjectif attribut, et emploient souvent l'accusatif avec le sens du nominatif : ce sont là de petites particularités qui s'étaient présentées sur le territoire anglais peu de temps après la conquête, et qui, du moins pendant une certaine période, demeurèrent inconnues des poètes du continent. Plus tard l'anglo-normand s'est éloigné davantage de la langue continentale. Un important changement, accompli peu d'années après le milieu du XII[e] siècle, c'est l'assimilation des infinitifs en *eir* (*aveir* = HABERE) aux infinitifs en *er* = latin ARE (*aver*).

Malgré ces écarts, il est évident que la langue littéraire présente, chez les poètes continentaux et chez les poètes anglo-normands, les mêmes bases dialectales; et c'est là pour nous la forme la plus ancienne du français littéraire. Nous appellerons cette langue du nom de « normand », sans vouloir indiquer par là qu'elle correspond à un dialecte de la Normandie ; elle a, semble-t-il, pour origine bien plus probable le dialecte du duché de France, dont elle ne s'éloigne qu'en peu de points pour se rapprocher du dialecte de la

Normandie. Il est vraisemblable que le dialecte francien, sous sa forme purement locale, n'étant encore altéré par aucune influence étrangère, a été employé dans la littérature du xiie siècle (Garnier de Pont Sainte-Maxence); toutefois il ne nous est parvenu aucun manuscrit de cette époque. C'est seulement peu de temps avant le milieu du xiiie siècle qu'il se trouve des textes, écrits à Paris ou aux environs, et présentant sous une forme à peu près pure, le dialecte qui s'y parlait, et que peu à peu la France entière adopta pour langue littéraire.

Jusqu'à présent l'on n'a pas une notion plus claire de la formation du français littéraire que de l'origine du provençal. Ces deux langues ont également subi des modifications sous l'influence de certaines différences dialectales. Si, par exemple, les premiers troubadours emploient dans leurs vers des formes comme *chivau, mau, ostau,* pour *chival, mal, ostal,* des formes semblables sont interdites à partir de la fin du xiie siècle, et blâmées par le grammairien Raimon Vidal [1]. On n'a pas encore bien établi comment Raimon Vidal pouvait identifier ce qu'il nomme le *Dreg proensal* (c'est-à-dire le provençal cultivé, littéraire), avec le dialecte limousin en particulier, à côté duquel il énumère les dialectes d'Auvergne, du Quercy et de Provence [2]; peut-être est-ce parce que le limousin avait plus longtemps conservé intacte l'ancienne déclinaison, qui, au xiiie siècle, était, plus au sud, une cause de difficultés pour les poètes?

7. Avant d'entrer plus avant dans l'étude de la formation de nos langues littéraires, nous devons remarquer d'avance qu'il n'y a pas de changements phonétiques dont l'extension corresponde exactement au domaine des dialectes français et provençal; tantôt l'action de ces changements s'étend au delà des Alpes ou des Pyrénées, tantôt elle n'atteint qu'une portion de la Gaule romane.

Nous devons, en outre, compléter préalablement la distinction générale des dialectes français parlés dans le Nord, et de

1) P. 86. 2) P. 70.

l'ensemble des dialectes provençaux parlés dans le Midi, en plaçant à part le gascon (au Sud-Ouest) et le franco-provençal ou moyen-rhodanien (à l'Est); ce dernier s'étend à un assez large rayon autour de Lyon.

A. — Jusqu'au XIIe siècle

α. — *Voyelles accentuées*

8. Pour le développement des voyelles accentuées, les langues de la France se sont, pendant un certain temps, trouvées d'accord. Abstraction faite des quelques changements que les voyelles provençales subissent devant une nasale, le vocalisme provençal représente un état par lequel le français a dû lui aussi passer à une certaine époque.

Ces changements ont été réduits par Ten Brink à un allongement de la voyelle brève accentuée dans une syllabe libre, allongement qu'indiquent aussi les modifications de la métrique dans le bas latin. L'allongement de la voyelle, dans une syllabe libre, n'entraînait pour *a* aucune altération importante de son. *ụ* libre (lat. *ŭ*) et *ị* libre (lat. *ĭ*), moins nettement articulés, devinrent *ọ̄* et *ẹ̄*, parce que, selon l'explication de Canello, l'effort de prononciation primitivement affecté à une brève devait désormais suffire pour une longue. *ǫ* et *ę* ainsi que le latin AE, reçurent, par l'allongement, un double accent (*óò*, *éè*), qui entraîna le renforcement de la partie accentuée (*ǫo*, *ęe*) et la formation des diphtongues *íe* et *úo*. *íe* transporta l'accent sur l'*e*, dont le son était plus plein ; de même pour *uo*, quand la seconde partie de cette diphtongue se fût affaiblie en *e* (*ue*), comme il arriva assez généralement en français, et, au moins dialectalement, en provençal. Toutefois, une différence subsistait encore dans la manière de prononcer le premier élément de la diphtongue : dans une partie du Nord de la France, l'*u* permutait avec *o* (*poet*, *puet*, = POTEST), et par conséquent avait le son *ǫ* ;

mais au Sud, et en Lorraine, la prononciation était *u*. Indépendamment de l'allongement de la voyelle tonique, la diphtongaison de *ǫ* et *ę* a trouvé place devant les sons mouillés.

Le Nord de la France a développé en général la diphtongaison plus activement que le Midi. En provençal, elle ne s'est introduite que dans les cas suivants :

1° Devant *i* et les consonnes mouillées : *uoi uei* = HODIE, franç. *uei ui; puoissas pueissas* = POSTEA, franç. *pueis puis; nuoit nueit nuoch nuech* = NOCTEM, franç. *nueit nuit; fuolha fuelha* = FOLIA, franç. *fueille*; *ieis* = EXIT, franç. *ieist ist; lieit liech* = LECTUM, franç. *lieit lit*; *vielhs* = VETULUS, franç. *vielz*.

2° Devant *r*, *v* ou *u*, et *c* suivi d'une voyelle : *muor muer* = MORITUR, franç. *muert; buou bueu* = BOVEM, franç. *buef; mueva* = MOVEAT, franç. *muevet; luoc luec* = LOCUM, franç. *liu*; *quier* = QUAERIT, franç. *quiert; mieu* = MEUM.

3° Dans *puosc puesc* = POSSUM, franç. *pueis puis*; dans *iest* = ES, franç. *iés es*; dans *iesc* = EXEO, franç. *ieis, is*; de même dans les 1[re], 2[e] et 3[e] pers. sing. et plur. des subjonctifs : *puosca puesca*, franç. *pueisse puisse*; *iesca*, franç. *ieisse isse*.

Un point commun entre les langues de la France, c'est qu'elles transformaient en *ẹ* et *ọ* les sons *ĭ* et *ŭ* entravés, qui déjà en latin devaient avoir une prononciation ouverte.

Enfin elles ont infléchi en *ü* le *ū* latin (ayant le son *ou*) quand il était accentué. Cette inflexion s'étend aussi sur le domaine rhéto-roman, vers l'Est, jusqu'au Val d'Avisio et au Val de Gadera[1]; en outre, elle s'étend sur tout le Piémont, sur le domaine des dialectes ligurien et lombard, et sur des parties de la province d'Émilie. D'autre part, il y a actuellement deux domaines de dialectes populaires qui, bien que se rattachant à la langue française, gardent la prononciation

1) Pour ce dernier, Gartner suppose une influence lombarde. Une autre opinion a été émise par M. Meyer-Lübke dans sa *Grammaire des langues romanes*, I, 53.

de *ū* latin avec le son *ou*; ils sont tous deux près de la frontière dialectale allemande. Ce sont :

1° Un territoire situé à l'extrême Nord-Est du roman; il s'étend depuis Waremme vers le sud jusqu'à Marche et Bastogne, et comprend comme ville principale Liège. Exemples, à Liège : *rivnou* (*revenu*), *pierdou* (*perdu*), *touwé* (*tué*), mais *ine* (*une*); à Malmédy : *one* (*une*), *fout* (*fut*).

2° Les deux vallées situées le plus à l'Est du Valais roman, la Vallée d'Hérens et le Val d'Anniviers (Einfischthal). Exemples empruntés au premier : *nuk* (avec *u* prononcé *ou*) = NUDUM, *mou* (avec *ou* diphtongue) = MATURUM.

Ascoli, et d'autres avant lui, ont voulu ramener le changement de *ū* (*ou*) en *ü* à un fait propre à la langue kymrique; en effet, en celtique aussi, *ū* est devenu *ü* et même *i* [1].

Il est en somme difficile de préciser jusqu'à quel point le celtique a influé sur le phonétisme roman. Il faut remarquer toutefois l'accentuation, celtique d'après d'Arbois de Jubainville, des noms TRÍCASSES, DURÓCASSES, franç. *Troyes*, *Dreux*; cf. NÉMAUSUS, *Nîmes*.

On peut citer encore d'autres cas d'inflexion, relatifs à l'action d'un *i* posttonique.

Schuchardt rapporte à ce fait le changement de la désinence ĀRIUS ĀRIA en *ęrius ęria* (esp. *primero, primera*, prov. *premier premieira*, franç. *premier première*). Ce changement est un problème qu'on n'a pas encore résolu avec certitude; Gröber en a récemment donné une autre explication que Schuchardt. Ce qui est sûr, c'est que les formes romanes (excepté le roumain, l'italien-*ajo*, et des mots empruntés) nous font remonter à une forme -*ęrius*; resterait à savoir si cet -*ęrius* est résulté de ARIUS sous l'influence de l'*i*, en suivant le simple développement phonétique (comme le voulait Schuchardt), ou s'il y a eu assimilation à la désinence latine *ĕrius*, c'est-à-dire action d'analogie (comme le croit Gröber).

1) Cf. ASCOLI, *Miscellanea in memoria di Caix e Canello* (444).

Cette inflexion n'est restée étrangère qu'au roumain. En Gaule domine généralement *ier*, féminin *ieira* (franç. *ière*); cependant il y a un domaine du centre auquel appartient notamment le dialecte très répandu de l'Auvergne, où notre suffixe devient *er* ou *eir*, fém. *era* ou *eira*. Ce fait est étudié par M. P. Meyer [1]. A Dijon aussi on trouve *eir*, fém. *eire* (*riveire*).

Un cas très semblable au précédent, c'est le passage de CERASEA à CERESIA [2]. W. Förster a traité d'autres sortes d'inflexions [3]; il a le premier montré une action étendue de l'inflexion en roman. A cette loi se rattachent A(U)GURIUM prov. *agur*, franç. *aür, oür*; TUTTI prov. franç. *tuit*; FUGIT prov. *fug*, franç. *fuit* (mais l'infinitif en ancien français était *foïr*); COGITAT prov. *cuida*, franç. *cuidet*. Un *i* a été maintenu, grâce à la présence d'un *ī* dans la désinence, dans VINTI, prov. franç. *vint* (en face de TRENTA), aux nominatifs pluriels *ist, cist, il, cil,* de ISTI, ECCISTI, ILLI, ECCILLI (et seulement en français dans le nominatif singulier, de même forme, venant de ISTIC, ECCISTIC, ILLIC, ECCILLIC); en outre, à la première personne du singulier des parfaits, prov. *fis* (FECI), *pris* (PRE(N)SI), *fui* (FUI), dont les troisièmes personnes sont *fetz, pres, fo*. Selon Neumann, le français a introduit la voyelle infléchie de la première personne du singulier dans toutes les formes à radical accentué des verbes ci-dessus, ainsi que dans le participe parfait *pris*.

9. Les quelques altérations phonétiques qui sont propres au provençal concernent la prononciation de *a, e, o* devant une *n* intervocalique : ces trois voyelles ont reçu la prononciation fermée (*pạn, bẹn, bọn*); *e* l'a reçue aussi devant *n* suivie d'une consonne (*dolẹnt*). Dans une large région du Midi, une *n* isolée pouvait tomber à la fin d'un mot (*pa* à côté de *pàn*,

1) *Romania*, III, 434.
2) *Voc.* I, 192.
3) Dans la *Zeitschrift für rom. Phil.*, III, 481. (V. aussi SCHUCHARDT, IV, p. 113.)

be à côté de *ben*, *bo* à côté de *bon*) : on appelle cette *n* l'*n* amovible ou indifférente.

Pour les altérations phonétiques françaises, nous examinerons d'abord celles auxquelles participe le dialecte moyen-rhodanien.

Dans la plupart des cas *au* s'est conservé pur en provençal jusqu'à ce jour; en français et en moyen-rhodanien il a passé à *ǫu*, devant les consonnes à *o*. Ex. : CAUSA, m. rh. *chosa*, franç. *chose*. *ā* (lat, Ā, Ă, dans une syllabe libre) est, en français, devenu *ai* devant *m*, *n* : PANEM, *pain*, prov. *pą(n)*; EXAMEN *essaim*, prov. *eissam*. (Le moyen-rhodanien hésite entre les deux.) Si le son précédent est un *c* palatal ou un *y*, le changement en question n'a pas lieu : CANEM *c'an*, puis *chien*, prov. *ca*; PAGANUM, *paian*, puis *paien*, prov. *paga(n)*.

La langue du Nord et le moyen-rhodanien ont changé *ē* en *ei*, et parallèlement, ō en *ou*. Quelques mots avaient auparavant changé *ẹ* en *i*, ordinairement sous l'influence d'une palatale : CERAM, *cire* : cfr. m. rh. et prov. *ciri*; RACEMUM, *raisim*, m. rh. *raysin*, prov. *razim*; d'autres avaient auparavant abrégé *ọ̄* en *ŭ* : fr. *mustret* = MŌ(N)STRAT; *duze* = DUŌDECIM ; *custet* = CŌNSTAT ; *cusdre* = CŌNSUERE. On n'a pas encore expliqué pourquoi JUGUM, fr. *joug*, fait exception à cette règle.

Le parallélisme de *ei* et de *ou* n'est pas complet : *ei* se présentait aussi devant *m* et *n* (STRENAM fr. *estreine*, auj. *étrenne*); *ou* ne s'y trouve point. En général, on rencontre *ei* plus généralement que *ou*, qui en bien des endroits ne s'est introduit que dans des conditions toutes particulières.

De plus, *ei* s'est répandu dans une région beaucoup plus vaste que *ou*, qui demeura inconnu à l'Ouest. Du moins, dans l'Ouest on ne rencontre *ou* que dans un petit nombre de cas, et il remonte alors à une époque fort reculée : *dous* = DUOS; *toue* = TUAM ; *soue* = SUAM ; *lou* = LUPUM.

Quelques siècles plus tard, les éléments des diphtongues *ei* et *ou* ont été différenciés en *oi* et *eu*. Ici encore les domaines

de ces deux sons ne coïncident pas. L'Ouest a gardé *ei*, l'Est (wallon, lorrain, moyen-rhodanien), *ou*. A Paris on ne trouve *oi* qu'au XIIIe siècle ; *eu* dès le XIIe.

Ces diphtongaisons sont déjà proprement françaises. De même pour l'élévation de la voix sur *ā*. MM. Ascoli et Paul Meyer ont justement utilisé cette sorte de rehaussement vocal, comme signe distinctif important dans la répartition des dialectes romans de la Gaule. Le changement eut lieu d'abord après les palatales, et cette situation s'est maintenue dans le moyen-rhodanien. Exemples pour Lyon : *taillier*, *pleydier*, mais *alar*, *assemblar*. Exemples français : *amād* = AMATUM devient *amed; nas* = NASUM devient *nes ; pa(d)re* = PATREM devient *pe(d)re*. Devant *l* la langue hésite : *mal tal*, *mel tel*. Là où le français ne change pas *a* en *e*, on peut admettre que précédemment l'*a* s'était abrégé (*amas*, *amat*, *as*, *at*, *vas*, *vat*, *va*) ; de même devant un *i*, et devant le son *i* qui précède une consonne mouillée : *amai* = AMAVI, *esclar*^{i}*at* = EXCLARIAT ; et dans les désinences *able* et *abde* (*amable* = AMABILEM ; *sa(b)de*, *sade* = SAPIDUM).

ā est devenu *ie* en français dans les cas suivants :

1° Après *i* : *paiier* = PACARE ; *preiier* = PRECARI.

2° Après les palatales *c*, *ch*, *g* : *noncier* = NUNTIARE ; *chacier* = CAPTIARE ; *chien* = CANEM ; *chier* = CARUM ; *vengier* = VINDICARE ; *nagier* = NAVIGARE.

3° Après les consonnes mouillées : *moillier*, *vergoignier*, *laissier*, *baisier*, *pitié*, *aidier*, *aïrier*, *amistie(d)*, *acointier* ; de même après *s'm* et *s'n* : *aproismier*, *maisniee*.

e et *ie*, qui au début avaient le son ouvert, ont ensuite été renforcés en *ẹ* et *iẹ*.

De la rencontre de *ĕ* ou *ŏ* accentué avec *i* est née la triphtongue *iei* ou *uei*, p. ex. *lieit* ≐ LECTUM ; *nueit* = NOCTEM. Il y a, tout au Nord de la France, une région, où est compris Paris, qui réduit cette triphtongue à *i* ou *ui* : *lieit* devient *lit*, et *nueit*, *nuit*.

Les voyelles nasales, dont notre langue abonde encore

aujourd'hui, se distinguent des voyelles ordinaires en ce qu'elles se prononcent grâce à un abaissement du voile du palais. En ancien français, la nasalisation était encore bien plus étendue qu'actuellement; elle se produisait non seulement devant *m* et *n* suivies d'une consonne (comme maintenant), mais aussi devant toute nasale mouillée, redoublée ou simple : par ex. dans les mots *Bretaigne*, *femme*, *aimet*, *peine*, et même dans *blasme*. Par exception, la nasalisation n'a pas eu lieu dans la désinence inaccentuée *ent* des troisièmes personnes du pluriel.

A quelle époque remonte cet abaissement du voile du palais dans la prononciation des voyelles nasales? Sur cette question, les avis sont partagés. M. Gaston Paris, remarquant que dans les poésies assonantes une voyelle suivie de *n* assone avec la même voyelle suivie d'une autre consonne (ainsi *fin* avec *amis*), croit pouvoir en conclure que la voyelle en question n'était pas encore devenue nasale devant *n*. Nous n'admettons point les prémisses de cette conclusion, desquelles il ressortirait qu'en ancien français on n'avait pas pu faire assoner une voyelle nasale avec la voyelle orale (non nasale) correspondante. Nous nous rangeons à l'avis de Diez qui admet, dès le IXe siècle, la nasalisation de *o* [1]. Selon nous, toutes les voyelles ont été nasalisées à la même époque. Si en ancien français on ne trouve jamais assimilés les sons de *e* ou *a* nasal avec ceux de *e* ou *a* pur, l'empêchement venait, non de la nasalisation elle-même, mais du changement de son que subissait la voyelle sous l'influence de la nasalisation. Sous cette influence, le son des voyelles *ọ*, *a*, *ẹ*, *ę* était abaissé, de sorte que, devant les nasales, il n'y avait pas de différence entre *ọ* et *ǫ*, *ẹ* et *ę*; de là en ancien français *respǫnt* = RESPONDET; *sǫme* = (*sauma*) SAGMA ; *ęnz* = INTUS.

β. — Voyelles atones

10. La question des modifications principales subies par

1) I, 448.

les voyelles atones se réduit à celle de leur maintien ou de leur chute. Les langues se sont peu à peu débarrassées des proparoxytons (*sdruccioli*); elles en ont fait des paroxytons, d'abord en employant, l'une et l'autre, des moyens identiques, puis des moyens différents. Ce fait est déjà accompli en latin dans beaucoup de mots, comme CALDUS, FRIGDUS, VIRDIS, DOMNUS, LAMNA, ALTRUM [1], ASPRUM (Probi Appendix), MASMA (de MAXIMA; deuxième siècle) [2]. Pour certaines formes les langues de la France sont d'accord: ainsi *almosna* (forme provoquée par ALERE) de ELEEMOSYNA; prov. *clergue*, franç. *clerc* = CLERICUM; prov. franç. *amable* = AMABILEM; *net* = NITIDUM (mais en moyen-rhodanien *nede*); prov. *dopta*, franç. *doute* = DUBITAT; prov. *colpa*, franç. *coupe* = COLAPHAT. Pour d'autres mots, le français a opéré la syncope avant le provençal : prov. *pieuze*, franç. *puce* = PULICEM (*c* ne s'est affaibli qu'entre des voyelles); prov. *deuda*, franç. *dete* = DEBITA (de même *t* n'est réduit à *d* qu'entre des voyelles) ; prov. *tebe*, franç. *tiede* = TEPIDUM; prov. *tebeza*, franç. *tiede* = TEPIDAM; prov. *jonher*, franç. *joindre* = JUNGERE; prov. *joven*, franç. *juevene* = JUVENEM. Quand les voyelles finales atones sont tombées, le français a épargné celles des proparoxytons; l'avant dernière syllabe était évidemment déjà affaiblie à cette époque, de manière à n'être plus perçue que comme syllabe accessoire. Le provençal, au contraire, a perdu la finale dans les proparoxytons (*tébedo, jónhere, jóvene*), tout comme dans les paroxytons (*amádo, vedére, páne*) : tandis qu'en français c'est l'avant dernière syllabe qui est tombée dans la prononciation (*tíebedò, tíebdò, tiede*), le provençal arrive à la nouvelle forme grâce à une sorte de dégradation de l'accent sur les diverses syllabes du mot (*tébèðo, tébèð, tebe*).

La chute de la voyelle finale correspondait, selon la for-

1) BUCHELER, *Grundriss d. lat. Declination*, p. 26.
2) *Romania* I, 95.

mule donnée par Darmesteter[1], à la chute de la voyelle protonique. Les voyelles *u*, *o*, *e*, *i* (mais non *a*) tombaient dès qu'elles se trouvaient immédiatement après l'accent principal (') ou l'accent secondaire (`), sauf les cas où elles étaient absolument nécessaires à la prononciation : ÀMBULÁRE, prov. *amblar*, franç. *ambler*, ou (car ici il peut y avoir eu une influence de l'accentuation mobile du présent ÁMBULAT) RÀDICÍNAM, prov. *razina*, franç. *racine*, ÀDJUTÁRE prov. *aidar* franç. *aidier*.

Dans VÀLER(E-H)ÁBEO la chute de ĕ est tout à fait régulière, et il n'est pas nécessaire de reconstituer un infinitif * VALĔRE d'après *valrai*, *valdrai*.

En français les désinences se sont maintenues à l'état de syllabes entières dans les premières et secondes personnes de l'indicatif parfait : *chantames*, *chantastes*, *sentimes*, *sentistes*, *fumes*, *fustes* , et dans les formes de présent *somes*, *estes*, *faimes*, *faites*, *dimes*, *dites*.

En provençal la voyelle de la désinence est restée quand elle était entourée d'*s* : *florisses* = FLORESCIS, *verses* = acc. plur. VERSUS, *falses* = FALSUS.

Les pronoms *lo* et *los* perdaient aussi leur *o* toutes les fois que la syllabe précédente était accentuée et finissait par une voyelle : EGO (IL)LUM, franç. *jó lo*, *jol*, prov. *eu lo*, *eul*, ou *ieu lo*, *iel*; QUI (IL)LOS, franç. *ki los*, *kils*, puis *kis*, prov. *qui los*, *quils*. En provençal on trouve abrégés de la même manière *me*, *te*, *se*, *nos*, *vos* (en français, *me*, *te*, *se* seulement à l'époque la plus ancienne).

De même l'article s'unit avec les prépositions *de*, *a*(*d*), *en* : *dé lo*, *á lo*, *en lo*, deviennent en français *del*, *al*, *enl* (Eulalie, Psautier de Cantorbéry), *el*, *ou* ; en provençal *del*, *al*, *el*. *Dé los*, *á los*, *en los*, deviennent en français *des*, *as* (Wace, Psautier d'Oxford), *az* (Dialogues de Grégoire), *es* ; en provençal *dels*, *als*, *els*. La perte de *l* en français (cfr. plus haut

1) *Romania*, v, 140.

kis, de QUI ILLOS), s'explique par la situation proclitique des mots (cfr. prov. *pus* de PLUS); elle peut avoir eu lieu d'abord devant des mots débutant par plusieurs consonnes (*dels clers*).

De même l'abréviation française de *nostres, vostres*, en *noz, voz* (auj. *nos, vos*), dont le picard a dérivé une forme dans l'*s* de flexion (*no, vo*) doit s'expliquer par la position proclitique.

D'après Schuchardt[1], l'affaiblissement et la chute des voyelles atones sont en rapport avec la diphtongaison des toniques; les deux faits résultent d'une même cause fondamentale, à savoir d'un renforcement de la syllabe tonique, qui fut prononcée avec deux points ou sommets d'accentuation, et de l'affaiblissement simultané de la syllabe atone, dont l'accentuation fut aussi réduite que possible.

Ascoli a désigné le moyen-rhodanien par le nom de franco-provençal. Cependant, le français et le provençal n'entrent pas dans la même proportion comme éléments constitutifs de ce dialecte : le moyen-rhodanien se rencontre avec le français pour les changements phonétiques les plus importants; et là où il est d'accord avec le provençal, c'est toujours parce que ses formes reposent sur le son latin non modifié. C'est pourquoi je préfère le terme de moyen-rhodanien.

Il y a un point par lequel le moyen-rhodanien est à vrai dire le dialecte le plus archaïque de la France : il n'a pas affaibli *o* en *e*. Cfr. prov. *libre* franç. *libre* m. rh. *livro* = LIBRUM; prov. *dezire* franç. (surtout wallon) *desire* m. rh. *desirro* = DESIDERO; de même, prov. *foron*, franç. *furent*, m. rh. *furont* = FUERUNT.

Le provençal a affaibli *o* atone en *e* dans les finales où il s'était conservé, et il ne l'a toléré après l'accent que dans les troisièmes personnes du pluriel en *on(t)*. (Le limousin, observant plus strictement le principe, présente déjà dans

1) *Zeitschrift für rom. Philologie*, IV, 142.

Boèce la forme *-en*). *i* atone devient *e* en français et en provençal ; *a* atone devient *e* en français seulement. Dans le moyen-rhodanien le premier s'est maintenu, le second devient *e* devant *s* ou *t* final. De là ALTERI, m. rh. *autri*, prov. franç. *altre autre* ; LITTERAM, prov. m. rh. *letra*, franç. *letre* ; LITTERAS, prov. *letras*, m. rh. franç. *letres* ; CAUSAM, prov. *causa*, m. rh. *chosa*, franç. *chose* ; CAUSAS, prov. *causas*, m. rh. franç. *choses* ; DONAT, prov. *dona*, m. rh. franç. *donet* ; DONABAT, prov. *donava*, m. rh. *donavet*, français de l'Est *doneivet*, mais français de l'Ouest *donowet donout*.

Dans la dernière forme on trouve le plus ancien exemple de l'*e* sourd devenant muet. Les désinences ABAT et EBAT avaient d'abord en français la forme *owet* et *eiet* ; elles passèrent, — comme nous le prouvent les textes du xe siècle, qui nous sont parvenus — à *out* et à *eit*. *ouet* ainsi que *out*, était limité à l'Ouest (et au Nord, d'où cette forme fut bientôt chassée par *eit*). *eit* était commun à tous les dialectes français ; il s'étendait aussi au moyen-rhodanien, et se retrouve peut-être dans l'*e* du gascon occidental (*ave* = HABEBAT, *faze* = FACIEBAT, *emendere* = EMENDARE HABEBAT, usités depuis Bordeaux jusqu'au Béarn, mais pas plus loin vers l'Est).

γ. *Consonnes*

11. Ici comme précédemment, il y a lieu d'étudier d'abord des transformations communes à toute la Gaule et même à une région plus étendue. Ce n'est pas à dire que l'on doive attribuer à une époque postérieure les transformations spéciales qu'on peut constater isolément dans telle ou telle partie du domaine gallo-roman : le Nord et le Midi se trouvent quelquefois d'accord pour leur phonétisme, même à une date où la séparation des deux langues est déjà un fait accompli.

Le changement de *di* intervocalique en *j* est certainement antérieur à cette séparation : RADIUS et MAJUS sont partout

également devenus *raios* et *maios*, et le changement provençal de *i* intervocalique en *dž* (changement qui fut seulement régional) appartient à une époque postérieure.

Non moins ancien est le traitement, identique au précédent, que subissaient *g* et *j* (quand la première de ces consonnes était suivie de *e* ou de *i*) ; de même pour l'assimilation du son *y* (correspondant dans ce cas à *j* ou à *g*), qui, assimilé à *di*, devenait *dy*, *dzy*, *dž*. Il faut faire une exception pour le *y* placé après des consonnes mouillées : FOLIUM, *fol'l'o*; PLANGIT, *plan'n'it*; MORIAR, actif MORIAM, *mor'a*; BASIO, *bas'o*; de même pour le groupe *-ndi* + *voyelle*, p. ex. VERECUNDIAM, prov. *vergonha*, franç. *vergoigne*. Exemples d'assibilation : DIURNUM, prov. franç. *jorn* ; JAM, prov. franç. *ja*; GENTEM, prov. franç. *gent* ; ARGENTUM prov. franç. *argent*.

De même que *dy* devenait *dzy*, *ty* + *voyelle* devenait *tsy* + *voyelle*. Ex : SPERANTIA, prov. *esperanza* franç. *espérance*; PRETIUM *pretsyo* prov. *pretz* franç. *pris*; PUTEUM *potsyo* prov. *potz* franç. *puiz*.

L'*e* dit prothétique, qui s'introduisait devant *s* suivi d'une consonne (groupes *sc*, *st*, *sp*), s'est développé par la transformation de l'*s* en une syllabe accessoire : S-TA-RE, S-PE-RAT. Plusieurs preuves indiquent que primitivement cet *e* avait le son *i* ou du moins un son très voisin de *i*. Dans *isnel* de l'allemand *snel*, dans la forme provençale accessoire *istar* à côté de *estar*, l'*i* s'est conservé, et dans *istrument* = INSTRUMENTUM, *i* long a été identifié par la langue à la voyelle prothétique, d'où en provençal et en ancien français *estrument*.

La voyelle prothétique n'est tombée que dans quelques localités frontières : ainsi en wallon[1], dans les patois lorrains parlés sur la pente Ouest des Vosges, sous l'influence de l'allemand ; dans le vaudois et dans le parler de Menton, sous l'influence de l'italien.

1) Déjà dans la traduction des dialogues de Grégoire.

L'hypothèse la plus plausible, en ce qui concerne la formation des consonnes romanes, est celle de Vilhjalm Thomsen, et nous croyons pouvoir établir pour l'époque qui a précédé notre littérature l'existence de plusieurs consonnes mouillées, ayant diverses origines latines, et ne se présentant à nous dans la suite que sous forme de traces. L'*s* mouillé, qui s'est conservé dans certaines parties de la Lorraine et du Languedoc, peut être considéré comme un *š* : là où il n'a pas subi d'altérations phonétiques il se prononce comme *š*. Il vient des groupes latins *ssi* + *voyelle*, de *sce, sci, sti* + *voyelle*, et *x*. Ex. : BASSIARE *baššare* prov. *baissar* franç. *baissier* ; FASCEM *fašše* prov. franç. *fais* ; POSTEA *pošša* prov. *pueissas* franç, *puis* ; LAXARE *laššare* prov. *laissar* franç. *laissier* ; SEX *seš* prov. *seis* franç. *sis*.

Le *t* mouillé est ordinairement sorti de *ct*, p. ex. FACTUM *fat't'o* prov. franç. *fait*. Le *t* mouillé s'est conservé ou du moins peu modifié sur une grande partie du domaine provençal, depuis le Limousin jusqu'aux Alpes ; il a dans cette région à peu près le son de *tš* (aujourd'hui il se prononce comme *ts*) ; mais il avait probablement à l'origine la prononciation *tχ* qui s'est conservée en rhétoroman.

Dans TUTTI prov. *tuch, tug* à côté de *tuit*, franç. *tuit*, dans *wahta* (langue franque), écrit aussi *wactha*, prov. *gacha* à côté de *gaita*, ancien français *guaite*, le même son est venu d'origines différentes de celles indiquées plus haut.

Parmi les formes intermédiaires que divers savants établissent pour expliquer le passage du *ct* latin aux sons romans, la forme *t't'* (avec une mouillaison ou avec un *jod*) me paraît la plus vraisemblable. Cependant Schuchardt[1] donne des raisons importantes en faveur d'une opinion qui remplacerait cette forme par celle de *χt γt* ; de sorte que l'on peut considérer la question comme n'étant pas encore résolue.

l mouillée est résultée de *l* + *y* (FOLIA prov. *folha* franç.

1) *Zeitschrift*, IV, 146.

fueille; COLLIGIT prov. *cuelh*, franç. *cueilt*), de *gl* (VIGILAT prov. *velha*, franç. *veille*), et de *cl* (VECLUM de *vetlum* prov. *velh* franç. *vielh*).

n mouillé correspond à *n* + *y* (SENIOREM prov. *senhor* franç. *seignor*; PUNGIT prov. *ponh*, franç. *point* de *poñt*), à *nd* + *y* (VERECUNDIAM prov. *vergonha* franç. *vergoigne*), à *gn* (AGNELLUM prov. *anhel* franç. *agnel*).

Quand le son suivant était une consonne, le français a développé le son mouillé en *i* + *consonne* (*point* de *poñt* = PUNGIT), mais il a aussi rétabli *i* simple ou *l* simple de *l'* : *merveit* et *mervelt*, 3e pers. sing. du subjonctif de *merveillier*.

Entre des voyelles, *l* et *n* mouillés ont été conservés dans toutes les régions (abstraction faite des altérations absolument modernes). Parmi les autres sons mouillés le *z'*, affaiblissement de *s'*, devient partout *iz*; *r'* devient partout *ir*; *t'* dans la plus grande partie du territoire, *it*; *s's'*, dans la plus grande partie du territoire, *iss* : BASIARE *bas'ar baz'ar* prov. *baisar* franç. *baisier*; MORIAR prov. *moira* franç. *muire*; FACTUM prov. franç. *fait*; LAXARE prov. *laissar* français *laissier*.

L'assibilation de *c* devant *e* et *i* s'est introduite, on le sait, dans tout le domaine des langues romanes sauf la Sardaigne. Les plus anciennes preuves épigraphiques apparaissent vers la fin du VIe siècle. Si l'on fait d'abord abstraction des groupes *ci* et *ti* placés entre des voyelles, les dialectes montrent partout, à la place du *c* assibilé, le même son qu'à la place du *t*, assibilé beaucoup plus tôt : ce son est prononcé dans l'extrême nord *tš*, dans le reste de la France *ts*. La limite des deux sons traverse les départements de l'Oise et de l'Aisne. Ex : CAELUM, picard *chiel*, normand littéraire *ciel*, prov. *cel*; SPERANTIA, picard *esperanche* norm. *esperance* prov. *esperanza*. Mais à côté du *ti* intervocalique et de *c* intervocalique le *y* a eu une tout autre action qu'à côté de *ci* intervocalique : dans les premiers cas, *y* s'est, après

l'assibilation (*tsy*), perdu dans *ts* en mouillant le groupe ; par conséquent, il modifiait la position des organes sans altérer la quantité (PRETIAT *pretsyat pret's'at*, prov. *preza* avec perte de la mouillaison, franç. *priset* ; PLACERE *plat's'ere* prov. *plazer* franç. *plaisir*) ; dans le second cas, après l'assibilation (*tsy*) le *y* a disparu en s'assimilant à *ts*, c. à d. qu'il a allongé la quantité, sans modifier la position des organes (FACIAT *fatsyat fatssat fattsat* prov. *faza fassa* franç. *facet*). — Il y a lieu de remarquer encore que le groupe *ts* résultant de *ci* doit avoir, un degré de prononciation moins avancé que *ts* résultant de *ti* (*ts* de *ci* équivaudrait à peu près à *tš*) ; notre groupe *ts* ne peut donc pas désigner dans les deux cas des sons absolument identiques. La partie picarde du Nord substitue aussi au *ci* intervocalique le son *tš* (*fachet*) ; c'est le seul cas où le picard puisse avoir conservé un son ayant appartenu d'abord à toute la France. Mais dans tous les autres cas, le picard *tš* doit être considéré comme un épaississement de *ts*, puisque les formes picardes *plaisir* et *priset* de PLACERE et PRETIAT prouvent qu'avant l'affaiblissement de l'intervocalique aphone, le picard prononçait comme *t' s'* le *c* simple (c. à d. non combiné avec *i*), et le groupe *ti* + *voyelle*. De *platšere pretšat*, auraient dû résulter par affaiblissement *pladžere, predžat* picard **plagier* **prieget*, formes qui n'existent pas.

Le son t' s' a perdu partout la mouillaison après l'affaiblissement de l'intervocalique ; il fut réduit, en provençal d'abord, puis en français, au son simple de *s*. On trouve en provençal les premières traces de cette simplification dans des documents du xe siècle. Le français a perdu le *t* du groupe à partir du xiiie siècle, et cela d'abord dans la région lorraine.

Il y a deux faits phonétiques pour lesquels les langues romanes de la France ont marché d'accord jusqu'à une époque tardive : le premier, c'est l'abréviation des longues (lettres redoublées) à l'exception de *rr* (ÁBBAS *ábas* ; NETTA

néta etc...) ; le second, c'est l'aphonie des finales (*verd* réduit à *vert* ; *long* à *lonc*, etc.),

12. L'affaiblissement de l'intervocalique aphone et de l'intervocalique sonore nous ramène à une époque plus ancienne. Les consonnes aphones dont il s'agit, sont *c*, *t*, *p*, *s*, *s'*, *t's'*, et aussi les premiers éléments des groupes *cr*, *qu*, *tr*, *pr* : quand ces différents sons étaient intervocaliques, ils devenaient les consonnes sonores correspondantes (*g*, *d*, *b*, *z*, *z'*, *d'z'*). Les consonnes sonores, qui furent affaiblies sont *g*, *d*, *b* (et aussi *gu*, et les combinaisons où elles entrent avec *r* et *l*) : ces consonnes devinrent alors les fricatives sonores correspondantes (*y*, *δ*, *v*). Les deux affaiblissements se sont introduits en français et en provençal ; toutefois, comme les sons ainsi formés ne sont point les mêmes dans le Midi que dans le Nord, le développement phonétique ne doit pas avoir été pareil dans les deux cas. On peut réduire cette différence au trait suivant : le français et le moyen-rhodanien aboutirent d'abord à l'affaiblissement des consonnes non sonores, puis firent passer à l'état de fricatives, en même temps que les sons primaires *g d b*, les sons secondaires résultant de *c t p* ; le provençal, au contraire, commença par affaiblir les consonnes sonores (*aver* = HABERE ; *veder* prononcé *veδer* = VIDERE ; *leyal* = LEGALEM) et n'affaiblit qu'ensuite les consonnes non sonores ; par conséquent, ces dernières ne pouvaient plus se modifier que d'un degré (*saber* = SAPERE ; *amada* = AMATAM ; *pagar* = PACARE.) En français on retrouve dans les exemples que nous avons cités les mêmes sons pour la consonne douce latine que pour la consonne forte : *aveir saveir*, *ve(d)eir ame(d)e*, *leial paier*.

Parmi les cas qui ne sont pas absolument conformes à la formule ci-dessus, mentionnons seulement la chute de *c* ou *g* à côté de voyelles sourdes en français (*soür* = SECURUM ; *rue* = RUGAM), et les deux degrés d'évolution de *c* dans le provençal, où se trouvent l'une à côté de l'autre les formes *braga* et *braya*, lat. BRACAM ; *plegar* et *pleyar*, lat. PLICARE.

Le français a peu à peu perdu le son *ð* dans la première moitié du XIIe siècle, et cela aussi bien dans le corps d'un mot qu'à la fin, où il avait vraisemblablement une prononciation non sonore (θ).

Le provençal a entièrement perdu le son *ð*, quand il se présentait à la fin d'un mot : *tebe* = TEPIDUM, *fe* = FIDEM, *au* = AUDIT ; dans le corps d'un mot, il l'a exprimé, jusqu'à 1150 environ, par *d*, ensuite par *z*, notation qui correspond peut-être à une altération phonétique de cette consonne.

Le changement de *dr* (lat. *tr*) et de *ðr* (lat. *dr*) en *ir* est tout à fait propre au provençal. Il est probable que *dr* est d'abord devenu *ðr*, de sorte que nous avons là un exemple où le son latin passe, comme d'ailleurs en français, par deux degrés : *ðr* est devenu ensuite *yr* (écrit *ir*) [1]. De là : *paire* = PATREM ; *caire* = QUADRUM.

Le son *v* est devenu *u* en provençal lorsqu'il se trouvait après une voyelle, et servait de finale d'une syllabe ou d'un mot : *liura* = LIBRAM ; *viure* = VIVERE ; *viu* = VIVIT (ou VIVUM) ; *niu* (pour *nüu*) = NUBEM.

Un changement très important, au point de vue de la formation des dialectes de la France, a atteint *c* devant *a* ; ce *c* devient palatal dans une large zone qui s'étend de l'Ouest à l'Est, et comprend le Sud du domaine de la langue française, et le Nord du domaine provençal. Cette zone traverse la Rhétie vers l'Est, et atteint, dans le Frioul, la mer Adriatique. En France c^i a donné généralement naissance au son *tš*, qui s'est maintenu dans les dialectes jusqu'à nos jours, mais qui en Provençal s'est fréquemment adouci en *ts*, et en français a été allégé en *š* au XIIIe siècle. Ex. : CANTAT prov. *chanta*, franç. *chantet* ; VACCAM prov. *vacha*, franç. *vache* ; ARCAM prov. *archa*, franç. *arche*.

Le *t* final est conservé dans les plus anciens textes du français, et ne tombe en général qu'aux XIe-XIIe siècles. Le

1) Cf. NYROP, *Zeitschrift für rom. Philol.*, III, 476.

provençal au contraire ne présente le *t* final qu'à la 3e pers. sing. de l'indicatif des parfaits faibles en AVIT, DEDIT, IVIT : *amet* = AMAVIT (à côté de *amec*), *vendet* = VENDEDIT (à côté de *vendec*), *auzit* = AUDIVIT (à côté de *auzic*). Dans tous les autres cas, le *t* final lui manque depuis le xe siècle (*atra* = ATTRAHIT et peut-être *pas'* de *passa* dans la plus ancienne *Alba*). Il serait difficile de décider formellement à quelle date le provençal a perdu le *t* final. Au Sud-Ouest, jusqu'à Mont-de-Marsan et Tarbes inclusivement, le *t* final n'apparaît pas; ex. : *cante* (dép. des Landes) *canta* (Basses Pyr.) = CANTAVIT. La limite méridionale de la région où le *t* se conserve comme en français coïncide, jusqu'à la Loire, avec la frontière méridionale du français, mais à droite de la Loire elle comprend encore Lyon et le village d'Oingt; sur la rive gauche, Grenoble.

Le groupe *t's'* est également devenu sonore entre des voyelles, et a été par conséquent traité comme un son simple. D'après cela, lors de l'affaiblissement intervocalique, le c latin et le TI latin furent représentés d'abord par *d'z'* : PLACERE *plat's'ere plad'z'ere*; PRETIAT *pret's'at pred'z'at*. Ce son *d'z'* perdit en français son premier élément *d*, et *z'* fut atteint par la dissolution ordinaire aux sons mouillés (*pla-z'-ir pla-is-ir*; *prie-z'-at prie-is-et* d'où *priset*). En provençal la mouillaison se perdit, et l'on peut fixer à l'an 1000 l'époque où tomba ce premier élément *d*, si toutefois cette chute s'est produite en même temps que celle du *t* venant de *ts*.

A l'égard de quelques groupes particuliers de consonnes, groupes remontant au latin, le Nord et le Midi ont appliqué le même traitement; ex. : SUBTUS **suttus* prov. *sotz* franç. *soz*; CAPTIVUM prov. *caitiu* franç. *chaitif*; ADVENIRE prov. franç. *avenir*. Plus tard, le provençal admit beaucoup de groupes, que le français évite. Cf. : MISCULARE prov. *mesclar* franç. *mesler*; CAPITALE prov. *captal* franç. *chatel*; au nomin. sing. prov. *draps* franç. *dras*; prov. *pics* franç. *pis* [1]; prov. *verms*

1) Déjà dans les *Gloses de Cassel*.

= VERMIS, franç. *vers*. Mais dans HOSPITALE prov. *ostal* franç. *ostel*, BLASPHEMARE prov. *blasmar* franç. *blasmer*, etc., les deux langues sont d'accord.

Toutes deux évitent également la finale *-sts*. D'ordinaire, le premier *s* est rejeté, de sorte qu'au latin CHRISTUS correspond le prov. *Critz* franç. *Criz*; mais dans *estz* = ISTOS, *aquestz* = ECCUM ISTOS, ce groupe est toléré en provençal.

δ. *Changements survenus au* XIIe *siècle*

Aux changements de sons dont nous avons traité jusqu'ici, viennent s'ajouter encore quelques modifications qui se produisirent au début de l'époque littéraire.

13. En français, la diphtongue *ai* a été, dès le XIIe siècle, peu à peu contractée en *ę* (elle était déjà antérieurement devenue *ęi*, comme le prouvent les assonances). Cette contraction eut lieu d'abord devant le groupe *str* (*naistre*, dans Philippe de Thaün), puis dans une syllabe suivie d'une consonne (on trouve *mais*, à la rime avec *après*, dans un chant de croisade de 1146), et enfin, au XIIIe siècle seulement, même dans une syllabe libre (*faire*). Devant *n*, *ai* est resté à l'état de diphtongue jusqu'au XVIIe siècle, tandis que dès 1150 environ, *-ein -eine* a le même son que *-ain -aine* (en lorrain seulement, *ein* sonnait comme *oin* après les labiales : *poine pęna* = POENAM).

En outre, au XIIe siècle, on voit se produire la dissolution de *l*; dans certains cas, surtout après *a*, cette dissolution est de beaucoup antérieure à cette époque. On trouve déjà dans Boèce *auça* de ALTIAT ; les exemples français dont les dates sont les plus anciennes se trouvent dans des chartes de Touraine : *Girau* Tours 941, *Rainauds* Tours ou Huismes 950 [1].

En provençal, la dissolution de *l* paraît s'être introduite un peu plus tôt qu'au Nord (avant le passage de *ts* à *ss*), mais seulement à la condition expresse qu'il soit suivi de *t*,

1) *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, XLVI, pp. 395, 421.

d, *ts*, *dz*, *n*, c. à d. d'une des linguales, exception faite de *s*. Exemples : *aut* = ALTUM ; *beutat* = BELLITATEM ; *ribauda* ; *caussa* = CALCEAT ; *sauze* = SALICEM ; *feunia*, de *felon* + *ia*.

En français, *l* s'est dissout devant toute consonne : *els* = ILLOS est devenu *eus* prov. *els* ; *chevals* = CABALLUS, *chevaus*, prov. *cavals* ; *colp* = COLAPHUM, *coup*, prov. *colp* ; *vils* = VILIS, *vius*, prov. *vils*[1].

BIBLIOGRAPHIE

Sur les formes du latin en Gaule, il faut consulter : H. Schuchardt, *Vocalismus des Vulgärlateins*, I-III, 1866-8. — E. Seelmann, *die Aussprache des Latein*, 1885. — G. Gröber, *Vulgärlateinische Substrate romanischer Wörter*, dans les *Arch. f. lat. Lexicographie und Grammatik* de Wölfflin, I-III. Les *Archives* de Wölfflin contiennent encore d'autres études qu'il faudrait citer ici, p. ex. Sittl, *zur Beurteilung des sogenanntes Mittellateins*, II, 550. — Geyer, *Beiträge zur Kenntnis des gallischen Lateins*, II, 25.

Sur l'histoire du phonétisme français, les travaux principaux sont, sans parler de la *Grammaire* de Diez, ceux qu'ont publiés la *Romania* et la *Zeitschrift für romanische Philologie*. Comme il faudrait accumuler les citations, nous renonçons à les énumérer ici. Relativement au développement des consonnes affectées d'un *i*, nous avons suivi Vilhjalm Thomsen ; cfr *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, III, 106. — Pour connaître exactement le développement des voyelles toniques, il y a de nombreuses « Contributions » ; ainsi, sans compter ce qui a paru dans les *Revues* indiquées, il faut mentionner surtout l'étude de Böhmer, *A E I im Oxforder Roland* (dans les *Romanische Studien* de Böhmer, tome I, p. 599). — Ten Brink, *Dauer und Klang*, 1879. — Förster, *Bestimmung der lateinischen Quantität aus dem Romanischen* dans le *Rheinisches Museum*, tome XXXIII, et : *Schicksale des lateinischen o im Französischen* (dans les *Romanische Studien* de Böhmer, III, 174). — Gaston Paris, *Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, 1862. — Citons encore : A. Horning, *Zur Geschichte des lat. c vor e*

1) Nous ne pouvons entrer ici dans plus de détails sur les changements des voyelles amenés par la dissolution de *l*.

und i im Romanischen, 1883 ; et Joret, *Du C dans les langues romanes*, 1874. — H. Engelmann, *Die Entstehung der Nasalvokale im Französischen*, 1882. — H. Schuchardt, dans *Kuhn's Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, XXII, 153. — A. Tobler, dans la *même revue*, XXIII, 414.

La grammaire de la langue littéraire normande aux XIe-XIIe siècles a été traitée par Gaston Paris *(La vie de saint Alexis, 1872;* cfr. les remarques de Tobler, *Gött. Gel. Anz.*, 1872, p. 881), et par E. Mall *(Li cumpoz de Philipe de Thaün* 1873), ainsi que dans l'introduction de l'auteur à la *Reimpredigt* de 1879. Comme étude soignée des formes données par le principal manuscrit anglo-normand, mentionnons : Meister, *Die Flexion im Oxforder Psalter* (1877).

Nous ne citerons pas les écrits disséminés dans diverses éditions d'œuvres d'ancien français, et dans les travaux qui ont pour objet les langues romanes en général (Mussafia, dans les *Sitzungsberichte der Wiener Akademie ;* Ascoli dans son *Archivio glottologico italiano ;* etc...). On peut se reporter à la bibliographie indiquée dans Gröber, *Grundriss*, p. 109, et aux listes d'ouvrages modernes, données dans le *Literaturblatt für rom. und germ. Philologie,* de Neumann, ainsi qu'à un excellent travail du même auteur : *Die romanische Philologie* 1886 (dans l'*Encyclopädie* de Schmid VII, 2).

Pour le provençal, il faut mentionner les travaux de Diez et de Raynouard ; la *Revue des langues romanes*; Paul Meyer, *O provençal* (dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, I). — Un article du même, *Provençal language,* dans l'*Encyclopaedia Britannica*, 1885. — E. Wiechmann, *über die Aussprache des provenzalischen E*, 1881. *Die beiden ältesten provenzalischen Grammatiken : lo Donatz Proensals und Las Rasos de Trobar*, publiés par Stengel, 1878. — Les *Leys d'Amors* dans les *Monuments de la littérature romane* publiés sous les auspices de l'Académie des jeux floraux par Gatien-Arnoult, 1842, vol. I-III. Chabaneau promet de publier une autre rédaction, inédite encore, des *Leys d'Amors*.

B. — Aperçu des sons au XIIᵉ siècle

a. Provençal

14. Les sons que possédait le provençal au XIIᵉ siècle étaient les suivants :

ọ ǫ   ạ ą   ę ẹ   i — ü
uo, dial. *ue*   *ie*[1].

CONSONNES

	EXPLOSIVES		FRICATIVES		NASALES	VIBRANTES	SEMI-VOYELLES
	non sonores	sonores	non sonores	sonores			
Vélaires.	*c*	*g*			*ŋ*		
Palatales			*tš*	*dž*			*y* (*i*)
Dentales.	*t*	*d*	*s*	*z*, *ð*	*n*	*r*, *l*	
Labiales.	*p*	*b*	*f*	*v*	*m*		*u*, *ü*

Il faut y ajouter *l* et *n* mouillés.

Comme *š* et *ž* ne se trouvent que dans les combinaisons *tš* et *dž*, nous avons introduit ces dernières dans le tableau ci-dessus.

15. Au point de vue de la graphie des sons indiqués, il y a quelques remarques à faire. En général, la graphie est la même que dans notre tableau (mais, bien entendu, sans signes diacritiques).

Le son *ü* est exprimé par *u* :

Le son *k*, devant *a*, *o*, *u*, par *c* (ou devant *a*, *o*, par *qu*) ; devant *e* et *i*, par *qu* ;

Le son *g*, devant *a*, *o*, *u*, par *g* (ou devant *a*, *o* par *gu*) ; devant *e* et *i*, par *gu* ;

Le son *z* s'écrit *z* ou *s* ; le son *s*, entre deux voyelles, est indiqué d'ordinaire par *ss* : *cessa*, *baissa*.

Le son *dz* s'exprime d'ordinaire par *z* ; le son *ts* par *c*, et, devant *a*, *o*, *u*, aussi par *z*. Cfr : *marce* = MERCEDEM ; *dreca*

(1) Nous n'indiquons ici que les diphtongues dérivées de voyelles simples latines, comme dans *miel* de MEL, *uec* de (H)OC.

= DIRECTIAT ; *faca* = FACIAT (Boèce) ; *facam* = FACIAMUS (Passion). *c* pour le son *dz* est très rare (*conducent, dicen* Passion).

On note *ts* final par *z* et, depuis le XIIe siècle, aussi par *tz*.

Le son *δ* s'écrit *d*, et aussi *z* (seulement depuis le milieu du XIIe siècle, où il passa vraisemblablement au son *z*).

Le son *tš* s'écrit *ch* (*sapcha, tuch*) ; quand il se trouve à la finale, on rencontre aussi la notation *g* (*tug*).

Le son *dž* est rendu par *j* (dans les manuscrits *i*) ; et devant *e* et *i* aussi par *g*. Pour noter le son *ŋ*, on emploie *n* ; pour *l* mouillé, *lh* ou *ill* ; pour *n* mouillé, *nh* ou *ign*.

β. *Français*

16. Nous pouvons attribuer à la langue littéraire du XIIe siècle les sons suivants :

VOYELLES

ọ ǫ ã a ę̃ ę ĕ ẹ̄ i — ü
ue ie ei

Il faut y joindre *e* sourd (de *o a i* atones).

Parmi les voyelles nasales nous citons ici seulement celles qui forment des assonances particulières, ayant une coloration de son bien distincte; de même pour les diphtongues. Il existe, en outre, quoique certains auteurs le nient, trois autres voyelles nasales : *ọ̃ ĩ ü*.

CONSONNES

	EXPLOSIVES		FRICATIVES		NASALES	VIBRANTES	SEMI-VOYELLES
	non sonores	sonores	non sonores	sonores			
Vélaires.	*c*	*g*			*ŋ*		
Palatales			*tš*	*dž*			*y* (*i*)
Dentales.	*t*	*d*	*s*, *ϑ*	*z*, *δ*	*n*	*r*, *l*	
Labiales.	*p*	*b*	*f*	*v*	*m*		*w* ou *u*, *ü*

Il faut y ajouter *l* et *n* mouillés, et *h*.

Comme *š* et *ž* ne se présentent que dans les combinaisons *tš* et *dž*, nous avons introduit ces groupes dans le tableau ci-dessus.

17. Le son *ü* est noté par *u*.

Le son *o* est volontiers exprimé par *u*, qui a ainsi double fonction. De son côté *ue* peut s'exprimer par *oe*, surtout au commencement d'un mot, et après *u* ayant la valeur de *v*. Les voyelles nasales s'écrivent comme les voyelles orales.

Gue, gui indiquent encore au xiie siècle les sons *gwe, gwi* ; c'est seulement après que *u* = *w* fut devenu muet, que *gue, gui* notèrent le son du *g* vélaire devant *e, i* : *gigue*.

Le son *z* est exprimé par *s* ; le son *s* entre deux voyelles, par *ss* ;

Le son *ts*, devant *e, i*, par *c* ; devant *a, o, u* de même, mais quelquefois aussi par *ce* (*chanceun*, auj. *chanson*) ; à la finale, par *z*.

Z indique le son *dz* dans les noms de nombre depuis *onze* jusqu'à *seze*.

Le *t* final, avant de disparaître, alterne, dans l'écriture, avec *d*. Le son *ð* s'écrit d'ordinaire *d*, quelquefois aussi *th* (orthographe anglaise) : *veüthe*. A la finale il est représenté aussi par *t*, qui marque peut-être le son *θ*.

Le son *dž* se rend par *j*, et, devant *e* et *i*, aussi par *g*. Pour *c* devant *a* on écrivait primitivement *c'*, puis *ch* ; quant au son de ce *ch* (qui se trouve de même dans *riche, chevalchier*, etc.) on ne peut établir le degré qu'il occupe entre k^i et *tš*. Le *g'* correspondant, qui au xiie siècle s'est déjà développé en *dž*, prit donc probablement les devants sur *c*.

Il faut voir un très ancien son *tš* dans *sache* = SAPIAM et dans des mots analogues.

L mouillé se note ordinairement dans le corps des mots par *ill*, à la fin des mots par *il* ; *n* mouillé, en général par *ign*.

Le phonétisme français se distingue surtout du provençal par ses voyelles nasales. Si le provençal a jamais développé une voyelle nasale devant l'*n* « indifférent », il l'a vite perdue.

L'affaiblissement en *e* muet de la voyelle des finales inaccentuées n'est connu que du français. Seul aussi, le français possède le son *h*, importé par les Francs, que le latin avait perdu dès le début de l'époque romane; cf. franç. *herde*, langue franque *hirda*; franç. *hache*, langue franque *hapja*. Cet *h* est resté inconnu du provençal et des dialectes français du Midi, depuis la Saintonge jusqu'au Jura : prov. *apcha* (hache) ; une *halle* se dit, dans le Sud-Ouest du domaine français, *ale*, au Sud-Est, *aule*; il existe dans le Berri un endroit nommé *les Aix d'Angillon*, dont le vrai nom était autrefois *les Haies dan* (= DOMINUM) *Gillon*.

Quant au son *dz* il faut remarquer qu'en français et en provençal il n'a été maintenu que dans les noms de nombre depuis *onze* jusqu'à *seze* (prov. *sedze*, *setze*), et qu'il alterne aussi avec *s*, du moins au Sud, dans *onze*, *catorze*, *quinze*.

Le *w* germanique s'est introduit aussi en provençal ; il y est traité comme dans le Nord : *warden* devient *guardar*, franç. *guarder*. Après *g*, *u* se perdit en provençal (mais non dans la Gascogne) dès le xe siècle, en français à partir de la seconde moitié du xiie. Une différence entre le Nord et le Midi, c'est que ce dernier a laissé s'introduire le son *gu* aussi dans les parfaits en *ui*, où le Nord ne le connaît pas (*ac* = HABUI, *agues* = HABUISSET gasc. *agos*, mais moyen-rhodanien *oüst*).

C. — Développement des sons français depuis le XIIIe siècle

Après la restitution de la Normandie à la France (1204), le français fut de plus en plus abandonné en Angleterre. En France, la langue littéraire normande (que nous considérons, on s'en souvient, comme un francien légèrement modifié par des influences dialectales), fit place au dialecte francien pur, celui dont s'est formée la langue française qui s'écrit encore aujourd'hui.

Le francien se sépare d'abord du normand par sa graphie : il note par *o* ou *ou* le son *ọ*, que le normand indiquait par *o* et plus ordinairement par *u* ; et dans *paiier, proiier*, etc., il écrit volontiers deux fois l'*i* qui appartient aux deux syllabes (norm. *paier, preier*).

Les traits dialectaux par lesquels le francien se distingue du normand sont les trois suivants :

1) Le francien a changé en *ã* le son *ẽ*, sauf quand le son immédiatement précédent était un *i* (*bien, moyen*). Ex. : *formant* = FORTIMENTE ; *vant* = VENDIT ; *vandange* = VINDEMIAM.

2) Parallèlement à *ẹ̄*, le francien a aussi diphtongué *ọ̄*, tandis que le normand connaît seulement *ei* résultant de *ẹ̄*, mais non *ou* (*eu*) de *ọ̄*. Le francien a, dès le XIIe siècle, changé en *eu* la diphtongue développée de *ọ̄* : franç. *joieus seigneur eure*, norm. *joius seignur ure*.

3) De même que *ou* devenait *eu*, *ei* devenait *oi*, mais toutefois depuis le XIIIe siècle seulement. *Oi* est toujours demeuré inconnu des dialectes de l'Ouest. Au Nord et à l'Est *oi* s'était introduit déjà à une époque antérieure (*noieds* Jonas ; *poine* dans les assonances des Lorrains). Dès le XIIIe siècle, *oi* prend la prononciation *oẹ, oę*.

19. Dans d'autres cas, nous trouvons en francien des degrés phonétiques plus développés, qui se préparaient déjà en normand. C'est ainsi que *ẹ* est identifié à *ę* (*net* : *fait*). Cette transformation s'est opérée peu à peu ; elle a commencé au XIIe siècle, mais n'a été accomplie qu'au XIIIe. Dans *ęls* = ILLOS, la transformation n'eut pas lieu, la dissolution de *l* ayant déjà été opérée. De même, c'est au XIIe siècle que le son *s* a commencé à devenir muet devant les consonnes : ce fait a eu pour conséquence un allongement de la voyelle précédente, qui se produit partout, sauf dans les voyelles atones (dans *es* + *consonne* initial, p. ex. *escrire* ; dans *cest, ceste, chascun* ; dans les formes faibles *nostre, vostre*).

Au XIIIe siècle, *z* et *s* sont identiques à la fin des mots. *Tš*,

dž, ts, dz (*chanter, joïr, cent, doze*) perdent leur avant-son ou premier élément *t* ou *d*. Le *t* final devient muet[1]. La diphtongue *ue* est contractée en *ö*, excepté dans *avec* de *avuec* = APUD HOC, *ilec* de *iluec*[2], *malveillant*, *bienveillant*, *orgueilleux*, où elle avait déjà antérieurement été réduite à *e*.

20. Pendant le XIVe et le XVe siècle, il s'est introduit quatre principaux changements phonétiques, qui ont de plus en plus fait avancer l'ancien français vers la langue moderne.

L'ancien *ié* est devenu *é*, tant dans la flexion verbale, où l'on rencontre pour une même désinence *e* à côté de *ie* (*garder laissier*, *gardez laissiez*, *gardé laissié*), que dans le vocabulaire en général, quand *ie* était précédé de *ch* ou de *g* (*cerchier*, *legier*). Dans le premier cas, on a probablement affaire à un changement analogique ; dans le second, à un changement phonétique. Le dernier s'est accompli un peu plus tard que le premier et ne s'est achevé qu'au seuil du XVIe siècle. Devant une nasale, *ie* s'est maintenu (exemple unique, *chien*).

Un caractère propre au XIVe siècle et plus encore au XVe, c'est une certaine hésitation en ce qui concerne le nombre des syllabes de beaucoup de mots : il arrive qu'un même poète, tantôt les compte toutes, tantôt en contracte deux ensemble. Cette incertitude s'explique surtout par l'apparition des changements phonétiques suivants[3] : *e* sourd devient muet dans le commencement ou le corps d'un mot devant une voyelle : *cheveleüre*, *empereeur*, *Loeïs*, *Beorges*, *geene*, *veoir*, *veü*, *veïsse*, *eüsse*, *eage*. Des graphies telles que *Boorges*, *aage* montrent que *e* fut d'abord assimilé à la voyelle suivante, puis se confondit avec elle. *E* s'est maintenu, et est devenu *ẹ* dans quelques termes du style judiciaire (*séance*, *échéance*, *péage*), dans *abbaye* (propr. *abeïe*) à cause de *abbé*,

1) La forme *ce jour* pour *cest jour* est déjà attestée en 1246.

2) Déjà en 1248.

3) Nous suivons ici en général TOBLER, *Le Vers français ancien et moderne*, Paris, 1885.

dans *géant* et *céans* qui par suite de la chute de *e* se seraient confondus avec d'autres mots ; enfin dans *obéir*. *A* devient muet, lui aussi, devant une voyelle accentuée : *saoul* = SATULLUM, *gaaing* et *gaaignier*, *aoust* = AGUSTUM, *chaeine chaaine* = CATENAM.

La prononciation d'Orléans, de Chartres et de la Normandie contractait *eü* en la diphtongue *eu*. Les mots *bonheur* et *malheur*, anc. franç. *bon eür*, *mal eür* de BONUM (MALUM) AGURIUM, se sont prononçés à Paris, jusqu'au XVII[e] siècle, *bonur*, *malur*; la langue cultivée se rallia, pour la prononciation, aux dialectes voisins du Sud et de l'Ouest. De même en anc. français JEJUNARE donne *jeüner*, et FATUTUM (de FATUM + -UTUM), *feü*; mod. *jeuner*, *feu*.

Une réduction des deux voyelles à une diphtongue (dont l'accent fut porté sur la voyelle jusqu'alors inaccentuée) se produisit aussi pour *aï*, *oï*, *uï* : *traïtre traitre*, *aïde aide*, *haïne haine*, *roïne roine* à côté de *reïne reine*, *fuïr fuir* ; et, en outre, pour *ië* dans *peestre* (= PEDESTREM) *piètre*, *anciien* (= ANTE + -IANUM) *ancien*, *crestiien* (= CHRISTIANUM) *chrétien*, *familiier* (= FAMILIAREM) *familier* ; pour *uë*, *ia*, *oui* dans *écuelle* = SCUTELLAM, *viande*, *diable*, *oui* (anc. fr. *oïl*) ; pour *ions iez* dans la 1[re] et la 2[e] pers. plur. de l'imparfait et du conditionnel; pour *oë*, qui, après la réduction, reçut le même son que la diphtongue écrite *oi*, dans *moelle* anc. fr. *meole* = MEDULLAM, *poêle* anc. fr. *paele* = PATELLAM, *fouet* de *fau* = FAGUM + -ITTUM.

Trahir, *trahison*, *pays*, etc. sont restés disyllabes.

L'*e* sourd devient en outre muet lorsqu'il est précédé d'une voyelle plus pleine ou d'une diphtongue ; ex. : *prai(e)rie*, *li(e)mier*, *mi(e)nuit*, *agré(e)ment*, *dévoù(e)ment* ; après une voyelle accentuée *iau(e)* = AQUAM, *trouvoi(e)*, *vendoi(e)* et de même dans la 2[e] pers. sing. et la 3[e] pers. plur. de l'imparfait et du conditionnel. Après les consonnes, *e* est devenu muet dans la langue vulgaire depuis le XVI[e] siècle : *p(e)tite*, *mir(ent)* ; dans la langue cultivée, beaucoup plus tard.

21. Les principaux changements qui se produisirent au XVIe siècle sont les altérations des diphtongues *au*, *oi*, *ai* (devant *n* et dans les cas indiqués ci-dessus où *ai* vient de *aï*).

Au était déjà monophtongue dans la prononciation à l'époque de Th. de Bèze (1584), ex. : *autre, hausse.* Le ō résultant de la contraction de *au* était ouvert (ǭ), et ne prit qu'au XVIIe siècle un son plus grave (ọ̄). De même *beau* devint *beǭ*, au XVIIe siècle *beọ̄*, et, avec perte de l'*e*, *bọ̄*.

La diphtongue *oi* se prononça à partir du XIIIe siècle comme *oẹ*, puis comme *oę*. Au XVIe siècle, la langue populaire et la langue de la cour simplifièrent la diphtongue en la réduisant à *ę* dans un certain nombre de mots et de formes, où le plus souvent *oi* accentué est suivi d'un *e* ou d'un *s* final. Ainsi dans *François, Anglois, monnoie* = MONETAM, *croie* = CRETAM, *foible* = FLEBILEM, *connoistre* = COGNOSCERE, *emploite* = IMPLICITA, *croire* = CREDERE, *croistre* = CRESCERE, *droit* = DIRECTUM, *soit* = SIT. Ce fait est des plus fréquents dans les imparfaits et les conditionnels : *vendoi*(*s*) = VENDEBAM, *vendroi*(*s*) = VENDERE(HAB)EBAM. La langue cultivée conserva d'abord sans aucun changement, dans les mots ci-dessus, le son *oę*, cependant, la prononciation *ę* gagna de plus en plus d'importance, même dans le langage relevé, qui, après quelques hésitations, se décida pour la prononciation *oę* dans *croire, croître, droit, soit*, et à la prononciation simple de *ę* dans les autres mots et formes : Voltaire introduisit cette dernière prononciation dans l'écriture même [1], et l'Académie la reconnut enfin en 1835 (*connaître, faible, vendais, vendrais*).

Dans tous les autres cas, la diphtongue *ọę* est devenue *ọa*, aujourd'hui *ùá*, tandis que la graphie *oi* du moyen âge reste inaltérée. Ce son *ọa* était déjà connu de Palsgrave (1530); au XVIe siècle il était d'un usage vulgaire, et depuis le XVIIe il pénétra dans la langue cultivée, où il régna en

1) *Zaïre*, 1732.

maître au XVIIIe. Même les mots *moelle, poęle, fouet* ont régulièrement adopté la prononciation *ǫa*, avec cette réserve seulement qu'à côté d'elle, existe aussi la prononciation *oę* que l'orthographe semble recommander.

Oę nasal, par exemple dans *joint, point*, n'est pas devenu *oa*, et, aujourd'hui encore, rappelle l'ancienne prononciation de *oi*.

Ai dans *traitre, haine* n'a pas conservé longtemps la valeur de diphtongue et a été contracté en *ę*. La même contraction a atteint *ai* dans les désinences *ain, aine*. Déjà en 1550, Joachim du Bellay donne comme satisfaisante la rime *fontaines-Athènes*; d'autres grammairiens du XVIe siècle connaissent encore *ai* prononcé comme diphtongue; néanmoins cette prononciation n'a guère survécu au XVIe siècle.

22. Au XVIe siècle, les consonnes finales deviennent volontiers muettes, à l'exception de *r*, devant un mot commençant par une consonne. Elles étaient sonores devant un mot commençant par une voyelle, et devant un repos. Quelques traces de cette prononciation sont parvenues jusqu'à nos jours (*soit!, net, fait, plus, gens, tous*); à part ces mots, l'habitude de faire sonner la finale devant un repos (et de même à la fin d'un vers) s'est perdue au début du XVIIe siècle.

Le XVIIe siècle a abrégé la prononciation de *rr*, sauf dans les exceptions conservées jusqu'aujourd'hui (*mourrai, acquerrai*); ainsi *terre* et *guerre* furent changés, dans la prononciation, en *tęre* et *guęre*.

En outre, le XVIIe siècle a favorisé une prononciation très ouverte — qui avait sans doute appartenu d'abord au peuple — pour toutes les voyelles nasales, de même que pour *ǫę* (qui devint *oa*), et pour *ę* suivi d'une consonne. Les voyelles nasales *ü̃* (*un*) et *ĩ* (*in*) reçurent vraisemblablement au XVIe siècle une prononciation un peu ouverte (*œ̃* et *ẽ̦*), qui devint encore plus ouverte au XVIIe. Il en est de même pour *ǫ̃*. Par suite de ce fait, il y eut, dans la prononciation,

confusion entre les sons anciens *eun* et *un, ain* et *in*. Depuis cette époque, le français n'a plus que quatre voyelles nasales : *ǫ̃, ę̃, ã, œ̨̃*.

E et *ie* ont depuis le XVIIIe siècle leur prononciation actuelle : fermée dans la finale d'un mot ou devant une consonne devenue muette ; ouverte, devant toute consonne qui se prononce. Cette règle ne s'est établie que graduellement. On peut déjà au XVe siècle reconnaître la prononciation ouverte des désinences *iel, ier, ierre, ienne* (*miel, hier, pierre, gardienne*) ; dans la plupart des autres désinences, la prononciation *ę* ne s'est introduite qu'au XVIIIe siècle : ainsi dans *pere, mere, premiere* et dans les infinitifs en *-er*.

On peut remarquer de même le développement tout à fait progressif d'où est née la règle actuellement en vigueur pour l'*r* final. Au XVIIe siècle, dans la langue cultivée, *r* devint, pour un temps, muet devant un mot commençant par une consonne, même dans les infinitifs en *ir* et dans les substantifs en *oir* et en *eur* ; c'est au XVIIIe siècle seulement que le son *r* final fut rétabli.

23. *õ* ou *ã* n'ont généralement plus le son nasal devant une consonne nasale ; il n'y a que la voyelle suivie d'un *n* mouillé qui conserve encore aujourd'hui la valeur nasale. Au contraire l'ancien français connaissait *o* nasal dans *donne* et *homme, a* nasal dans *notanment, granmaire* (Molière), *femme*. Dans les deux cas la langue abandonna la nasalisation au XVIIe et au XVIIIe siècle ; toutefois il en est resté trace dans la prononciation ouverte de *o*, et dans la prononciation *a* pour le *e* latin. *ã* initial se trouve encore devant *n* ou *m* dans *ennui, ennoblir, emmène*.

Le changement de *l* mouillé en *y*, et celui de l'*h* aspirée devenant muette, sont des phénomènes propres au XVIIIe siècle. La prononciation sans *h* était une habitude provençale, qui s'introduisit dans le Nord ; quant à *y* pour *l* mouillé, cette transformation appartenait dès le XVIIe siècle au bas langage

parisien, qui, en dépit des défenses et des remontrances des grammairiens, a toujours donné le ton pour tous les changements les plus graves subis par la prononciation depuis le XVIe siècle.

24. Nous ne nous occupons point ici des changements phonétiques purement sporadiques : il nous semble cependant incontestable qu'il en existe. Ils se produisent dans les cas où la langue peut, comme on dit, « fourcher ». Au XVIe siècle on disait encore *chercher* à côté de *cercher* = CIRCARE : dans ce mot l'initiale a été assimilée au *ch* suivant. Il y a au contraire dissimilation dans *foible* (auj. *faible*), anc. franç. aussi *floible* = FLEBILEM, dans *sujurne* (auj. *séjourne*), anc. franç. aussi *surjurne*, dans *flairer* = FRAGRARE, dans *gencive* = GINGIVAM prov. *angiva*, dans *gourde* = CUCURBITAM (disparition d'une syllabe) ; et dans le prov. *gan ren* à côté de *gran ren* l'influence dissimilante est exercée même par un mot suivant. Un cas de métathèse se trouve par exemple dans le prov. *laironici* = LATROCINIUM. Souvent *r* est transposé à l'intérieur d'une même syllabe (*brebis* = VERVECEM, *fromage* = FORMATICUM). Ces perturbations phonétiques peuvent elles-mêmes se présenter avec une parfaite régularité ; c'est ce que montre la transposition, commune aux langues romanes, du groupe *voyelle* + *r*, en le groupe *r* + *voyelle* à la fin d'un mot ; ex. : QUATTOR *quattro* prov. *catre* franç. *quatre*.

BIBLIOGRAPHIE

La grammaire française du XVIe siècle est exposée par Darmesteter et Hatzfeld, *le XVIe siècle en France*, 4e édition 1888. — Pour le développement phonétique depuis le XVIe siècle, l'ouvrage fondamental est celui de Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle*, 1881. — Pour le XIVe siècle, on a les *Beiträge zur Kentniss der französ. Sprache des 14. Jahrhunderts* de O. Knauer (dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, t. 8-14).

On trouvera une foule d'observations importantes sur le déve-

loppement du français dans Tobler, *Le Vers français ancien et moderne,* 1885. — Citons en outre l'abbé Bellanger, *Études historiques et philologiques sur la rime française* (thèse), 1876. — H. Nagel, *die metrischen Verse Jean Antoine de Baïf's*, 1878. — M. Hossner, *Zur Geschichte der unbetonten Vokale im Alt- und Neufranzösischen*, 1886. — Suchier, *die Lautentwickelung der französischen Sprache von der Romanisierung Galliens bis zur Gegenwart* (paraîtra chez Niemeyer, à Halle).

D. — La langue française vivante

25. Aujourd'hui la langue française comprend les sons suivants :

VOYELLES

u (prononcé *ou*) *ọ ọ̃ ǫ ã a ą ę ę̃ ẹ i* | *ü œ̣ œ̨̃ œ̨*, ex. : *nous, dos, rond, encore, vent, pàte, patte, mais, faim, aimė, mari, nature,* | *eux, un, leur.*

Il faut y ajouter *e* muet dans *le, besoin.*

CONSONNES

	EXPLOSIVES		FRICATIVES		NASALES	VIBRANTES	SEMI-VOYELLES
	non sonores	sonores	non sonores	sonores			
Vélaires.	*k*	*g*					
Palatales				*y*			*i*
Dentales.	*t*	*d*	*s, š*	*z, ž*	*n*	*r, l*	
Labiales.	*p*	*b*	*f*	*v*	*m*		*u*(pron. *ou*) *ü*

Il faut y ajouter *n* mouillé. *N, m, i, u, ü, r, l* sont aphones, par ex., dans *picnic, schisme, tien, toit, puis, pré, clou.*

Le son *š* s'écrit *ch, ž* s'écrit *j* (et aussi *g* devant *e, i*). Le son *u* (prononcé *ou*) est noté *ou*, et *ü, u.*

La prononciation de diphtongue usitée surtout à Paris pour les terminaisons de *paye, voient* (= *pęy, vuay*) et la prononciation de *l mouillé* p. ex. dans *grenouille, deuil, Versailles,*

soleil, dément l'opinion, souvent exprimée, d'après laquelle la langue actuelle n'aurait pas de véritables diphtongues.

26. D'après Vietor [1], la prononciation française de nos jours s'éloigne de la prononciation allemande en ce que les Français, en parlant, doivent infléchir la langue en avant avec une articulation précise et bien définie, et en ce que la labialisation est très énergique. A cette première difficulté, que, pour former une voyelle initiale, l'éclat de la voix, fort en allemand, est, au contraire, modéré en français, il faut ajouter encore les suivantes : l'*e* sourd devenant muet, la quantité des voyelles, la quantité des consonnes, l'accent, le rythme, la cadence, la liaison.

L'*e* muet de la prose n'est pas prononcé non plus dans la poésie. Cependant, l'ancienne valeur disyllabique de certains mots s'est assez conservée pour que la voyelle nasale ait une durée plus longue dans *tante*, *ronde* que dans *tant*, *rond*, et que par ex. *borne, morte* n'aient pas du tout le même son que l'allemand *Born, Mord* : dans le français *borne*, *morte* on traîne sur l'*r*, ce qui donne à l'*n* ou au *t* suivant la valeur d'une syllabe accessoire. De même dans *amie, bouchée* (subst.) l'*e* n'est pas tout à fait tombé : il a laissé des traces ; *amie* se distingue de *ami*, et *bouchée*, du participe *bouchée*, *bouché*, par la durée plus longue de *i* ou de *e*. Dans certains cas particuliers, l'*e* sourd s'entend encore distinctement aujourd'hui : ainsi *le* après un impératif (*donnez-le*; c'est le seul cas où il ait encore l'accent principal), ou devant un *h* aspiré (*dehors, cette haine*), enfin dans certains mots comme *exactement*, *département*, *Charleville*. *E* est tout à fait muet après *l*, *m*, *n*, *r*, *ss*, *ch*, ex. : *mule*, *sublime*, *reine*, *pure*, *masse*, *glace*, *ruche*, tandis qu'après *p*, *f*, *t*, *qu* (*dupe*, *calife*, *imite*, *chaque*) il est presque muet, et après *b*, *d*, *g*, *v*, *x* s'entend légèrement.

Au point de vue de la quantité, les voyelles ne se distinguent

1) P. 183.

pas seulement en longues et en brèves; il faut encore ajouter à cette distinction la *demi-longueur*, ou la durée incertaine. On peut même souvent observer dans la prononciation parisienne, devant *r*, par ex. dans *dire*, *finir*, une quatrième sorte de quantité, l'*excès de longueur*. Julius Jäger [1], qui a bien profité des indications exactes du dictionnaire de Sachs, a toutefois passé sous silence les désinences de conjugaison les plus usitées. Il faut remarquer que, parmi les voyelles inaccentuées, il y a des longues, comme par exemple dans *pāsser*, *nātion*, *grōssir*, *arrōser*, *maīson*, *bāron*, et des brèves, comme dans *faisons*, *otage*, *rôtir*, *hôtel* (malgré l'accent circonflexe). L'allongement qui autrefois se produisait d'ordinaire, lorsqu'un *s* final devenait muet, et qui permettait de distinguer le pluriel du singulier, même devant un mot commençant par une consonne, a aujourd'hui disparu. Devant un *r* simple, toute voyelle est longue (*or* et *adore* ont la voyelle identique). Devant *l* simple, l'emploi d'une brève est à peu près aussi absolu : de là vient que dans *étoile*, *sociale*, bien que l'*e* final soit muet, on ne prononce pas longues les voyelles précédant *l* (toutefois, il y a des longues dans *pâle*, *soûle*, *goule*). En général les voyelles ouvertes tendent à être brèves, et les voyelles fermées à être longues. Les explosives sonores ou faibles, même combinées avec *r*, aiment à être précédées d'une brève (cependant la voyelle est longue dans *prêche*, *flûte*, *meute*, *traître*, *autre*). Les explosives sonores, seules ou accompagnées de *r*, aiment à être précédées d'une longue (excepté les terminaisons *able*, *ade*, *ode*). Quand *s* devenait muet, ou quand une contraction avait lieu, la voyelle s'allongeait par compensation (*prêtre*, *vêpre*); néanmoins la voyelle est brève dans *écoute*, *aumône*, *ruche*, *mouche*, *croûte*, *forêt*, *chacun*, *notre*, *votre*. Devant plusieurs consonnes et à la fin des mots, on trouve d'ordi-

1) *Die Quantität der betonten Vokale im Neufranzösischen*, Heilbronn, 1883.

naire une brève (excepté *mœurs, où,* les terminaisons *au, eau*).
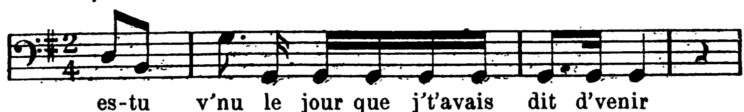
Pour la quantité des consonnes, les premières indications exactes se trouvent dans Trautmann. Dans quelques cas, certains mots empruntés ont vu, postérieurement, leurs consonnes devenir longues par analogie au latin. D'ordinaire, les consonnes de quantité longue suivent une voyelle brève (*robe, école, balade,* etc.) ; cette quantité longue a dû s'introduire comme compensation de l'*e* devenu muet.

L'accent français est très différent de l'allemand; il est moins fort, et indique une tendance à partager en proportions à peu près égales, dans la prononciation, la somme d'intensité attribuée aux diverses syllabes. La langue tend à rétablir une sorte d'équilibre régulier entre l'élévation et l'abaissement de la voix ; aussi n'évite-t-elle pas moins la suppression d'un *e* muet (*remis, ce, un*(*e*), *leçon,* mais *il le r*(*e*)*met, de c*(*e*) *temps, la l*(*e*)*çon*), que la transposition de l'accent (*voùs avéz,* mais *àvez-vóus, la màison roúge*).

Le rapport des différents accents des mots entre eux dans la phrase a aussi ses particularités, surtout dans la fin de cette phrase. Pierson a traité de celles que présentent l'affirmation, l'interrogation et l'exclamation, et il en a tenu compte même pour le rythme du discours, qui est dans une étroite dépendance avec l'accent des propositions. Dès le XVIe siècle la langue française sépare volontiers à la fin des propositions le ton élevé et le ton fort, de telle sorte que l'accent le plus fort tombe sur la dernière syllabe, le ton rythmique le plus élevé sur l'avant-dernière. Du fait que l'accent *chromatique* et l'accent *expiratoire* se suivaient ainsi, il est souvent résulté dans le langage ordinaire un recul du second sur la syllabe atteinte par le premier (*as-tu fini?*[1]); c'est ce qui a causé l'erreur de bien des savants en ce qui concerne la place exacte de l'accent français. Il y a

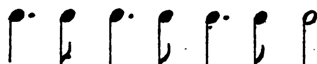
1) Pierson, *Métriquc naturelle du langage,* p. 175-244.

aussi en français des propositions ou parties de propositions *monotones*, c-à-d. prononcées sur une seule et même note, surtout quand, à côté de la partie principale de la phrase (prononcée sur diverses notes qui nuancent l'expression), on exprime encore une circonstance accessoire [1] :



(On trouvera des détails dans Pierson, qui traite aussi des pauses ou césures du discours, et de la chute tonique qui les précède.)

En français, la cadence ou mouvement de la phrase s'écarte beaucoup de l'allemand. L'allemand aime à allonger la durée des syllabes accentuées au détriment des atones ; tandis que le français, si la syllabe est longue, lui donne un excès de durée, ou la fait suivre d'une petite pause ; par exemple, on prononcera avec le mouvement suivant la phrase allemande : *Steht die Form aus Lehm gebrannt :*



tandis que le français, dans une phrase prononcée sans affectation, p. ex. dans le premier vers de la fable : *Un chien vendu par son maître*, place en général à la même distance les unes des autres toutes les syllabes, excepté la dernière.

La liaison d'un mot finissant par une consonne, avec un mot suivant commençant par une voyelle, n'est plus dans la langue de la vie ordinaire que d'un usage assez restreint, et subsiste seulement dans certaines locutions fréquemment usitées et dont les mots sont étroitement unis. Il y a des mots qui n'ont conservé leur forme pleine que dans une seule et unique locution (*corps et bien*). Dans les mots en *-et*, *-ard* et *-ier*, la finale ne se prononce presque plus, même dans le langage relevé.

1) Pierson, *Métrique naturelle du langage*, p. 161.

BIBLIOGRAPHIE

M. Trautmann, *die Sprachlaute im Allgemeinen und die Laute des Englischen, Französischen und Deutschen in Besonderen,* 1886. — W. Vietor, *Elemente der Phonetik und Orthoepie des Deutschen, Englischen und Französischen,* 1884. — P. Pierson, *Métrique naturelle du langage,* 1884. — Lütgenau dans *Herrig's Archiv,* 72, 59. — Benecke, dans sa *Schulgrammatik.* — Wulff, *Nagra ord om aksent,* dans *Forhandlingar ved det nordiske Filologmode i Kristiania* (1881).

CHAPITRE III

DÉVELOPPEMENT PHONÉTIQUE DES DIALECTES

Lorsqu'un domaine de la langue ne diffère d'un domaine voisin que par le traitement d'un seul son, il existe entre ces deux domaines une limite que nous appellerons la *frontière phonétique*. Au contraire, nous entendrons par les termes de *frontière de langue*, ou de *frontière de dialectes*, une ligne marquant la différenciation de plusieurs traits linguistiques; (ce dernier cas ne se présente en France que par exception).

27. Pour étudier les dialectes d'un pays, il y a diverses méthodes: on peut adopter comme base de division, ou bien les localités, ou bien les traits linguistiques. Nous préférons le second moyen, et nous pensons que le mieux, pour atteindre à une parfaite connaissance des formations dialectales, c'est de suivre chaque trait caractéristique d'une région particulière, dans toute l'étendue du domaine entier. Si les indications que nous donnons ne satisfont pas aux exigences de ce plan, c'est que, jusqu'ici, le détail de toutes les particularités linguistiques ne nous est pas entièrement connu.

Sur ce point, comme en tout, il faut beaucoup d'exactitude. Dans un développement phonétique dont tous les éléments se tiennent étroitement, on ne peut négliger même les détails les plus particuliers; comment pourrait-on déterminer l'origine de tant de textes du moyen âge, écrits on ne sait où, —

si l'on n'avait point, au préalable, établi avec précision le domaine respectif des divers phénomènes phonétiques ? La recherche de ces phénomènes ne doit donc s'arrêter que là où manquent les matériaux propres à les éclairer.

Il ressort déjà de ce qui précède qu'il fallait commencer par faire des recherches sur les patois vivants. Mais il nous aurait fallu voyager d'un endroit à l'autre, car pour des domaines assez étendus, on manque encore de textes imprimés à consulter, ou d'études grammaticales ; en sorte qu'il est impossible, à l'heure actuelle, de donner un aperçu absolument complet. Nous nous sommes donc provisoirement contenté d'étudier les anciens textes dialectaux, remontant à peu près au milieu du XIII[e] siècle pour presque toutes les parties de la France (sauf quelques régions comme la Savoie, l'Ardèche, la Corrèze, les Hautes-Alpes, où l'apparition de textes est en général plus récente). Encore faut-il ici apporter une extrême prudence : ce n'est pas une raison en effet, parce qu'un document a été écrit dans telle ou telle région, pour l'attribuer sans hésitation au parler de cette région.

Nous prenons donc, en résumé, pour base les documents que nous connaissons du XIII[e] siècle ; dans un petit nombre de cas seulement, nous avons eu recours aux patois actuels, pour compléter les indications que nous fournissaient les anciens textes.

28. Avec MM. Ascoli et Paul Meyer, nous adoptons pour principe de division des dialectes le traitement de l'A libre accentué. Il reste *a* en provençal (*portar tallar*), devient *ie* après les palatales et reste *a* en moyen-rhodanien (*portar taillier*), devient *ie* après les palatales et passe à *e* (à *ei* dans certains dialectes) en français (*porter taillier*).

A se maintient au Sud d'une ligne courbe qu'on pourrait mener de l'embouchure de la Gironde à Puy-Saint-André. Les localités situées le plus au Nord, dans ce domaine, sont[1] :

1) Pour les endroits dont les noms sont imprimés en italique, nous n'avions pas de textes du moyen âge, et nous avons eu recours aux patois

Lesparre (Gironde), Bordeaux, Libourne, *Mussidan* (Dordogne), Périgueux, *Nontron, Mouhet* (Indre), *Bellac* (Haute-Vienne), Limoges, *Guéret* (Creuse), Chénérailles, *Montluçon* (Allier), Verneuil, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Saint-Bonnet-le-Château (Loire), Saint-Sauveur-en-Rue, *Gilhoc* (Ardèche), Saint-Vallier (Drôme), Romans, Die, Montmaur (Hautes-Alpes), Puy-Saint-André.

Les localités qui marquent la frontière du moyen-rhodanien et qui appartiennent déjà à ce dialecte, sont : Grenoble (Isère), *Saint-Étienne* (Loire), *Rive-de-Gier, Montbrison,* Oingt (Rhône), *Bourg* (Ain), *Genève* (Suisse), Neuchâtel.

La frontière Sud du domaine où A latin devient *e* ou *ie* est indiquée par : *Le Verdon* (Gironde), *Blaye,* Jarnac (Charente), Angoulême, Poitiers (Vienne), Châteauroux (Indre), Saint-Amand (Cher), *Boussac* (Creuse), Moulins (Allier), Mâcon (Saône-et-Loire), Louhans, Arbois (Jura), Besançon (Doubs), *Montbéliard, Courroux* (Suisse). On a vu plus haut[1] dans quelles conditions se développe *ie.* Remarquons en outre ici que dans l'Est (en Lorraine et plus au Sud) *ie* résulte de A même après ŬR, parce que sans doute, en vertu d'une articulation spéciale, *u* avait ici la faculté de mouiller R : *curié* = CURATUM ; *mesurier* = MENSURARE.

A. — Les dialectes du moyen-rhodanien (franco-provençal)

29. Les limites que nous venons d'indiquer doivent être considérées comme les limites principales du français, du franco-provençal et du provençal.

Nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec Ascoli[2] qui attribue encore au franco-provençal les départements du Doubs, de la Haute-Saône et des Vosges, parce que les dia-

modernes. — Les localités énumérées, ici et plus loin, appartiennent toujours au domaine dont elles circonscrivent les limites.

1) P. 30.

2) *Arch. glottol.*, III, 110.

lectes actuels de ces régions présentent *a* là où l'A latin ne se transformait point en *ie*. Cependant, si l'on examine l'Évangile selon saint Mathieu[1] au point de vue de cet *a*, on trouve, il est vrai, de nombreux exemples de *a* correspondant à *e* français provenant de A, mais en revanche des exemples non moins nombreux de *a* venant sûrement de E, et démontrant que dans cet *a* aussi il s'est peut-être produit un retour de l'ancien *e* ou *ei* à l'A latin : *aivàt* = HABEBAT ; *las* = ILLÓS fs. *les* ; *tàre* = TERRAM ; *fàtes* = FACITIS fs. *faites*. Des formes analogues se trouvent dans les textes de Besançon cités par Ascoli, et dans le texte de Giromagny, la dernière phrase est : *a s'ah retrova= il s'est retrouvé*. Dans les Noëls d'Arbois[2], l'*é* est prépondérant, et si l'on trouve même *compàre* (fs. *compère*) il rime avec *tàre* = TERRAM. Les plus anciens exemples de cet *a* provenant de E nous sont fournis par le manuscrit de Priorat de Besançon, ce sont : *las*, *das* pour *les*, *des*. Tant qu'il ne sera pas prouvé que l'*a* de ces dialectes est la continuation directe de l'A latin, nous ne pouvons attribuer qu'au français les départements en question.

Le Livre d'or de Saint-Claude (1315-1325) et les Franchises de Clairvaux (1305) présentent en général l'*e* français ; mais ces textes trahissent, le premier par certains noms de lieu (*le mas de pra* = MANSUM DE PRATO), le second par les formes employées pour la description d'un terrain, le voisinage immédiat de la limite des dialectes.

Voici comment s'exprime Toubin au sujet de la direction actuelle de la limite des dialectes dans le département du Jura[3] : « Si, à quelques kilomètres au Sud de Lons-le-Saunier, vous tracez une ligne allant de l'Est à l'Ouest, vous aurez divisé notre arrondissement en deux contrées bien différentes au point de vue de l'étude qui nous occupe main-

1) *Environs de Baume-les-Dames (Doubs)*, publié en 1864, à Londres, par le prince BONAPARTE.

2) Recueil de poésies, Arbois, 1802.

3) *Revue des Sociétés savantes*, VIe série, IV, 65.

tenant : au Sud dans les cantons d'Orgelet, d'Arinthod, de Beaufort[1], de Saint-Julien, de Clairvaux et de Saint-Amour abonde la terminaison *a* (Orbagna, Soucia, Bissia, etc.) ; au Nord, cette désinence est aussi inconnue que dans les arrondissements de Poligny et de Dôle. Prolongez cette ligne à travers la circonscription de Saint-Claude, et elle divisera cet arrondissement comme elle divise le nôtre ; Moirans et Saint-Laurent vous offriront le même antagonisme qu'Orgelet et Voiteur ». D'après cela, Lons-le-Saunier, Voiteur et Saint-Laurent appartiennent déjà au domaine français, et à l'Est du Jura, le moyen-rhodanien s'étend bien plus vers le Nord qu'à l'Ouest de cette même chaîne.

A inaccentué reste, sauf en gascon, jusqu'à la limite où l'A accentué lui-même se transforme. Ascoli a étudié l'affaiblissement qui se produit en moyen-rhodanien de A inaccentué en *e* ou en *i*.

D'après ce qui précède, le moyen-rhodanien comprend deux départements sur la rive droite du Rhône (départements de la Loire et du Rhône), et quatre sur la rive gauche (Ain, Isère, Savoie, Haute-Savoie) ; il faut y ajouter le Sud du département du Jura ; en outre la Suisse française au Nord jusqu'au delà de Neuchâtel, et les domaines italiens des Alpes, qui avoisinent la Savoie.

Un trait important propre au moyen-rhodanien est la conservation de l'o atone.

On peut diviser les dialectes de la France en trois groupes, d'après le traitement de cette voyelle, selon qu'elle se maintient partout (NOSTRUM = *nostro*, MITTO = *meto*) ; ou qu'elle se maintient seulement à la première personne singulier du présent (*teno dono*), et devient ailleurs *e* (*nostre*) ; ou enfin qu'elle tombe à la première personne singulier du présent (*met*) et devient ailleurs *e* (*nostre*).

O atone se maintient dans les localités suivantes : Neu-

1) Où l'on dit *alléein* pour *ils allaient*.

châtel (Suisse), St-Claude (Jura), Genève (Suisse), Lent (Ain), Oingt (Rhône), Lyon, Montbrison (Loire), St-Bonnet-le-Château, *St-Étienne,* Annonay (Ardèche), St-Vallier (Drôme), Romans, Die, Grenoble (Isère), Briançon (Hautes-Alpes).

Les localités, où o se maintient à la première personne singulier du présent et s'affaiblit partout ailleurs, se trouvent pour la plupart sur la limite Sud du moyen-rhodanien ; ce sont : *Roanne* (Loire), *Gilhoc* (Ardèche), *Valence* (Drôme), Crest, *Luc-en-Diois, Gap* (Hautes-Alpes), *Embrun.*

Tout le reste de la France a affaibli *o* atone en *e*. La limite de ce changement est marquée par Besançon (Doubs), Lons-le-Saunier (Jura), *Màcon* (Saône-et-Loire), Charroux (Allier), *Clermont-Ferrand* (Puy-de-Dôme), Saint-Sauveur-en-Rue (Loire), *Le Puy* (Haute-Loire), *Privas* (Ardèche), Largentière, *Nyons, Saint-Saturnin* (Vaucluse), *Apt, Roquebrune* (Var), *Nice* (Alpes-Maritimes).

En outre, le moyen-rhodanien a traité de la même manière que le français les explosives, en abolissant la distinction qui existait en latin entre les sons forts et les sons faibles. Comme les exemples de la chute de T et D latins sont ceux qui se présentent le plus souvent, c'est surtout ce phénomène que nous avons recherché dans les textes. En moyen-rhodanien, la chute de ces deux sons est plus ancienne qu'en français, car elle se présente dès le XIe siècle (Charte de Montélier, canton de Chabeuil, Drôme [1]). Elle se produit aussi du côté du Piémont et de la Ligurie.

On peut donc distinguer deux domaines différents: l'un qui comprend les dialectes provençaux, dit *amada* (AMATAM); l'autre, qui comprend tout le reste du français et la plus grande partie du moyen-rhodanien, dit *amaa* ou *amee,* en passant par *amada, ameðe.* L'orthographe qui présente le *d* (*amede*) ne se trouve plus que dans quelques régions du Nord.

T devient *d* à l'intérieur de la ligne formée par (et y com-

1) Dans P. MEYER, *Recueil,* p. 159 ; cfr. aussi *Romania,* IV, 189.

pris) : Bordeaux (Gironde), Libourne, *Nontron* (Dordogne), Limoges (Haute-Vienne), *Mouhet* (Indre), Verneuil (Allier), *Montluçon*, Chénérailles (Creuse), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Brioude (Haute-Loire), Le Puy, Largentière (Ardèche), Orange (Vaucluse), Sisteron (Basses-Alpes), *Digne*, *Castellane*, Nice (Alpes-Maritimes).

Au contraire, T, après être passé par le son ð, est tombé au Nord d'une ligne qu'on pourrait tracer un peu au Sud des localités suivantes : Saintes (Charente-Inférieure), *Jarnac* (Charente), Poitiers (Vienne), Châteauroux (Indre), Saint-Amand (Cher), *Boussac* (Creuse), Moulins (Allier), Montbrison (Loire), St-Bonnet-le-Château, St-Sauveur-en-Rue, Gilhoc (Ardèche), Crest (Drôme), Die, Gap (Hautes-Alpes), Embrun, *Allos* (Basses-Alpes), *Menton* (Alpes-Maritimes).

B. — Dialectes gascons

30. Il faut, parmi les dialectes du Sud de la France, donner une place à part au gascon, qui, au moyen âge, était regardé comme une langue spéciale à côté du provençal [1]. Ses limites s'étendent dans les Pyrénées vers l'Est jusqu'à la rivière de Garbet qui se jette dans la Salat, près d'Oust (Ariège). Puis la frontière est marquée approximativement par l'Arize, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la Garonne, et ensuite par la Garonne, depuis le confluent de l'Arize jusqu'à la mer. Sur la rive droite de la Garonne, appartiennent encore au gascon les villes de Libourne et de Castillon, dans le département de la Gironde, ainsi que la localité de Gontaud, dans le Lot-et-Garonne. Le gascon est limitrophe du français jusqu'à la région de Castillon ; à partir de là, il est limitrophe du provençal.

On parle donc gascon dans les départements des Basses-Pyrénées (où il faut faire toutefois abstraction du domaine

1) Pour ce qui concerne ce dialecte, nous avons consulté, comme source capitale, les excellents travaux de Luchaire.

basque), des Hautes-Pyrénées, des Landes, du Gers; dans le Sud du département de la Haute-Garonne, dans l'Ouest de l'Ariège, dans l'Ouest du Lot-et-Garonne, et dans le département de la Gironde excepté une langue de terrain voisine de la frontière Nord de ce département.

31. Parmi les sept signes distinctifs du gascon que Luchaire énumère[1], tous ne sont pas également caractéristiques. Le passage de v à *b* est devenu aussi en Languedoc de plus en plus usuel; celui de F à *h*, constaté de bonne heure, ne s'est fixé dans l'écriture que dans la seconde moitié du XVe siècle (de même qu'en castillan). Le changement de L en *u* se présente sous des formes différentes selon l'époque et l'endroit. La chute de N intervocalique est, sans doute, bien caractéristique là où elle se présente, mais elle manque dans quelques textes et quelques régions[2]. Le passage de R initial à *arr* (*arram* = RAMUM; *arriu* = RIVUM) disparaît de plus en plus à mesure qu'on approche de la Garonne. Comme signes distinctifs qui sont les plus certains peut-être, il reste les transformations de LL : dans le corps d'un mot, ce groupe passe à *r*; ex. : *caperaa* = CAPELLANUM; *apera* = APPELLAT; *nabere* = NOVELLAM; à la fin d'un mot, il devient *d* (*t*), rarement au XIIe siècle[3], plus souvent aussi à partir du XIVe *g*, qui, toutefois, d'après les observations de M. Paul Meyer, est inconnu à Bordeaux et dans les environs : *ed* (*et*), *eg* = ILLUM; *saied* = SIGILLUM.

Parmi les dialectes particuliers du gascon, celui du Béarn présente des contrastes frappant avec celui de l'Armagnac. Le premier conserve le D latin et laisse le C et le T assibilé passer à *d* : *crede* = CREDERE; *arrado* = RATIONEM; *dide* = DICERE; le second conserve le son assibilé et change D en *z* : *creze, arrazo, dize*. Le premier rejette N final (*plee* = PLENUM; le redoublement de la voyelle est dans ce cas un

1) *Études*, p. 203.
2) LUCHAIRE, 210, 230.
3) ID. *Recueil*, 15.

signe graphique propre au Béarnais); le second garde N (*plen*). Le premier présente un *b* entre deux voyelles là où le provençal a un *v* (*cantaba* = CANTABAT ; *abe* = HABERE) ; le second le remplace par un son apparenté au *w* anglais (*cantaua, auer*).

La langue des habitants des Pyrénées a quelques particularités. Ainsi le *lh* initial (qui, à vrai dire, se présente aussi dans quelques autres régions du provençal); le changement de ND en *nn* ou *n* (*demanar*) ; *ipse* comme article défini (dans les localités de Bigorre et de Cominges[1]), *el* (*ed, et, eg*) fém. *era* dans le même emploi (s'étendant jusqu'à la frontière Est du gascon, depuis Accous jusqu'à Oust). Les deux particularités énumérées en dernier lieu nous reportent au Sud, où se retrouvent le *el, ela* castillan-catalan et, dans les dialectes catalans du continent, l'article *ipse* (connu aussi du sarde). Enfin le gascon des Pyrénées (excepté la région située audessus de Saint-Gaudens, près de la Haute-Garonne) se rapproche encore du catalan en ce que dans ce dialecte *a* correspond à la terminaison latine de la troisième personne sing. du parfait de la première conjugaison faible (CANTAVIT devient *canta*, non *cantet* comme dans le provençal et dans le gascon du Nord[2]).

C. — Dialectes provençaux

32. Abstraction faite du moyen-rhodanien et du gascon, le provençal comprend 26 départements, soit en entier, soit en grande partie; à ce domaine, il faut ajouter le coin Nord-Ouest du département de la Gironde, où Puynormand marque la frontière du provençal en face de la ville française de

1) LUCHAIRE, *Recueil*, p. 192.

2) La terminaison AVIT du parfait latin devient *a* dans le Nord de la France, y compris les villes de La Rochelle (Charente-Inférieure), Poitiers (Vienne), Châteauroux (Indre), Moulins (Allier), *Saint-Étienne-du-Bois* (Ain), Saint-Claude (Jura), *Genève* (Suisse), *Annecy*

Lussac et de la localité gasconne de Tayac. A ce dialecte appartient encore l'extrémité Est du département de la Charente avec la Valette, La Rochefoucault, Confolens.

On peut diviser les dialectes provençaux d'après le traitement des groupes CA et CT ; le premier devient sur une partie du domaine provençal *cha*, le second, sur une partie, *ch* : ex. : CAUSAM devient ou *chauza*, ou *cauza* ; FACTUM devient ou *fach*, ou *fait*. Le français aussi n'a souffert le changement de CA en *cha* que jusqu'à une certaine limite, et l'on prononce *cha* dans les localités suivantes et au Nord de la ligne qu'elles forment : Saintes (Charente-Inférieure), *Blaye* (Gironde), Villefranche-de-Longchapt (Dordogne), *Mussidan*, Périgueux, Brives (Corrèze), *Chalinargues* (Cantal), Pierrefiche (Lozère), Le Puy (Haute-Loire), Largentière (Ardèche), *Grospierres*, *Nyons* (Drôme), *Le-Buis-les-Baronnies*, *Orpierre* (Hautes-Alpes), *Digne* (Basses-Alpes), *Allos*. — CA conserve la prononciation *ca* dans les localités suivantes et au Sud : *Lesparre* (Gironde), Libourne, Marmande (Lot-et-Garonne), Gontaud, *Sarlat* (Dordogne), Martel (Lot), Saint-Céré, Aurillac (Cantal), Conques (Aveyron), Rodez, Millau, *Le Vigan* (Gard), Alais, Mondragon (Vaucluse), *Malemort*, *Forcalquier* (Basses-Alpes), *Castellane*, Vence (Alpes-Maritimes), *Menton*.

Le domaine de *ch* = CT latin comprend une bande de terrain commençant à *Mussidan*, à l'Ouest, et s'élargissant vers l'Est, avant d'atteindre la Méditerranée ; il s'étend ensuite, le long de la côte, de Béziers à *Menton*. Vers la frontière Nord de ce domaine sont situés (de *Mussidan* à *Menton*) les endroits suivants : *Nontron* (Dordogne), Limoges (Haute-Vienne), Tulle (Corrèze), Aurillac (Cantal), Mende (Lozère),

(Haute-Savoie), *Chambéry* (Savoie). — Tout le Midi a transformé AVIT en *et*, *ec* ou *è*. Dans les Pyrénées, AVIT conserve pour voyelle tonique *a*, à Bayonne, *Pau*, Tarbes, Saint-Gaudens, Montsaunès, Perpignan. Ce n'est que dans la partie moyenne des Pyrénées (*Saint-Béat*, *Saint-Girons*, *Tarascon*) que *ec* du provençal atteint la frontière Sud de la France.

Alais (Gard), Mondragon (Vaucluse), *Loriol* (Drôme), Die, *Corps* (Isère), Briançon (Hautes-Alpes), *Oncino* (Italie), *Castelmagno*. Aux environs de la frontière Sud, se trouvent (en allant de *Mussidan* à Béziers) : Villefranche-de-Longchapt (Dordogne), Agen (Lot-et-Garonne), Auvillars (Tarn-et-Garonne), Corbarieu, Buzet (Haute-Garonne), Lavaur (Tarn), Saint-Pons (Hérault).

Comme les domaines des deux *ch* ne coïncident que partiellement, on peut admettre une division de la France en quatre domaines, selon que : 1° On ne trouve ni l'un ni l'autre des groupes *ch* : *cauza, fait* ; 2° on trouve *cha* de CA, mais non *cha* de CT : *chauza, fait* ; 3° à la fois *cha* = CA et *ch* = CT : *chauza, fach* ; 4° *ch* de CT, mais non *cha* de CA : *cauza, fach*.

Les deux *ch* manquent dans tout le domaine normand-picard de la langue d'oïl, dont nous faisons provisoirement abstraction. Tous deux manquent en outre au domaine qui correspond à l'espace intermédiaire compris entre le gascon, le catalan et la mer Méditerranée, et dont le Canal du Midi forme à peu près la limite Nord : à ce domaine appartiennent Toulouse, Carcassonne et Narbonne.

Cha de CA, mais non *ch* de CT, caractérise la plupart des dialectes français ; le français littéraire et le moyen-rhodanien y appartiennent. Parmi les dialectes provençaux il faut y joindre l'auvergnat.

Tandis que ce dialecte est d'accord avec le français et le moyen-rhodanien pour le traitement de notre groupe, dans le Sud-Est du Languedoc le dialecte admettant *cauza fait*, concorde avec le normand-picard, avec le gascon et avec le catalan. Ces conformités ne permettent guère, d'ailleurs, des confusions ou des erreurs, car les dialectes provençaux restent nettement tranchés des dialectes non provençaux par d'autres traits caractéristiques.

Il reste encore maintenant les deux langues de terrain

sur lesquelles s'étend le *ch* provençal = CT, tantôt combiné avec *cha* = CA, tantôt avec *ca* = CA.

Il y a, d'après cela, deux régions séparées qui réunissent *chauza* et *fach* : l'une à l'Ouest, la région limousine ; l'autre à l'Est, sur la rive gauche du Rhône. Le domaine situé sur la rive gauche du Rhône et admettant *chauza-fach* comprend la moitié méridionale du département de la Drôme et le département des Hautes-Alpes ; il se distingue du domaine limousin en ce qu'il participe de quelques traits caractéristiques du moyen-rhodanien ; ainsi il a la première personne singulier de l'Indicatif en *o* (forme qui semble cependant manquer à Nyons), et il perd le T ou le D entre deux voyelles et à la fin des mots.

Dans le quatrième domaine se trouve la combinaison de *ca-* avec *ch* = CT, depuis Mussidan en Périgord, jusqu'à Menton en Provence. Nous pouvons l'appeler le domaine provençо-languedocien. Le Rhône ne forme pas plus dans son cours inférieur que plus haut une frontière dialectale, et l'on ne peut pas du premier coup d'œil discerner si un texte appartient au Languedoc oriental ou à la Provence. Les textes de Provence présentent souvent les formes *aquellos, aquestos* pour les formes ordinaires *aquels, aquestz* ; les départements du Gard et de l'Hérault aiment assez le changement de *z* en *r* et de *r* en *z* : ex. : *aurit* = AUDIVIT ; *faria* = FACIEBAT ; *aguezo* = HABUERUNT, au lieu des formes ordinaires *auzit, fazia, aguero*. A vrai dire, la présence de ces formes est limitée à une certaine époque, et on la constate aussi, quoique moins fréquemment, en Roussillon, en Limousin, en Auvergne.

La distinction est encore plus facile à établir, si l'on étudie la chute de l'N finale (isolée en latin). Ce son tombe, sinon toujours, du moins devant un mot commençant par une consonne (*razo, fi*), dans tout l'intérieur du domaine provençal, au bord duquel s'étend, en forme de fer à cheval, le domaine où N se maintient comme en français (*razon, fin*).

Les localités suivantes indiquent la limite du territoire où N finale tombe : Mauléon (Basses-Pyrénées), Oloron, Bagnères (Hautes-Pyrénées), Tarbes, Maubourguet, Saverdun (Ariège), Toulouse (Haute-Garonne), Lectoure (Gers), Nérac (Lot-et-Garonne), Agen, Prayssas, Marmande, *Sarlat* (Dordogne), Périgueux, *Mussidan, Nontron*, Limoges (Haute-Vienne), *Guéret* (Creuse), Chénérailles, *Montluçon* (Allier), Riom (Puy-de-Dôme), Clermont-Ferrand, Brioude (Haute-Loire), Le Puy, *Annonay* (Ardèche), *Loriol* (Drôme), Crest, Die, *Corps* (Isère), *Gap* (Hautes-Alpes), Montmaur, *Orpierre, Privas* (Ardèche), Alais (Gard), *Le Vigan, Lodève* (Hérault), Béziers, *Agde*.

Au contraire, N finale se conserve : 1° à l'Ouest : à Bayonne (Basses-Pyrénées), Pau, Orthez, Mont-de-Marsan (Landes), *Lavardac* (Lot-et-Garonne), Casteljaloux, *La Réole* (Gironde), Libourne, *Jarnac* (Charente) ; — 2° à l'Est : à Roanne (Loire), Montbrison, St-Étienne, Romans (Drôme), Grenoble (Isère), Briançon (Hautes-Alpes), Embrun, *Allos* (Basses-Alpes), Digne, *Volonne, Nyons* (Drôme), Mondragon (Vaucluse), *Uzès* (Gard), Nîmes, Montpellier (Hérault).

Notons encore que dans un territoire voisin de la frontière et situé sur la rive gauche du Gers, N se maintient à la fin des mots, mais tombe devant *s* finale (*bon, bos*). C'est ce qui arrive à Condom (Gers), Isle-de-Noé, Auch, Saint-Gaudens (Haute-Garonne), *Aspet*, *Saint-Béat*.

D. — Frontière Sud des dialectes français

33. La frontière Sud du français touche, à l'Ouest, au gascon jusqu'à Lussac ; puis au provençal, de Puynormand, à la région du Roannais ; de là jusqu'à la frontière de la langue allemande en Suisse, où elle passe entre Courroux et Neuchâtel, le français est limitrophe du moyen-rhodanien. Ici, du côté de l'Est, on ne peut guère admettre qu'il y ait une véritable frontière de langues ; car les désinences verbales

sonores s'avancent jusque sur le domaine français (Mâcon, Arbois), et, inversement, des traits caractéristiques du français s'étendent jusque sur le domaine moyen-rhodanien. Il n en est pas de même de la frontière franco-gasconne, qui est une véritable frontière de langues, car elle sépare nettement les unes des autres toute une série de particularités dialectales. La frontière franco-provençale est de même une frontière de langues, mais il est malheureusement très difficile de la déterminer avec précision à cause de la rareté des preuves dialectales dans les régions à étudier[1].

A l'Ouest, la Gironde forme d'abord la limite entre le français et le gascon. Cependant six localités, situées au Nord de la région du Médoc, vers la pointe de Grave, par conséquent sur la rive gauche de la Gironde, appartiennent encore au français ; ce sont : Le Verdon, Soulac, Royannais, Les Logis et, plus au Sud, Audenge et Cestas. Le saintongeais de ces localités remonte à l'époque peu éloignée où des sauniers de Marennes transportèrent leur industrie au Verdon[2]. Sur la rive droite de la Gironde, en amont, s'étend un petit territoire isolé dont les localités sont gasconnes. De toute la région voisine de la Gironde, l'endroit gascon situé le plus au Nord est Villeneuve. Six kilomètres au-dessus de Blaye, la frontière quitte la Gironde, et jusqu'à la ville gasconne de Libourne est parallèle au cours de la Dordogne. Près de Libourne, elle tourne au Nord-Est, et se sépare du

1) On y peut suppléer en quelque façon à l'aide des renseignements relatifs à la topographie des parlers, que contiennent les ouvrages suivants : de TOURTOULON et BRINGUIER, *Étude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl* (*Archives des Missions*, IIIe série, tome III, Paris, 1876) ; de TOURTOULON, dans la Revue la *Farandole* (1879), p. 9-11 ; ROUGERIE, *Vies de saint Israël et de saint Théobald*, Le Dorat, 1871, p. 56 ; THOMAS, dans les *Archives des missions*, IIIe série, tome V (1879) ; FOUCAUD, *Poésies en patois limousin*, éd. Ruben (Limoges, 1870), p. LVII ; DONIOL, *Patois de la Basse Auvergne* (Paris, 1877), p. 18-19.

2) JOUANNET, *Statistique du département de la Gironde*, tome I, p. 182-3, Paris, 1837.

gascon près de la localité française de Lussac. L'endroit le plus proche, Puynormand, est déjà provençal ; de même Gours et Saint-Antoine-du-Pizou (Gironde).

Comme les Français sont appelés par les Gascons les Gabaï (aï d'une syllabe), on nomme la « Grande Gabacherie » le territoire situé sur la frontière du gascon depuis Marcillac jusqu'à Coutras, et le dialecte qui s'y parle s'appelle aussi Gabaï[1]. La Petite Gabacherie est un îlot de langue française entre la Dordogne et la Gironde ; il comprend à peu près quarante paroisses dans les cantons de Pellegrue (Gironde), de Monségur (Gironde) et de Duras (Lot-et-Garonne), et appartient au dialecte saintongeois. L'introduction des Gabaï s'est produite en 1524 et 1525, dans la région que la peste avait dévastée. Les localités situées à l'extrémité de cet îlot sont : au Nord, Massugas ; à l'Ouest, Plasimont ; au Sud-Ouest, Les Esseintes, près de la Réole ; à l'Est, déjà dans le département de Lot-et-Garonne, Sainte-Colombe, Saint-Géraud et la Gupie, sur le fleuve du même nom ; Castelmoron, près de Sauveterre, est regardé comme la capitale de la Gabacherie[2].

34. La limite qui sépare le français du provençal longe à peu près la frontière des départements de la Charente et de la Dordogne. Vers le point où elle franchit la Dronne, il y a douze communes (la plus grande est Aubeterre) où se parle une langue mélangée, que les habitants appellent *Angoumoisin*. On trouve une langue mélangée analogue, un peu plus au Nord, dans la localité isolée de Juillaguet (immédiatement à l'Ouest de La Valette, endroit provençal), où la frontière des langues quitte celle des départements pour tourner près d'Angoulême qu'elle laisse à l'Ouest, et se diriger presque tout droit dans la direction du Nord, jusqu'à une

1) Une autre expression servant à désigner les habitants est celle de « Marotins » ; on nomme leur langage le « Maro ».

2) Voir un document de ce dialecte dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, VI, p. 488-489.

région située un peu à l'Ouest de La Rochefoucault. A partir d'ici la frontière n'est plus formée d'une simple ligne, mais d'une large langue de terre, qui, s'étendant de plus en plus, atteint d'abord la rive de la Vienne au Nord-Nord-Est, puis longe à l'Est à peu près la limite Sud des départements de la Vienne et de l'Indre[1]. Sur cette langue de terre, on parle le *Marchois*, qui est un mélange de français et de provençal : De Tourtoulon lui attribue comme origine une fusion entre les habitants français et provençaux. Ce dialecte comprend les villes de Saint-Claud, Champagne-Mouton, Availles-Limousine, Le Dorat, La Souterraine, Guéret. — Confolens et Bellac sont voisins du Marchois, mais parlent déjà provençal. La carte publiée par de Tourtoulon s'arrête au département de la Creuse, en sorte que, pour continuer à suivre la frontière dialectale, il faut avoir recours à d'autres indications. D'après Rougerie, la rivière de Gartempe, qui coule entre Le Dorat et Bellac, marque la frontière dialectale dans le département de la Haute-Vienne[2]. Boussac (Creuse) est déjà français, si toutefois on peut s'en rapporter aux passages patois qu'on lit dans la *Jeanne* de G. Sand ; d'après des passages de documents locaux[3], on devrait plutôt considérer cet endroit comme provençal. Chénérailles, à en juger par les *Coutumes* de cette localité, est provençal. Dans le département de l'Allier, le Sud reste au provençal avec Montluçon, Saint-Pourçain, Vichy-sur-l'Allier ; La Palisse est déjà français. On peut toutefois admettre que les parlers y sont mélangés, puisque Malval compte pour français les endroits de Montaigut, Gannat, Randan et Châteldon. De Tourtoulon est probablement dans le vrai, quand il dit que le Marchois se prolonge vers l'Est, le long de la fron-

1) Dont quelques portions très restreintes appartiennent seules au dialecte intermédiaire.

2) Cette indication concorde assez bien avec les données de Tourtoulon.

3) Dans Duval, *Esquisses marchoises*, 1879.

tière des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme, pour se mélanger dans le pays du Roannais, avec le moyen-rhodanien, dont on rencontre les premières traces dans le village de Saint-Haon (Loire).

35. Sur la limite que nous venons d'indiquer, on voit se séparer les uns des autres, à quelques exceptions près, la plupart des traits distinctifs qui différencient le français du provençal. A devient *e* dans le Nord. Au Sud seulement, N isolé tombe dans la finale. Les diphtongues françaises (*ei, oi*; *ou, eu*) font place à *ẹ* et à *ọ* simples (toutefois *ọ* diphtongué manque en Saintonge et en Poitou). A la forme *-ain* du Nord (lat. -ANUM, -ANEM, etc.) correspond au Sud *an* ou *a*. Le T final du verbe qui reste dans le Nord, disparaît au Sud (nous avons vu plus haut dans quelles conditions[1]). AU qui se conserve dans le Sud se contracte en *o* dans le Nord. Au lieu de *fo, chantet* (moy.-rhod. *fut, chantet*), il dit *fu*(*t*), *chanta*(*t*). A la 1re pers. plur. le français de l'Ouest présente la désinence *ons* (excepté au parfait); à l'Est, la 1re pers. plur. de l'imparfait et du conditionnel se termine en *iens* : *disiëns, fariëns*; le Sud varie entre *am*, *ẹm*, *ẹm*. A l'imparfait le Nord abrège d'une syllabe la 3e pers. sg. (*portoit, avoit*); le Sud conserve la forme pleine (*portava, avia*). Au Nord, P isolé devient *v*, T isolé disparaît; au Sud, le premier devient *b*, le second *d*.

Ce ne sont pas là toutes les différences; mais nous en avons cité assez pour reconnaître que, dans la frontière décrite plus haut, il faut voir une véritable frontière dialectale : et cela, malgré l'existence d'un territoire neutre, et malgré la présence, sur les bords de la limite en question, au Sud de quelques traits caractéristiques du français, au Nord de quelques traits caractéristiques du provençal. C'est ainsi qu'on lit dans les *Coutumes* de Charroux (Vienne) *aviet* à côté de *aveit*, parf. *donet*; dans les *Coutumes* de Chénérailles *donom, autreom, avom*; et dans un texte de Montluçon publié par la

1) P. 41 et 42.

Revue lyonnaise[1], on reconnaît, à ne pas s'y tromper, une influence française très énergique.

D'autre part, il y a aussi des traits dialectaux dont la limite diffère de celle indiquée ci-dessus : ainsi *h* français devient muet partout, avant d'atteindre cette dernière. En revanche, le *nt* de la 3e pers. plur. domine dans tout le domaine de l'auvergnat et du moyen-rhodanien, et s'étend au Sud jusqu'au Puy, Valence et Grenoble. Le *g*, que le provençal a développé dans les parfaits en *ui*, manque au moyen-rhodanien; mais on le trouve aussi, à l'Ouest, sur un domaine français, jusqu'à Fontenay-le-Comte, Bressuire et Poitiers. Dans le Berri, et plus à l'Ouest, on emploie le pronom conjonctif *o* (HOC). Dans une partie de la Bourgogne, on dit, au féminin pluriel, *de les*, *à les* (prov. *de las*, *a las*, fr. *des*, *aux*); ce fait se produit dans le département de l'Allier (textes cités par De la Mure), à Mâcon, à St-Claude.

E. — Dialectes français

36. La limite qui sépare le domaine de *ca* (normand-picard) du domaine de *cha*[2] peut servir à diviser les dialectes français, y compris ceux de la Suisse romande[3]. L'emploi du *ch* = c devant E et I (*chent*, CENTUM ; *chiel*, COELUM ; *chité*, CIVITATEM) coïncide assez exactement avec celui du *ca* = CA.

La limite Sud-Sud-Est du *ca* (*ke*) est formée par les endroits suivants, qui maintiennent encore le son latin : l'*île de Jersey* (Angleterre), Coutances (Manche), Caen (Calvados), *Lisieux*, Bernay (Eure), *Evreux*, *Les Andelys*, Clermont (Oise), Roye (Somme), Saint-Quentin (Aisne), Cambrai (Nord), Valenciennes, Mons (Belgique).

La limite Nord-Nord-Ouest du *cha* (*chie*, *che*) est formée

1) Sept. 1884 (p. 323).

2) Par exemple *keval*, *kier*, *camp* ; — *cheval*, *chier*, *champ*.

3) Pour ce qui concerne la Normandie, nous avons profité aussi des indications données par JORET, *Des caractères et de l'extension du patois normand*, Paris 1883.

par (et y compris) : *Granville* (Manche), Vire (Calvados), Falaise, *Laigle* (Orne), Dreux (Eure-et-Loir), Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), Mantes, Saint-Denis (Seine), Senlis (Oise), Soissons (Aisne), Laon, Mézières (Ardennes), *Beaumont* (Belgique), Namur, *Nivelles, Braine-l'Alleud,* Liège.

En outre, le passage de *en* (+ *consonne*) à *an* (+ *consonne*) a amené une scission des dialectes français (*vent, femme, renc*; *vant, famme, rang*). La langue littéraire a suivi le mouvement; le Nord et l'Ouest, comme d'ailleurs le provençal, sont restés fidèles à l'ancien son.

La distinction entre *en* (+ *consonne*) et *an* (+ *consonne*) est maintenue dans l'Ouest jusqu'à une ligne qui enferme Poitiers, Tours, Blois, Chartres, Dreux, Mantes. Dans le Nord, cette distinction est maintenue depuis la frontière du flamand jusqu'à une ligne passant au-delà des localités suivantes : Le Tréport (Seine-Inférieure), Montdidier (Somme), Beauvais (Oise), Laon (Aisne), Mézières (Ardennes), *Neufchâteau* (Vosges). Un troisième domaine, où la distinction se maintient, comprend la Lorraine méridionale et une partie de la Franche-Comté et de la Suisse romane [1].

Les indications ci-dessus ne sont valables qu'environ jusqu'au milieu du XIIIe siècle. A partir de cette époque, comme le montre Görlich, la prononciation orientale de *ẽ* comme *ã* gagne tous les jours du terrain vers l'Ouest, si bien qu'aujourd'hui elle s'étend jusqu'à la mer, depuis Bures (Seine-Inférieure) jusqu'à Saintes (Charente-Inférieure); seul le picard-wallon garde l'ancienne différence [2], abstraction faite de quelques petites bandes de terrain dans la Normandie (le val de Saire et le Perche), où l'ancienne distinction n'a pas été entièrement perdue.

La diphtongue *ei* est commune à tous les dialectes français. Les dialectes du centre et de l'Est, ainsi que la capitale, ont

1) MEYER, *Gramm.*, I, § 91.
2) Pas absolument toutefois; ainsi ce dialecte présente le changement inverse de *ã* en *ẽ*.

changé la diphtongue *ei* en *oi* (sauf devant *n*). Les conditions dans lesquelles cette diphtongue s'est constituée n'ont pas été les mêmes pour tous les endroits ; cependant ces questions ne sont, à l'heure actuelle, pas encore assez éclaircies pour être traitées ici sommairement. Nous nous contentons de renvoyer le lecteur aux remarques importantes faites par Schuchardt [1]. Il est aussi très difficile de dire si, dans un cas particulier, la simultanéité de *oi* et de *ei* s'explique par un développement phonétique régulier dans l'ancien dialecte, ou si *oi* s'est introduit sous l'influence d'un autre dialecte assez puissant pour agir sur le premier, ou bien sous l'influence de la langue littéraire.

Tout d'abord la Gaule entière a prononcé *ẹ* (lat. *ē*, *ĭ*) en syllabe libre. Ce son *ẹ* s'est maintenu dans le provençal (*fe* FIDEM, *deu* DEBET). Le français et le moyen-rhodanien ont changé cet *e* libre en *ei* (*fei*, *deit*), et tout l'Est de la France a encore changé (sauf devant une nasale) cet *ei* en *oi* (*foi*, *doit*).

L'*e* provençal se trouve jusque dans les endroits suivants : *Lesparre* (Gironde), Angoulême (Charente), *Nontron* (Dordogne), Limoges (Haute-Vienne), Chénérailles (Creuse), Riom (Puy-de-Dôme), Sauxillanges, Brioude (Haute-Loire), Saint-Sauveur-en-Rue (Loire), Saint-Vallier (Drôme), Romans, Briançon (Hautes-Alpes).

La prononciation *oi* de *ei* se trouve à l'intérieur d'une ligne qui comprend encore : Abbeville (Somme), Amiens, Beaupré (Oise), Clermont, Pontoise, Mantes (Seine-et-Oise), Paris (Seine), Château-Landon (Seine-et-Marne), Orléans (Loiret), Beaugency, Saint-Aignan (Loir-et-Cher), Villantrois (Indre), Levroux, Sancoins (Cher), Bussières près Culan, Autun (Saône-et-Loire), Louhans, Saint-Claude (Jura), Lons-le-Saunier, Besançon (Doubs), *Baume-les-Dames*, *Saint-Imier* (Suisse).

L'ancienne prononciation se trouve dans l'Ouest jusqu'aux

1) Dans la *Zeitschrift für vergl. Sprachf.*, xx, 262.

endroits suivants (inclusivement) : Le Tréport (Seine-Inférieure), Gisors (Eure), Évreux, Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir), Chevreuse (Seine-et-Oise), Étampes, Chartres (Eure-et-Loir), Blois (Loir-et-Cher); dans l'Est, depuis la Lorraine méridionale jusqu'à la Savoie[1].

Ei se rencontre en outre le long de la frontière de l'*e* provençal, à La Rochelle (Charente-Inférieure), Cognac (Charente), *Confolens*, Buzançais (Indre), *Montluçon* (Allier), Saint-Bonnet-le-Château (Loire), Grenoble (Isère), *Saint-Jean-de-Maurienne* (Savoie).

Les Celtes de la Bretagne orientale, romanisés depuis le xe siècle, sont appelés *Gallo*, fém. *Gallaise*; on retrouve évidemment dans ce terme une forme plus ancienne *Gallois*, fém. *Galleise*, preuve que *ai* devenait *oi* seulement dans certaines conditions (que l'on n'a pas encore déterminées). Un phénomène tout à fait analogue se produit pour *eu* venant de *ou*.

A Orléans et dans un domaine qui s'étend plus loin encore, *ei* devant *r* reste d'ordinaire, et devient volontiers *ai* ou *a*, mais non *oi* (dans Guill. de Lorris, on trouve *arder* à la rime).

Ou s'est développé de *ọ* de la même façon que *ei* de *ẹ* (mais non toutefois devant *n*); dans l'Ouest seulement *ou* est inconnu. *Oi* de *ei* a comme parallèle *eu* de *ou*; toutefois le domaine de *eu* est beaucoup plus restreint : il comprend un territoire s'étendant de Lille à Bourges et enfermant aussi Paris; mais il est difficile d'en indiquer exactement les limites, parce qu'il y a incertitude dans les textes du moyen âge, ce qui fait soupçonner que parfois on prononçait l'*o* de *or*, par exemple, comme l'*eu* du français actuel. Si *eu* et *u* se trouvent aujourd'hui dans le département du Doubs, nous supposons que ces sons n'ont dû résulter que plus tard de la diphtongue *ou* du moyen âge. Il n'y a pas lieu de croire ici à une influence de la langue littéraire (à laquelle on ne

1) Meyer, *Gramm.*, I, § 76.

pourrait songer, par ex. lorsqu'il s'agit d'un nom de forêt, qui était au XIIIe siècle *Chaillous*, auj. *Chaillu*).

ō libre devant *r* est devenu *eu* dans un territoire qui s'étend depuis le Tréport et Verviers jusqu'à Bourges, vers le Sud (*eure*, HORAM; *seigneur*, SENIOREM). La limite Ouest de *eu* renferme Le Tréport (Seine-Inférieure), Amiens (Somme), Beauvais (Oise), Gisors (Eure), Vernon, Évreux, Dreux (Eure-et-Loir), Chartres, Orléans (Loiret), Beaugency, Bourges (Cher). La limite Est renferme *Verviers* (Belgique), Namur, *Givet* (Ardennes), Mézières, Reims (Marne), Jouarre (Seine-et-Marne), Provins, Nogent-s-Seine (Aube), Château-Landon (Seine-et-Marne), Montargis (Loiret), Bourges.

A Liège on trouve *deus* et *leur* dès le XIIIe siècle. D'autre part se présentent cependant *dois, loir*; et les noms de lieux *Heure, Oire* (? ORA), *Odeur, Odoir* (all. *Elderen*) montrent cette alternance entre *oi* et *eu*. Pour Troyes, la question ne peut être tranchée; les documents de cette ville ne le permettent pas : la charte de 1230 [1] a toujours *eur*; les documents antérieurs à 1285 [2] ont surtout *or*; peut-être ces derniers, qui semblent plus marqués d'une empreinte locale, sont-ils plus caractéristiques. — Dans Chrétien de Troyes, on trouve, d'après W. Förster [3], *seus* de SOLUS, à côté de *sole* = SOLAM (*-eus* de -OSUS, à côté de *-or* = -OREM). C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, à Baume-les-Dames, on dit *hureux* (heureux) à côté de *oure* (heure), et en Saône-et-Loire *coraigeu* (courageux) à côté de *heurouse* (heureuse). Comme *eu* est la continuation d'une diphtongue *ou* provenant de ǫ, il est probable qu'ici la diphtongaison a été empêchée par l'*a* de la syllabe atone suivante (comme dans *Gallaise*) [4].

Comparez aussi les noms de lieu correspondant au latin LUPUS, et devenant tantôt *lou*, tantôt *leu* [5].

1) *Bibl. de l'École des Chartes*, 1855, 143.
2) *Mém. de la Soc. de l'Aube*, t. XXI.
3) *Cligès*, p. LVIII.
4) P. 83.
5) V. Gaston PARIS, *Romania*, X, 50-1.

Dans Marguerite d'Oingt, *o* est passé à *ou* diphtongué, dont l'introduction est toutefois gênée par l'*s* de flexion : nom. *amors*, acc. *amour*, acc. pl. *meliors*, acc. sg. *menour*; masc. *espos*, fém. *espousa*.

Actuellement le domaine de la forme *-eur* s'est étendu vers l'Ouest et a gagné Blois, la côte de Normandie et même l'île de Guernesey.

Un autre changement important, c'était encore la réduction de *iei* (résultant de ĕ + I) à *i* : *dieis* (= DECEM) *dis*, *lieit* (= LECTUM) *lit*; et la réduction analogue de *uei* (résultant de ŏ + I) à *ui* : *nueit* (NOCTEM) *nuit*, *pueis* (POSTEA) *puis*. Ce phénomène s'observe sur un territoire un peu plus étendu que celui où l'on trouve *eu*; c'est une bande de terrain, commençant à Fécamp et à Namur dans le Nord, et finissant, au Sud, à Bourges, Nevers et Autun. La ligne de Fécamp à Bourges passe un peu à l'Est de Bernay, Évreux, Vaux-de-Cernay, Étampes et Orléans ; celle de Namur à Autun, à l'Est de Valenciennes, Saint-Quentin, Reims, Sainte-Menehould, Châlons-sur-Marne, Joinville, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine et Tonnerre.

37. La langue littéraire étant sortie du dialecte francien, nous devons nous demander à l'intérieur de quelles limites se parle ce dialecte. Du côté du Nord, son domaine est facile à déterminer, car il s'arrête de très bonne heure aux endroits où commencent les sons picards *ca* (*cambre*) et *ch* (*chiel*); par conséquent ce dialecte se parle dans le département de l'Oise, encore à Senlis, mais n'atteint plus Clermont. A l'Est, il doit avoir à peu près la même extension que *eu* = *o*. Cependant le parler de Provins offre déjà des particularités qui le distinguent de celui de Paris : ainsi l'article *lou*, *oi* dans *voille* = VIGILAT. Vers le Sud, on peut étendre le francien jusqu'à la région d'Orléans ; mais Orléans se différencie déjà par l'accentuation des désinences dans les troisièmes personnes du pluriel, et par l'absence de *oi* devant *r* (*poeir*, ordinairement *poer* = franç. *pouvoir*). Quant à la frontière Ouest, on peut

l'établir d'après quelques faits particuliers ; par exemple, à Chartres Ĕ + I ne devient pas *i* ; à Évreux, on dit *ca-* comme en picard ; enfin Gisors et Rouen conservent la diphtongue *ei* (au lieu de *oi*). D'après cela, nous pouvons considérer comme principaux caractères du francien : *cha* = CA, *i* = Ĕ + I, *eu* = Ọ, *oi* (depuis le XIIIe siècle et dans des conditions déterminées) = *ei*.

38. Aux différences déjà indiquées, nous en ajouterons quelques-unes propres à des régions moins étendues. Dans l'extrême Nord, E passe à *ię* ; ex. : *tierre* de TERRAM, *iestre* de ESSERE. Ce phénomène est particulier au Hainaut et au dialecte wallon. A Saint-Omer cet *ie* se présente si rarement, que nous ne pouvons l'attribuer au dialecte de cette ville. De même Arras, Saint-Quentin, Mézières ne connaissent plus *ie*. En revanche, il se trouve à Aire (Pas-de-Calais), à Lille, à Douai, à Cambrai, à Avesnes, à Maubeuge, à Namur, à Liège, et dans les villes de Valenciennes et de Mons, comprises dans le cercle formé par les localités ci-dessus.

Un trait persistant propre au wallon c'est la conservation jusqu'à nos jours de l'*s* devant les explosives sourdes. Cette question a été traitée par Köritz[1], et nous pouvons préciser davantage sa délimitation locale en ajoutant ce détail, que l'*s* sonne encore aujourd'hui à Mons, Avesnes, Revin (Ardennes), Bouillon et Neufchâteau, mais ne s'entend plus à Valenciennes, Cambrai, Vermand et Florenville.

Un autre phénomène particulier, c'est le son *i*, qui se trouve en wallon et en lorrain après toutes les voyelles, par exemple *pluis* = PLUS, *fuit* = FUIT, *toiz* = TOTOS, *toist* = TOSTUM, *jai* = JAM, *pairt* = PARTEM, *beiste* = BESTIAM, *meit* = MITTIT, *teil* = TALEM. Après *e* correspondant à *a* libre latin (*teil* = TALEM, *peire* = PATREM, *meir* = MARE), ce son est propre à un domaine qui s'étend jusqu'à Saint-Quentin et Saint-Omer. Après les autres voyelles, il ne se

1) *Ueber das S vor Konsonant im Französischen*, Strasbourg, 1885.

trouve qu'au bord Est du territoire linguistique situé entre Liège et Poligny, et comprenant, vers l'Ouest, Verdun, Joinville, Auxonne. Toutefois, son emploi n'est pas partout également commun ; c'est à Metz qu'il est le plus fréquent.

Ce qui est tout à fait remarquable, c'est qu'un dialecte allemand connaît aussi ce son *i* ; c'est le dialecte appelé *niederrheinisch* (*mittelfränkisch*) immédiatement limitrophe des bords Est du domaine français ; il se parle surtout à Trêves et à Cologne. Dans un poème de Cologne, l'*Ursula* [1], on lit par exemple les formes suivantes : *luide, troist, moicht, dair, hait, eirde, keirt*. Le son *i* se présente donc ici dans les mêmes circonstances qu'en roman. Il n'est pas moins fréquent à Trêves, qui est encore plus près de la frontière romane. On lit, par exemple, dans un document de 1318 [2] : *hůis fuirsteyn* (*Fürsten*) *doin hain eirzebischof intheilden eirsamen*, et la date : *druzein hundert jair und echtzein jair*. Déjà le plus ancien document de Trêves, de l'année 1248, présente de semblables exemples (*vuir, doit, ain*).

A moins de faire remonter à un dialecte celtique ce trait commun aux langues romane et germanique de la frontière, et qui doit évidemment avoir pour cause une disposition particulière des organes vocaux, il faut supposer une influence germanique subie par le roman. Il y avait autrefois dans la région dont il s'agit des colons allemands, tout comme dans la Flandre française, par exemple; il est donc bien permis de supposer que ces colons, obligés d'avoir des relations continuelles avec les localités romanes du voisinage, et, par conséquent, d'employer la langue romane, ont peut-être transporté dans cette dernière une particularité propre à leur idiome maternel. Ce n'est pas à dire, bien entendu, que ce soient les colons allemands eux-mêmes qui aient établi cette particularité partout où nous la constatons : une fois la première impulsion donnée par eux, le son *i* a

1) V. SCHADE, *Geistliche Gedichte vom Niederrhein*.
2) Dans HÖFER, *Auswahl*, Hambourg, 1835.

fort bien pu se propager naturellement dans des endroits où n'habitait aucun Allemand ; et, en ce qui concerne l'emploi de *ei* = A, il y a tout lieu de se demander si ce phénomène (qui s'étend même aux Flandres) a absolument la même origine que *ui*, *oi*, *ai*, etc.

Les dialectes bourguignons offrent à peine quelques traits phonétiques par lesquels ils se distinguent du lorrain.

L'un des principaux est l'emploi du son *oi* pour ĭ, qui semble n'être pas connu du lorrain ; on le rencontre en Bourgogne et même, vers l'Ouest, jusque dans la direction du Berri (Macé de la Charité) ; il est surtout fréquent devant *rdž* (*voirge* = VIRGINEM), *ndž* (*venoinge* = VINDEMIAM), *ntš* (*dimoinche* = DOMINICUM), devant *dž* (*noige* = NIVEAM), *tš* (*soiche* = SICCAM ; *croiche*, fr. *crèche*), *sm* (*quaroisme*, lat. ē), de même que dans *voive* (VIDUAM).

La terminaison latine -ITTUM se présente surtout avec un *a* en lorrain, et avec un *o* en bourguignon ; toutefois le lorrain connaît aussi *o* et le bourguignon aussi *a* ; et un simple coup d'œil jeté sur les patois actuels[1] nous apprend que la différence des sons entre les deux dialectes est loin d'être assez nette pour qu'on puisse l'établir d'une manière absolue, en quelques lignes seulement.

C'est plutôt dans des particularités de formes et de syntaxe qu'il faut chercher la véritable différence du lorrain et du bourguignon. *Lor* servant de cas régime au pronom (accentué) de la troisième personne (*a lor*, *de lor*), commence à apparaître dans le coin Sud-Est du département des Vosges ; de là, il s'étend jusqu'aux frontières du moyen-rhodanien, pour se continuer ensuite dans ce dernier dialecte et dans le provençal. La première personne sing. du présent en *-ois*, dans la première conjugaison, constatée par Förster dans l'*Yzopet*, admet diverses explications : ainsi Mussafia l'attribue à l'influence du subjonctif (à la fois bourguignon et lorrain) en

1) ADAM, *Patois lorrains*, p. 349.

-oice, *-oisse* (combinaison de *soie* + *face*) ; peut-être aussi cette désinence a-t-elle été influencée par l'existence de formes comme *vois* à côté de formes à terminaison accentuée comme *alons, aler*, etc. On trouve *-ois* dans les *Coutumes de Salmaise* (*je quitois, delivrois et laissois*), dans le *Cartulaire de l'évèché d'Autun*[1], dans les documents de la Haute-Saône (Vesoul, Faucogney) et à Montbéliard ; de même chez le poète Priorat de Besançon, qui fait dire au traducteur de Végèce (Jean de Meung) : *je translautois*.

39. A l'aide des indications précédentes, on pourrait arriver à localiser, au moins approximativement, un texte d'après les sons qu'il présente. La réunion du *ca-* picard avec *ię* provenant de E indique le Hainaut, celle du même son avec *ei* (non *oi*) provenant de E, indique la Normandie orientale ; avec *iei* (non *i*) provenant de Ĕ + I, la Normandie occidentale. Ce son *iei* (*ie, ei*) s'étend de cette région jusque vers celle du provençal, et se combine, au Sud de Bressuire, et dans cette ville même avec le *g* des parfaits en *ui*. En Berri commence à apparaître *oi*, de Ĭ entravé, qui se dirige de cette province dans la direction de l'Est. En Berri *ŏ* + *l'* devient *io*, par exemple : *orguios* (= ORGUEIL), *viost* = VULT ; de même encore *biost* = BULLIT (mais dans l'Est *vuet* = VULT ; dans l'Ouest et le Nord, *veut*).

En Bourgogne, AL devient *aul* (*aule* = fr. *halle, seaul* = SIGILLUM) comme en Lorraine. En Berri aussi l'*i* parasite du lorrain et du bourguignon (*pairt, muir*) est inconnu. Les Wallons enfin se rencontrent avec les Picards pour l'emploi de *ię* = E et de *ent* (non *ant*) ; — avec les Lorrains, pour les emplois de *cha* = CA, et de l'*i* parasite ; — tantôt avec ceux-ci, tantôt avec ceux-là, pour le traitement de Ĕ + I (tantôt *ei*, tantôt *i*). Mentionnons encore l'absence de la vocalisation de L en *u* dans les dialectes orientaux, qui étouffent le son de L devant les consonnes en allongeant la

1) Page 300.

voyelle précédente : *chevals, bels, mielz, vuelt,* sonnent en Wallon et en Lorrain comme *chevās, bēs, miēz, vuēt.* De là vient aussi qu'on ne prononce pas *l* dans le nom de ville *Belfort.*

BIBLIOGRAPHIE

Nous ne pouvons énumérer ici tout le matériel des sources servant à l'étude des anciens dialectes de la France. Il consiste en quelques manuscrits, dans lesquels la teinte dialectale est nettement marquée, et dans les documents ou chartes. Parmi les nombreux ouvrages qui contiennent des documents, citons en seulement trois, qui tiennent compte des différences locales : P. Meyer, *Recueil d'anciens textes* (Paris, 1874, n'a pas encore entièrement paru) ; *Musée des archives départementales* (Paris, 1878) ; et Luchaire, *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon* (Paris, 1881).

Les meilleurs renseignements sur les dialectes picards se trouvent dans l'introduction de Tobler au *Dit dou vrai Aniel* (2e édition 1884) et dans la *Vie de saint Alexis* publiée par G. Paris et L. Pannier (1872, p. 276). Citons encore G. Raynaud, *Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu* (dans la *Biblioth. de l'École des Chartes 1876*) ; et Suchier, éd. d'*Aucassin et Nicolete* (3e éd. 1889). Enfin les préfaces de Förster à ses éditions (*Richart le biel, Aiol, Chevalier as deus espees*) ne peuvent être oubliées.

Nous avons traité du wallon dans la *Zeitschrift für rom. Phil.* II. 255 sqq. — Voir aussi sur la phonétique wallonne Wilmotte, *Romania*, XVII-XIX.

Pour le lorrain, on a, outre les contributions de Bonnardot dans la *Romania*, ses éditions de la *Guerre de Metz en 1324* (1875) et du *Psautier* (la seconde partie n'est pas encore publiée) ; en outre, Apfelstedt, introduction au *Lothringischer Psalter* (1881). — La langue d'un texte de la Franche-Comté est analysée par W. Förster dans la préface du *Lyoner Yzopet* (1882) ; le même auteur étudie la langue de la Champagne dans sa préface au *Cligés* de Chrétien de Troyes (1884).

Les dialectes du Sud-Ouest ont été étudiés par Boucherie, *Le dialecte poitevin au XIIIe siècle* (1873), et mieux par Görlich *Die Südwestlichen Dialecte der Langue d'oïl* (1882 et *Die Nordwestlichen Dialecte der Langue d'oïl* (1886) ; par ces

derniers, il entend les dialectes de la Bretagne, de l'Anjou, du Maine et de la Touraine.

Pour les dialectes moyen-rhodaniens l'ouvrage le plus important est le mémoire, malheureusement resté inachevé, d'Ascoli dans l'*Archivio glottologico* (III, 61); il faut citer en outre Philipon, *Phonétique lyonnaise au XIV*e *siècle* (*Romania*, XIII, 542); et A. Zacher, *Beiträge zum Lyoner Dialekt* (1884).

Des traits isolés de dialectes provençaux ont été examinés par Paul Meyer : permutation de *z* et *r* (*Rom.*, IV, 184, 464); voy. en outre Thomas (VI, 261); la désinence de la troisième personne du pluriel (IX, 192); voy. en outre Armitage, 128.

P. Meyer a examiné (*Romania*, III, 433) une *Charte landaise*, et (*Rom.*, V, 367) une *Charte du Pays de Soule*.— Un ouvrage fondamental sur le gascon, c'est Luchaire, *Études sur les idiomes pyrénéens* (1879). Mushacke a cherché à donner un exposé historique sur un dialecte particulier : *Geschichtliche Entwicklung der Mundart von Montpellier* (1884).

Pour l'étude des Patois, on peut se servir des textes parallèles, qui reproduisent un même morceau en divers dialectes. La meilleure base de cette étude, ce sont les traductions de l'Évangile de saint Mathieu, que le prince L.-L. Bonaparte fit imprimer à Londres ; ces traductions sont faites dans les dialectes des localités suivantes : Guernesey (1863), Amiens (1863), Jarnac (1864), Baume-les-Dames (1864), Marseille (1866). Comme sixième texte parallèle est venu s'y ajouter depuis, la *Traduction de l'Évangile selon saint Mathieu en patois bourguignon* par P. Mignard (Dijon 1884), publié aussi dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*.

Pour les dialectes provençaux modernes, on trouvera certainement une riche source de renseignements dans la traduction du *Salut à l'Occitanie* de Florian, en 107 dialectes différents, préparée par A. de Gagnaud (de Berluc-Perussis). La première livraison parue (*Salut à l'Occitanie, imité de Florian par Fortuné Pin, traduit en cent sept idiomes*, Montpellier, 1886) comprend déjà 44 textes patois. — Une version en dialecte vaudois de Pinache et Serres, dans le Würtemberg, est imprimée dans le périodique *Occitania* (1887), p. 19-22.

Il faut ajouter encore, pour les dialectes français et provençaux, un certain nombre de textes du recueil de Papanti (*Parlari italiani in Certaldo*), à savoir : des textes de Celle San Vito (173); d'Aoste (490), cinq textes de la contrée de Nice (622, sqq.),

quatre textes wallons (704 sqq.), un texte provençal (712) et neuf textes savoisiens (718 sqq.).

Le recueil le plus riche consiste dans les Versions de l'histoire de l'enfant prodigue, qui fut traduite (en 1807), sur l'ordre du gouvernement, dans les différents dialectes de la France. Ces Versions parurent d'abord dans les *Mémoires et dissertations publ. par la Société royale des Antiquaires de France* (t. VI, 1824, p. 455 sqq.), puis aussi dans Coquebert de Montbret, *Mélanges sur les langues, dialectes et patois* (1831, p. 455 sqq.). Parmi les 86 versions du recueil, il faut mettre à part une version catalane, une gênoise, deux ladines, de sorte qu'il en reste 82 pour le français et le provençal. Cfr. à ce propos de Tourtoulon (ouvr. cité, p. 7). Ces mêmes textes ont été imprimés pour la troisième fois par L. Favre, sous le titre de *Parabole de l'Enfant prodigue en 88 patois divers de la France* (1879), et aussi dans Favre, *Revue historique de l'ancienne langue française*, année 1878. Le recueil de Favre contient non 88, mais 89 textes, à savoir les 86 des *Mémoires des Antiquaires* excepté un (celui du Vigan), en outre un texte catalan, un autre du Pays d'Ouche (Eure) (par Veuclin, qui l'a réimprimé dans ses *Récits villageois*, Bernay, 1887), un de Saint-Maixent et un du centre de la Normandie (communiqué à M. Favre par M. Moisy, juge honoraire à Lisieux).

Ces collections ont été souvent complétées, surtout pour les territoires politiquement séparés de la France. Grandgagnage a publié *56 versions wallonnes de la parabole de l'Enfant prodigue* dans le *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne* (VII, 1870). Wilmotte y a ajouté une Version de Couvin dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique* (tome XXIX, 1886). Stalder a publié 15 versions de la Suisse française (*Die Landessprachen der Schweiz*, 1819), et Bridel (*Glossaire du patois de la Suisse romande* 1866, p. 427). 30 versions dont quatre sont empruntées à Stalder, une à Hécart, une à Champollion-Figeac; deux sont ladines; restent 22 versions. Un texte de Saulny, près Metz, se trouve dans Jaclot, *Les passetemps lorrains* (1854, p. 59). — Un texte vaudois de Neuhengstett dans le Würtemberg a été publié par Alban Rössger, *Geschichte u. Sprache einer Waldenser Kolonie in Würtemberg* (2e édit. Greifswald 1883).

Tarbé a imprimé 12 textes champenois dans ses *Recherches sur l'histoire du langage et des patois de Champagne* (1851); parmi ces textes l'un (p. 153) avait paru dans les *Mém. des Antiq.* (VI),

et un autre (p. 139, note) déjà auparavant. Il y a 8 versions normandes dans l'ouvrage de Canel, *Le langage populaire en Normandie* (Pont-Audemer 1889), savoir, un texte reproduit d'après Pluquet, et sept autres nouveaux. 32 versions (la plupart gasconnes) se trouvent dans Luchaire *Étude sur les idiomes pyrénéens* (1879). Pour les autres textes parallèles, nous les rangeons selon l'ordre alphabétique des départements auxquels ils appartiennent.

Basses-Alpes. Barcelonnette : Chabrand et de Rochas Aiglun, *Patois des Alpes cottiennes*, 1877, p. 158. — Hautes-Alpes. Trois textes dans les *Lettres d'Éraste à Eugène ou Annuaire du département des Hautes-Alpes pour 1808.* On retrouve ces trois textes avec cinq nouveaux dans Ladoucette, *Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes* (3e édit. 1848). Avec l'un de ces trois textes il y en a deux nouveaux dans Chabrand et de Rochas Aiglun. Citons ici aussi les deux textes vaudois publiés par les mêmes (p. 141 et 144), et les deux autres publiés par Biondelli, *Saggio* (p. 521 et 523). — Alpes-Maritimes, Nice: Toselli, *Rapport d'une conversation sur le dialecte niçois* (1864). — Calvados. Bayeux : Pluquet, *Contes populaires* (1834), et le même, *Essai historique sur Bayeux* (1829). — Cher. Asnières-les-Bourges : Pierquin de Gembloux, *Notices historiques, archéologiques et philologiques sur Bourges* (1840). — Côte-d'Or. Dijon : Amanton, *Parabole de l'Enfant prodigue* (2e édit. 1831), précédemment dans les *Mém. de l'Acad. de Dijon* (1830). Saulieu : de Chambure, *Glossaire du Morvan* (1878). — Creuse. Saint-Yrieix-la-Montagne : Thomas dans les *Arch. des Miss.* (III, t. V). — Drôme. Crest (non Valence) : Ollivier, *Essais historiques sur la ville de Valence* (1831). Trois textes de la Drôme dans Delacroix, *Statistique du département de la Drôme* (1835). — Eure. Pont-Audemer : Vasnier, *Petit dictionnaire du patois normand* (1862). — Gard. Cévennes : Monin, *Étude sur la genèse des patois* (1873). — Isère. Deux textes dans Champollion-Figeac, *Nouvelles recherches sur les patois* (1809). — Manche. Val de Saire : Romdahl, *Glossaire du patois du Val de Saire* (1881). — Marne. Courtisols : *Mém. de la Soc. des Antiq. de France* (V, 349). — Nièvre. Château-Chinon : de Chambure, *Glossaire du Morvan* (1878). Arleuf : même ouvrage. — Nord. Avesnes : *Mém. de la Soc. des Antiq. de France* (X, 471). Région de Valenciennes : Hécart, *Dictionn. rouchi-français* (3e éd., 1834).— Rhône. Lyon : dans Monin (v. Gard). Condrieu : Cochard dans l'*Almanach de Lyon* (1803). Saint-Symphorien-le-Château : même auteur, dans les *Archives histo-*

riques, statistiques et littéraires du départ. du Rhône (IV, 135 sqq.). Beaujeu : même ouvrage (XIII, 167). — Savoie et Haute-Savoie. Région de Moutiers : Pont, *Origines du patois de la Tarentaise* (1872). Quatre textes dans la *Statistique du département du Montblanc* (1807). — Deux-Sèvres. Saint-Maixent : *Mém. de la Soc. des Antiq. de France* (I, 210). Bressuire : même recueil. — Haute-Vienne. Limoges : Richard, *Recueil de poésies* (II, 267). En tout, 277 textes.

CHAPITRE IV

CHANGEMENTS ASSOCIATIFS DANS LES FORMES DE FLEXIONS

A. — Le verbe

40. Les verbes se divisent, d'après la formation de leur parfait, en six groupes, selon que la troisième pers. sg. de l'indic. parfait se termine en ÁVIT, DÉDIT, ÍVIT, en IT, SIT, UIT. Les trois premières formes reportent l'accent sur la désinence, et caractérisent les conjugaisons faibles ; les trois dernières laissent l'accent sur le radical, et caractérisent les conjugaisons fortes. La formation en DEDIT repose sur une altération du lat. DIDIT, qui, dans un certain nombre de radicaux en *d* ou en *t*, fut identifié, pour sa voyelle et son accentuation, à DÉDIT : d'où VENDÉDIT pour le lat. VENDIDIT. La formation en VIT fut altérée et identifiée à VUIT de la troisième conjugaison forte : par ex. COGNOVUIT pour le lat. COGNOVIT, EXPABUIT pour EXPAVIT. La formation en EVIT, qui, déjà en latin, était peu fréquente, fut entièrement proscrite. Les parfaits à redoublement furent, eux aussi, remplacés par de nouvelles formes, par ex. : PEPENDIT par PENDÉDIT (2e conj. faible), PUPUGIT par PUNXIT (2e conj. forte), CUCURRIT par CURRUIT (3e conj. forte). Quelques restes affaiblis de STETIT et de DEDIT rappellent seuls encore les formes à redoublement. Quant à la formation de la 1re conj. forte, non seulement elle ne reçut aucun développement, mais encore elle fut écartée de la même façon que la formation avec redoublement (par ex.

RESPONDÉDIT, DEFENDÉDIT pour les parf. lat. RESPONDIT, DEFENDIT) : il faut faire une exception pour les trois parfaits FUIT, FECIT, VIDIT, que la langue conserva grâce à la fréquence de leur emploi.

41. Un fait qui n'est limité ni à une forme ni à une conjugaison déterminée, c'est l'influence exercée par le simple sur le composé; déjà, vers l'année 100 après J.-C. [1], cette influence a rendu au composé son ancienne voyelle et reporté l'accent sur le radical (recomposition). On ne peut méconnaître là un souvenir des dialectes osque et ombrien, qui ne changeaient pas la voyelle du simple dans la composition. Exemples : ATTINGIT, DEFICIT, REQUĪRIT, s'étaient formés de ÁD TANGIT, DÉ FACIT, RÉD QUAERIT, à une époque où la particule placée près du verbe avait encore sensiblement la valeur d'un mot indépendant, et portait l'accent principal : la langue populaire rétablit, par imitation du simple, les formes ATTÁNGIT, prov. *atanh*, a. fr. *ataint*; DEFÁCIT, DISFÁCIT, prov. *desfai*, a. fr. *desfait*; REQUÁERIT, prov. *requer*, a. fr. *requiert*. De même ADSÅTIS, prov. *assatz*, fr. *assez*; DESŮPER, prov. *de sobre*, a. fr. *desseur*; DIMEDIUM de DIMIDIUM, prov. *demieg*, fr. *demi* présente seulement le rétablissement de la voyelle, l'accent n'ayant pas pu changer de place. — Dans les formes composées de CAPERE, on trouve rétabli l'accent, mais non la voyelle du simple; ex. : RECĬPIT, prov. *recep*, a. fr. *receit*.

Comme on l'a déjà vu par un des exemples ci-dessus, la préposition DE- faisait volontiers place à la forme plus pleine DIS-; ex. : *desfaire, desfendre* (mais les formes modernes *demander, demeurer, décevoir* ont conservé *de-*). De même, SUB fut remplacé par SUBTUS (*sostraire*, auj. *soustraire* = SUBTRAHERE); E par EX (*eslire*, auj. *élire* = ELIGERE).

ĪNFANTEM et ĪNFLAT furent soumis au traitement ordinaire de la préposition ĬN; de là en fr. *enfant, enfle*. Cependant ces mots avaient attiré en provençal, avant la modification de Ī,

1) SEELMANN, p. 60.

la forme ĬNTUS (*īntus*, prov. *ins*). A COGNOSCERE on a substitué CONNOSCERE.

Dans quelques verbes, à savoir : CÓLLIGO, ÉRIGO, CÓNSUO, ÉXEO, PÉREO, la langue avait perdu le sentiment d'un rapport avec la forme simple (LEGO, REGO, SUO, EO) ; de là a. fr. *cueil*, auj. *cueille*, prov. *erc*, fr. *couds*, a. fr. *is*, prov. *pier*. Dans les deux derniers exemples, la forme latine a été si profondément usée par les altérations phonétiques, que la préposition seule a subsisté. Ici comme dans *enfle* = INFLAT, *chauffe* = CALFACIT, nous remarquons la contrepartie du fait que Tobler a appelé l'obscurcissement du suffixe (*Suffixverkennung*) : de même que, quand les anciens suffixes deviennent méconnaissables, on voit naître de nouveaux suffixes, — de même aussi lorsque les anciens radicaux deviennent méconnaissables, on voit naître de nouveaux radicaux. Nous devons également mentionner ici le français *bénir*, a. fr. *beneïr* = BENEDICERE, et, une forme étrangère à la France, *comer* (esp., port.) = COMEDERE.

42. Un fait non moins ancien a causé dans PARTIRE, SENTIRE et d'autres verbes, la création de nouvelles formes sans *i* à la première pers. sg. du présent (PARTO au lieu de PARTIO), à la 3e pers. pl. (PARTUNT au lieu de PARTIUNT), au gérondif (PARTENDO au lieu de PARTIENDO), au participe présent (PARTENTEM au lieu de PARTIENTEM) et au subjonctif présent (PARTAM au lieu de PARTIAM, etc.). Le français *faisais*, a. fr. *faiseie*, ne peut se ramener qu'à FACEBAM (non FACIEBAM) ; de même le prov. *fazia* (dial. *faria*). Il reste, sous la forme ancienne, par ex. VENIO, FACIO, HABEO, DEBEO, SAPIO, DOLEO, VALEO, VIDEO, AUDIO ; VENIAM, etc. ; mais VENIUNT fut chassé par VENUNT, prov. *venon*, a. fr. *vienent* ; VENIENTEM par VENENTEM, prov. *venen*, fr. *venant* [1].

43. Un autre fait encore nous conduit à une époque beaucoup plus avancée. Dans l'ancien français les formes de la

1) Cf. CONVENENTIAE, VIIe siècle. *Voc.*, II, 448.

plupart des verbes étaient divisées en deux groupes d'après le traitement subi par la voyelle sous l'influence de l'accent. C'est ainsi que, par ex., dans le verbe *parler*, les trois premières personnes sg. de l'indicatif présent *parol, paroles, parolet*, la 3e pers. plur. *parolent*, le subjonctif *parol, parols, parolt, parolent*, la 2e pers. de l'impératif *parole*, étaient différenciées des autres formes *parlons, parlez, parloue, parlai, parler, parlé*. Dans *aiu*[1], le présent se conjuguait : *aiu, aiues, aiuet, aidons, aidiez, aiuent*. La langue commença par réagir contre cette double série de formes, qui empêchait la conjugaison d'être homogène. La simplification eut lieu d'abord en provençal, qui ne présenta jamais que peu de conjugaisons de ce genre, et qui n'offrait pas, entre deux personnes, des variations de formes pareilles à celles du français, par ex. dans *aimet, amons*; *peret, parons*; *çoilet, celons*; *pleuret, plorons*; etc. Là, chacune des deux séries de formes (3e pers. sg. : *paraula, ajuda*, prem. pers. plur. : *parlam, aidam*) fut agrandie jusqu'à former un verbe complet *paraular, ajudar* d'un côté, *parlar, aidar* de l'autre.

En français, la tendance à l'unification se fit jour dans les différents verbes à des époques très différentes; et onze verbes, d'un emploi très fréquent, dont les flexions primitives étaient profondément gravées dans les esprits, ont jusqu'aujourd'hui échappé à cette tendance (MORITUR, *muert*; MOVET, *muet*; POTEST, *puet*; VULT, *vuelt*; TENET, *tient*; VENIT, *vient*; QUAERIT, *quiert*; SEDET, *siet*; APPERCIPIT, *aperceit*; BIBIT, *beit*; SAPIT, *set*, et les composés qui en sont formés, comme RETINET, *retient*; CONCIPIT, *conceit*). Quelquefois même, les patois de nos jours conservent la double série des flexions de l'ancien français, là même où la langue littéraire les a perdues; dans le wallon actuel, on ne dit pas seulement *ju mours* à côté de *mori*, mais encore *ju parole* à côté de *pàrler*,

1) Non *aju*; l'orthographe avec *j* est propre au provençal.

ju live à côté de *lẹver*; et même il s'est introduit ici un nouveau changement, grâce à l'intercalation, entre les groupes de consonnes, d'un *e* qui reçut l'accent selon les lois de l'accentuation française : par ex. *ju mostérre*=MO(N)STRO à côté de *mostrer, ju troubélle* = TURB(U)LO à côté de *troubler.*

Dans le français littéraire, l'unification a commencé dès le XIIe siècle. On rencontre dès cette époque, par ex., *enuier, puier, aiuer* (Ps. de Montéb.; Vendée, Poitou), *cele* (Chev. ly.); plus tard, au XIIIe s. *joue, loue, parle* (déjà en 1246, Actes du parlement de Paris); au XIVe *sane, lave*; au XVe *sçavent, viendrai, tiendrai, aimer*[1], *pleurer, demeurer, trouve*; au XVIe *espere, pese.* Comme les formes à désinence accentuée sont les plus nombreuses, ce sont elles qui l'ont emporté dans la plupart des verbes. Dans quelques-uns, ce sont les formes à radical accentué qui ont prédominé, soit parce qu'elles étaient les plus usitées (*aimer, aiuer, suivons, viendrai, tiendrai*), soit parce qu'elles avaient servi à dériver des substantifs (*enui, pui, aiue, pleur, demeur*) qui à leur tour contribuaient à les faire prévaloir. L'emploi fréquent de *il sied* a entraîné l'introduction de la diphtongue au futur (*siéra*)[2]. *Manduco* se conjuguait en a. fr. : *manju, manjues, manjuet, manjons*; dans *manju* (primitivement **mandu* = lat. *manduco*) le *j* s'était introduit sous l'influence des formes accentuées sur la désinence.

44. Quelques verbes d'un emploi relativement peu fréquent ont adopté, dans toute leur conjugaison, le modèle d'autres verbes plus employés; ainsi *crembre* = TREMERE, qui aujourd'hui, devenu *craindre*, se conforme partout à la conjugaison de *plaindre*; (*ra*)*mentevoir* = MENTE HABERE prov. *mentaver*, qui, en français, se conforme à la conjugaison de *recevoir*, parce que les composés de HABERE étaient inusités :

1) Cependant Marot fait encore rimer *il ame* = AMAT avec *ame* = ANIMAM.

2) De même en allemand *es ziemt* a entraîné l'infinitif *ziemen.*

de là à la 1re pers. sg. du présent *ramentoif* (Joinv.), au parfait *ramentui*, à l'infinitif *mentoivre*, sous l'influence de *reçoif, reçui, reçoivre*. C'est encore ainsi que, surtout en lorrain et en wallon, les formes de POSSUM ont souvent été refaites sur les formes de VOLO : *puelt* d'après *vuelt*; 3e pers. plur. *puelent* d'après *vuelent*; imparf. *poloit* d'après *voloit*; c'est là un phénomène qui se produit aussi en dehors de la France, dans le dialecte des Judicaries (dans le Tyrol).

Rappelons encore, parmi les phénomènes généraux, une tendance dominante dans toutes les langues romanes à l'exception de l'italien et du roumain ; c'est celle qui fait reporter dans les formes du présent l'accent de l'antépénultième sur la pénultième. Elle se manifeste plus sensiblement encore en provençal qu'en français : SEMINAT, prov. *seména*, fr. *sème*; TREMULAT, prov. *tremóla*, fr. *tremble*; AUCTORICAT, prov. *autréja* et *autórga*, fr. *octroie*; HUMILIAT (mot emprunté), prov. *umelía*, fr. *humilie*.

45. Première pers. sing. — La plus grande partie de la France a perdu la désinence *o* au présent de l'indicatif : la forme employée présente le radical pur. Cependant il existe ordinairement une désinence dans les textes picards, lorrains et franciens. Par ex., dans les premiers, on lit *desfench* = DEFENDO, *mech* = MITTO, *arch* = ARDEO, *sench* = SENTIO ; dans les Sermons de saint Bernard *defenz, mez, arz*; dans Pierre de Fontaines *cuiz* = COGITO, *demanz* = DEMANDO. Il ne se présente de désinences dans les textes ci-dessus qu'après la consonne *t* (et après *d*, qui devait, étant final, devenir *t*). C'est évidemment le besoin de distinguer les formes identiques de la 1re et de la 3e pers du singulier, qui a appelé ou favorisé le développement de la désinence *ch* ou *z*. Quant à son origine, on ne peut pas approuver l'opinion des savants qui supposent une influence de l'*s* de la 2e pers. sg. Nous sommes plutôt en présence d'un exemple curieux de de l'extension analogique que peut prendre un type unique : ce type était FACIO (picard *fach*, autrefois *faz*) qui était

le verbe exprimant l'activité de la manière la plus générale, et dont l'emploi syntaxique comme *verbum vicarium* était très fréquent; si bien que, à propos de tous les verbes de la langue, la pensée se reportait naturellement à FACIO. Cette explication[1] n'a pas été admise par tout le monde, et aujourd'hui encore beaucoup de savants en soutiennent une autre plus ancienne, d'après laquelle les formes *senz* et *parz*, pic. *sench* et *parch*, représenteraient le développement direct et régulier de *sentio* et *partio*. Cependant cette dernière hypothèse est contredite par le fait que *sentio* et *partio* ont cédé la place à *sento* et à *parto*, non seulement dans le provençal, mais encore dans les autres langues romanes; il n'est pas vraisemblable que la forme latine, abandonnée par tous les autres idiomes du domaine roman, se soit conservée isolément dans un dialecte unique.

A partir du XIIIe siècle, le *z* devient *s*; cet *s* est facultatif jusqu'au XVIe siècle, puis obligatoire en prose, dans toutes les formes de la 1re pers. sg. de l'indicatif présent, qui n'appartiennent pas à la 1re conjugaison faible; ainsi il s'ajoute à *sai, voi, sui, vien, tien*. La poésie seule se permet encore aujourd'hui les formes sans *s* dans des verbes finissant par une voyelle (*sai voi*) ainsi que les formes *tien vien*; mais elle exige toujours *suis*.

Dans quelques verbes la désinence de la 1re pers. sg. est *c*. Dans *esparc* = SPARGO, *sorc* = SURGO, le *c* est primitif. Dans *planc* = PLANGO, *cenc* = CINGO, *c* n'a été conservé que jusqu'au jour où les formes (d'ailleurs non assurées) *planc, cenc* cédèrent la place à des créations nouvelles, empruntées aux autres personnes du présent (*plañs, ceñs*; *plañt, ceñt*; *plañons, ceñons*; etc.), c'est-à-dire aux formes *plaign, ceign* (au XIIIe siècle *plaing, ceing*). Il est probable aussi que COLLIGO a eu primitivement la forme *colc*, qui a disparu ensuite devant *cueil*, refait d'après *cueilz*, *cueilt*. Je crois qu'à

1) Exposée par nous dans la *Zeitschrift* de GRÖBER, III, 462.

l'époque où l'on disait encore *planc*, *cenc*, etc., le *c* fut transporté à *tien*, *vien* (d'où *tienc*, *vienc*), et l'on créa même ainsi *moerc* (à côté de *muir*) = MORIOR, et *ierc* = ERO. Cette hypothèse a l'avantage d'expliquer comment il se fait que la désinence *c* ne soit jamais jointe à d'autres radicaux qu'à ceux terminés par *r* et par *n*.

Dans les verbes de la première conjugaison faible, qui présentent à la 2e et la 3e pers. sg. du présent un *e* atone dans la désinence, la langue a favorisé une autre formation de la première pers. sg. : au lieu de conserver la forme latine (*ain* = AMO, 2e pers. sg. *aimes*; *juz* = JUDICO, 2e pers. sg. *juges*; *doins* = DONO, 2e pers. sg. *dones*; *lef* = LAVO, 2e pers. sg. *leves*), elle a développé, sous l'influence de la 2e et de la 3e pers. sg., une forme en *e* (d'où *aime*, *juge*, *done*, *léve*), dont l'introduction est encore secondée par la conjugaison du subjonctif *mete*, *metes*, *metet* = MITTAM, etc. Quelques exemples de l'ancienne formation furent tolérés jusqu'au XVIe siècle (*je suppli'* dans Ronsard; *je command'* dans Marot). Dans cette conjugaison les formes avec *s* n'ont existé qu'à l'état passager (*ains* = AMO, *gars* = *je garde*).

A côté des formes régulières, le provençal en présente aussi d'autres en *i* ou en *e* : *trobi*, *azori*, *vendi*, *parti*, *sospire* [1], *porte*. *E* est la désinence régulière dans le dialecte auvergnat. Cet *i* ou cet *e* provient de quelques formes, dans lesquelles il était sorti de *io*, ou s'était maintenu après des groupes de consonnes difficiles (d'abord sous forme de *o*, puis sous forme de *e*) : *feri* = FERIO, *mori* = MORIOR, *enclostre* = INCLAUSTRO, *tremble* = TREMULO, *entre* = INTRO ; cependant ces exemples ne sont ni assez nombreux ni assez usités pour expliquer l'extension de cet *e* ou *i* qui se trouve comme terminaison dans tous les verbes de la première conjugaison. Il est à remarquer que [2] la diphtongaison disparaît dans *trobi*, *mori*, *voli* (à côté de *truep*, *muer*, *vuelh*, *suefri*).

1) Après un *i* accentué on trouve le plus souvent *e*.
2) D'après les *Leys d'amor*, II, 362.

Un groupe remarquable, c'est celui que composent en français *vois* = VADO, *estois* = STO, *ruis* = ROGO, *truis* = TROPO, *doins* = DONO, *puis* = POSSUM, et aussi (en lorrain seulement) *suis* = SUM. La désinence *is* n'était d'abord admise que dans *puis* = POTEO [1] qui est à POTES, POTET ce que DEBEO est à DEBES, DEBET et VOLEO à VOLES, VOLET (pour VOLO, VIS, VULT). Le *is* de *puis* passa aux autres formes. L'*n* de *doins* est dû à un croisement de DO (fr. *dois*, forme non prouvée) et de DONO. Les variations de la voyelle (tantôt *-ois*, tantôt *-uis*) s'expliquent par des raisons phonétiques; *estois* peut-être par analogie avec *vois*, comme *estait* avec *vait*, *estont* avec *vont*.

La conjugaison provençale *vauc*, *vas*, *va* (à côté de *vai*) a probablement été formée d'après le modèle de DAO (roum. *dau*), DAS, DAT; STAO (roum. *stau*), STAS, STAT; NAO, NAS, NAT; TRAHO (qui ne s'est pas conservé en roman, cf. prov. *trac*, a. fr. *trai*), TRAHIS, TRAHIT. De même *fau* (forme accessoire de *fatz* = FACIO) a eu comme modèle DAO, etc. Le *c* final dans les formes accessoires *vauc*, *estauc*, *fauc* demande peut-être une explication phonétique (cf. *trauc*, *trau* = TRABEM). POSSUM a en provençal la forme *posc*, *puesc*, qui doit avoir emprunté son *c* à *florisc* = FLORESCO, *nasc* = NASCOR.

SUM n'a suivi son développement régulier qu'en provençal (*son*, *so*); la forme *soi* doit sans doute son *i* à *ai* ou à *dei*. Le français *sui* a subi l'influence de FUI, de même que les désinences de *somes* et *estes* ont aussi une certaine analogie à la 1re et à la 2e pers. plur. du parfait.

46. Deuxième pers. sing. — La 2e pers. sg. du parfait a perdu en français le *t* de la désinence, parce que dans tous les autres temps la 2e pers. se terminait par *s* simple. Toutefois en provençal *t* s'est conservé, et s'est même ajouté à ES, 2e pers. sg. du présent de SUM (prov. *iest*). Le français *tu es* (à côté de *ies*) doit son *e* à la 3e pers. sg. (*est*).

3) Cf. *Archiv* de WÖLFFLIN, II, 46.

47. Troisième pers. sing. — Nous avons parlé plus haut de la chute du *t*. Nous ne mentionnerons ici qu'un fait remarquable, la façon dont le français a rétabli le *t* devant les pronoms personnels dans l'interrogation. Ce rétablissement du *t* s'est accompli au XVIe siècle, d'abord dans la prononciation, puis aussi dans l'écriture. Dans quelques cas particuliers le *t* était encore prononcé (*doit-il*, *devait-il*, *doivent-ils*, *ont-ils*); l'impulsion vint des formes de ce genre. De là *a-t-il*, *donne-t-il*, *donna-t-il*, *voilà-t-il*. Certains dialectes ont fait de ce *til* un mot interrogatif, qui est la contrepartie de l'affirmatif *oïl*.

L'existence simultanée du français *fait* = FACIT, *dit* = DICIT et de *taist* = TACET, *loist* = LICET, et *plaist* = PLACET, n'est, croyons-nous, pas encore expliquée. Nous pensons que le développement phonétique des formes latines se trouve seulement dans *taist*, *loist*, *plaist*, et qu'au contraire *fait* et *dit* ont été reformés sur les infinitifs *faire* et *dire*. Les infinitifs TACĒRE, LICĒRE, PLACĒRE, a. fr. *taisir*, *loisir*, *plaisir*, ne comportaient point une formation de ce genre, et *taire*, *loire*, *plaire* sont probablement d'une date plus récente, et ont dû être d'abord d'un emploi restreint. Le provençal possède quatre formes aussi bien pour le type primitif que pour le type refait : *fatz*, *fai*; *ditz*, *di*; *tatz*, *tai*; *platz*, *plai* (mais seulement *letz*); il a en outre la forme *fa* = FACIT d'après l'infinitif *far*.

48. Première et deuxième pers. plur. — Au présent de la seconde conjugaison latine (dont il ne s'est conservé, il est vrai, que trois formes, *somes* à côté de *esmes*, *faimes*, *dimes*; *estes*, *faites*, *dites*), au futur (*ermes* = ERIMUS) et au parfait de toutes les conjugaisons, ces personnes ont conservé intégralement les désinences latines; c'est un phénomène qui demande encore une explication. Le provençal n'a pas épargné ces désinences; de là AUDIVIMUS, prov. *auzim*, a. fr. *o(d)imes*; AUDIVISTIS, prov. *auzitz*, a. fr. *o(d)istes*, formes pour lesquelles on voit que les deux langues se sont essen-

tiellement séparées. En français on peut constater l'influence exercée par la 2e pers. pl. sur la 1re, par le fait qu'au XIIe siècle, peu de temps avant que l'*s* devint généralement muet devant les consonnes, cette 1re pers. reçut un *s* : *o(d)imes* devint *o(d)ismes*, *amames* devint *amasmes*, etc.

Les nombreux verbes dans lesquels la 1re et la 2e pers. plur. de l'indicatif présent se terminent en *-ĭmus, -ĭtis* ont, dans toutes les langues romanes, à l'exception seulement du roumain, refait ces formes sur le modèle de la deuxième conjugaison latine : sur TACĒMUS, TACĒTIS furent reformés VENDĒMUS, VENDĒTIS, prov. *vendem, vendetz.* Plus tard, en provençal et en français, des formes refaites sur ce modèle remplacèrent même SENTĪMUS, SENTĪTIS, prov. *sentem, sentetz*, et cela parce que les autres formes de ce présent étaient semblables à celles du présent *vendo.* On ne trouve la continuation directe du latin SENTIMUS, SENTITIS qu'en ancien lorrain, en gascon et en catalan.

Parmi les formes latines en *ĭmus, ĭtis,* le français n'a conservé, comme on l'a vu, que FACIMUS DICIMUS, FACITIS DICITIS (*faimes, dimes*; *faites, dites*); le provençal n'a conservé que *sem, em* = SĬMUS (pour SUMUS), *faim* = FACIMUS, *faitz* = FACITIS.

Il y a une région qui, d'après Chabaneau [1], peut être approximativement circonscrite et dont les patois actuels accentuent la 2e pers. plur. de beaucoup de verbes comme en latin. Elle s'étend depuis Lure (Haute-Saône) vers le Sud jusqu'à Saint-Etienne (Loire), Lyon et Saint-Maurice-de-l'Exil (Isère); elle comprend aussi la Suisse française. Telles sont, par exemple, les formes suivantes [2] : *rentes* = REDDITIS, *prentes* = PREHENDITIS, *peütes* = POTESTIS, *seutes* = SEQUITIS. Mussafia [3] croit que de semblables formes ne font en

1) *Revue des langues romanes*, 21, 152.

2) Dans l'*Évangile selon saint Matthieu* traduit en franc-comtois des environs de Baume-les-Dames, publié par le prince Louis-Lucien Bonaparte.

3) *Präsensbildung*, p. 4.

réalité que continuer les formes latines; mais cette opinion nous paraîtra peu vraisemblable tant que nous ne connaîtrons point des formes correspondantes dans des textes du moyen âge. Si les légendes inédites en moyen-rhodanien n'en contiennent pas, il est permis de ne voir dans toutes ces formes que des imitations de *faites*, *êtes*, *dites*, *voites* = VIDETIS, *seütes* = SITIS, *rédjouittes* = REGAUDETIS, etc., semblent surtout n'admettre aucune autre explication.

Les formes françaises usitées aujourd'hui pour la première conjugaison faible présentent *a* devant le *ss* de la désinence : *aimassions*, *aimassiez*. Cet *a* ne peut pas être tout simplement identifié à l'*a* des formes latines AMASSEMUS, AMASSETIS. Les plus anciens textes français, surtout ceux des manuscrits normands du XII[e] siècle, offrent un *i* au lieu de l'*a* : *amissuns* (et aussi *amessuns*), *amissiez* (et aussi *amessiez*). Cet *i* peut avoir pour origine aussi bien l'analogie de *partissuns*, *fesissuns* que l'action de *ss* sur l'*e* affaibli provenant de *a*. Cet *i* se maintient jusqu'au XVI[e] siècle, et Robert Estienne ne mentionne encore dans ses paradignes que les seules formes *aimissions*, *aimissiez*, à côté desquelles cependant le XVI[e] siècle connaissait déjà les formes actuelles.

Nous avons encore à discuter les trois désinences *āmus* *ēmus* et *ŭmus* : cette dernière ne se trouve que dans SUMUS et seulement en français : car le provençal favorisa la forme SĬMUS, qu'Auguste employait (prov. *sem em*; au contraire, le catalan dit *som*). En français, nous trouvons *ons* pour représenter *āmus* et *ēmus* ; on y voit une influence exercée par SUMUS[1] ; mais alors on serait en droit d'attendre, dans les dialectes où SUMUS devient *somes*, *amomes* de AMAMUS. Cette forme se trouve en réalité sur un territoire qui s'étend de la Flandre à la Champagne, et sur ce territoire, l'alternance de

1) Peut-être y a-t-il lieu de noter, à l'appui de cette opinion, le fait, que les dialectes piémontais, lombard et rhéto-roman connaissent aussi des formes qui se ramènent à -UMUS.

omes et de *ons* a donné naissance aussi à *sons* à côté de *somes*. Pour ce qui est de la conservation de la désinence, en Flandre, la cause peut en être une influence germanique car l'allemand avait aussi comme désinence de la première personne pluriel *mes*. L'orthographe CONSERVAMMUS JOBEMMUS[1] n'explique rien, ni la présence de *o*, ni le maintien de l'*e* dans la désinence *omes*. Il est probable que *-ons* et *-omes* correspondaient primitivement au latin *āmus* (cfr. *cantomps* = CANTAMUS à côté de *devemps* = DEBEMUS dans le Saint-Léger); et que l'*ā* de *āmus* était exposé à devenir *o*, d'abord après les labiales, p. ex. dans AMABAMUS (cfr. *taon* = TABANUM), puis s'est changé en *o* dans tous les cas où cette transformation n'était pas empêchée par la présence d'un *i* semi-voyelle. De là résultent encore en lorrain et en champenois les formes simultanées *amons* = AMAMUS et *aiens* = HABEAMUS ; et sans doute aussi *prions* = PRECAMUR et *metiens* = MITTAMUS, qui indiquent qu'ici la distinction de *ons* et de *iens* est devenue « dynamique », ayant servi à différencier l'indicatif et le subjonctif. Non seulement dans les dialectes cités plus haut, mais encore en wallon et en picard, et même sur le territoire le plus étendu de la langue d'oïl, on trouve *iens* comme désinence de la première personne pluriel de l'indicatif imparfait, du conditionnel, et du subjonctif imparfait, p. ex. *aviiens* = HABEBAMUS, *avriiens* = HABERE HABEBAMUS, *amissiens* = AMAVISSEMUS, *vendissiens* = VENDIDISSEMUS, *oüssiens* = HABUISSEMUS. Ici *iens* s'explique sans difficulté par la chute de *b* dans la désinence de l'imparfait EBAMUS, qui, à son tour, reste à expliquer. Au subjonctif imparfait, *iens* ne peut dériver phonétiquement de *ēmus* ; il a été transporté du présent du subjonctif à l'imparfait, à une époque où les Picards et les Wallons avaient encore aussi des formes comme *aiens faciens*, et cette époque, à en juger par le

1) SITTL, *Lokale Verschied.*, 61.

posciomes du fragment de Jonas, est très éloignée. La désinence *ēmus* existe encore dans toute sa pureté, à Orléans, où nous trouvons *ostains, menains* comme première pers. plur. du subjonctif présent de *oster, mener*.

En Normandie et en France, *ons* a été étendu à tous les temps (à l'exception seulement de l'indicatif parfait) ; cependant même ici, *iens*, qui s'employait dans un domaine étendu, a exercé son influence, et a déformé en *ions* le *ons* de la première pers. plur. du subjonctif. Les plus anciens exemples de cette désinence se trouvent dans la *Glossa magistralis in psalmos* (première moitié du XIIIe siècle) : *faciom, metiom*. Il est vraisemblable que *ions* est résulté d'un croisement des subjonctifs champenois *laissiens, eüssiens*, et des franciens *laissons, eüssons*. Les documents parisiens admettent encore souvent au XIVe siècle la permutation de *-ions* avec *-iens* (par exemple *aviens*, plus rarement *ayens*), avant que *-ions* prenne seul toute la prépondérance. Ce n'est que peu à peu que *ions* a commencé ensuite à dominer au subjonctif ; et au XVIe siècle encore, on employait à ce mode *laissons, aimissons*, à côté de *laissions, aimissions*.

A la deuxième personne du pluriel, les désinences latines étaient, à l'exception du parfait et du présent de la troisième conjugaison latine, *ātis, ētis, ītis*. Comme *īmus* disparut devant *ēmus*, de même *ītis* disparut devant *ētis* (excepté en ancien lorrain, en gascon et en catalan).

En français, à la désinence *atis* correspond régulièrement *ez*, pic. *es*, et, après les consonnes qui développent un *i, iez*, pic. *iés* ; à la désinence *ētis* correspondent *eiz* (*oiz*), pic. *ois*. La distinction de ces deux désinences subsiste encore dans beaucoup de textes, à peu près fidèle aux formes primitives. Les dialectes adoptèrent ensuite *ez* (*iez*) pour l'indicatif, *oiz* pour le subjonctif, de sorte qu'on trouve à l'indicatif *metez* à côté de *amez*, au subjonctif *metoiz* à côté de *amoiz*. Il est permis de présumer qu'ici la forme *oiz* = *etis*, désinence unique à la deuxième personne pluriel à

l'imparfait du subjonctif, a été adaptée par la langue au présent du subjonctif.

Dans le français littéraire, comme *ons* fut généralisé pour la première personne, *ez* (*iez*) le fut pour la deuxième. Déjà l'auteur de St-Alexis emploie à la rime *troverez* = TROPARE HABETIS : or, précisément pour cette forme (deuxième personne plur. du futur), la langue du XII[e] siècle hésite encore entre *ez* et *eiz* ; il en est ainsi jusqu'à une époque postérieure où *eiz* disparaît entièrement de la langue littéraire de la France.

En provençal on trouve une différence digne de remarque entre la prononciation de *-etz* = *etis* à l'ind. prés. (*avetz*), et de *-etz* = *etis* au subjonctif présent (*ametz*), au subjonctif imparfait (*amassetz*) et au futur (*amaretz*). Ces trois formes présentent la prononciation fermée correspondant à l'origine de l'*e*. Au contraire, *avetz* et les formes analogues de la deuxième personne pluriel de l'indicatif présent offrent *ę* que l'on a, sans doute avec raison, rapporté à l'influence de *ętz* = ESTIS. La deuxième personne pluriel du futur n'étant pas atteinte par cette influence, doit certainement déjà avoir eu la forme simple (*amaretz*, non *amar avetz*).

49. TROISIÈME PERSONNE DU PLURIEL. — Cette personne a en latin pour désinences *ant*, *ent*, *unt*. Nous avons vu plus haut qu'à la première et à la deuxième personne pluriel de l'indicatif présent, la troisième conjugaison latine adopta les formes de la seconde : VENDĒMUS VENDĒTIS. A côté de ces personnes, la troisième personne pluriel était restée sous l'ancienne forme VENDUNT et la conjugaison *emus*, *etis*, *unt* s'appliqua aux quelques présents de la seconde conjugaison latine. De là vient qu'on lit des formes comme DEBUNT HABUNT dans la *Lex Salica*. Comme, en français, la voyelle atone de la désinence devenait uniformément *e*[1], on ne peut plus se rendre compte de cette assimilation ; mais on la

1) Les voyelles pleines ne subsistaient à la troisième pers. plur. que dans les départements du Jura et de Saône-et-Loire.

constate en provençal, où les trois désinences *an(t)* *on(t)* *en(t)* sont encore distinctes.

An est resté sans altération au Sud-Ouest et dans les Pyrénées ; dans le reste du territoire, il a été supplanté par *on*, à différentes époques ; il le fut très tôt à l'Est du Rhône [1], et beaucoup plus tard dans la Haute-Loire. En gascon et en limousin, *an*, comme aussi *on*, passe à *en* [2]; cependant le limousin a conservé *an* à côté de *en*. Après un *i* accentué, *an* et *on* sont également devenus *en*, au XIVe siècle, en Languedoc et en Provence (*avien* = HABEBANT). *An* ne se reconnaît plus du tout dans un domaine qui comprend les départements de la Lozère, du Lot, du Tarn-et-Garonne, du Tarn, de la Haute-Garonne et le Nord de l'Aveyron.

SUNT devient en provençal, dans les dialectes du Nord *sont*, dans ceux du Sud *son* ou *so*.

HABENT, FACIUNT, VADUNT, STANT deviennent en provençal *an, fan, van, estan*; cependant une autre forme existe encore *au(n)*, *fau(n)*, *vau(n)*, *estau(n)*, et celle-ci en a attiré d'autres (*siau* à Alais, *faziau* dans le Tarn). Aujourd'hui encore on dit dans le Cantal *au* et *siau* (cette dernière forme est aussi en usage dans l'Aveyron). Les formes provençales *au(n)*, *fau(n)*, *vau(n)* reposent sur HABUNT, FACUNT ; *an, fan, van* ont ou bien allégé *au* en *a* (cf. *anta* de *aunta*, got. *haunipa* [3], fr. *honte*), ou bien subi l'influence de STANT. Les formes françaises sont *ont, font, vont, estont*, et se ramènent *aunt*, à *faunt, vaunt*, ou bien sont calquées sur *sont* = SUNT.

Souvent la 3e pers. plur. a été refaite à l'aide de la 1re et de la 2e pers. plur., ou d'autres formes : l'a. fr. *dient* est la suite de DICUNT, mais le prov. *dizon* (d'après *dizem, dizetz*), et le français moderne *disent* (d'après *disons*) sont de formation nouvelle. De même pour le prov. *floriscon* = FLORESCUNT

1) Toutefois, cf. *Romania*, XIV, 277.
2) V. *Romania*, IX, 192.
3) Pron. *haunitha* avec *th* anglais fort.

et le prov. *florisson*, l'a. fr. *florissent*; l'a. fr. *sevent* = SAPUNT (pour SAPIUNT) et le français moderne *savent*.

50. A l'IMPARFAIT, après la supplantation de la désinence *iebam* par *ibam*, on eut simultanément les trois désinences *abam, ebam, ibam*; cependant presque partout *-ibam* s'est confondu avec *ebam* : en français sous la forme *-eie* (= *ebam* avec la perte très rare de *b*), en provençal sous la forme *-ia* (= *ibam*). Quant à *-eie* et *-ive*, ils ne se trouvent qu'en lorrain, en moyen-rhodanien et en gascon (gasc. *abé* = HABEBAT, *sentibe* = SENTIEBAT), où ils continuent le latin *-ebam* et *-ibam*.

De *-abam* est résulté en gascon *-aua*, en béarn. *-abe*, en prov. *-ava*, en franç. de l'Ouest *-oue*, en franç. de l'Est *-eve*. Le normand *-oue* n'est qu'une continuation dans le Nord du gascon *-aua*; le lorrain *-eve*, une continuation du prov. *-ava*; de sorte que la France, dans ce cas particulier, n'est pas partagée entre le Nord et le Sud, mais entre l'Est et l'Ouest. Les désinences françaises *-oue* et *-eve* ont peu à peu été remplacées par *-eie*, qui, au XIIe-XIIIe siècle, devint *-oie*; ce changement eut lieu d'abord en picard et en français : déjà Gautier d'Arras et Garnier de Pont-Sainte-Maxence ne connaissent plus que *-oie* (Garnier *-eie*). *-eve* s'est maintenu dans un petit territoire au Nord-Ouest (Namur, Liège, Malmédy), et, jusqu'au XIIIe siècle, aussi, à Metz. Un exemple tardif de cette désinence, de provenance messine, c'est *fianceve* de l'année 1291 [1].

La désinence *-oie* devint *-oi* par suite de la perte de l'*e*. Dès le début du XVIe siècle *-oie* dissyllabe devient rare, et *oi* prend, devant les voyelles, c'est-à-dire quand il est en hiatus, l'*s* de la 2e pers. sg., qui plus tard sera d'un emploi général dans l'écriture.

La perte de -ABAMUS, -ABATIS est une marque distinctive de tous les dialectes français; déjà avant la période littéraire,

1) Dans les *Preuves de l'histoire de Metz*, p. 236; cf. *venivet* de l'an 1280, p. 221.

ces désinences avaient été remplacées par -E(B)AMUS, -E(B)ATIS, d'où *iëns* (*iöns*), *iëz*.

51. Au PARFAIT, le *v* a disparu partout. Le provençal possède en propre la concordance de la première et de la seconde conjugaison faible; le français, celle de la seconde et de la troisième. Le provençal présentait dans la seconde conjugaison faible la voyelle *ę* à la 1[re] pers. sg., à la 3[e] pers. sg., à la 3[e] pers. plur.: *vendęi, vendęt, vendęron*; il a introduit *ę* dans les personnes qui, originairement, avaient *ẹ*, d'où *vendęst* au lieu de *vendẹst*, etc. Il subit à la première conjugaison faible une contraction de *ai* en *e* (*amęt* = AMA[V]IT), en *ei* à la finale (*amęi* = AMA[V]I). La concordance de la première et de la deuxième conjugaison faible pour quelques formes a ensuite entraîné l'identification des terminaisons des autres formes.

En français, la concordance de la deuxième et de la troisième conjugaison faible ne s'est réalisée qu'à l'époque littéraire. Le parfait de la deuxième conjugaison faible se conjuguait d'abord de la façon suivante : *vendi, vendis, vendiet, vendimes, vendistes, vendierent,* subj. *vendisse,* de VENDÉDI, VENDEDÍSTI, VENDÉDIT, etc. Les formes avec *ie* se maintinrent, par exemple, à Blois, à Provins et en Berri, jusqu'au XIII[e] siècle; en picard elles disparaissent dès le XII[e]. Là où elles se maintinrent, *ie* a pénétré aussi à d'autres personnes (1[re] pers. plur. *vendiemes,* 3[e] pers. sg. du subjonctif *vendiest*); là où elles tombèrent, elles furent remplacées par des formes nouvelles avec un *i* : *vendit, vendirent.*

Quelques dialectes allèrent même jusqu'à assimiler le parfait de la première conj. faible à celui de la deuxième et de la troisième : *j'aimi, tu aimis, il aimit,* etc. De telles formes ne sont pas rejetées même dans la langue littéraire aux XV[e] et XVI[e] siècles, et les grammairiens du XVI[e] siècle les admettent dans leurs paradigmes. Plus tard elles furent de nouveau bannies de la langue cultivée; mais beaucoup de patois les ont conservées.

Ce n'est certainement point un fait accidentel si les textes d'ancien français ne présentent ce changement qu'après une palatale : *tu pechis* dans le *Dial. Animæ et Rationis, encarqui* dans le *Jeu de Saint-Nicolas* de Bodel, *obligi* dans *Renart le nouveau* 6750. C'est vraisemblablement la prononciation *pechier* ou *pechir* à l'infinitif qui a entraîné la création de semblables parfaits.

La première personne sing. en *i* se maintient jusqu'au XVIe siècle, où l'on admit devant les voyelles l'*s* de la deuxième pers. sg. (*je vendi-s*) ; le même cas se présenta dans *je fu-s* et dans les parfaits de la troisième conjug. forte.

La désinence latine de la deuxième pers. sg. du parfait, *isti*, devait devenir *ist*, de la même façon que le nomin. plur. du pronom ISTI ECCISTI, fr. *ist icist*, prov. *ist aicist*, où l'*i* de la désinence a protégé contre tout changement l'*i* du radical. De là ARSISTI prov. *arsist* (à côté de *arsest*) ancien français *arsis* ; VENDIDISTI (prov. *vendęst* avec l'*ę* des formes à radical accentué) fr. *vendis*. En français l'*i* s'est introduit aussi à la désinence de la deuxième pers. plur. (*arsistes, vendistes* prov. *arsetz, vendetz*), de là à la première personne pluriel (*arsimes, vendimes*, prov. *arsem, vendem*), et est même passé de l'indicatif au subjonctif (*arsisse, vendisse*, prov. *arses vendes*). Un exemple de la forme non influencée, c'est le *perdesse* d'*Eulalie* (= PERDIDISSET).

On a peine à expliquer le *c* ordinaire au provençal dans la troisième pers. sing. des première et deuxième conjugaisons faibles (*anec* à côté de *anet*, *vendec* à côté de *vendet*) et dans la première pers. sg. et la troisième pers. sg. de la troisième conjugaison faible (première pers. sg. *partic* à côté de *parti*, troisième pers. sg. *partic* à côté de *partit parti*). L'hypothèse d'après laquelle les parfaits en *-ui* (*bęc* = BIBIT, *cręc* = CREVIT, *dęc* = DEBUIT, *sęc* = SEDIT) auraient servi de type à cette reformation en *ec*[1], n'est guère

1) Paul MEYER dans l'*Encyclopædia Britannica*, art. Provençal language.

vraisemblable, parce qu'ici on ne trouve que *e* fermé, et que les parfaits ne présentent que *e* ouvert; on pourrait alors invoquer avec à peu près autant de raison, tous les parfaits de la classe en *-ui*. W. Meyer [1] croit que le *c* ne se serait d'abord présenté que dans *vic* et qu'il aurait, de là, passé à la troisième pers. sg. de la première et de la deuxième conjug. faibles. Il voudrait ramener *vic* à VIDUIT. Mais la réduction à VIDUIT rencontre beaucoup d'obstacles : cette forme manque en français; le provençal n'a pas les formes qui s'y rapportent, VIDUISTI, etc. Il est évident qu'en provençal *vidi* a été soutenu par le parfait de la troisième conjug. faible, et que *vi* (*vic*) *vist vi* (*vit*) *vim vitz viron* ont suivi le paradigme *flori* (*floric*) *florist*, etc. Ainsi *floric* n'a pas été formé sur *vic*, mais *vic* sur *floric*.

Peut-être doit-on, outre l'explication précédente, prendre encore en considération la suivante. Le *c* n'a certainement été transmis à la première pers. sg. *floric* que parce que cette pers. était identique à la troisième [2], où le *c* existait depuis longtemps; mais les formes en *ec* sont celles qui se répandirent le plus loin et le plus abondamment. Aujourd'hui on dit à Forli *mandep* = MANDAVIT, avec une désinence qu'Ascoli ramène à *ep* = HABUIT. Le *c* du provençal n'appellerait-il pas une explication analogue? Peut-être a-t-on d'abord dit, à côté de *estet* = STETIT, *estec* = STETUIT (forme qui se retrouve en français et en catalan); et, de ce verbe très employé, l'alternance de *et* et de *ec* a pu s'étendre à d'autres verbes.

La première pers. plur. du parfait avait dans quelques conjugaisons conservé la même accentuation que la deuxième personne du plur. : ainsi dans la première conjugaison faible française *amames amastes* prov. *amem ametz*, dans la troisième conjug. faible française *oïmes oïstes* prov. *auzim*

1) *Zeitschrift*, IX, 240.

2) On trouve un exemple de *doniec* = DONAVI, mais c'est évidemment une formation tardive.

auzitz, et en français seulement, dans la troisième conjug. forte, *oümes* = HABUIMUS, *oüstes* = HABUISTIS. Les deux langues rendirent identique l'accentuation dans les conjug. où elle ne l'était pas encore : ainsi dans la deuxième conjug. faible (VENDEDÍMUS), première conjug. forte (FECÍMUS), deuxième conjug. forte (ARSÍMUS), et, en provençal, aussi dans la troisième (HABUÍMUS).

A la troisième pers. plur. du parfait, il y avait primitivement une distinction entre *prisdrent* = PREHENDERUNT, *misdrent* = MISERUNT, et *distrent* = DIXERUNT, *ástrent* = = ARSERUNT, *firent* = FECERUNT; la langue littéraire normande assimila toutes les désinences à *distrent* (*pristrent mistrent*; cf. *beneïstre* de *beneïsdre* = BENEDICERE à cause de *conoistre*); le picard et la langue parisienne du XIIIe siècle, à *firent* (*prirent*, *mirent* R. Violette); cependant on lit encore *mistrent* dans un document parisien de 1305 [1].

Parmi les conjugaisons fortes, c'est la troisième qui fournit aux philologues le plus de problèmes, car c'est elle dont les formes ont eu le développement le plus accidenté. Nous avons traité [2] des parfaits en *ui*, et cherché à expliquer leur formation. Nous ne voulons pas répéter ici ce qui est dit dans cet article, mais nous profitons volontiers de l'occasion pour toucher à quelques points que nous avons omis alors ou au sujet desquels notre appréciation s'est modifiée depuis cette époque.

Le groupe *ui* se prononce partout d'une seule syllabe, en gascon et en provençal avec un *u* semi-voyelle, en français et en moyen-rhodanien avec un *ü* semi-voyelle. Tandis qu'en français cet *ü* protégeait contre toute altération l'*i* formant le second élément de la syllabe, le gascon et le provençal ont laissé *ui* devenir *ue*; à la 2e pers. sg. seulement, il resta en provençal une forme accessoire avec *ui*, sous l'influence de

1) *Bibl. de l'École des Chartes*, 41, 51.
2) *Zeitschr.*, II, 255 sqq.

l'*i* de la désinence. Dans la première pers. sg. *ui* se trouvait à la finale, et son *i* (sur lequel agirent d'autres conjugaisons) resta pur jusqu'au jour où il tomba.

D'après ce qui précède, nous croyons que les formes provençales et gasconnes doivent avoir franchi, avant l'époque littéraire, les degrés suivants :

águi, aigui	de là prov. *águi, aic*	gasc. *águ*
aguísti, aguésti	*aguíst, aguést*	*agóst*
águe	*ac*	*ágo*
aguémos	*aguém*	*agóm*
aguéstis	*aguétz*	*agótz*
águeront	*ágron*	*ágon*

A côté de *ágon* se présente en ancien gascon la forme refaite *agóren* (d'après *fom, fotz, foren*) ; *águ* et *ágo* reportèrent l'accent sur la désinence, à une époque que nous n'osons préciser, les monuments poétiques faisant défaut.

En français et en moyen-rhodanien, *g* ne se développa point devant *ui*, sans doute parce que dans *ui* le son *ü* n'était pas identique à la semi-voyelle *u* des mots germaniques. Au contraire, de même qu'en provençal et en gascon, la combinaison de la consonne *ü* avec la finale du radical qui la précédait fut empêchée par la victoire soit de l'un, soit de l'autre de ces deux sons. C'était la finale du radical qui triomphait quand elle était *l, m, n, r* : VALUISTI, VOLUISTI, TENUISTI devinrent *valis, volis, tenis* ; c'était la consonne *ü*, quand le radical se terminait en latin par *g, c, v, b*, et, en français et en moyen-rhodanien, par *p*. TACUISTI, HABUISTI, DEBUISTI, SAPUISTI devinrent dans le dialecte wallon *tawis, dewis, sawis* (prov. *taguist, aguist, deguist*, mais *saubist*).

En normand et en francien *a* devant *w* devint *o* (comme dans la désinence d'imparfait ABAM) ; plus tard seulement *wi* fut réduit à *ü*, de sorte que nos formes sont empreintes, dans les dialectes en question, d'une marque beaucoup plus récente : *toüs, oüs, doüs, soüs*.

POTUI a été traité de diverses façons : à l'Ouest et à Paris

l'explosive disparut devant *ü* et dès lors *powis* dut passer à *poüs*. Dans les dialectes du Nord et en Champagne, *ü* précédé d'une explosive tomba, et *podis* dut passer à *poïs*.

En outre, en français, les formes du parfait furent déformées de telle façon qu'il ne resta plus aux désinences que *a*, *i* ou *u*. Primitivement les désinences étaient bien plus variées. L'état actuel est le résultat d'un développement qui commença avant l'époque littéraire et ne parvint que peu à peu à l'unification actuelle des formes.

D'abord, les parfaits à radicaux terminés en *l*, *r*, *m*, *n* furent refaits sur un nouveau type. Peut-être faut-il partir du paradigme suivant :

fr.	*vail*	prov.	*valc*
	valis		*valguist*
	valt		*valc*
	valimes		*valguem*
	valistes		*valguetz*
	valdrent		*valgron*
subj.	*valisse*	subj.	*valgues*
part.	*valu(d)*	part.	*valgut*

Parmi ces formes, les provençales sont prouvées, et les françaises (sauf le participe) ne sont que supposées. Au lieu de ces formes, la littérature la plus ancienne connaît déjà un type qui, semble-t-il, reposait sur FUI et utilisait le participe *valu(d)*. Dans tous les cas le fr. *valui* n'est pas le développement direct du latin VALUI. Le parfait nouveau se conjugua *valui, valus, valut, valumes, valustes, valurent*, subj. *valusse*, part. *valu(d)*.

Comme les trois parfaits les plus employés de ce groupe étaient profondément gravés dans les mémoires, ils ont échappé à la formation nouvelle. On en trouve encore les paradigmes suivants, traces de l'état antérieur de la langue :

voil = VOLUI	*tinc* = TENUI	*vinc* = * VENUI
volis	*tenis*	*venis*

	volt	*tint*	*vint*
	volimes	*tenimes*	*venimes*
	volistes	*tenistes*	*venistes*
	voldrent	*tindrent*	*vindrent*
subj.	*volisse*	*tenisse*	*venisse*
part.	*volu(d)*	*tenu(d)*	*venu(d)*

Les formes de VOLUI (*volis*, etc.) accentuées sur la désinence ne se présentent qu'en peu d'endroits; elles ont été remplacées par *volsis*, etc. *Vint* ne peut pas être dérivé de VENIT, car la forme usitée en Hainaut est *viunt*, celle usitée en wallon est *vinvet*. D'après *je tins, je vins*, on forma aussi au XIIIe siècle *je prins* (*prindrent*, 1248).

Les groupes suivants, en ancien français, admettent encore l'alternance des formes à radical accentué et des formes à désinence accentuée : *ars* = ARSI, deuxième personne singulier *arsis* = ARSISTI, *oi* = HABUI, deuxième personne singulier *oüs* = HABUISTI, *dui* = DEBUI, deuxième personne singulier *deüs* = DEBUISTI, *vi* = VIDI, deuxième personne sing. *veïs* = VIDISTI, *dis* = DIXI, *fis* = FECI, deuxième personne singulier *desis* = DIXISTI, *fesis* = FECISTI. Dans tous ces verbes, l'accentuation est aujourd'hui unifiée.

Dans *desis fesis*, etc., l'*s* intervocalique tomba : c'est un fait que Gröber rapporte à l'influence de *veïs*. Cependant, n'oublions pas que *vedis* ne devint *veïs* que vers 1100, et que *feïssent* est déjà employé dans le Saint-Léger. Diez considère cette chute de *s* comme une caractéristique de la langue française.

Depuis le commencement du XIIIe siècle, l'*e* atone dans le corps des mots commence à devenir muet, d'abord seulement dans les dialectes spécialement en wallon et à Metz, puis aussi à Paris, où les formes réduites sont encore isolées au XIVe siècle, mais prennent la plus large extension dans le cours de ce même siècle. Grâce au passage de *veïs, eüs, deüs* aux formes monosyllabiques *vis, us, dus*, les différences existant dans l'accentuation des diverses personnes furent supprimées,

et comme *feïs* et *deïs* avaient déjà perdu l'*s* intervocalique, ces formes passèrent aussi à *fis* et à *dis*. Dans le domaine wallon les formes avec *s* (*fesis, desis,* etc.) se sont conservées plus longtemps (Jean des Preis); de là, la conjugaison wallonne, *je disis, tu disis, il disit* et *je meti, tu metis, il metit* (en souvenir des formes du présent). De telles formations étaient usitées dans toute la région de l'Est jusqu'à la Bourgogne.

Dans six parfaits, les voyelles n'étaient pas les mêmes aux formes accentuées sur le radical qu'aux formes accentuées sur la désinence : c'étaient :

Oi = HABUI deuxième pers. sg. *eüs, poi* = PAVI deuxième pers. sg. *peüs, poi* = POTUI deuxième pers. sg. *peüs, ploi* = PLACUI deuxième pers. sg. *pleüs, soi* = SAPUI deuxième pers. sg. *seüs, toi* = TACUI deuxième pers. sg. *teüs*.

Les trois formes à radical accentué de ces parfaits (la première pers. sg., la troisième pers. sg., la troisième pers. plur.) furent refaites sous la double influence de *dui, dut, durent* et de (*e*)*us* (*e*)*umes* (*e*)*ustes* ; elles devinrent par suite (*e*)*u* (*e*)*ut* (*e*)*urent* [1], ou *eü eüt eürent*. La prononciation de *eü*, etc., avec *e* formant une syllabe distincte, eut de très bonne heure la destinée ordinaire de cette voyelle, et disparut.

Pour *voil, tinc, vinc,* on créa, à la fin du XIII[e] et du XIV[e] siècle, les autres personnes *tu vols* (*vouls*) *tins vins*, etc. [2].

Dans ces verbes, l'unification s'est donc accomplie au profit des formes à radical accentué.

Elle était assez difficile dans une classe de verbes de la deuxième conjugaison forte, dont le radical se termine par *gn* : *ceins* = CINXI, deuxième pers. sg. *ceinsis*, troisième pers. sg. *ceinst*. Ici on refit, à l'aide du radical du présent, un nouveau parfait : *ceigni*. La forme accessoire qui se présente au XV[e] siècle, *plaindi*, a pour base les formes du présent

1) Cf. *ut, Actes du Parlement*, 1250, *su* = SAPUIT, 1278.

2) *Vols* déjà dans Beaumanoir J. Bl. 1239, et souvent dans les quarante Miracles de Notre-Dame par personnages, *voulstes tismes* ou *tinsmes* chez Christine de Pizan.

plaindons, plaindez, plaindre, respondons, etc. Dans *conduis* = CONDUXI deuxième pers. sg. *conduisis*, et dans des formes de parfait semblables, la forme nouvelle (*je conduisi*) peut être sortie aussi bien de la deuxième pers. sg. du parfait (*tu conduisis*) que du présent (*conduisons*).

Je voulus est une formation nouvelle d'après le participe *voulu*; elle fut faite comme *je valus*, mais bien plus tard que celle-ci. Palsgrave enseigne encore *voulsisse* à côté de *voulusse*.

52. En ce qui concerne le FUTUR, nous mentionnerons seulement ici la formation de *enverrai*. Jusqu'au XVII[e] siècle, le futur de *envoyer* était toujours *envoierai* qui se trouve encore chez Molière. Comme pendant longtemps on pouvait dire soit *je voirai*, soit *je verrai* (fut. de VIDERE), la coexistence de ces deux formes entraîna, à côté de *envoierai* (où l'*e* était muet), la forme nouvelle *enverrai*.

53. LE SUBJONCTIF PRÉSENT, comme l'indicatif présent, n'offre que deux types de conjugaisons, celui de la première conjugaison faible en EM, et celui des autres, en AM. Les textes d'ancien français gardent assez rigoureusement cette distinction; on voit, cependant apparaître, isolément au XII[e] siècle, plus fréquemment au XIII[e], des formes de la première conjugaison faible avec désinence *e* (*aime aimes aime* au lieu de l'ancien type *ain, ains, aint*), et au XIV[e] siècle, ces formes font disparaître les anciennes. La locution *Dieu vous gard!* est un reste du subjonctif de l'ancien français. Le provençal hésite entre la forme abrégée par changement phonétique (*am*), et la forme non abrégée (*ame*) dont l'*e*, servant de signe distinctif, pouvait échapper à ce changement. Plus tard, la langue renonce entièrement à la forme abrégée. La distinction de *ame* et *fassa* subsiste encore aujourd'hui dans certains dialectes.

SIEM PÓSSIEM se changent eux aussi en SIAM POSSIAM, fr. *soie puisse*, prov. *sia* (*posca* d'après l'indicatif *posc* + *a*). Les formes VADAM STEM DONEM, furent refaites en français

d'après l'indicatif *vois estois doins* + *e*. Les subjonctifs *ruisse* et *truisse*, de *rover trover* reposent sur *puisse*.

Dans les autres conjugaisons aussi, un certain nombre de formes ont été refaites. Les radicaux terminés par le groupe *consonne* + *g* avaient primitivement la forme *consonne* + *ge* au subjonctif (*sorge* = SURGAM, *esparge* = SPARGAM, **plange* = PLANGAM, **frange* = FRANGAM, **cenge* = CINGAM). Les radicaux en *ng* remplacèrent les anciennes formes par de nouvelles, qui prirent pour base la forme du radical développée devant *i* ou *e* latin : *plaigne fraigne ceigne*. Comme on disait *il sorget* à côté de l'indicatif *il sort*, et aussi *planget* à côté de l'indicatif *il plaint*, etc., on pouvait considérer *ge* comme la désinence caractéristique du subjonctif, et l'étendre à d'autres verbes. C'est ainsi que des formes telles que *moerge* = MORIAR, *corge* = CURRAM, *tienge* = TENEAM, *vienge* = VENIAM, *prenge* = PREHENDAM, furent créées à l'aide de l'indicatif *moert cort*, etc., et de la désinence *ge*. Un fait identique se rencontre aussi en provençal, où l'on trouve à côté de *esparga sorga* les formes *ponga prenga* (déjà dans Boèce).

Sans doute des formes comme *moerge vienge* prov. *ponga prenga* ont été expliquées ordinairement par la désinence *iam*; cependant la diphtongaison dans les formes françaises parle contre l'hypothèse d'un développement phonétique pur, car *ŏ* et *ĕ* devant *-rge*, *-nge* ne pouvaient se changer en diphtongues, et la comparaison de l'ancien français *muire* = MORIA(M) avec *moerge* permet à peine d'hésiter et de se demander laquelle de ces formes s'est développée régulièrement, laquelle a été refaite par analogie.

De même que *plaigne*, les subjonctifs *florisse*, *conoisse*, *naisse* sont des formes refaites, tandis que les types latins se continuent dans les formes provençales *florisca*, *conosca*, *nasca*. *Vienne* et *prenne* se sont introduits dans l'usage au XVIe siècle à côté des types plus anciens *viegne*, *pregne*;

ils sont de même nés des formes de l'indicatif. De la même façon aussi a été créé d'après la première pers. sg. de l'indicatif *mez*, pic. *mech* = MITTO, le subjonctif lorrain *mece*, le picard *meche* (*mete* resta en francien) : ce subjonctif peut aussi s'expliquer directement par une influence de *face*, pic. *fache*. Les dialectes de l'Est présentent également des subjonctifs en -*oie* (d'après *soie*?)

En provençal *estia* = STEM a évidemment été refait sur *sia*; la forme accessoire *esto*, sur *do* = DONEM, que la langue avait inconsciemment rapproché de l'infinitif *dar*.

Le subjonctif DICAM avait encore au XVII[e] siècle pour forme ordinaire *die*. *Dise* qui s'emploie aujourd'hui, a été refait à l'aide de *disons*, *disais*, etc.

54. L'IMPARFAIT DU SUBJONCTIF, qui est dérivé du plus-que-parfait du subjonctif latin, a subi également en français et en provençal l'influence des formes du subjonctif présent terminées en *e* (lat. et prov *a*). C'est ainsi que de AMAVISSEM AMAVISSES AMAVISSENT proviennent : en français *amasse amasses amassent*, en provençal *amessa* (qui se rencontre déjà dans le fragment de l'Évangile de saint Jean) (à côté de *ames*), *amessas* (à côté de *amesses*), *amessan* (à côté de *amessen*). La troisième pers. sg. en français n'a point pris part à cette influence; on trouve isolément *auuisset perdesse* dans Eulalie, *fusset* dans le Voyage de Charlemagne à Jérusalem.

55. L'IMPÉRATIF présente à la deuxième pers. sing. un *s* (qui manque le plus souvent en ancien français) toutes les fois que la personne correspondante de l'indicatif peut s'employer comme forme d'impératif; par exemple : *aiues* (Auc., = « aide »), *oz* (Saint-Alexis, = « écoute »), *entenz* (= « apprends »). Jusqu'en plein XVI[e] siècle la langue hésite entre les formes avec *s* et celles sans *s*; puis cette hésitation cesse en faveur des premières dans la première conjug. faible, en faveur des secondes dans les autres conjugaisons. Quelques impératifs archaïques sont restés en

usage; ce sont *va* = VADE, et *voi* = VIDE dans *voici voilà* (*vois* ailleurs); par contre, devant *en* et *y* on a ajouté un *s* aux impératifs de la première conjugaison faible et après *va : portes-en, vas-y.* L'influence de la première conjug. faible a entraîné plus tard la chute de l'*s* dans *saches aies veuilles.*

56. Au PARTICIPE PRÉSENT, le français a remplacé, à l'époque « pré-littéraire », dans toutes les conjugaisons, la désinence *ent* par celle de la première conjug. faible (*ant*). Il ne peut être question ici d'une permutation entre *ẽ* et *ã*, comme le démontre le fait que, même les dialectes qui font une distinction entre *ẽ* et *ã*, n'offrent au participe présent qu'une seule désinence qui est *ant.*

Une reformation tardive du bas latin est HABIENS (à cause de HABIO), fr. *ayant*, et *estant* (à cause de *estre*) qui, à vrai dire, pouvait être aussi la continuation phonétique du latin EXSTANS au sens de EXISTENS[1].

57. Au PARTICIPE PARFAIT PASSIF, l'innovation la plus importante est la formation en *utus*. Elle était restreinte à l'origine à des radicaux verbaux latins ayant le présent en *uo*, parmi lesquels, il est vrai, un petit nombre seulement sont passés en roman. Ainsi CONSUTUS, *cousu*, TRIBUTUS, a. fr. *treü* (toujours substantif), SECUTUS, a. fr. *soü*, BATTUTUS = *battu*. Peut-être *rendu* doit-il se rattacher à RE-INDUERE, qui a dû se croiser avec REDDERE (prov. *redre*) pour donner en fr. et en prov. *rendre* (cf. dans Tertullien REDINDUTUS). Comme *u* disparaissait au présent (*je couds, bats, rends*; de même SOLVO, VOLVO, à côté de SOLUTUS, VOLUTUS, qui plus tard furent remplacés par SOLTUS, VOLTUS), *-utus* dut être regardé comme la désinence caractéristique du participe; cette désinence s'étendit à beaucoup d'autres verbes; et cela dès un temps très reculé, puisque cette formation est commune à toutes les langues romanes.

1) Cf. ROSSBERG dans l'*Archiv* de Wölfflin, IV, 1.

Le plus souvent ces formations nouvelles se présentent là où, en latin, se trouvait *ĭtus*, désinence peu favorisée en roman à cause de son accentuation particulière (les autres désinences étaient *ātus*, *ētus*, *ītus*, *ūtus*) ; d'ordinaire cette désinence appartenait à un verbe ayant le parfait en *ui*. Les participes en *utus* sont si intimement unis aux parfaits en *ui* que souvent le participe s'est formé du parfait, ou inversement, comme nous l'avons vu plus haut, le parfait du participe. Le premier cas se présentait en provençal, où les participes correspondant à *saup* = SAPUI, *ac* = HABUI, *conoc* = COGNOVI, *volc* = VOLUI, sont *saubut, agut, conogut, volgut*. Le gascon hésite entre la formation provençale et la formation française, et dit par exemple *aüt* à côté de *agut*. Les participes français correspondant aux parfaits ci-dessus sont *soü(d)*, *oü(d)*, *coneü(d)* [1], *volu(d)*. Des traces de la formation latine sur *ĭtus* se sont encore conservées isolément sous la forme de substantifs : *rente* = REDDITA, *vente* = VENDITA.

Le provençal *dit*, *dich*, fr. *dit* = DĬCTUM a emprunté son *ī* aux formes du présent ; au contraire l'*ĭ* est resté dans un terme chrétien qui s'est séparé du simple DICERE, savoir BENEDICTUM, prov. *benezeg*, fr. *bene(d)eit*. Le fr. *mis* (prov. *mes*) = MISSUM doit son *i* au parfait ; le substantif *mets*, a. fr. *mes* est encore la continuation de la forme participiale latine. De même LĔCTUS doit être rattaché à LEGERE, COLLĬCTUS à COLLIGERE.

Il faut encore remarquer les participes *ri*, *exclu*, *nui*, *lui* qui avaient pour formes en ancien français *ris*, *exclus*, *nuit*, *luit*. Les deux premiers ont évidemment perdu leur *s* parce que les désinences participiales *i* et *u* étaient très fréquentes, et les désinences *is* et *us* au contraire, fort rares. Les deux autres se sont sans doute ralliés à *fuï* (ancien français *foï*) ; la cause efficiente de cette transformation analogique n'est toutefois pas encore découverte.

1) Cf. AGNOUTA, *Lex salica*.

58. L'INFINITIF lui aussi présente des changements de différentes sortes. SAPĒRE CADĒRE FUGĪRE CUPIRE RIDĔRE RESPONDĔRE sont des infinitifs anciens. On refit, d'après le présent les infinitifs ÉRGERE, CÓSERE, BATTERE qui remplacèrent les formes latines ERIGERE, CONSUERE, BATTUERE; ainsi il ne peut être question ici d'un déplacement de l'accent. POTĒRE VOLĒRE s'introduisirent, grâce à DEBERE, HABERE, pour POSSE VELLE. ESSE se changea, par une analogie facile à comprendre, en ESSERE.

B. — Le nom

α. — Le substantif

59. L'ancienne déclinaison romane, qui remplaçait par des prépositions les cas latins dans leurs principaux emplois, et ne laissait subsister que le nominatif et l'accusatif, ne s'est nulle part conservée aussi fidèlement que dans les langues anciennes de la France. On peut supposer que des dialectes rhéto-romans avaient de même conservé, au moyen âge, la division en cas aussi complète que les gallo-romans; mais on manque de preuves écrites pour appuyer cette hypothèse.

Les substantifs français et provençaux se groupent d'après leur déclinaison en six classes, qui se sont constituées de la manière suivante. Parmi les cinq déclinaisons de la grammaire latine, la quatrième ne tarda pas à disparaître parce que les mots qui lui appartenaient se déclinèrent sur la seconde, où la principale modification à subir était, au nominatif pluriel, le passage de la forme en *-ūs* à la forme en *-ī*. Les quelques mots appartenant à la cinquième déclinaison n'avaient pas le nominatif et l'accusatif bien distincts de ceux des mots de la troisième; de sorte que pour suivre le développement de la déclinaison romane, nous n'avons à tenir compte que de la première, de la seconde et de la troisième déclinaisons latines.

Une simplification importante, ce fut la perte du neutre.

Au singulier, il se confondit avec le masculin, partout où il n'avait pas été refait sur le pluriel; au pluriel avec le féminin, partout où il n'avait pas été refait sur le singulier. La déclinaison du neutre se trouva ainsi radicalement modifiée.

Si nous considérons maintenant les mots masculins et les mots féminins, nous devons constater que les premiers comme les seconds se sont groupés en trois classes. La première classe des masculins comprend ceux qui en roman ont le nominatif et l'accusatif sg. semblables. Exemple : *propheta* = PROPHETA et PROPHETAM ; *patre* = PATER et PATREM.

On ne sait pas bien encore si des formes comme *alter noster*, pouvaient, jusqu'à l'affaiblissement de la voyelle finale, distinguer le nominatif singulier *altre*, *nostre*, de l'accusatif *altro*, *nostro*. Elles échurent à la première classe, pendant le IXe siècle, où, d'après les monuments qui nous sont parvenus, *o* atone devient *e*. Le moyen-rhodanien aussi, qui a distingué *o* et *e*, semble avoir supprimé, dans cette circonstance, l'ancienne distinction des flexions.

La seconde classe est formée par les masculins (et les anciens neutres) dont le nominatif singulier se distinguait de l'accusatif par l'addition d'un *s*. Ici le plus fort contingent est fourni par la seconde déclinaison latine, que suivent aussi, nous l'avons vu, les mots de la quatrième ; toutefois, il faut y joindre, parmi ceux de la troisième, tous les mots qui présentent entre le nominatif et l'accusatif du singulier la même différence que ceux de la seconde. Exemple : nomin. MURUS, accus. MURU(M), FASCIS, acc. FASCE(M).

La troisième classe est formée par des masculins latins de la troisième déclinaison, qui différencient le nominatif et l'accusatif du singulier : DONA(N)S DONANTE(M), IMPERATOR IMPERATORE(M).

La première classe des féminins comprend d'abord les féminins de la première déclinaison latine, qui se terminent tous par un *a* atone : FEMINA(M).

La seconde classe comprend les féminins de la troisième déclinaison latine (et de la cinquième) qui ont à l'accusatif une finale autre que *a* : FINE(M) FIDE(M).

Presque tous les féminins ont de bonne heure perdu partout, à l'époque romane, le nominatif du sg. et du plur., lorsque ce nominatif était différent de l'accusatif. Les quelques féminins qui présentent encore un nominatif singulier différent de l'accusatif, forment la troisième classe : nom. SOROR, accus. SORORE(M).

60. Il nous reste à examiner les modifications les plus importantes qui se produisent dans la formation des cas.

Le nombre, déjà grand par lui-même, et encore augmenté par l'adjonction des neutres, des masculins en *us* fit considérer leur déclinaison comme le type de la déclinaison masculine. Quand on créa de nouvelles formes, ce fut d'après ce modèle. Or l'accusatif était le cas le plus usité puisqu'il s'employait non seulement pour marquer le complément direct, mais aussi après toutes les prépositions. Il demeura en général sous son ancienne forme, et c'est d'après cet accusatif que l'analogie créa les autres cas.

Ainsi fut constitué, sans doute, tout d'abord le nominatif pluriel. Du moins, partout où il n'était pas identique à l'accusatif sg., il fut refait d'après lui. Voilà comment tous les masculins de la troisième déclinaison latine ont abandonné au nomin. pluriel la désinence *es* ; et l'on se demande encore si l'on n'a formé le nomin. plur. qu'à une époque où l'accusatif pluriel était déjà *emperadors* (le nomin. correspondant est alors *emperador*, de même que *profeta* est le nomin. dérivé de l'accus. plur. *profetas*) ; — ou bien si, à une époque où l'accus. plur. était encore *emperadores*, on avait déjà refait un nomin. plur. *emperadori* (cf. *dui, trei,* le *sapienti* des Gloses de Cassel).

Le nomin. sg. a été refait dans la plupart des mots où il avait une forme complètement distincte de l'accusatif ; il ne différa plus de ce dernier cas (dont l'*m* était muet),

que par la présence de l'*s* de flexion. Quelques exemples de cette formation remontent à une date très reculée; ainsi le nomin. sg. BOVIS (dans Pétrone et Varron) au lieu de BOS, prov. *bous*, a. fr. *bues*, PECTINIS dans le Probi Appendix, MUNICIPES, ANTISTITES[1], LOCOTENENTES (VII[e] s.); cf. aussi HEREDES, prov. *erés*, LEONIS, prov. *leos*, a. fr. *liuns*, PARIS, a. fr. *pers*, ORDINIS, a. fr. *ordenes*, m.-rhod. *ordenos*. Il faut y joindre tous les radicaux en *nt*, à l'exception de INFANS, a. fr. *énfes*, accusat. *enfant* (mais prov. nomin. *enfáns*, accus. *enfan*) : ainsi en a. fr. *monz*, prov. *mons*, refait à l'aide de l'accus. MONTE(M) + *s*; a. fr. *donanz*, prov. *donans* de l'accus. DONANTE(M) + *s*.

Un petit nombre seulement de substantifs, désignant pour la plupart des personnes exerçant une action quelconque (*nomina actoris*), comme AMATOR, CANTATOR, des dignitaires, etc., se sont soustraits à cette reformation, qui a notablement enrichi la seconde déclinaison romane aux dépens de la troisième. Comme ils s'employaient fréquemment en qualité de sujets, ou dans l'interpellation, ils ont conservé le nominatif sg. latin; cependant, au XIII[e] siècle, on trouve des exemples de nominatifs de formation nouvelle, même dans des mots de la troisième déclinaison (par exemple *garçons*, *barons* au lieu des formes anciennes *garz*, *ber*). Voici quelques exemples qui se rattachent à la troisième déclinaison :

COMES, prov. *coms*, a. fr. *cuens*, accus. COMITEM, prov. *comte*, a. fr. *conte*.

SENIOR, prov. *senher*, a. fr. *sire*, accus. SENIOREM, prov. *senhor*, a. fr. *seignor*.

AMATOR, prov. *amaire*, a. fr. *amere*, accus. AMATOREM, prov. *amador*, a. fr. *ameor*.

Il faut y joindre aussi le mot πρεσβύτερος qui en latin devint PRESBYTER, accus. PRE(S)BYTERUM; de là le nomin. sg. a. fr. *prestre*. accus. prov. *preveire*, a. fr. *proveire*.

1) Voy. l'*Archiv.* de WÖLFFLIN, II, 559.

Des mots comme LIBER, VENTER, INTEGER présentent des formes en *us* (LIBRUS, VENTRUS) refaites d'après l'accusatif, déjà dans le Probi Appendix, d'où *libres* dans Boèce, *ventres* dans le Psautier d'Oxford. Accidentellement, des mots de la première déclinaison romane présentent aussi, au nomin. sg. un *s* (*li peres*), par l'adjonction duquel leur déclinaison se confond avec la seconde. Les mots de la troisième eux-mêmes, quand ils ne se terminent pas au nomin. sg. par un *s*, peuvent en admettre un : *bers, empereres, Guenes* de WENILO, déjà dans le Saint-Léger. Le nom. sg. *papes* qui se rencontre également dans le Saint-Léger, repose sur la forme du moyen-grec PAPAS, qui est aussi passée en allemand (*Pabst*, ancien haut-allemand *bàbes*) ; d'après cela, ce mot ne peut pas servir à prouver que l'*s* s'est introduit de bonne heure au nomin. sg. de la première déclinaison.

Les infinitifs suivaient, dans le principe, la première déclinaison : nomin. sg. *li prendre, li ferir, li aveir* ; dans la suite, grâce à l'adjonction d'un *s* au nominatif sg., ils passèrent à la seconde (pas encore dans le Sermon rimé). En provençal ce passage est beaucoup plus ancien, car on rencontre déjà dans Boèce le nomin. sg. *avers*.

61. La seconde déclinaison des masculins n'agit pas seulement sur la déclinaison des autres masculins, mais même sur celle des féminins. Seule la première déclinaison des féminins avec ses nombreux mots en *a*, fr. *e*, n'a pas subi cette influence, parce que la désinence *a*, rare dans les masculins, fut considérée comme caractéristique du genre féminin. Mais les féminins oxytons ont, à peu près au milieu du XIIe siècle, adopté en normand la désinence du nominatif *s*, qui manque dans les plus anciennes poésies — et non pas seulement, comme on l'a affirmé, dans celles des Anglo-normands — ex. : *la leis, la dolors, la parz*. En provençal l'adjonction de *s* remonte beaucoup plus haut ; déjà dans Boèce nous trouvons les nominatifs *dolors, onors*, et COMMUTATIONIS, ainsi que des nominatifs semblables, se présentent

dans des textes de bas-latin[1]. Tandis que pour le français il n'y a de possible qu'une explication (le transport de l'*s* du masculin au féminin), on pourrait songer, pour le provençal, à une autre hypothèse : on pourrait croire que des nominatifs comme *fins*, *fes* seraient la continuation directe des nominatifs latins FINIS, FIDES, et que l'*s* aurait, de semblables nominatifs, passé à *la part*, *la flor*. Pour le français, où *la fin*, *la fei* sont les formes de nominatif exclusivement en usage dans la première moitié du XII[e] siècle, une pareille explication n'est pas admissible.

Il n'y a pas longtemps encore, des savants ont affirmé que, puisqu'on trouve dans les plus anciens textes provençaux des nominatifs féminins en *s*, cette même désinence avait dû également être adoptée par l'ancien français ; ce serait là une conclusion par analogie qui n'est rien moins qu'évidente. Dans notre édition du Sermon rimé[2], où nous avons traité du nominatif en *s* des noms féminins, nous avons démontré que l'absence de cet *s* dans un monument qui garde pures partout ailleurs les flexions casuelles, était une marque incontestable de son ancienneté. Pour soutenir une opinion contraire, il faudrait présenter au moins un monument littéraire d'époque postérieure, qui maintienne, comme le Sermon rimé, les flexions casuelles. Jusqu'à ce que ce monument soit trouvé, on pourra soutenir l'hypothèse que nous avons défendue d'accord avec d'autres savants[3].

Quelques féminins ont été attirés par la première déclinaison féminine, en particulier ceux qui étaient terminés par une voyelle atone, qui fut ensuite remplacée par *a*, par exemple prov. *imagena* = IMAGINEM, *vergena* = VIRGINEM, *glassa* = GLACIEM fr. *glace*, *fassa* (à côté de *fatz*) = FACIEM fr. *face* (cf. FACIAS, Gloses de Cassel), prov. *dia* =

1) *Archiv.* de WÖLFFLIN, II, 575.
2) P. XXXIV.
3) Voy. par exemple LEBINSKI, *Die Declination der Substantiva in der Oïlsprache*, p. 40.

DIEM. De même prov. *cassa* pour *casso* = lat. CAPTIO, fr. *chace* de *chaça* pour *chaço*; de même encore prov. *trassa* = lat. TRACTIO fr. *trace*. C'est pour la même raison qu'en provençal des formes féminines d'adjectifs finissent en *a* au lieu de finir en *e* : *amabla, oribla, nobla,* et cette forme doit aussi être considérée comme appartenant au français antérieur à l'époque littéraire. Aussi des adjectifs de cette sorte n'ont-ils jamais un *s* au nominatif féminin.

62. Tandis que la formation nouvelle d'un nominatif d'après l'accusatif, grâce à l'introduction d'un *s* est un phénomène très fréquent, on a rarement recours au procédé inverse, à savoir, l'abandon de l'*s* du nominatif pour former l'accusatif. On peut rapporter à l'influence du nominatif sur l'accusatif la chute de *m* et de *n* dans des mots comme *verm, enfern, jorn, charn*; dans la « Navigatio Sancti Brendani[1] », on n'en a encore aucun exemple certain. La déclinaison *vers,* accus. *verm,* fut réduite à *vers,* accus. *ver*.

Des exemples semblables, d'une époque postérieure, sont l'accus. sg. *effort* pour la forme ancienne *esforz* (dérivé du verbe *esforcier*), *eslan* (XVIe s.) d'après *eslanz* (XIIIe s. d'*eslancier*), *romant* d'après *romanz* = ROMÁNICE. Ainsi s'expliquent *joli, bailli*[2], d'après le nomin. sg. *jolis, baillis*; primitivement l'accusatif était *jolif, baillif*. De même dans *genou,* a. fr. *genouil* = GENUCULUM, il n'y a pas eu amuissement de *l* mouillée, mais la forme a été refaite d'après le nomin. sg., ou plutôt, dans ce cas particulier, d'après l'accusatif pluriel.

D'autre part, quelquefois un *s* a pénétré à l'accusatif; cet *s* provient plutôt du vocatif que du nominatif comme dans *Looïs* de LUDOVICUS, aujourd'hui *Louis* (prov. *Looïc* de LUDOVICUM); *fiz* à côté de *fil,* aujourd'hui *fils*. Dans quelques cas on trouve des neutres en US qui étaient propres à la langue populaire; ainsi en a. fr. *fons, fiens, guez* s'expli-

1) Composée vers 1121.
2) Actes du Parlement, vers 1250.

quent par les neutres FUNDUS, FĔMUS (pour FIMUS, prov. *fẹms* à côté de *fęms*), VADUS ; cf. aussi le prov. *pols* de PULVUS. Les seules autres formes en *s* sont encore *ros* = lat. ROS, *lis* = LILIUM, et *los* prov. *laus* (sg. masculin du lat. LAUS ou LAUDES).

Comme le nomin. sg., l'accus plur. fut aussi formé d'après l'accus. sg. en ajoutant à celui-ci un *s*. C'est ainsi qu'on rencontre dans la langue du continent au XIIIe siècle, et en anglo-normand dès le XIIe, des formes où l'*s* de flexion est précédé de la consonne finale du radical (*sacs*, *buefs* au lieu des formes anciennes *sas*, *bués*). Le français moderne a appliqué à peu près à tous les mots cette formation du pluriel (*roc*, plur. *rocs*, a. fr. *ros* ; *chef*, plur. *chefs*, a. fr. *chiés*) ; il l'a même maintenue dans l'écriture là où elle a disparu de la prononciation, par exemple dans *bœufs*, *œufs*, *nerfs*, *cerfs*, *échecs* ; et, il n'y a pas bien longtemps, les mots où existait ce désaccord de l'orthographe et de la prononciation étaient bien plus nombreux : au XVIIIe siècle encore, on prononçait *co*(*q*)*s* ; et au XVIe siècle, *cou*(*p*)*s*, *sa*(*c*)*s* *Gre*(*c*)*s*, tandis que dans les formes du singulier *coq*, *coup*, *sac*, *Grec*, on faisait sonner le *q*, le *p* et le *c*.

β. — *L'adjectif.*

63. La déclinaison de l'adjectif ne diffère pas de celle du substantif, et, jusqu'à 1150 environ, certaines formes françaises d'adjectifs féminins oxytons, comme *tel*, *fort*, n'ont, pas plus que des substantifs féminins, eu un *s* au nominatif. En provençal seulement on peut constater, dans ce cas particulier, dès les débuts de la littérature, des nominatifs en *s* (*tals*, *forz*, *granz*).

L'adjectif a sur le substantif l'avantage de pouvoir créer de la forme masculine une forme féminine. Comme la voyelle de la désinence tombait dans les formes masculines BONO, BONOS, tandis que, dans les formes féminines BONA, BONAS, l'*a* subsistait ou s'affaiblissait en *e*, une modification phoné-

tique vint indiquer la différence d'emploi : il était tout naturel que l'*e*, considéré comme signe du féminin dans les adjectifs terminés en latin par -A, fût ensuite adopté par beaucoup d'autres, non terminés en latin par -A, et s'étendît finalement à tous les adjectifs féminins de la langue française.

Quelques formations de ce genre remontent à une date très reculée : ainsi PAUPERA (prov. *paubra*) qui se trouve dans Plaute et est accompagnée d'un masculin PAUPER gén. PAUPERI. ACRUS, fém. ACRA [1], et TRISTUS, fém. TRISTA, se rencontrent dans le Probi Appendix ; les formes provençales *agra, trista* remontent donc à une époque antérieure à l'affaiblissement de *o* final.

Il faut voir des créations nouvelles dans les formes féminines d'a. fr. *dolente, grande* à côté de *grant, comune*, prov. *comuna* (dans COMMUNIS on crut sans doute reconnaître COM et UNUS), les adjectifs en *eise*, prov. *eza* (*corteis, franceis*, prov. *cortes, frances*, fém. *corteise, franceise*, prov. *corteza, franceza*), *dolce*, prov. *doussa* ; cependant toutes ces formes se trouvent déjà dans les monuments les plus anciens de la littérature [2]. Dans d'autres mots, comme dans *tel, quel, fort, loial*, le XIIe s. n'a employé que rarement les formes refaites en *e*, que le XIIIe s. adopta d'une manière définitive ; cependant *tel, quel* se sont conservés à côté de *telle, quelle* jusqu'à Marot, et des exemples isolés de l'ancienne formation ont survécu jusqu'à nos jours (*grand-mère*, et non *grand'mère, lettres royaux* ; et des noms propres comme *Rochefort, Grandville*).

Dans certains cas particuliers la langue a procédé d'une manière opposée, et a étendu au féminin des adjectifs la forme

1) NEUE, II, 92.

2) De FRANCISCUM, FRANCISCAM étaient venus d'abord *franceis, francesche*. La forme *francesche* se trouve fréquemment dans l'ancien manuscrit de Holmcoltram du *Comput* (796, 1096, 1212, 1372) : et il n'est nullement établi que la forme *franceise* citée par Mall fût la forme employée par le poète ; car certainement cette forme *franceise* n'a été créée que par l'addition d'un *e* à la forme masculine.

du masculin. Tobler a déjà expliqué les adverbes *turbulemment*, *violemment*, par l'influence de ceux qui en ancien français se terminaient par *-ntment*, non par *-ntement* (*errantment*, mais toujours *lentement*). Une très ancienne preuve en faveur de cette même opinion, c'est *ignelment*, ailleurs *isnelement* (de l'allemand SNEL), dans le Psautier d'Oxford; ici nous sommes évidemment en présence d'une influence exercée par les adjectifs en *el* (lat. ALEM) sur l'adverbe. Tandis que dans les exemples ci-dessus la reformation avait pour origine une certaine ressemblance de sons, dans l'ancien français féminin *pareil* (= PARICULAM à côté de *pareille*) elle est partie du synonyme *per* = PAREM, car *per* n'avait qu'une seule forme pour les deux genres (v. Tobler 141).

Dans quelques cas particuliers, le provençal a également adopté la forme masculine au lieu de la forme féminine en *a*, ainsi dans *avol* = ADVOLAM, *frevol* = FRIVOLAM (afin d'éviter les proparoxytons), et dans *blos* dont l'origine n'est pas encore connue. Pour l'adjectif *catolic*, la forme allongée *catolical* s'employait de préférence au féminin (*la fe catolical*).

On trouve aussi, pour l'adjectif, des exemples de mots dont le radical, ayant été pris à tort pour une forme de flexion, a servi par analogie à créer des formes voisines (comme dans l'accus. *esfort*, qui appartient au radical *esforz* employé comme nominatif). Exemple : *voltiz*, acc. *voltiz*, fém. *voltice*, plus tard *voutiz*, acc. *vouti*, fém. *voutie* (d'après *finiz*, acc. *fini*, fém. *finie*).

Une formation toute particulière, c'est l'accusatif *chascun*, fém. *chascune*, que l'on créa du nomin. sg. *chascuns* = QUISQUE UNUS, la notion du sens propre et de la forme de QUISQUE s'étant entièrement perdue. Pour cet exemple, aussi bien que plus haut pour les verbes *enfler*, *cueillir*, on peut admettre une sorte d'oubli du radical, lequel donne naissance à un nouveau radical nominal. C'est ainsi qu'en latin IS a été réuni à PSE pour former IPSE, dont l'accusatif, qui

était d'abord EUMPSE, devint plus tard IPSUM, la langue ayant ici encore méconnu le radical primitif.

Comme dans *chascun* le second élément du mot, sous la forme *un*, était seul demeuré reconnaissable, on pouvait croire que l'obscur *chasc-*, peu claire par elle-même, était un mot à part, et de là imaginer un nouveau mot, *chasque* (auj. *chaque* à côté de *chacun*). Quant au provençal il a conservé également *cascun, cascuna,* mais à côté de ce mot il a aussi conservé le simple QUISQUE, sous la forme *quecs,* qui plus tard servit à la formation d'un accusatif *quec* et d'un féminin *quega.*

Il y a certain nombre de comparatifs neutres dont la formation n'est pas encore éclaircie : *sordeis* = SORDIDIUS, *forceis* = FORTIUS, *genceis* = comparatif de GENITUM, *longeis* = LONGIUS, *ampleis* = AMPLIUS, *anceis* au sens de POTIUS. La première de ces formes peut seule être la continuation de la forme latine correspondante : SORDIDIUS devait perdre son *d* devant *i* suivi d'une voyelle, et la forme *sordĭus* pourrait avoir entraîné le déplacement de l'accent dans *fortĭus, amplĭus.* L'a. fr. et prov. *viaz* = VIVACIUS (cf. *vianda* = VIVENDA) est aussi un comparatif neutre.

C. — Le Pronom

α. — *Pronom personnel.*

64. On a émis toutes sortes d'hypothèses sur l'origine de la forme pronominale *lui.* La plus sagace de toutes semble être celle de Tobler[1], d'après lequel *lui* aurait été formé de ILLE sous l'influence de CUI, terme interrogatif auquel il répondait. Toutefois une autre explication plus ancienne, et déjà présentée par Diez[2], nous paraît également vraisemblable. Le nominatif ILLIC était très voisin, par le son, du nominatif HIC,

1) *Zeitschr.* III, 159.
2) *Gr.* II, 82.

puisque ILLIC, placé comme proclitique, portait l'accent sur la seconde syllabe, et que HIC perdait l'*h* initial. La proportion (H)IC : ILLÍC = (H)UIC : *x*, qui est confirmée par l'orthographe ILLHIC, ISTHIC [1], permet d'admettre l'existence d'un datif ILLÚIC dont LUI est la continuation naturelle. Ce LUI (ILLUI, LUE) se présente souvent dans les *Formulæ Marculfi* (VIIIe s.), où il sert quelquefois à remplacer un nom propre comme chez nous le signe N. [2].

De même que ce *lui* servait d'accusatif à la forme accentuée *il*, il y avait aussi à côté de la forme accentuée *ele* l'accusatif *li*, lorr., wall. *lei*, normand du Sud *lié*, prov. *lieis*. Cette dernière forme repose sur un datif ILLÁE, refait sur le datif HAE [3]. Cet ILLAE se trouve dans les inscriptions de Pompeï [4]. Dans les *Formulæ Marculfi*, le féminin de LUI est ILLEI ou LEI. On a expliqué l'adjonction de l'*i* dans les formes françaises par l'adverbe de lieu HIC (ou IBI), et le *is* de la forme provençale *lieis* par IPSUM.

Vers la fin du XIIIe siècle, le pluriel *il* fut distingué du singulier *il* par l'adjonction d'un *s* (*ils*) ; ce changement fut sans doute causé par la forme féminine du mot *eles* ou *els*, sg. *ele* ou *el*. Cet *el* monosyllabe se rencontre dès le début du XIIe siècle (Philippe de Thaün) jusqu'à la fin du XVIe (encore chez Desportes).

β. — *Pronom possessif*

65. TÚUS, SÚUS ne se sont pas maintenus en provençal ; au pluriel seulement existent les formes *toi, soi* (Évang. selon saint Jean, Boèce, Passion). Les formes remplaçant TUUS, SUUS ont été refaites sur le modèle *mieus* (*tieus, sieus*). *Toa* = TUAM, *soa* = SUAM sont restés.

1) V. NEUE, II, 213.
2) Les passages sont indiqués (peu correctement) dans l'*Index* de ZEUMER.
3) Cf. NEUE, II, 206-210 ; BÜCHELER, *Grundriss*, p. 14.
4) *Corpus inscr. lat.*, IV, 1824.

En français, outre TÚUS, SÚUS, manque aussi MÉUS; cependant on peut conclure du féminin picard *mieue, miue*, la présence dans l'ancienne langue d'un masculin **mieus*, **mius*. La forme accentuée du masculin n'a plus en ancien français que les accusatifs *mien* = MEUM, *tuen* = TUUM, *suen* = SUUM. Les deux derniers furent modifiés en *tien, sien* d'après le modèle *mien*. De l'accusatif on forma les autres cas, le nominatif plur. sans *s*, le nomin. sg. et l'accus. plur. avec *s*, et enfin il en résulta un féminin *mienne, tienne, sienne*. Les plus anciennes formes du féminin étaient *moie, teue, seue*, norm. *meie, toe, soe*; ces formes correspondent aux formes latines MĬAM, TUAM, SUAM (cependant *meie* pourrait avoir été provoqué aussi par le pronom personnel MĒ).

Quant aux formes abrégées *noz, voz* (de *nostres, vostres*), le picard a refait, sur le modèle de *amez, amé*, les formes *no, vo* qui complètent le paradigme, mais qui ne furent pas en grande faveur dans la langue littéraire de la France : voilà pourquoi le français actuel n'emploie *nos* et *vos* qu'au pluriel.

Les formes atones prov. *mos, tos, sos*, fém. *ma, ta, sa*, se ramènent évidemment aux formes latines accentuées sur la finale (MEÚS, TUÚS, SUÚS, MEÁM, TUÁM, SUÁM).

γ. — *Pronom démonstratif*

66. Le roman a fait de ILLE un article. Le nomin. sg. est *li* de ILLÍÇ dans le Nord, *le* de ILLÉ dans le Midi (par exemple dans Flamenca et à Toulouse), mais d'ordinaire le provençal emploie comme nominatif la forme d'accusatif *lo* = ILLÚM.

A côté du nomin. sg. *la*, le féminin a encore une forme accessoire *li*, qui, dans le Midi comme dans le Nord, se rencontre sur un territoire très étendu et se trouve par exemple en picard, en wallon, en lorrain, dans l'Auvergne, à Valence, à Alais et en Provence. Ce *li* est-il proprement la forme masculine, que l'on transporta ensuite au féminin? C'est peut-être ce qui se passa en picard où le masculin et le fémi-

nin avaient en commun l'accusatif sg. *le*. Pour le provençal *li*, nous donnerions la préférence à une autre explication, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure.

A Paris, dès le XIIIe siècle, la forme *as* résultant en français de AD ILLOS est déjà remplacée par la forme *aus* ou *aux* encore employée aujourd'hui, qui, devant les consonnes, est pareille au datif singulier (*au chanoines*, 1248) et, devant les voyelles, prend un *s* (*aus*, Actes du Parlement, 1246, 1270). On ne peut pas accepter l'hypothèse d'après laquelle il y aurait eu ici une influence exercée par le limousin (qui vocalisait l'*l* du prov. *als*) : il y a bien plutôt lieu de voir dans le *aux* actuel, dans le *aus* ancien, une formation nouvelle d'après le *au* du singulier.

Dans les autres démonstratifs on remarque en provençal une forme féminine en *i*, qui se présente à côté des formes régulières : *ilh* à côté de *ela, cilh* à côté de *cela, aquilh* à côté de *aquela, ist* à côté de *esta, cist* à côté de *cesta, aquist* à côté de *aquesta*. Ces formes n'ont, à notre connaissance, pas encore été expliquées ; aussi voulons-nous exprimer notre opinion sur leur origine. Le provençal possède dialectalement à côté de *ma, ta, sa,* un féminin *mi, ti, si,* par exemple *si mulier* [1], *vostri beutatz, vostri ricors* (Flamenca, 2818 sqq.). Déjà en latin la forme MI était unie à des mots féminins (MI SOROR, MI MULIER) [2], et en prov. les locutions *midons, sidons* = MI DOMINUS, SI DOMINUS sont ordinairement employées pour désigner la femme aimée. La forme MI était primitivement le vocatif de MEUS ; elle s'employa aussi comme nominatif et comme féminin et amena, par analogie, les formes nouvelles TI et SI pour la 2e et la 3e personne. La coexistence de *mi* et de *ma* a probablement entraîné en provençal *li* comme forme accessoire de l'article féminin. Or *mi, ti,*

1) *Revue forézienne* I, 237 ; Paul MEYER, *Recueil* n° 51 ; LEROUX, MOLINIER et THOMAS, *Doc. hist.* I, 175, dans des documents de Limoges ; BARTSCH, *Monuments* 137, 28.

2) V. NEUE, II, 188.

si et *li* pouvaient faire regarder cet *i* comme une sorte de flexion servant à former les pronoms féminins ; de là *ilh* à côté de *ela*, etc.

BIBLIOGRAPHIE

A. Tobler, *Darstellung der lateinischen Conjugation und ihrer romanischen Gestaltung*. Zürich 1857. — C. Chabaneau, *Histoire et théorie de la conjugaison française*, 2ᵉ éd. Paris 1878 (cf. Förster, *Zeitschrift f. nfrz. Spr. u. Lit.* I, 80). — A. Mussafia, *Zur Präsensbildung im Romanischen*, Vienne 1883 (*Sitzungsberichte der Akademie*, CIV, 1). — D. Behrens, *Unorganische Lautvertretung innerhalb der formalen Entwicklung des französischen Verbalstammes*. Heilbronn 1882. — J. Stürzinger, *Remarks on the Conjugation of the wallonian Dialect* dans le *Modern Language Association of America*, I, 1884-5, p. 204. — Fritz Neumann, *Zeitschr. f. rom. Ph.*, VIII, 243. — W. Meyer, *id.* IX, 223 sqq. — Willenberg dans les *Rom. Studien* de Böhmer, III, 373. — Risop, *id.* VII, 45 ; et aussi D. Behrens dans la *Zeitschr. f. nfrz. Spr. u. Lit.* V, 65.

CHAPITRE V

PERMUTATION DE SONS

Ce phénomène se produit quand, à la suite d'une transformation phonétique, le radical est amené à se modifier devant l'initiale de la désinence; de même quand un mot complet est amené à se modifier devant le mot suivant[1]. La permutation de sons joue un aussi grand rôle dans la formation des mots que dans celle des propositions. D'ordinaire, ce phénomène n'appartient pas à l'histoire de la langue; il n'en est l'objet que dans les cas où il sort des conditions simplement phonétiques.

67. Nous avons[2] ramené à un phénomène de ce genre la présence du *ch* dans *évèché*. Le changement qui donna l'impulsion est le passage de *c* devant *a* à *ch* : *blanc*, fém. *blanche* (*blanc* + *-a*); *arc* = ARCUM, *archier* = ARCUM + -ARIUM, *archiee* = ARCUM + ATAM; *sec* = SICCUM, *sechier* = SICCARE. Or, comme l'*a* de beaucoup de désinences avait souvent été remplacé par d'autres voyelles, les conditions de la permutation de *c* et de *ch* finirent par n'être plus bien observées, et l'on vit paraître *ch* même dans des dérivés qui joignaient au radical des désinences commençant par des voyelles autres que *a*. Ainsi vinrent : de *blanc*, *blancheur* (-OREM), d'*arc*, *archoiier* (= ICARE), de *sec*, *sechece* (-ITIAM), de *sac*, *sachel*

1) Cette définition concorde avec les idées exprimées par PAUL dans ses excellents *Principien der Sprachgeschichte*, p. 95.

2) *Zeitsch.* de GRÖBER, II, 299.

(-ELLUM), de *croc, crochet* (-ITTUM). Et c'est de la sorte que *eveschié* vint non de EPISCOPATUM mais de *evesque* + *-ié* = -ATUM.

Comme ces échanges de sons supposent toujours un changement phonétique préalable, ils peuvent servir à déterminer la date de ce dernier. En français, *m* final passa à *n* vers le XI[e] siècle; de là *liëmier* (auj. *limier*) à côté de *liien*, auj. *lien* = LIGAMEN, *lormier* à côté de *lorain* = LORAMEN, *home* = HOMINEM à côté de *hon* = HOMO, *aimes* = AMAS à côté de *ain* = AMO.— A quelle époque se produisit ce changement phonétique? Ce fut évidemment avant la formation de *envenimer, venimeus* d'après *venin* = VENENUM, de *latinier* d'après *latin* = LATINUM, de *estamer* d'après *estain* = STAGNUM.

Dans les plus anciens monuments du français on trouve *qued* devant les voyelles, *que* devant les consonnes. Les conjonctions *ne* = NEQUE et *se* = SI avaient d'abord partout et toujours la même forme; mais quand on se fut habitué à l'alternance de *que* devant une consonne, *qued* devant une voyelle, on changea de même *ne* et *se*, qui devinrent devant un mot commençant par une voyelle *ned* (Eulalie), *sed* (Alexis).

La langue moderne fournit encore des preuves de ce phénomène. C'est en vertu de cette habitude qu'on fait ce qu'on appelle des *cuirs*, des *velours*, des *pataquès*.

A une voyelle nasale dans la fin d'un mot correspond, à l'intérieur d'un mot, une voyelle suivie de *n*, comme le montrent de nombreux mots radicaux (*an, année*; *don, donner*). De là vient également ce fait, que, si une consonne muette suit la voyelle nasale, celle-ci est remplacée dans les dérivés par une voyelle suivie de *n* : ainsi *ornemen(t)* donne *ornemaniste*; *plafon(d), plafonner*; *printem(p)s, printanier*, et probablement *paysan, paysanne*. a. fr. *paisande*. D'après *hasar(d), hasarder*, on a refait de *Escobar, escobarder*; de même, *habi(t), habiter* et *profi(t), profiter*; *abri, abriter* (d'abord *abrier*); *écho, échoter*; *piau* (patois pour *peau*),

dépiauter; *rein*, *éreinter*. Ces exemples prouvent clairement que l'échange en question n'est qu'une variété de la formation proportionnelle ou analogique.

Un domaine dialectal du provençal laissait le *d* final tomber devant un mot commençant par une consonne; ce *d* devenait *z* devant un mot commençant par une voyellle : de là *az ela* à côté de *a lieis*, *quez eu* à côté de *que tu*. On finit par considérer le *z* comme un moyen d'éviter l'hiatus, et on le plaça dans le corps des mots quand deux voyelles se rencontraient : *bonazurat*, *azondar* = ABUNDARE, *rezina* = REGINAM (qu'il ne faut pas confondre avec *rezina* des textes de haut italien), *pazimen* = PAVIMENTUM, *crezet* = CREAVIT (Br. 2658), *Prozenza* = PROVINCIAM, *Prozenzals*[1], *glizeiza* = ECCLESIAM (avec un allongement remarquable), *prozeza*[2].

Dans beaucoup de mots, le provençal laissa l'*n* devenir muet devant les mots commençant par une consonne; cet *n* restait sonore devant los mots commençant par une voyelle : *baro* devant une cons., *baron* devant une voy., *ma* devant une cons., *man* devant une voy. Par suite on employa aussi l'*n* comme un moyen pour éviter l'hiatus : cf. *aias fen* (= FIDEM) *ab ton amic* (Lib. scintill. 64c), *mercen* devant une voy. (= MERCEDEM), *pron* = PROD(EST). Une forme très usitée est *fon* = FUIT à côté de *fo*. Il faut peut-être rapporter à ce même fait l'expression *meun escient*; mais *palafren*, it. *palafreno*, a sans doute subi l'influence de FRENUM.

1) BARTSCH, *Denkm.* 51, 4. 196, 19.
2) P. MEYER, *Dern. troub.*

CHAPITRE VI

CROISEMENTS ; ASSIMILATIONS DE VOCABLES ; ÉTYMOLOGIES POPULAIRES

Quand on exprime une idée, les termes propres à l'énoncer peuvent être présents à l'esprit ou ne l'être pas. Dans le premier cas, on n'a qu'à reproduire les mots tels que la mémoire les conserve habituellement ; dans le second, il faut un travail intellectuel pour les trouver. Dans l'un et l'autre cas, on peut produire les expressions établies par l'usage ; mais il peut aussi arriver qu'on s'en écarte[1].

Nous appellerons « changement simple » le phénomène qui a lieu quand on déforme tant soit peu des expressions usuelles en les reproduisant ; et « formation nouvelle » celui qui a lieu quand on produit ou crée des expressions nouvelles, sans plus se souvenir de la forme usuelle.

Au chapitre IV nous avons donné un certain nombre d'exemples de « formations nouvelles » dues à l'analogie. Toutefois, comme le prouvent déjà quelques-uns des exemples cités, l'analogie peut aussi produire des « changements simples ». Les phénomènes les plus importants en ce genre sont le croisement, l'assimilation de vocables, l'étymologie populaire.

Quand nous cherchons une expression, il peut s'offrir à nous deux mots synonymes agissant sur nous avec à peu

1) Il est clair que l'histoire d'une langue n'a à s'occuper que de ce dernier cas.

près la même force; il arrive qu'alors nous prononçons un mot dans lequel nous mélangeons la forme de l'un avec celle de l'autre. Nous appellerons ce phénomène un « croisement », car le mot ainsi créé, loin d'avoir une origine simple, réunit en lui, comme dans le croisement des races, les qualités propres à ce qu'on peut nommer ses antécédents ou ascendants.

Parfois un mot n'est pas nettement présent à notre esprit, tandis qu'un mot de la même famille y est plus profondément gravé; alors l'esprit peut confondre la forme du terme cherché avec celle du terme plus fort ou plus connu. S'il y a entre les deux mots une parenté de sens, on peut désigner ce phénomène sous le nom d' « assimilation de vocables ». La ressemblance de sons, à un degré plus ou moins élevé, facilite l'assimilation, et l'on peut remarquer qu'elle existe, sinon toujours, du moins très souvent, à côté de la similitude de sens. Si le changement n'est produit que par une simple ressemblance de forme, sans qu'il y ait ressemblance de sens, on a affaire à « l'étymologie populaire ». Ce phénomène atteint d'ordinaire les mots empruntés à des idiomes étrangers, ou ceux dont la formation n'est pas évidente.

α. — *Croisement*

68. La correspondance de *estois* avec STO ferait attendre pour correspondre au latin DO la forme française *dois* (dont on n'a pas d'exemples). Mais de DONO venait régulièrement *don*. On songea en parlant à la fois à *dois* et à *don*, il y eut croisement, d'où résulta l'a. fr. *doins*.

Les expressions qui imitent un son, ou expressions imitatives, sont surtout exposées à ce genre d'altération; ainsi nous en trouvons un exemple dans le prov. *sisclar* résultant d'un croisement de SIBILARE et de FISTULARE.

Un cas particulier à noter se présente dans le français *falloir*. A notre avis, il est incontestable que *falloir* est la continuation de l'ancien *chaloir* (= CALERE) encore usité au

XVI[e] s., et qui s'est maintenu dans *il ne m'en chaut,* au partic. prés. *chaland* et dans *nonchalant. Chaloir,* et toutes ses autres formes aussi bien que l'infinitif, reçurent au lieu de *ch* une *f* initiale parce qu'on pensait en même temps à *faillir* (= FALLERE). De là auj. *il faut, il faille, il fallut* au lieu de l'a. fr. *il chaut, il chaille, il chalut.* Dans le passage de *faut* à un emploi impersonnel, que Tobler[1] explique si ingénieusement, on ne doit pas, selon nous, méconnaître une influence de *chaut.* Le français *oison* vient de AUCIO, mais par sa consonne correspond à *oiseau* de AUCELLUM.

Si l'explication donnée plus haut[2] pour la désinence *ions* à la première pers. plur. du subj. prés. et imparf. est juste, il faut admettre que cette désinence a été d'abord employée par quelques individus, auxquels la forme picarde et champenoise (*amissiens*) était aussi familière que la forme francienne *amissons.*

Un exemple remarquable de croisement se trouve dans l'a. fr. *oreste* (= orage; par exemple Maria Ægypt. 317), de *oráge* + *tempeste*; le prov. moderne *amatá* de *amagá* + *acatá*; citons encore à ce propos dans la langue du Frioul *tiarmit* = TERMINUM + LIMITEM, à Venise *brena* (bride) = *brida* + *frena.* L'a. fr. *triers* paraît reposer sur le croisement de *tres* = TRANS avec *rier* = RETRO.

Le provençal *vec* ne peut guère s'expliquer par la contraction purement phonétique de *ve* = VIDE avec *ec* (qu'on trouve dans Boèce, = ECCUM, car *ve ec* serait une pure et simple tautologie : il est bien plus probable que l'origine de *vec* repose sur ce fait que l'on songeait en même temps aux deux mots en question : il y a donc eu ici encore un croisement.

Il y a même des cas où le croisement se produit entre des mots appartenant à des langues différentes. Le franç. *haut* vient du lat. ALTUM, mais doit son *h* à l'allemand HAUH ou HÔCH ; dans *haste* on trouve mélangés le lat. HASTA et l'alle-

1) *Vermischte Beiträge*, p. 106.
2) P. 103.

mand HARST ; dans *halaigre* (auj. *allègre*) le lat. ALÁCREM et l'allemand HAIL ou HÂL. C'est ainsi encore qu'à un *v* initial on voit se substituer le *w* allemand. Dans *gàter, gué, guèpe, guivre* on reconnaît VASTARE, VADUM, VESPAM, VIPERAM, déformés sous l'influence des formes allemandes WASTJAN, WAT, WESPA, WIPERA ; en français le *w* allemand devait donner *gu* : a. fr. *guaster, gue(d), guespe, guivre*.

Ces croisements, qui sont l'un des phénomènes les plus remarquables du mélange des langues, ont dû se produire à l'origine dans la conversation de quelques individus d'origine germanique, qui en parlant roman étaient troublés par la connaissance plus profonde de leur langue maternelle. Cette prononciation germanique du roman s'est ensuite étendue par contagion à d'autres personnes. Il a été question dans un chapitre précédent d'un phénomène semblable, dû à l'introduction d'un dialecte allemand, employé d'abord par quelques individus parlant les deux langues, et qui dans la suite envahit un dialecte français. A l'époque où la Gaule fut romanisée, il s'est produit probablement de semblables croisements entre des mots latins et des mots celtiques ; mais nous laissons à ceux qui s'occupent de la langue celtique le soin de résoudre cette question.

Peut-être doit-on expliquer par le phénomène dont nous parlons l'a. fr. *flot* = FLUCTUM. L'allemand *Flut* avait primitivement le son *flǫd*, haut allemand *fluot, fluet* ; son *o* ouvert fut peut-être reporté au mot latin, qui reçut également la quantité allemande et admit la diphtongaison (*fluet*, Psaut. d'Oxf. 41, 10) ou bien conserva la quantité latine (*flot*).

Enfin rappelons ici que Lücking regarde comme origine de l'*s* de *lisons*, etc. = LEGIMUS, etc., l'*s* de *lesen*.

β. — Assimilations de vocables

69. Un exemple de cette assimilation s'est conservé dans la forme d'infinitif, dont nous avons déjà parlé, ESSERE de

ESSE, qui a adopté la désinence des autres infinitifs, et en particulier de ceux de la troisième conjugaison latine.

Autre exemple. La désinence ARIS est plus rare en français que la désinence ARIUS ; la première devient d'abord *er*, la seconde *ier*, par exemple SUBTALARE, prov. *sotlar*, a. fr. *soller* ; PRIMARIUM, prov., a. fr. *primier*. Or on trouve quelquefois au XIIIe s., et généralement au XVIe, les mots en *er* assimilés à ceux en *ier* ; ainsi aux formes d'a. fr. *soller, piler, sengler, bocler* (qui est proprement adjectif, car *escud bocler* désigne un bouclier muni d'une bosse), *bacheler, coler, singuler*, correspondent les formes de français moderne *soulier, pilier, sanglier, bouclier, bachelier, collier, singulier*.

L'agent d'un métier est ordinairement désigné par un mot en *ier* comme *barbier, cordonnier, ferblantier* ; on ne trouve dans cette classe de substantifs qu'un exemple isolé d'un mot en *el*, c'est *menestrel* = MINISTERIALEM (au sens de jongleur). Dans la suite ce mot reçut lui aussi la désinence *ier*, et dans Joinville déjà il est devenu *menestrier*.

La désinence ELIS dans CRUDELIS était aussi rare que la désinence ALIS était fréquente ; aussi la première fut-elle assimilée à ALIS, à une époque où cette dernière était probablement déjà devenue *ęls*.

La forme peu ordinaire *-enc*, de l'allemand *ing*, a cédé la place à trois suffixes différents et plus usités, dans *flamenc, chamberlenc, Loherenc*, cf. franç. mod. *flamand, chambellan, Lorrain*.

L'assimilation n'a pas atteint seulement les désinences, mais même les radicaux. L'a. fr. *manjuet* = MANDUCAT doit son *j* à la première pers. plur. *manjons* = MANDUCAMUS, et avait primitivement la forme *manduet* (que l'on ne trouve déjà plus dans aucun texte). Le mot *diamant* s'explique probablement par l'influence de l'adjectif *diaphane* sur *aïmant* = ADAMANTEM. L'assimilation de GRAVIS à LEVIS, BREVIS est très ancienne (d'où prov. *greu*, fr. *grief*) ; de même celle de

SINISTER à DEXTER d'où résulte en prov. et en fr. la rime de *senestre* avec *destre*; celle de DEORSUM, prov. *jos*, à SURSUM, prov. *sus*, d'où a. fr. *jus* en face de *sus*.

Une assimilation remarquable, où l'on serait tenté de voir un croisement, c'est *guaimenter*, dû à une déformation du verbe *lamenter* sous l'influence de l'interjection *guai*.

On trouve dans la Lex Salica CULCARE pour COLLOCARE, et l'a. fr. prononçait, avec *ọ*, *colchet* = COLLOCAT; M. G. Paris ramène cet assourdissement de la voyelle à l'influence de la forme *culcita* (auj. dans *courte-pointe*). Il se peut encore que dans *nièce* = NEPTIAM il y ait un souvenir de *nies* = NEPOS, et peut-être dans *rendre* = REDDERE un souvenir de PRENDERE [1].

γ. — *Étymologies populaires*

70. On trouve de très anciens exemples d'étymologies populaires dans les formes romanes venues de PLATEA et de NUPTIAE. Le premier de ces mots, propre au grec, n'était parent d'aucun terme latin; mais sous l'influence de l'adjectif PLATTUS il devint PLATTEA : prov. *plassa*, fr. *place*. Le second ne fut plus bien compris quand on cessa d'employer le verbe NUBERE; et, combiné avec NOCTEM, il devint *NOCTIAE, d'où ital. *nozze*, prov. *nossas*, fr. *noces*.

D'autres étymologies populaires sont de date moins reculée ainsi *samedi* = SABBATI DIEM devient quelquefois en a. fr. *seme di* ou *sethme di* = SEPTIMUM DIEM. Le mot persique *nàreng'*, ital. *arancio*, devint, en raison de la couleur dorée de ce fruit, *orange*. La plante appelée μανδραγόρας prit le nom de *main de gloire*, et ce terme fut regardé comme d'origine purement française. *Mainbour* de l'allemand MUNDBORO fut influencé par *main*; ou peut-être même aurait-on traduit directement en français par *main* l'allemand *Mund*, qui est étymologiquement parent du latin *manus*. *Asperge* = ASPARAGUM n'a sans doute conservé dans l'usage commun la forme

1) Cf. toutefois plus haut, 57.

dialectale en *er* = *ar* qu'en souvenir de *asperger* = ADSPERGERE.

Voici maintenant un cas où l'étymologie populaire a influé non seulement sur la prononciation, mais encore sur l'écriture, et a amené un changement de genre ; c'est *mensonge*, a. fr. *mençonge*. Ce substantif a subi à la fois l'influence de *mentir* et celle de *songe* : de là l'orthographe *mentsunge* dans le Psautier de Cambridge. Le mot était primitivement féminin et devint masculin parce que *songe* était masculin.

Un exemple du même genre où l'étymologie populaire a agi sur l'orthographe, c'est *forcené* (a. fr. *forsené*, c'est-à-dire *fors* du *sens*). Si l'on n'avait pas pensé à *force*, on n'aurait pas remplacé l'*s* par un *c* dans ce mot.

CHAPITRE VII

CHANGEMENTS DE SIGNIFICATION

L'étude des changements de signification s'appelle sémantique ou semasiologie[1]. Au point de vue du sens, chaque mot de la langue a eu son histoire individuelle, dont l'exposé appartient au dictionnaire historique. Nous ne citerons ici que quelques exemples pour indiquer par là les principales manières dont se produisent les changements de signification.

71. Tout d'abord, beaucoup de mots ont conservé jusqu'à nos jours leur sens latin, comme *or* = AURUM, *bœuf* = BOVEM, *vache* = VACCAM, *fort* = FORTEM, *finir* = FINIRE, *aimer* = AMARE, etc.

L'ensemble des divers emplois d'un mot constitue ce qu'on peut appeler la sphère de ce mot. Il résulte de cette sphère, pour ainsi parler, une certaine valeur esthétique du mot qu'il ne perd jamais et qui le destine plus spécialement à la poésie ou à la prose, à la langue ordinaire ou à la langue technique, au style familier ou au style soutenu. La langue populaire aime l'expression crue et libre ; c'est ainsi que déjà le latin vulgaire le plus ancien employait BUCCA = joue pour os = bouche, prov. *boca*, fr. *bouche* ; GABATA = écuelle pour GENA = joue, prov. *gauta*, fr. *joue* ; GAMBA = paturon pour CRUS = jambe, prov. *gamba*, fr. *jambe* ; MANDUCARE = mâcher (expression dont Auguste se

1) Non *sematologie*, terme qui viendrait de *σῆμα signe*, au lieu de *σημασία signification*.

servait au dire de Suétone) pour EDERE = manger, prov. *manjar*, fr. *manger*. C'est ainsi encore que le français *tomber* a primitivement signifié « sauter », et a, sans doute, commencé à s'employer dans la langue familière au sens du vieux mot *cheoir*. Dans un style moins relevé, on dit aujourd'hui encore *boule* pour *tête*, *quille* pour *jambe*.

Tant qu'une langue garde la conscience de l'étymologie d'un mot, cette étymologie n'est pas sans influence sur la signification de ce mot, et quelquefois même on est dupe d'une étymologie qui est seulement apparente. L'ancien *aïmant* = ADAMANTEM est devenu en français moderne *aimant*, et comme il y avait un rapport de sens entre le substantif *aimant* et le participe de *aimer* dont la forme était identique, on a rattaché le substantif en question à la famille de ce verbe. De l'ancien verbe *errer*, qui signifiait « cheminer », il n'est resté dans l'usage (outre le substantif *erre* = ITER qui en est dérivé) que le participe présent dans *juif errant*, *chevalier errant*. Mais depuis que la Renaissance a fait connaître le latin *errare*, il est tout naturel qu'on songe d'abord, dans l'ancien mot *errant*, au sens du latin *errans*.

Dans des exemples tels que ceux-là, il y a une nuance de sens nouvelle, mais non encore un changement véritable. Il ne peut-être question d'un changement que là où le sens moderne est nettement séparé du sens primitif.

Les anciens déjà distinguaient comme principales sortes de changements de sens (τρόπος) la synecdoque, la métonymie et la métaphore.

Le phénomène le plus fréquent est la synecdoque, qui consiste soit dans la généralisation des sens spéciaux, c'est-à-dire dans une extension de sens, soit dans une spécialisation des sens généraux, c'est-à-dire dans une restriction de sens.

Il y a extension de sens dans le mot *arriver* (proprement : prendre terre, venir à la rive) ; il est passé au sens général

de : venir à (un endroit), et cela probablement à cause du grand développement de nos côtes maritimes. De même *équipage* (proprement : tout ce qui constitue l'*équipement*, l'apprêt d'un vaisseau) a perdu toute signification maritime dans la plupart des cas. *Panier* qui désigne proprement une corbeille à pain, a fini par désigner toute sorte de corbeille.

Il y a restriction de sens dans *viande* = VIVENDA qui, jusqu'au XVIIe siècle, signifie nourriture en général, et depuis cette époque nourriture de chair d'animaux. *Succès* s'employait encore au XVIIe siècle au sens défavorable aussi bien qu'au sens favorable ; aujourd'hui il n'a plus que le sens favorable. *Sevrer* = SEPARARE signifiait au moyen âge séparer, aujourd'hui, séparer l'enfant du sein. *Conroiier* = préparer, devenu *corroyer*, se dit aujourd'hui de la préparation du cuir[1]. *Traire* = TRAHERE avait encore au moyen âge le sens de tirer, avec beaucoup de significations dérivées de ce sens primitif ; aujourd'hui on ne l'emploie plus qu'en parlant du lait.

Il arrive aussi que dans un mot il y ait d'abord spécialisation d'un sens général, c'est-à-dire restriction de sens, puis généralisation d'un sens particulier, c'est à-dire extension de sens ; de sorte qu'alors le sens moderne a perdu tout rapport avec l'ancien. C'est ainsi que *escu* = SCUTUM a d'abord désigné une monnaie d'argent où était empreint un bouclier ou écu, et est ensuite venu à signifier une monnaie d'argent de valeur déterminée : de sorte qu'il n'y a plus aucun lien entre l'ancien et le nouveau sens (1° bouclier ; 2° pièce d'argent).

La métonymie fait permuter entre eux deux sens que réunit un rapport constant : *amour* en vient à désigner l'objet aimé ; *bouteille*, le vin ou le liquide qu'elle contient ; *alliance* prend le sens particulier de bague.

1) Le même fait a lieu pour le haut allemand *gerwen* = préparer et l'allemand moderne *gerben* = tanner.

La métaphore fait permuter entre eux deux sens entre lesquels il y a similitude : *feuille* s'applique proprement à une plante, puis à un livre ; *chenet* désigne d'abord un petit chien, aujourd'hui un ustensile de cheminée ; *nef* se disait autrefois d'un vaisseau, aujourd'hui d'une église.

Une forme spéciale du changement de sens, c'est celui qui ne se produit pas pour un mot en particulier, mais qui résulte d'une ellipse (brachylogie) lorsque la personne qui parle néglige certains éléments d'une expression et laisse à celle qui écoute le soin de les suppléer par le contexte ou par la situation. D'ordinaire, dans ce cas, le mot déterminant s'emploie seul, et l'on supprime le mot déterminé. Ex. : ANIMAL SINGULARE fr. *sanglier*, le solitaire, l'animal qui vit à part [1]. SCUTUM BUCCULARE fr. *escu(d) bocler*, puis simplement *bocler*, *bouclier*. LAC FORMATICUM, lait pris dans un moule, a. fr. *formage* ou *fromage*. De nos jours on a des exemples analogues dans les locutions *du Champagne* pour *du vin de Champagne*, *un ordinaire* pour *un dîner ordinaire*, *un vermicelle* pour *un potage au vermicelle*, *un bonnet* pour *un chapeau de bonnet*, *la Saint-Jean* pour *la fête (de) Saint-Jean*, *un bas* pour *un bas de chausse* (locution qui remonte à l'époque où l'on disait encore *un haut de chausse*).

La brachylogie peut entraîner un changement de genre, comme le montrent des exemples tels que *le Languedoc* pour *le pays de langue d'oc*, *le vapeur* pour *le bateau à vapeur*.

Quelquefois des expressions techniques, prises au figuré, s'emploient dans un sens général, et des mots de signification générale se réduisent à un emploi technique propre et tout spécial. C'est ainsi que le mot *hasard*, les locutions *il a le dé*, *je me suis blousé* (d'après *blouse* = trou sur les côtés d'un billard) sont proprement des expressions de jeu, et Darmesteter fait en outre remarquer que *acharner*, *dessiller* et *déluré* (de *leurre*, celui qui ne se laisse plus prendre au

1) Cf. l'allemand *Eber* de *ab*.

leurre) sont empruntés au langage de la chasse au faucon. D'autre part, autrefois *brochier* signifiait piquer en général (quelquefois éperonner un cheval), aujourd'hui *brocher* se dit du tisserand qui fabrique certaines soies, ou du relieur; de même *tasseau* = *taxillus* désignait autrefois un dé, aujourd'hui un morceau de bois ou de pierre qui soutient une tablette; *priser* signifiait jadis faire cas de quelqu'un ou de quelque chose, aujourd'hui évaluer un prix, estimer. Il est clair que ce dernier phénomène a enlevé des mots à la poésie, tandis que le premier lui en a donné.

Un cas remarquable du changement de signification, c'est celui qui repose sur la confusion de mots semblables par la forme. Déjà dans le latin vulgaire SERRA (proprement scie) s'est dit dans le sens de SERA, verrou; de là le verbe prov. *serrar*, fr. *serrer*. En provençal *traire* = TRAHERE se trouve souvent dans le sens de TRADERE (trahir), et *essausar* élever au sens de *essauzir*, écouter : le français a ici suivi le provençal (*exhausser*, *exaucer*). Au moyen âge on confondait *baillier*, donner, avec *baillir*, gouverner; et au XVIIe siècle on se servait de *recouvrir* pour *recouvrer*, d'*éconduire* au sens de l'ancien *escondire*, et de *consommer* au lieu de *consumer* [1].

Signalons encore un cas particulier à remarquer, le passage d'un nom propre à l'emploi de nom commun. L'inverse est si ordinaire (nom de lieu comme *Laval*, *Villeneuve*, noms de personnes comme *Aimé*, *Désirée*), qu'il est à peine besoin d'en donner des exemples. Le renard s'appelait en a. fr. *goupil* = VULPECULAM, et dans les fables seulement, *Renart* (prénom masculin); de là *Romanz de* (non *du*) *Renart*. Peu à peu *Renard* est devenu un nom commun, et *goupil* est oublié.

Dans le mot actuel *lutin* se retrouve vraisemblablement le nom du dieu NEPTUNUS. La forme ancienne *luiton* d'où est

1) MOLIÈRE, *Dépit am.*, III, 9.

venu *lutin* par confusion de suffixe, s'est employée jusqu'au XVIIe siècle. Autrefois ce mot avait encore la forme *nuiton* ou *noiton* (sous l'influence de *nuit* ou de *nuire*). La forme la plus ancienne est sans contredit *neutun*. On désignait par là spécialement certains esprits de l'onde, comme le prouvent Benoît de Sainte-More qui, dans son *Roman de Troie* v. 14680, identifie *noituns* à *monstres marins*, et encore la langue des XVIe-XVIIe siècles, qui disait communément *luiton de mer*[1].

Parfois certaines locutions, qu'on emploie sans en comprendre tous les détails, renferment des noms propres dont l'origine est oubliée depuis longtemps. M. Gaston Paris a démontré que dans l'expression *mettre flamberge au vent* on retrouve le nom de l'épée que possédait le héros d'un livre populaire (Galien le Restoré); et la tournure *fier comme Artaban*, usitée surtout dans le Midi de la France, a pour origine un personnage du roman de *Cléopâtre* par La Calprenède.

BIBLIOGRAPHIE

A. Darmesteter, *the Life of words as the Symbols of ideas*, 1886. La 2e éd. est en français : *La vie des mots*, 1887. — H. Lehmann, *der Bedeutungswandel im Französischen*, 1884. — A. Rosenstein, *die psychologischen Bedingungen des Bedeutungswechsels der Wörter*, 1884.

1) THUROT, I, 423.

CHAPITRE VIII

CHANGEMENTS D'EMPLOI

Les changements d'emploi se produisent tantôt entre les classes de mots en général, tantôt entre les formes du verbe et du nom, tantôt entre les mots invariables. Les phénomènes principaux de la syntaxe historique se ramènent à ces changements.

A. — Passage d'une classe de mots à une autre

72. Tout mot de la langue peut entrer dans la classe du substantif. En ancien provençal la négation s'exprimait par *li nos* (*no* avec l'*s* du nominatif), et les anciens poètes français chantent la *bele sans si* (c'est-à-dire *sans tache*). Béranger s'écrie quelque part : *Ah! sans un de j'aurais dû naître!* Le fait le moins étonnant, c'est que des adjectifs deviennent substantifs : a. fr. *li veirs*, la vérité; *li dreiz*, le droit; *li avers*, l'avare. Autrefois, et encore au XVIe siècle, tout infinitif pouvait devenir substantif; on trouve même dans quelques exemples isolés le pluriel (prov. *avers*, a. fr. *aveirs*, biens, troupeaux, etc.; aujourd'hui encore *aver* désigne, à Guernesey, le porc, et, en Provence, les troupeaux de moutons). Les formes *plaisir* et *loisir* = PLACĒRE, LICĒRE avaient déjà acquis au moyen âge la valeur de substantifs, tandis qu'on formait de nouveaux infinitifs, *plaire, loire*.

L'emploi du substantif comme adjectif est très fréquent dans le français moderne : *teint rose*, *forêt vierge, style renaissance*.

Certains mots peuvent, en vertu d'un changement de sens, devenir des mots invariables, et c'est même un des moyens par lesquels s'accroît le nombre de ces derniers. Les substantifs et les adjectifs peuvent devenir des interjections, comme le démontrent le prov. *pecaire* (PECCATOR), le fr. *hélas*, qui tous deux, malgré la forme masculine, s'appliquent aussi aux femmes. Un changement total de sens se présente dans *pas* et dans *personne*, quand la négation doit être suppléée par le contexte (comme dans les réponses). Le nom de nombre *un* est devenu en qualité d'article indéfini un véritable pronom. Le substantif *on* (nominatif de *home* = HOMINEM, en a. fr.), les adjectifs *plusieurs*, *différents* et *certain* passent souvent à l'emploi pronominal. Certains cas immobilisés sont devenus des prépositions : CASU ablat. de *casus* (maison), fr. *chez*; LATUS, a. fr. *lez* (côté) dans *Neuvelle-lès-Champlitte*, *Roche-les-Lure*; SALVUM, *sauf*; FORAS MISSUM, *hormis*; AEQUALE (M), prov. *egal*, *engal* [1]; d'autres deviennent adverbes : TEMPORE, a. fr. *tempre*; got. þAURP, moyen latin *troppus*, troupeau, accus. prov. fr. *trop*. Le neutre de beaucoup d'adjectifs peut s'employer adverbialement. Un pronom peut devenir conjonction (*quoi que*), et un adverbe, préposition (*avuec* de APUD HOC: prov. *emè*, autrefois *a mai* = AD MAGIS). Les adverbes *en*, (prov. aussi *ne*) de INDE, et *i* (*y*) de IBI sont d'un usage constant comme pronom. Une expression formée d'un adjectif et d'un substantif devient souvent non seulement un adverbe (*toujours*, *longtemps*, *nulle part*, *beaucoup*, a. fr. aussi *grant coup*), mais même une conjonction (*toutefois*, a. fr. *totesvoies*). Une préposition réunie à un substantif peut donner un adjectif comme dans *débonnaire* de l'a. fr. *de bon aire* (de bonne façon); *adroit*, fém. *adroite*, primitivement *a droit*; *asseur* fut adjectif jusqu'au XVe siècle (de *a seür*, en sécurité). De l'ancien *a aise* (*estre a aise*) s'est formé le moderne *aise*, parce que l'*a* a disparu de la pronon-

1) DIEZ, *Gr.* 3, 182.

ciation ; *aise* est aujourd'hui à peu près un adjectif (*je suis fort aise, un père toujours aise de voir ses enfants*). Il y a enfin des mots qui, d'abord adverbes, ont été usités ensuite comme adjectifs. Ce phénomène explique l'adjectif *prêt*, fém. *prête*, du lat. PRAESTO ; l'a. fr. *soventes feiz* (dans l'Alexis) de *sovent* = SUBINDE. Des expressions comme *sans-culotte, sans-soin* sont aujourd'hui de véritables substantifs. L'ancien français tira de *ai ceo a faire* un substantif *afaire*, qui était d'abord masculin, et qui devint féminin à cause de son *e* final, ou grâce à l'influence du mot féminin *besogne*. De même on a créé le substantif *l'avenir*, à l'aide de l'expression *le temps à venir* (*tempus futurum*) ; et le substantif *pourboire*, à l'aide de *donner quelque chose pour boire*.

Des formes verbales peuvent devenir des mots invariables, comme en latin *licet*, et en fr. les conjonctions *soit... soit* et *savoir*.

Il arrive même parfois qu'on franchisse la limite qui sépare le mot de la proposition. Dans des exclamations comme *courage! silence!* et surtout dans les locutions employées comme interjections, un mot peut à lui seul jouer le rôle d'une proposition. Inversement toute une proposition peut jouer le rôle d'un seul mot. Ex. : *naguère* de *n'a guère* ; *peut-être*. La particule d'affirmation *oïl* (auj. *oui*) est venue de la proposition HOC ILLE (sous-entendu EST), et dans l'affirmation le sujet change quelquefois selon la personne (*o je, o nos, o vos*). Cf. ECCUM de ECCE EUM.

B. — Changement d'emploi dans les formes verbales

73. Le verbe et ses formes peuvent aussi s'éloigner de leur emploi primitif, et il en résulte d'importants changements dans leurs fonctions.

Les verbes impersonnels peuvent devenir personnels ; on disait autrefois *il me souvient, il m'ennuie*, auj. *je me souviens, je m'ennuie*. Des verbes employés personnellement en

latin ne sont plus employés en roman qu'impersonnellement. Ainsi CALERE, être chaud, qui en ancien français et en provençal a reçu le sens de « il importe », prov. *cal*, a. fr. *chalt, chaut*[1]. Il n'y a pas lieu de s'étonner davantage du changement de sens de l'a. fr. *estuet* (il est nécessaire) pourvu qu'on admette l'hypothèse suivante : selon nous, ce verbe (infinitif prov. *estober*, a. fr. *estoveir*) repose sur le latin STUPERE, qui signifie proprement être raide, et des passages comme *stupuerunt verba palato, unda stupet pigro lacu,* prouvent que le sens propre du mot était bien vivace en latin. De STUPET signifiant « il est raide, rigide, » pouvait facilement venir le sens de « il est nécessaire ».

Le parfait latin était à la fois *perfectum praesens* et *perfectum historicum* (aoriste). Le second sens seul appartient au parfait simple du roman ; le premier a donné lieu à la périphrase de HABEO avec le participe parfait passif, tournure qui était déjà tolérée en latin, mais seulement dans des limites restreintes.

Le plus-que-parfait avait pris en ancien français le sens vague du passé en général, et s'employait encore il n'y a pas longtemps au sens de l'imparfait, plus rarement au sens du parfait ou du plus-que-parfait. En provençal (et même déjà dans la Passion) il a pris, de même que dans les langues du Midi, le sens de ce que H. Faidit appelle l'*obtatiu* (*fora* = FUERAM « je serais »), qu'il doit à son emploi dans la proposition principale d'une phrase conditionnelle ; et, conformément à son origine, il sert surtout de conditionnel du passé. Ce changement de sens est expliqué par Foth à l'aide de cette phrase de Sénèque : *Perierat imperium... si Fabius tantum ausus esset.*

Cet emploi du plus-que-parfait prouve qu'entre les temps et les modes il n'y a pas une ligne de démarcation bien fixe. C'est ainsi encore que le futur a remplacé en roman le second impératif du latin.

1) Nous avons plus haut expliqué cette forme en la rattachant à *falloir*, n° 68.

Un changement semblable à celui du plus-que-parfait de l'indicatif français a atteint le subjonctif de ce même temps dans toutes les langues romanes, à l'exception du roumain : on a attribué au plus-que-parfait du subjonctif les fonctions du subjonctif imparfait. Foth a expliqué ce changement par le fait qu'un certain nombre de verbes avaient un sens inchoatif. Dans tous les cas, ce phénomène se remarque déjà, et assez fréquemment, chez l'auteur du *Bellum Hispaniense*[1].

On ne rencontre, dans les langues du moyen âge, le plus-que-parfait du subjonctif au sens latin, que dans les propositions hypothétiques : ex : *Urake en fesist* (= aurait fait) *son ami, se li leüst.*

Comme on disait AMASSEM pour AMAREM on dit semblablement AMATUS FUI pour AMATUS SUM, et AMATUS SUM fut spécialement affecté à l'expression du présent passif.

Pour les modes il ne s'est pas produit moins de changements. Dans *l'oratio obliqua*, le latin se servait du subjonctif; le roman emploie l'indicatif. Les plus anciens textes présentent encore le subjonctif dans l'interrogation indirecte; mais depuis le XII[e] siècle l'indicatif l'emporte; à partir du XVII[e] siècle il est d'un emploi exclusif. Dans les propositions commençant par QUICUNQUE, a. fr. *ki que*, et autres mots semblables servant à généraliser, l'ancien français et le provençal pouvaient encore comme le latin employer l'indicatif, mais en même temps aussi le subjonctif. Dans une proposition complétive dépendant d'un verbe marquant la crainte, on pouvait, jusqu'au XVII[e] siècle, mettre l'indicatif. La deuxième pers. pluriel de l'impératif a cédé la place à la forme correspondante de l'indicatif.

C'est à l'infinitif que le sens du verbe est le plus vague : on se sert de cette forme lorsque le contexte permet de suppléer aisément la personne, le temps et le mode.

1) V. KÖHLER, dans les *Acta seminarii Erlangensis* I, 418.

Mais on emploie aussi l'infinitif lorsque le sens particulier et précis est indiqué par les circonstances; par exemple, quand on est obligé d'exprimer le plus promptement sa pensée, sans prendre le temps de donner au verbe la forme exacte qui conviendrait. De là vient l'emploi de l'infinitif avec la négation, si ordinaire dans les avertissements, quand il y aurait danger à perdre un instant; ainsi dans le sens de l'impératif de défense en a. fr., *ne comencier! ne te movoir!* Si l'on employait une forme personnelle, le mode de la défense serait ordinairement, dans l'ancienne langue, le subjonctif.

Après les propositions, il peut se présenter, en ancien français, au lieu de l'infinitif, une forme en *-ant* dans laquelle Diez et Tobler ont avec raison reconnu le gérondif latin. Ainsi l'on disait *je vi en mon dormant une vision grant, jeo m'en vois si deportant pur mun quoer recunfortant* (Chardri Plet 110), *par pais faisant, por les membres perdant.* Quelques traces en sont restées jusqu'à nos jours : *se mettre sur son séant, à son corps défendant, de son vivant.*

Dans un grand nombre de verbes, l'ancien français employait plus ou moins fréquemment le participe présent au sens passif; on prêtait même ainsi un participe présent aux verbes impersonnels. La langue actuelle connaît encore cet emploi : *argent comptant ; voyant* (au sens de « tranchant » en parlant d'une couleur) ; il faut y joindre les mots *chaland, nonchalant* et *méchant*[1] qui ont survécu jusqu'à nous.

C. — Dans les formes casuelles

74. Dans la déclinaison du latin vulgaire, on employait constamment comme nominatif féminin au singulier et au pluriel les formes de l'accusatif. Le féminin a donc été traité en roman comme le neutre dans les langues indo-européennes.

1) Tobler, 32 sqq.

FILIAS se trouve comme nominatif dès le IIIe siècle, GERMANAS en l'an 403[1]. Ce sont évidemment les dialectes osque et ombrien[2] qui ont donné naissance au nominatif latin en -AS, et par là préparé la confusion grâce à laquelle on s'est servi de l'accusatif pluriel du féminin pour représenter le nominatif pluriel. Il est probable que seuls les féminins, dont le nominatif singulier était profondément distinct de l'accusatif singulier, ont résisté un certain temps.

De l'ancienne flexion il n'est resté que peu de traces : en français, une seule, c'est *suer* = SOROR, accus. *seror* = SOROREM ; en provençal les comparatifs féminins *melher*, accus. *melhor* ; *pejer*, accus. *pejor* ; *mager*, accus. *major* ; *menre*, accus. *menor*. Ces comparatifs ont aussi en a. fr. les deux formes, par exemple : *la mieldre, la meillor* ; mais toutes deux s'emploient également pour les deux cas. De même le pronom féminin ILLA, prov. *ela*, accus. *leis*, a. fr. *ele*, accus. *li*, permet de distinguer ces deux cas.

A l'époque pré-littéraire le nombre des mots ainsi traités devait être encore plus considérable ; car l'existence simultanée en ancien français de *caure* et de *calor* (qui en réalité ne sont plus deux cas différents d'un même mot, mais plutôt deux mots bien distincts) fait croire à une conservation prolongée de la flexion latine. On peut encore citer ici des nominatifs comme *chace* = CAPTIO, *trace* = TRACTIO, *estrace* = EXTRACTIO, *destrece* = DESTRICTIO. Tobler a réuni beaucoup d'exemples semblables[3].

Dans les masculins aussi, le nominatif a été peu à peu expulsé par l'extension de l'accusatif. Une tournure très remarquable, c'est ANNUS TANTUS (de ANNŌS TANTŌS) CONPLITI FUERUNT, dans les Form. Andec., p, 17, 12[4]. Peut-être quelques régions de la France ont-elles, comme le cata-

1) V. l'*Archiv* de WÖLFFLIN, II, 565, 568.
2) Ils avaient la désinence -AS.
3) *Gött. gel. Anz.*, 1872, 1901.
4) V. l'*Archiv* de WÖLFFLIN, II, 568.

lan, abandonné de très bonne heure cette déclinaison à deux cas. C'est ce qui est arrivé sûrement dans le dialecte béarnais, voisin du catalan, où les textes les plus anciens ne la présentent déjà plus. Parmi les dialectes français, l'anglo-français emploie, déjà dans ses textes les plus anciens, la forme de l'accusatif plus souvent que celle du nominatif pour exprimer le cas sujet. Ce fait ne commence à se rencontrer dans la langue de Paris qu'au XIIIe siècle, et ce dialecte hésite encore au XIVe entre les deux formes ; le nominatif disparaît seulement au début du XVe siècle, et ne survit quelque temps que dans les Proverbes.

En Provençal la déclinaison commence à se perdre au XIIe siècle. Dans quelques régions comme le Limousin et le Quercy l'ancienne flexion se conserva un peu plus longtemps que dans les autres. Les *Coutumes de Gourdon* (dép. du Lot, 1243) présentent encore la flexion à peu près intacte. Dans la langue littéraire, on cherche, même au XIVe siècle, à la maintenir artificiellement.

Dans quelques mots, dont le nominatif était d'un emploi particulièrement fréquent, ce cas a fait disparaître l'accusatif, de sorte que quelques formes de nominatifs subsistent encore aujourd'hui. Un exemple provençal, c'est le mot *pecaire* cité plus haut. Comme exemple français citons *maire* (l'accus. en a. fr. est *maieur*) ; *traître* (conservé à cause de l'emploi du mot au sens du vocatif) ; *pire* ; le nom de famille *Proudhon* ; *Charles*. A la désinence d'ancien français *ęl* correspond aujourd'hui *-eau* : *bel* auj. *beau, oisel* auj. *oiseau,* dont l'accusatif pluriel et le nominatif singulier (*biaus, oisiaus*) s'étaient surtout gravés dans la mémoire.

Dans *beau* il faut certainement encore reconnaître une influence du vocatif singulier, qui était très employé (*biaus fiz!* etc.). Au contraire, dans des singuliers comme *cheval, tel*, la forme présentant l'*s* de flexion (*chevaus, teus*) n'a pas eu la même force de résistance. *Pieu* = PALUS est sans doute influencé par *espieu,* allemand *speot.*

Pour le vocatif on emploie en général la forme du nominatif. On ne trouve aucune preuve incontestable de formes remontant au vocatif en *e* de la seconde déclinaison latine ; cependant, dans deux exemples fournis par le xe et le xie siècle (*fol conpagn,* Dialogues latins allemands ; *dom pelegrin,* à la rime dans Guillaume de Poitiers), il y a peut-être lieu de voir une trace d'un vocatif latin.

En ce qui concerne l'adjectif, remarquons qu'avant l'époque littéraire le français a étendu au masculin un certain nombre de formes féminines : par exemple *large rouge lâche louche riche triste chaste juste honeste chauve fauve,* et aussi *benigne maligne* (plus tard seulement *bénin malin*). Ces formes suivent la seconde déclinaison des substantifs masculins (nomin. sg. et accus. plur. *larges,* accus. sg. et nomin. plur. *large*). Le provençal offre presque partout les formes plus naturelles que l'on attendrait : *larc rog lasc losc ric trist cast just honest calv.* Le français *ferme* n'est venu qu'assez tard se joindre au groupe ci-dessus : au xiiie siècle encore le masculin de ce mot est *fer.* — Le masculin a accaparé les fonctions du féminin dans le nom de nombre *deux* : primitivement masculin *dous* féminin *doës,* qui s'est maintenu en Bourguignon ; mais la forme masculine (accus.) et féminine (nomin. et accus.) *dous,* plus tard *deus,* se trouve déjà dans le Roland.

D. — Dans les pronoms

75. De même que le substantif et l'adjectif, le pronom possessif et le pronom démonstratif abandonnèrent aussi l'ancienne forme du nominatif en faveur de celle de l'accusatif ; le pronom personnel n'y renonça que partiellement : le nominatif disparut dans les formes accentuées, à l'exception du féminin singulier de la troisième personne. De là le français moderne *moi toi soi lui eux elles.* L'emploi de *moi* comme nominatif est déjà connu de Chrétien de Troyes. Pour le

pronom *elle* accus. *li* le nominatif fut préféré, parce que la forme féminine *li* était identique à celle du masculin *li* (résultant de *lui* et employée à côté de cette dernière forme elle-même). Dès le XIVe siècle on rencontre des exemples isolés de *d'elle*, *a elle* au lieu de l'ancien *de li, a li*.

En ancien français, *lui* était une forme accentuée; le datif de la forme atone était *li* de ILLI, qui servait pour les deux genres. Au XIIIe siècle *li* et *lui* s'employèrent indifféremment l'un pour l'autre; on en vint à usiter *lui* comme datif de la forme atone, et *li* disparut ainsi.

Le roman étendit universellement au féminin la forme ILLORUM prov. *lor* fr. *lor, leur,* laquelle se rencontre déjà au VIIIe siècle, comme forme atone du datif.[1]

En ancien français devant les datifs *li* et *lor* (dans les textes postérieurs *lui* et *leur*) on a d'ordinaire supprimé les accus. *le la les*; il en est encore souvent ainsi au XVe siècle et quelquefois même au XVIIe. Le provençal aime à employer pour *lo li, la li* : *lo y, la y*; et il n'est pas impossible de voir dans cette notation l'origine du phénomène propre au français : peut-être en effet *li* employé au lieu des formes actuelles *le lui, la lui* venait-il de *l'i* c'est-à-dire de *lo i, la i*; l'identité de forme qui existait entre *l'i* et le datif *li* aurait entrainé l'emploi de *lor* pour *le lor*, *la lor*.

Le pronom réfléchi était quelquefois employé après les prépositions pour *lui* ou *li* (prov. *lonc se* « à côté de lui », fr. *devant soi*), mais au pluriel il est plutôt représenté par *els*, *elas* fr. *eles*, *lor*.

Les datifs latins NOBIS VOBIS ont de très bonne heure disparu de la langue populaire; car déjà dans le Probi Appendix on trouve NOSCUM pour NOBISCUM.

Au nominatif il n'y avait primitivement aucune différence entre la forme accentuée et la forme atone, comme aujourd'hui encore dans *nous* et *vous*. La forme atone, employée

1) Voy. l'*Archiv* de WÖLFFLIN, II, 41.

comme sujet, était généralement inutile devant le verbe. Toutefois elle était d'un usage plus fréquent dans la proposition complétive que dans la proposition principale, et, selon Gröber[1], elle était obligatoire dans trois cas : 1) quand on employait le futur pour donner un ordre ; 2) pour éviter un complément pronominal atone en tête de la proposition ; 3) dans la proposition interrogative quand l'interrogation porte sur l'acte exprimé par le verbe (on trouve ici quelques exceptions). La langue de Marot a encore la liberté de supprimer le pronom, et l'abandon du pronom sujet auprès du verbe, et de l'article auprès du nom est considéré comme une particularité propre au style coloré d'archaïsme (ce qu'on appelle le *style marotique*.) Mais peu de temps après Marot, on vit naître la tournure moderne. Au contraire, aujourd'hui encore le verbe provençal peut se passer du pronom sujet.

L'impersonnel *il* est né, selon Horning[2], d'une extension de l'emploi du masculin *il* = ILLIC. Il est de fait que des difficultés phonétiques s'opposent à ce qu'on fasse dériver *il* de ILLUD ; et l'on voit, à mesure qu'on avance dans le temps, l'emploi de *il* devenir de plus en plus large. Les exemples les plus anciens qui soient sûrs sont fournis par la *chanson de Roland*[3]. L'emploi dans lequel *il* annonce par avance un sujet exprimé après le verbe ne se rencontre dans le Roland qu'à un seul passage qui peut-être même est interpolé (*il nus i cuvient guarde* 192) ; l'impersonnel *il* ne se trouvait jamais, autrefois, qu'avec des formes de *habere* ou de *esse*. C'est seulement depuis le milieu du XIIe siècle qu'*il* préparant le sujet qui suit, est d'un usage plus étendu. Peut-être dans l'expression *il est* suivie d'un substantif (*il est costume*) n'y a-t'il qu'un cas particulier de cet emploi. A cette construction est étroitement liée aussi celle où *il* se place après un relatif sujet d'un verbe impersonnel (*que que il*

1) *Zeitchr.*, IV, 463.
2) *Romanische Studien*, IV, 229 ; cf. GRÖBER, *Zeitschr.*, IV, 463.
3) Voy. STENGEL, *Ausg. et Abh.*, 3, XV.

aviegne). Ces deux tournures sont attestées pour la première fois par le *roman de Brut*, de Wace (1155) ; et *il* employé comme sujet d'un verbe réfléchi impersonnel commence à être en faveur dès le milieu du XIVe siècle (*il s'en faut, il se trouva*). En français, le nominatif *lo le* de ILLUD n'est jamais construit immédiatement avec le verbe qu'en qualité d'attribut (comme aujourd'hui encore : *Etes-vous heureux?* — *Je le suis*). Le provençal emploie aussi comme sujet le nominatif *lo* (*lo lhi sia autreyat*), mais sans doute pas depuis une époque très reculée.

76. A côté de son emploi comme possessif, SUUS en a reçu un autre : d'un côté, en roman (mais non toutefois dans le roman ibérique) il n'est plus usité que lorsqu'il y a un possesseur unique, *lor* = ILLORUM servant à indiquer un plus grand nombre de possesseurs ; mais d'autre part l'emploi de SUUS s'est étendu contrairement à l'usage latin, et a remplacé même celui de EJUS, c'est-à-dire que SUUS peut ne pas se rapporter au sujet [1].

La forme accentuée du possessif pouvait autrefois s'employer adjectivement, le plus souvent avec l'article défini (encore chez Marot et Rabelais), mais aussi avec l'article indéfini (*un mien ami*), tournure qui, actuellement, appartient à la langue familière.

L'ancien français et le provençal aiment assez à tourner le possessif par le pronom personnel précédé de *de* (*la voluntet de lui* au lieu de *sa voluntet*) : c'est un usage qui s'est conservé longtemps, et qui subsiste encore dans certains cas (*l'amitié de la reine et de vous*).

77. Les formes affaiblies de ILLE (accentué sur la seconde syllabe) servant à exprimer l'article, se trouvent dans des documents du VIe siècle. Les Serments de Strasbourg n'en présentent aucun exemple, peut-être parce qu'ils avaient d'abord été rédigés en latin, avant d'être traduits en roman. Là où l'em-

1) Déjà en 553, voy. l'*Archiv* de WÖLFFLIN, II, 38.

ploi de l'article en français est nettement distinct de son emploi en allemand, la construction est, en général, d'accord avec les autres langues romanes. Les règles particulières relatives à l'emploi de l'article avec les noms géographiques se sont établies peu à peu ; le moyen âge ne les connaissait pas encore.

Lo ou *le* au sens de *celui* se présentait en provençal et en ancien français devant *de* ou un accusatif ayant le sens du génitif, par exemple *la Saint-Michel* (encore aujourd'hui), *le Richart* pour *celui de Richard, le ton pere* (s. e. *escu*), *l'autrui* (ordinairement dans le sens de : *le bien des autres*), prov. *lo d'Alvernhe*. Cet emploi s'est encore maintenu dans des noms de lieu : *Nogent-l'Artaud, Montfort-l'Amaury, Villeneuve-la-Guyard*. Quelquefois en provençal on trouve l'article devant le relatif (*las qu'ieus ai mentaugudas*, comme en espagnol).

L'emploi de *celui* comme substantif, de *cet* comme adjectif, ne s'est fixée qu'à l'époque moderne. Du Bellay écrit encore *celle forme* et *cette-ci*. L'usage du nom de nombre UNUS comme article indéfini n'était pas étranger au latin lui-même, de sorte que la langue populaire n'eut, ici encore, qu'à développer une tournure qui existait en principe. Le pluriel de UNUS ne s'employa, comme en latin, qu'avec les noms ayant seulement la forme du pluriel ; prov. *unas novas* (une nouvelle), *unas forcas* (une potence) ; de même en français *unes lettres*. Mais à côté de cet emploi on trouve aussi le pluriel de UNUS au sens de « quelques » : prov. *unas gens* (= quelques), a. fr. *uns laruncels* (quelques voleurs, Livre des rois), *uns cheveus* (quelques cheveux). Peut-être comprendrait-on mieux le sens de cet *uns, unes* en disant qu'on a affaire ici à un article partitif. Cet emploi est très rare au nominatif pluriel. Il se maintient jusqu'à l'époque de Villon, qui le connaît encore.

78. L'emploi de QUI s'étendit même au féminin du singu-

lier et du pluriel (depuis le IVe siècle) [1]. *Cui* servit (à côté de *que*) d'accusatif du pronom relatif et s'employa spécialement pour désigner les personnes, et après les prépositions. En outre *cui* servit aussi d'accusatif du pronom interrogatif. L'orthographe *qui* à côté de *cui* ne peut pas nous tromper sur la prononciation du mot (cfr. *quens* à côté de *cuens*).

Jusqu'à quel point *que* est-il la continuation de QUID et celle de QUOD ? C'est une question qu'on ne saurait trancher avec certitude. Toutefois il semble préférable d'admettre la dérivation de QUID, et cela pour deux motifs : d'abord la présence de la forme *quid* dans les Serments de Strasbourg, ensuite l'alternance de *que* et *quoi* en ancien français, où *quoi* semble être la forme accentuée de *quid* [2].

Les propositions relatives prenant souvent un sens conditionnel, l'emploi conditionnel du relatif s'étendit même à des cas où ce pronom se trouvait dans la proposition secondaire sans être appuyé par un démonstratif : *qui lo castia, el se irais* quand on le gronde, il se fâche). Un souvenir de ce tour, autrefois très répandu, est resté dans la phrase *comme qui dirait*, et dans d'autres semblables.

Le relatif qui dépend d'une proposition doit aujourd'hui être précédé de *ce*, tout comme *qui* ou *que* dans l'interrogation indirecte. L'ancienne langue se contentait du relatif seul. Il en est resté une trace dans *qui pis est, qui plus est, que je crois, que je pense, que je sache,* où *qui* (*que*) remplit à lui seul la fonction du latin *id quod* [3].

79. ALTER qui ne s'employait en latin que lorsqu'on parlait de deux personnes ou deux choses, se prend généralement en roman au sens de ALIUS.

ALIQUIS, qui perdait l'*s* de même que QUIS, ne fut plus usité qu'au neutre ALIQUID (*alkes*) et devant UNUS (*alquun* formé comme *chascun* ; par suite de cette formation, la première

1) *Voc.*, I, 474.
2) V. TOBLER, 137.
3) V. TOBLER, 97.

partie du mot reste invariable). Cet *alquun* depuis le XIIe siècle *alcun*, puis *aucun*, a complètement perdu son emploi au sens positif parce qu'il était le plus souvent accompagné de la négation depuis le XVe siècle ; c'est pourquoi aujourd'hui encore il a le sens négatif dans les réponses, même sans être accompagné d'une négation. Le sens positif se trouve jusqu'au XVIIe siècle (Molière) : ce sens positif a été transmis par *aucun* à *quelque* (c'est proprement une abréviation de la proposition *quels que seit*) et à *quelqu'un*.

MULTUS et PAUCUS ne se présentent déjà plus que rarement comme adjectifs au XIIe siècle ; d'ordinaire on rencontre le neutre (*mout de, poi de*). Cependant le provençal est jusqu'à ce jour resté fidèle à l'emploi de ces mots comme adjectifs.

E. — Dans les Verbes auxiliaires

80. Parmi les verbes auxiliaires, il faut ranger *faire*, dans ses différents emplois. Ainsi Tobler a démontré[1], que l'on pouvait dire *il fait porter* pour *il porte*, et *faites-moi escouter !* pour *escoutez-moi !* Cette tournure à l'aide de *faire* n'est plus usitée dans la langue moderne qu'avec *ne... que*, p. ex. *je ne ferai qu'aller et revenir, il ne fait que lire.*

Devoir sert quelquefois en ancien français à remplacer le futur et l'imparfait du futur[2]. *Dites u querre le devés*, et relativement au passé : *ne savoie quel part jou querre le devoie.* En outre *devoir* peut avoir le sens de « être sur le point de » (*mort me dut avoir* = il a failli me tuer).

Pooir s'emploie dans les évaluations, lorsqu'on n'indique pas un chiffre exact et précis : *quarante milie chevalier poeent estre.*

Vouloir s'emploie souvent quand une action a été non seulement voulue, mais même exécutée ; il nous semble aujourd'hui inutile d'exprimer dans ce cas l'idée d'une

1) P. 19.
2) E. WEBER ; cfr. aussi BURGATZCKY, p. 170.

intention : *il se voloit molt pener*; *trusqu'au palés ne se volt arester.*

Le subjonctif peut lui-même être tourné par des verbes auxiliaires[1] : *Ce apartient a leal roi que il doit maintenir la loi.*

F. — Dans les Prépositions

81. Les changements dans l'emploi des prépositions ont une importance toute particulière ; ce n'est pas, comme on l'a dit, la disparition des formes casuelles qui a amené l'emploi des tournures où entrent des prépositions ; c'est la tournure à l'aide des prépositions qui a amené la chute des cas (excepté le nominatif et l'accusatif) dans la langue populaire, toujours à la recherche de la clarté. Les fonctions du génitif étaient, en général, passées à la préposition latine DE : on se représentait la partie comme ôtée du tout, ou bien la propriété comme dépendant en quelque sorte de son possesseur. Il est probable que la préposition a supplanté le cas d'abord dans quelques-uns de ses emplois, puis dans tous, lorsqu'on eut pris l'habitude d'hésiter entre *de* et le génitif.

Le génitif de possession complément d'un substantif pouvait aussi être représenté par l'accusatif (cas régime), mais seulement[2] lorsqu'il était précédé d'un pronom (*es œvres nostre pere*, Dial. de Greg. 286 ; *la terre le rei*). L'accusatif a ici la valeur d'un *casus infinitivus* c'est-à-dire de la forme casuelle la plus générale et la plus indéterminée, dont la valeur exacte doit ressortir du contexte. D'ordinaire cet emploi n'est pas toléré dans les mots à sens impersonnel, parce qu'ils ne peuvent avoir aucune possession proprement dite. Cependant quelques passages de textes très anciens attestent que la langue se comportait avec plus de

1) BISCHOFF, p. 42.
2) Sauf le génitif des noms propres, celui de *deus*, et quelques vieilles tournures, comme *le fil Sainte-Marie, lo deu menestier, de rei cort.*

liberté jusqu'au XII[e] siècle : *fillies Jherusalem* (Pass.), *le vendredi num* et *le vigilie jurn* (Comput).

Le plus ancien exemple du cas régime remplissant les fonctions du génitif se trouve dans le *Probi Appendix* : *vico capitis Africae, non* VICO CAPUT AFRICAE. Il en est resté des traces dans le français moderne p. ex., dans : *à la queue le leu* (écrit *leu leu*), *la fête-Dieu, la* (*fête*) *Saint-Jean, l'église Saint-Pierre*, et dans les noms de lieu comme *Bourg-la-Reine, la Chaize-le-Vicomte* (Eure-et-Loire).

La possession est considérée comme une sorte de dépendance, et s'exprime à l'aide de la préposition AD : *la terre al rei.* Marot disait encore *la mère au berger*, et même dans la langue actuelle, nous avons l'expression populaire : *le fils à Nicolas*, et la locution : *disputer de la chape à l'évèque.*

Une création toute française, c'est celle de ce qu'on appelle l'article partitif. Pour indiquer que l'on considère à part une certaine quantité d'un tout, ou quelques individus d'un groupe, on mettait jadis au cas régime le nom de la totalité, comme un véritable complément, sans le faire précéder d'article ; on pouvait encore placer devant lui la préposition *de* et l'article. La seconde tournure a fait disparaître la première : *donnez-moi du vin, prêtez-moi des livres.* Cette tournure a l'avantage de ne contenir aucune évaluation de la quantité extraite du tout, ni du nombre d'individus dont il s'agit. Ce n'est que dans un état plus récent de la langue que l'expression prépositionnelle *du vin*, etc., arriva à s'employer comme sujet. Quand le substantif était accompagné d'un adjectif, on employait toujours autrefois l'article défini : *des vieux livres.* Néanmoins, depuis le XVII[e] siècle, l'article est toujours supprimé devant l'adjectif (*de vieux livres*) à moins que ce dernier ne complète si étroitement le substantif, qu'il semble former avec lui une seule et même notion (*des jeunes personnes*). *De* devant le sujet logique était une tournure ordinaire en ancien français, par exemple : *Bone chose est de pais, De vostre mort fust grans damages*, qui signifie

d'abord d'après Tobler : du fait de votre mort il serait résulté un grand dommage. La langue moderne a maintenu cet usage de *de*, dans le cas où le sujet logique de la proposition est un infinitif, par exemple : *Il est doux de revoir les murs de la patrie.*

Le datif latin, dont se sont conservées seulement quelques formes pronominales, est dans tous les autres cas tourné par la préposition AD.

De même qu'il peut remplacer le génitif complément d'un nom, le cas régime sans préposition peut remplacer le datif, par exemple : *que son fradre Karlo jurat* (*Serments* de 842) ; toutefois ce fait ne se produit d'ordinaire qu'avec des noms de personnes, plus rarement avec des noms de choses considérées comme des personnes (*li nuns Joiuse l'espee fut dunez* Rol.) Ce tour s'est encore maintenu au-delà du XIVe siècle.

Mentionnons ici un tour remarquable, celui où la préposition *à* accompagne le sujet logique d'un infinitif qui lui-même dépend d'un verbe signifiant faire, laisser, voir, entendre (*entendre dire à quelqu'un*, etc.) ; il faut toutefois que ce sujet ne soit pas un pronom [1].

En outre, *à* employé à côté d'un nom peut indiquer non seulement l'appartenance, comme on l'a vu, plus haut, mais encore une propriété ou une qualité : *Guillaume al cort nes, esperon a or* ; *la dame al vis cler*, à côté de *o* (= APUD) *le cler vis.*

Jusqu'à (= DE USQUE AD) peut, en français moderne, se placer devant le sujet au sens de « même » ; alors le sujet est à l'accusatif.

L'ablatif s'exprime à l'aide de l'accusatif précédé d'une préposition [2]. D'ailleurs dans la plupart des cas la forme de l'accusatif était identique à celle de l'ablatif : VENTU(M) = VENTO, FLORE(M) = FLORE, VENT(I)S = VENT(O)S.

1) C'est ce que TOBLER explique d'une façon satisfaisante, 167.
2) NEUE, II, 784.

Les diverses fonctions de l'ablatif ne pouvaient passer à une préposition unique ; toutefois le plus souvent c'est *de* qui sert à le remplacer. Le locatif dont le latin déjà avait perdu la notion en tant que cas spécial, céda la place à *en* ou *dans*, plus tard *à* (*en, dans Paris,* aujourd'hui *à Paris*). Le moyen s'exprimait à l'aide de PER (*par sa main*) ou APUD (*od sa main*).

Les prépositions peuvent même trouver place devant les adverbes, et par conséquent aussi devant les locutions adverbiales : *au jour d'huy, pour demain, d'outre mer, d'avec son père.*

APUD, en ancien français *ot od o*, en provençal *ab, amb,* a pris les fonctions de CUM, qu'il a fait disparaître, aussi bien dans l'expression de l'accompagnement que dans celle du moyen.

82. L'emploi de la préposition IN, français *en*, s'est peu à peu restreint. En ancien français *en* était d'un usage bien plus répandu qu'aujourd'hui ; sa disparition a été facilitée surtout par la préposition *à* et l'adverbe *dans*, ancien français *denz* (= DE INTUS) employé comme préposition.

En ancien français, *en* indique encore souvent l'extérieur d'une chose comme en latin (*sedere in equo,* ancien français *seoir el cheval*). Cette fonction ne s'est conservée que dans peu de tournures (*casque en tête, Jésus est mort en croix*), et dans les autres cas elle a été attribuée à *sur* : *sur le cheval, sur la croix.*

Le plus souvent *en* servait à exprimer l'idée d'antériorité et signifiait notamment, comme déjà en latin *in,* soit le repos dans un lieu, soit le mouvement vers ce lieu. Dans les deux sens, *en* pouvait être appliqué au temps et aux notions abstraites.

A cet emploi temporel appartient le *en* uni au gérondif : *en chantant*, latin IN CANTANDO. Au moyen âge *en* alternait surtout avec *dedenz* (*en la ville, dedenz la ville*) qui accentue davantage l'idée d'intériorité, et l'oppose à celle d'extériorité.

Denz au contraire était, jusqu'au milieu du xvie siècle, tout à fait inusité ; les quelques exemples qui attestent l'existence de ce mot en ancien français, ne sont en partie pas même assurés. D'après Darmesteter, aux indications duquel nous nous conformons ici, on trouve pour la première fois dans Mellin de Saint-Gelais, quatre exemples de l'emploi prépositionnel de *dans* (*dans le feu, dans le cœur, dans vostre maisòn, dans vostre mesnaige*) ; chez Ronsard, *dans* est déjà très ordinaire. Ce *dans* a probablement été refait sur la vieille forme *dedans*, d'après *sous : dessous*, et surtout d'après *hors* : *dehors*. Il s'emploie principalement pour remplacer *en* dans les tournures où cette dernière forme déplaisait à la langue, notamment au lieu des formes contractes *ou* (auparavant *el* de *en le*) et *es* (de *en les*) ; puis l'usage de *dans* s'étendit d'une façon générale aux tournures dans lesquelles le substantif était accompagné d'un déterminatif (article possessif ou démonstratif). *En* se maintint surtout devant les mots non accompagnés d'un déterminatif ; *en les* est tout à fait inusité ; *en le* ne s'emploie que devant une voyelle (*en l'état*), où l'ancien français, lui aussi préférait la forme non contracte ; la locution *en la* seule, où une contraction était impossible, s'est, pendant un certain temps, maintenue dans l'usage, tandis qu'aujourd'hui il s'y attache une nuance d'archaïsme. Mais à côté de cette forme, on trouve aussi *au* et *aux* remplaçant *ou* et *es*, par exemple dans *au nombre de, au nom de, au lieu de*, expressions auxquelles il était permis, au xvie siècle encore, de substituer *ou nombre de, ou nom de, ou lieu de*. Au contraire, *en* est demeuré dans l'usage dans *en lieu de* et même dans *en mon nom, en cet endroit*. Devant les noms de villes aussi, *en* a tenu la place de *à* : *en Alger* se lit encore chez Molière. Les noms de pays sont toujours précédés de *en*.

Ou a complètement disparu, *ès* n'est demeuré que dans quelques locutions (*ès lettres, ès lois*). *Dedans* en tant que

préposition a complètement cédé la place à *dans*[1], qui accentue l'idée d'intériorité comme le faisait précédemment *dedans* (ancien français *dans la ville* et *en ville*); quand il sert à exprimer un laps de temps (*dans huit jours*), *dans* indique ce temps entièrement révolu. L'ancienne langue employait aussi dans ce sens *en* (*en huit jours*).

La préposition *pro* est représentée par *per* en Italie, en Roumanie et dans le Midi de la France, même en composition, par exemple *pervezer* = PROVIDERE. Cet usage remonte sans doute à l'ombrien, où *pro* ne servait qu'à marquer le lieu, tandis que *per* s'employait au sens figuré de *pro* latin[2].

Nous nous bornerons à ces indications, sans entrer dans l'étude des changements propres à l'emploi des adverbes et et des conjonctions.

BIBLIOGRAPHIE

Outre la troisième partie de la *Grammaire* de Diez, les meilleures études à indiquer sur la syntaxe française sont : A. Tobler, *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik* (1886). Pour le XVIe siècle il faut recourir aussi à l'ouvrage de Darmesteter et Hatzfeld, *Le Seizième siècle en France*; — Chassang, *Nouvelle Grammaire française*, 10e édition, 1885. — Citons encore comme travaux importants : A. Darmesteter, *Note sur l'histoire des prépositions en, enz, dedans, dans* (1885). — F. Bischoff. *der Konjunktiv bei Chrestien* (Halle 1881). — O. Burgatzcky, *das Imperfect und Plus quam Perfect des Futurs* (1886). — E. Weber, *über den Gebrauch von devoir, laissier, pooir....* (1879). — A. Haase, *Französische Syntax des XVII. Jahrhunderts* (Oppeln 1888).

1) Cependant Molière dit encore *dedans ma poche*, etc.
2) SITTL, *Lokale Versch.*, p. 72.

CHAPITRE IX

RELATION, ACCORD, GENRE

La réunion des mots en propositions ne repose pas sur une pure et simple juxtaposition ; quelques-uns sont considérés comme ayant entre eux un lien plus étroit que d'autres appartenant à la même proposition. Ces liaisons étroites que nous désignerons par le terme de « relations » peuvent subir des changements. C'est ainsi qu'autrefois un pronom était considéré comme dépendant non de l'infinitif qui le suivait, mais de la préposition qui le précédait (*pour lui prendre*), tandis que dans la langue moderne le pronom est réuni à l'infinitif qui le suit, et que de la préposition dépend l'ensemble de l'expression formée par le pronom et l'infinitif (*pour le prendre*). Les exemples les plus anciens de cette dépendance de l'infinitif apparaissent au xive siècle : mais à côté de cet emploi, la construction usitée en ancien français subsiste jusqu'au xvie siècle. L'allemand a suivi la même marche : actuellement on dit : « um Ihnen zu dienen » mais primitivement on disait « um Sie ».

83. Tandis qu'aujourd'hui la locution *avant que*, par laquelle on introduit une proposition secondaire semble former un tout indivisible, on pouvait, au moyen âge, réunir *avant* à la proposition principale : ce mot ne se plaçait pas alors immédiatement devant *que* ; et quand cela arrivait par hasard, on avait plutôt affaire à un adverbe de la proposition principale. Aujourd'hui *avant* s'est fondu avec *que* pour former une véritable conjonction de subordination. Il se

présente donc ici un changement tout particulier : ce n'est point une modification de sons comme dans *pour le prendre* se substituant à *pour lui prendre* ; ce n'est pas non plus un déplacement de mots comme celui qu'on trouve dans *il veut le donner* au lieu de *il le veut donner* ; nous avons seulement affaire dans l'exemple qui nous occupe à un changement de « relation ».

Dans des constructions comme *il fait cher vivre à Paris*, primitivement *cher vivre* était une seule et même expression comme *chère vie*. Peu à peu l'on a détaché *cher* de *vivre*, et il en peut même être séparé par les prépositions *à* ou *de*[1].

Il arrive parfois que deux propositions coordonnées grammaticalement sont, au point de vue logique, subordonnées : en sorte que si l'on traduisait la phrase, il faudrait relier les deux propositions par une conjonction ou un relatif. Exemple : *trop ai estat mon bel Esper no vi* (j'ai trop tardé, depuis que je n'ai pas vu mon bel Espoir); *ja may no finara, Frances aura trobatz* (il ne cessera pas, tant qu'il n'aura pas trouvé les Français) ; *tant ont foui, le mireoir ont desterré* (ils ont creusé jusqu'à ce qu'ils eussent déterré le miroir).

On pourrait, dans l'avant-dernier exemple intercaler un *si* (ayant le sens de *jusqu'à ce que*), mais ce qui indiquerait, même alors, le sens, ce serait encore la relation des deux propositions et surtout la corrélation des temps.

Il est probable que le subjonctif, dans la tournure *non crei piejer mortz sia*, est dû à l'influence de *non crei que* construit ordinairement avec ce mode.

Dans des tournures comme *una non sai, vas vos no si'aclina* et *Or n'a baron, ne li envoit son fil*, Diez veut suppléer *que* (non *qui*) ; mais cette hypothèse n'explique rien. Tobler[2] voit dans la proposition subjonctive une pro-

1) Tobler, 180.
2) Dans Bischoff, p. 84.

position qui primitivement avait son existence à part, et dans le subjonctif le mode de la supposition (supposons ceci : qu'un baron ne lui envoie pas son fils ; il n'y en a pas qui se trouve dans ce cas). Cependant, d'après Diez [1] il se peut que cette construction doive être attribuée à l'influence de la langue franque.

84. L'accord grammatical peut être remplacé par l'accord logique. C'est ainsi qu'aujourd'hui *la plupart* se construit avec un verbe au pluriel ; de même en ancien français *la gent* voulait le verbe au pluriel. En provençal et en ancien français on pouvait dire *ieu mi tenc per pagatz* (à côté de *pagat*), *je me tien por paiez* (à côté de *paié*) parce que le participe avait la valeur d'un substantif employé comme attribut. Des phénomènes semblables propres au provençal, qui se retrouvent également en ancien français, sont : *se clamar* accompagné du nominatif (cas de l'attribut) (*clamet se dolens*), *se faire* (*se vol far predicaire, se fan devinador*), *semblar* non seulement au sens de « paraître », mais encore au sens de « avoir l'air » ; voilà pourquoi Uc Faidit, dans sa grammaire provençale, s'exprime ainsi : *lo vocatius deu semblar lo nominatius.*

Le sujet d'une proposition peut se mettre au nominatif quand même il dépendrait d'une préposition. *Desi qu'a trente chevalier S'erent alé esbaniier. Aprés son dos le siuent plus de chent cevalier. Li fel d'anemis li conselle la rage.*

85. Une explication pareille peut s'appliquer aux changements de genre qu'ont subi beaucoup de substantifs. On dit d'une petite fille *une enfant*, c'est-à-dire que le genre réel l'emporte sur le genre grammatical[2]. Le même fait arrive pour

1) III, 382.

2) Nous n'avons aucun exemple d'*enfant* féminin au moyen âge *Hoir* (*droite hoirs* dans Joinville) est sans doute des deux genres comme le latin *hœres;* cependant, on trouve dans Ch. II. esp. 11987 *drois hoirs* à propos d'une dame.

le pluriel *gens* qui est proprement féminin : *tous les braves gens, les gens sensés*. Ici l'adjectif, étant ou assez éloigné du substantif, ou placé après lui, la construction est assez libre pour permettre de négliger le genre grammatical ; mais quand l'adjectif précède immédiatement le substantif, la liaison est trop étroite pour permettre une différence de genre (*les bonnes gens*). On s'expliquera de la même façon les expressions suivantes : prov. *quasqus persona*; *lo gaita* (le gardien), primitivement *la gaita* (la garde, — de l'allemand *wacht*) ; en fr. : *un enseigne, un trompette*, a. fr. *un prison* = un prisonnier; prov. *lo* — à côté de *la* — *poestat*.

Tous les changements de genre n'ont pas la même origine ; mais, selon nous, ce sont les variations de l'accord auxquelles revient toujours l'influence principale dans ces sortes de phénomènes, et l'on ne constate guère une modification du sens. Nous ne croyons donc pas qu'il faille considérer en roman le changement de genre comme une sous-espèce du changement de sens.

Le changement de genre a pour cause ou la forme ou le sens d'un mot. Dans le premier cas un mot prend le genre d'autres mots qui lui ressemblent par les sons (c'est ce qui arrive surtout pour les désinences) ; dans le second, il prend le genre de mots qui lui sont parents pour le sens. Mais les deux actions peuvent se combiner. D'ailleurs, beaucoup d'exemples du changement de genre ne sont pas encore éclaircis.

Les dialectes de la Gaule, comme toutes les langues romanes, ont abandonné le substantif neutre, et rattaché la plupart des neutres au masculin, et quelques-uns (surtout les formes de pluriels) au féminin. Le mouvement commença par les neutres de la 2e déclinaison latine, qui, au temps où le latin avait encore tous les cas, étaient identiques aux masculins partout, sauf au nominatif et au vocatif (ce dernier, dans les neutres, ne pouvait naturellement pas être d'un usage fréquent). Tectus pour tectum était une formation

proportionnelle, et devait favoriser l'emploi de l'accord masculin (TECTUS ALTUS). Le grammairien Curius Fortunatianus dit au IIIe siècle : *Romani vernacula plurima et neutra multa masculino genere potius enunciant*. Ce n'est que bien plus tard que les neutres de la 3e déclinaison latine suivirent cet exemple (MEDIUS TEMPUS dans Anthimus VIe siècle). Les pluriels neutres en *a* reçurent plus tard l'*s*, indice du pluriel, et ainsi devinrent des féminins pluriels, d'où naquirent de nouveaux singuliers en *a* (FOLIA, FOLIAS VIe siècle, feuilles ; ensuite, au singul., FOLIA feuille). Toutefois, un certain nombre de pluriels en *a* restèrent sans *s*.

La ressemblance de forme a assimilé les masculins qui se terminent par *é*, lat. ATUM, et surtout par *té*, lat. TATUM, aux féminins en *té*, lat. TATEM : de là *duché*, *évèché*, *comté*, qui d'abord avaient les deux genres (il en est resté une trace dans *la Franche-Comté*). *Parenté* = PARENTATUM est devenu invariablement féminin.

Comme les mots en *on* étaient pour la plupart des masculins (excepté ceux en *ion*), on voit ce genre s'étendre en a. fr. à *roion* = REGIONEM, et en fr. mod. à *poison* = POTIONEM, *soupçon* = SUSPICIONEM. De même, les nombreux masculins en *ain*, *in* entraînèrent le changement de genre de *avertin* = VERTIGINEM, *plantain* = PLANTAGINEM, *provin* = PROPAGINEM; et les nombreux masculins en *é* (excepté ceux en *té*), celui de *eé* = ÆTATEM, qui en a. fr. est masculin.

Pour d'autres désinences plus rares, le masculin et le féminin se faisaient mutuellement concurrence. C'est sans doute par analogie à *vice* que *malice* se présente au masculin en a. fr. ; *piège* = PEDICAM est de même modifié d'après *siège*, *manège*; *image*, qui autrefois était aussi masculin d'après *voyage*, *âge*, etc. ; *étude*, masculin en a. fr., est devenu féminin sous l'influence de *habitude*. D'une manière générale, on peut dire que les mots terminés par un *e* muet (prov. *a*) deviennent féminins, tandis que les mots oxytons deviennent masculins. Voilà pourquoi même des mots comme

pape, profete sont quelquefois féminins en a. fr. et en provençal.

Toutefois, la réciproque n'est pas sans exemple : témoin, en a. fr. *une* (à côté de *un*), *ost* = HOSTEM, *un couple* = COPULAM, *un manche* = MANICAM. (Ce dernier a sans doute retenu le genre d'un type *manico* qui est resté en usage en italien.)

D'autres fois, le changement de genre est dû à l'influence du sens : *été* = ÆSTATEM, est devenu masculin parce que les noms des autres saisons étaient du masculin ; *minuit* masc. à cause de *midi*; *val* masc. à cause de *mont* (mais dans les noms propres on trouve encore *Laval, Val Sevree* dans le Roland) ; *font* fémin. à cause de *fontaine*; *aigle* = AQUILAM masc. à cause de *oiseau*; *brebis* = VERVECEM fémin. à cause de *ovis*; *sort* masc. (autrefois fémin.) à cause de *bonheur*; *art* mascul. (autrefois fémin.) à cause de *métier*; prov. *mar*, fr. *mer* = MARE, fém. à cause de *terra*. On ne peut admettre l'influence du gothique *marei*, car MARE est également féminin en roumain (et aussi bien masculin que féminin en espagnol et en provençal). Au contraire, dans le mot prov. *soritz*, fr. *souris* = SORICEM, féminin en Gaule, on peut reconnaître une influence de l'allemand *Maus*.

Les noms d'arbres sont devenus des masculins en roman ; ce fait peut tenir à différentes raisons. La désinence latine *-us* (*pinus*, *fraxinus*) devait favoriser le passage de ces noms au masculin. Peut-être même, dans la langue populaire, les noms d'arbres étaient-ils masculins depuis une haute antiquité, puisqu'on en rencontre déjà quelques-uns de ce genre dans l'ancien latin. ARBOR aussi, n'a que rarement conservé en a. fr. son genre latin.

Les noms abstraits en *-or*, désignant des qualités, sont le plus souvent devenus féminins en roman : CALOR, DOLOR, HONOR, etc. ; FLOS même a partagé leur sort. Ce phénomène s'explique aisément, si l'on songe qu'en latin les noms abstraits avaient pour la plupart une forme féminine (-TAS,

-TUS, -TUDO, -TIO, -ITIA, -IA, -URA) et que la désinence URA, en particulier, faisait concurrence en bas-latin à la désinence -OR (*frigdor*, *frigdura*; *rancor*, *rancura*; *pavor*, it. *paura*). Y a-t-il ici une influence germanique, comme on l'a supposé? Ce n'est pas probable, ce changement de genre s'étendant (ou du moins s'étant jadis étendu) même au roumain et à l'espagnol. C'est sans doute grâce à une influence savante qu'en français moderne HONOR et AMOR sont devenus l'un invariablement, l'autre généralement, masculins.

La langue hésitait entre le masculin et le féminin, dans les substantifs commençant par une voyelle, devant lesquels les deux articles (défini et indéfini) semblaient avoir la même forme pour les deux genres. Cette hésitation existait ainsi au XVIe siècle pour *abîme*, *absinthe*, *affaire*, *air*, *ais*, *alarme*, *anagramme*, *énigme*, *épisode*, *épigramme*, *épitaphe*, *épithète*, *espace*, *hymne*, *idole*, etc.[1]. C'est ainsi qu'il y a encore hésitation pour *orge*, *orgue*, *œuvre*, *apostume*, etc., et que la langue populaire dit *une grande incendie*, *une belle autel*[2].

Il se présente, en quelque sorte, un changement de genre restreint dans la langue moderne, quand à un féminin commençant par une voyelle est joint un possessif singulier; dans ce cas, évidemment pour éviter l'hiatus, on emploie la forme masculine, par exemple : *mon âme*, *son indignité*. Les plus anciens exemples de ce changement se trouvent au début du XIIIe siècle dans des textes wallons et lorrains; plus tard seulement il est entré dans la langue littéraire qui, au XIIIe siècle, élide encore devant les voyelles l'*a* de *ma* (*m'ame*, *m'onor*). Des restes de cet usage se reconnaissent dans *m'amour* et *m'amie* (écrit aujourd'hui *ma mie*).

86. Quand l'accord est modifié sous l'influence du sens, on peut appeler logique le changement qui se produit. Si l'accord est modifié sous l'influence d'un ou de plusieurs

1) De même qu'en allemand les mots empruntés perdent facilement leur véritable genre.

2) *Revue de ling.*, IX, 166.

autres mots (*parenté* fém. à cause de *plenté*, *été* mascul. à cause d'*hiver*), on le peut qualifier de changement analogique ou associatif.

Un troisième cas peut se présenter, c'est le changement assimilatoire : un mot se règle sur un autre qui l'avoisine dans le discours. A ce dernier cas appartient la tournure examinée par Tobler[1] : *il fut un des premiers qui s'arma* où la proposition relative se rapporte à *un* au lieu de se rapporter à *des premiers*. Citons encore l'ancienne tournure : *es tu ço ki paroles*[2] *?* et celle-ci qui est de la langue moderne : *ce n'est pas moi qui suis le maître*. Il faut citer ici encore un autre tour : celui où l'adverbe déterminant un adjectif est assimilé à la forme de cet adjectif. Ainsi on lit souvent dans les textes du moyen âge : *li devanz diz*, en prov. on dit *miegz mortz*, en a. fr. au fém. *demie morte*, *bons eürez* au lieu de *boneürez*, *caviax menus recercelés*. Avec *tout*, cet usage s'est conservé jusqu'à nous pour l'adjectif féminin ; au moyen âge il était obligatoire même pour l'adjectif masculin (*toz est mudez* dans Alexis ; remarquer la place des mots, qui est la plus familière à ces sortes de renforcements). Un adverbe de quantité, suivi de *de* et d'un substantif, peut lui-même s'accorder avec ce dernier, surtout en provençal : *tanta de vertut*, *en petita d'ora*, *tropas de razos*, *en breus de jorns* ; mais aussi en a. fr. *tans de max*.

Comme le prouvent déjà les exemples cités, l'assimilation peut avoir lieu par rapport à un mot suivant (assimilation progressive) ou à un mot précédent (assimilation regressive). Le second phénomène se présente encore quand un démonstratif prend le cas du relatif qui le suit : *Si jure* (Renarz) *cil qui l'engendra que Roonel ilec pendra* ; voici au contraire un exemple du premier cas : *li vins encressiez... desplest mout a cui le boit*[3].

1) P. 196.
2) *Livre des rois*, 95.
3) Tobler, 199, 202.

On doit évidemment reconnaître aussi une assimilation progressive dans *le jour de la Sainte Jehan* et *le jour de la Sainte Nicholas* (Joinville; de Wailly rétablit *Saint*).

BIBLIOGRAPHIE

Wilhelm Meyer, de Zürich, *die Schicksale des lateinischen Neutrums im Romanischen* (Halle, 1883). — E. Appel, *de genere neutro intereunte in lingua latina* (Erlangen, 1883; cf. l'*Archiv* de Wölfflin, 3, 161). — Darmesteter et Hatzfeld, *le seizième siècle*, p. 245 (cf. *Zeitschr.*, 3, 291).— H. Sachs, *Geschlechtswechsel im Französischen*, 1886 (Diss. de Göttingen).

CHAPITRE X

ELLIPSE ET PHÉNOMÈNES SEMBLABLES

Souvent en parlant on supprime quelques termes d'une expression. On fait alors ce qu'on appelle une *ellipse* : il faut toutefois que les termes omis aient été exprimés précédemment soit sous la même forme, soit sous une autre forme.

87. On peut citer comme exemples du premier cas : *tant fu biaus varlés que nus plus* (Tobler supplée : *ne fu biaus varlés*) ; *or fu liés, ainc ne fu si* (suppléez *liés*). Il faut y rattacher les phrases modernes telles que : *c'est un grand trésor que la santé,* et celles où entre *que de* avec l'infinitif faisant fonction de sujet logique ; dans ce cas, *de* continue un usage de l'ancien français dont il a été question plus haut [1].

Une ellipse d'un genre tout particulier, c'est le double emploi. Quand un membre de phrase, placé à la limite de deux propositions, appartient aux deux à la fois, c'est ce qu'on appelle le σχῆμα ἀπό κοινοῦ [2], par exemple : *Des treis filles ot non l'ainznee Andromacha fu appelee* ; ou *mes si vus plest que jeo vus die M'aventure vus cunterai.* Il aurait fallu employer deux fois *Andromacha* et *m'aventure* : on se contente d'une fois. Une autre sorte de double emploi [3] est propre aux prépositions. Ainsi on lit dans un texte provençal,

1) V. plus haut, § 81.
2) Tobler, 115.
3) Tobler, 181.

pour : *per servir dieu per obra* : *per obra dieu servir*, et dans un texte fr. : « *Prent de chel fruit !* » *e il dist* « *non* ». *Dou fruit prendre ne s'enhardist* pour *Dou prendre dou fruit*, et *Puis k'a moi juër t'assenas* pour *a juër a moi*.

Exemples de la seconde manière : *il fist que sages* (suppléez *fait*) ; *il dist que cortois* (suppléez *dit*). Comme le présent dans cette ellipse a un sens très général, le *fait* supprimé dans *il fait que sages...*, n'est pas absolument le même que le *fait* exprimé. De même dans *pres iere que nuis* (suppléez *est*) = il était à peu près ce qu'est nuit.

Citons encore : *cil nos faut qui nous devoit Maintenir et toz jours avoit* (suppléez *maintenu*). *Fabloié as or longuement et moi* (suppléez *as*) *ledangié durement*.

Nous pourrions encore rattacher à ce fait le cas où une forme de *habere* est supprimée après une forme de *esse* et réciproquement : les deux verbes se trouvent comme verbes auxiliaires périphrastiques dans une liaison si étroite que la ressemblance de leur fonction pouvait faire oublier la différence de leur emploi. Exemple : *Des baruns del païs li sunt plusur failli, Serement e fiance trespassé e menti*[1].

L'accusatif *le* peut faire suppléer un datif *li*, et réciproquement : *chascun l'ama et* (suppléez *li*) *porta fei* ; l'accusat. *que* un nominatif *qui* dans l'exemple suivant : *le conte que j'ai ci empris, et* (suppléez *qui*) *par moi est en rime mis* (au début de la *Manekine*).

On peut même suppléer d'après le contexte des propositions entières : ainsi en a. fr. spécialement avec *ja* ou *ja tant* : *Ira lo frain querre, ja n'iert en si estrange terre*, où il est facile de suppléer *que nel voist querre*[2].

88. Quand l'ellipse porte sur des mots qui n'ont pas été exprimés un peu auparavant, mais dont le sens est tellement général qu'il semble inutile de les ajouter, on peut employer,

1) Rou, I, p. 212.
2) Tobler, p. 111.

pour désigner ce phénomène particulier, le terme de « suppression » proprement dite. Les formes du verbe *esse* sont celles qu'on supprime ainsi le plus souvent. *Mes orent tes qu'a deviser* est pour *que mes sont a d.* « Ils eurent des mets tels que sont des mets à discrétion » (Tobler). *Il vindrent pres qu'enmi la mer* (suppléez *est*).

D'après ces exemples, l'ellipse d'une forme de *esse* paraît s'être étendue à des phrases dont le verbe n'était pas *esse* lui-même. Aujourd'hui, *presque* s'étant resserré en un seul mot, l'ellipse contenue dans cette expression n'est plus du tout sensible. De même *tresqu'à* a pris en a. fr. le sens de *jusqu'à*. On reconnaît encore l'origine de ce sens dans des passages comme : *le cors li trenchet tres l'un costet qu'a l'altre* (suppléez *est*). Il se présente encore une sorte d'abréviation dans *au congié deu e a sa mere*[1] comme dans *par le commandement le roi et par les barons de la terre* (Manekine), pour : *au congié de sa mere, par le commandement des barons.*

Un pronom (*celui* ayant la valeur d'un génitif) doit être suppléé dans *La nuit sunt al chastel* (de celui) *venu qui guerreiout Meriadu*[2].

89. Quand l'ellipse porte sur des mots d'un sens précis, sans lesquels la proposition est incomplète non seulement grammaticalement, mais même logiquement, on a affaire à une réticence (aposiopèse). C'est ainsi qu'on dit en allemand : *die Milch ist alle,* sans exprimer *verbraucht.* Comparez en français : *Nous sommes bien* (c'est-à-dire nous sommes dans une bonne place), suppléez : *placé.* L'a. fr. aimait beaucoup à ne pas compléter les interrogations indirectes : *ne l'ot de coi nourir* (il y a réticence de *peüst*) ; *ne set que faire* (*doit*). Certaines extensions de sens dans les verbes auxiliaires doivent aussi, selon nous, avoir pour origine une réticence portant sur l'infinitif[3] : *la lance ne pot en l'abitacle* (Aiol),

1) *Rom.*, VI, 39.
2) *Marie de France*, *Guigemar* 863.
3) Ernst WEBER a traité de ce phénomène.

suppléez « pénétrer »; *en vouloir à quelqu'un*, suppléez « causer du dommage », d'où le sens actuel.

L'emploi du conditionnel pour exprimer des affirmations incertaines, ou des souhaits discrets (*je voudrais*) est ramené par Burgatzcky, certainement avec raison, à une tournure contenant une condition (*si jeo poeie*, ou autre semblable), exprimée encore quelquefois au XIIe siècle.

90. Le contraire de l'ellipse est la répétition. La répétition de *que* après une parenthèse ou une proposition incidente était également en faveur en a. fr. et en provençal. Ex : *Et es dregz qu'ab aital fe, cum ilh compra, qu'ieu li venda.* Il faut peut-être rapporter à ce fait la répétition de *que* dans *en quel lieu que ce soit* (Molière employait encore cette construction qui est devenue auj. *en quelque lieu que*).

91. Un autre phénomène parent de l'ellipse, c'est la substitution qui a lieu quand on emploie un mot à sens général au lieu d'un mot à sens particulier, qui a été exprimé précédemment, ou qui peut se suppléer d'après le contexte ou les circonstances. Lorsque des mots de cette sorte remplacent des noms, ils s'appellent, comme l'on sait, des pronoms. On pourrait de même appeler « proverbal » l'emploi de *faire* ; c'est en effet par excellence le verbe à sens général ; il peut remplacer n'importe quel verbe qui le précède ou que l'esprit supplée. Ici *faire* prend la forme de conjugaison et la construction qu'aurait le verbe qu'il remplace en tant que *verbum vicarium*), tout comme le pronom prend la forme casuelle et la construction du nom qu'il remplace [1].

1) DIEZ, III, 415.

CHAPITRE XI

CROISEMENT SYNTAXIQUE

Parfois plusieurs tournures équivalentes se présentent à l'esprit; il se peut qu'alors on emploie une expression qui les résume et les confonde. Il se produit, en somme, sur le terrain de la syntaxe, un phénomène analogue au croisement. On peut, selon nous, ranger dans cette catégorie les exemples particuliers suivants. *Souvenir* était en a. fr. un verbe impersonnel, qui signifiait « revenir à la mémoire. » En fr. mod. il est devenu personnel, et la langue a prêté à *souvenir* la construction de *rappeler*. Malherbe emploie encore *souvenir* surtout à la forme impersonnelle; depuis Racine, la construction personnelle domine.

92. Dans *de ce n'estuet cuidier* [1], *cuidier* a évidemment pris le sens de *douter*.

Dans : *je suis blessé pour jusqu'au tombeau* (Diderot) il y a croisement de *pour toujours* avec *jusqu'au tombeau*.

Le prov. et l'a. fr. pouvaient renforcer comme les adjectifs un certain nombre de substantifs, non seulement à l'aide de *plus* [2], mais aussi à l'aide de *si*, *tant*, *mout*, *bien*, par exemple *si mestre* (Parc., 33800), *si pecheriz* (Wace, *Conc.*, 51), *tant prud e bacheler* (Garnier, *Vie de saint Thomas*), *un mout* (*bien*) *prodom* [3]. De même que *bacheler* dans l'exemple cité,

1) Bischoff, p. 58.

2) Dont Diez donne des ex. *Gramm.*, 2, 64; 3, 16.

3) *Zeitschr. f. öst. Gymn.*, 1873, p. 153.

virgene (*si virgene et si pure*[1]) et *baron* au cas suj. sg. *ber* (= brave, *li empereres en est e ber e riches* Rol.; *al rey baron,* dans le fragment d'Alexandre) sont aussi traités comme des adjectifs. Les renforcements exprimés à l'aide de *plus* comme *les plus nouvelles que vous ouystes oncques* (Jean de Paris, p. 62), ne peuvent plus s'employer auj.; cependant l'ancienne forme *la plus part* est restée jusqu'à nous (*la plupart*), et les renforcements comme *tant hommes de bien, les plus gens de bien, si femme de bien* sont encore familiers aux écrivains modernes.

Un usage remarquable de la proposition *en* se rencontre dans l'a. fr. *aler en messagier,* dans le fr. mod. *parler en ami.* On pouvait dire également *parler en amistié* et *parler com amis*; peut-être l'emploi de *en ami* est-il résulté du croisement de ces deux constructions. Diez cite comme le tour le plus ancien de ce genre *aler en messagier*[2]. Ce n'est peut-être pas le hasard qui nous présente, comme le plus ancien exemple de cette construction, le mot « messagier ». Il existait une autre locution, *aler en message,* où l'emploi de *en* est identique; or, le double sens de *message* (nouvelle, — messager) a pu entraîner une confusion dans *messagier.* Pott[3] rappelle, à propos de cet emploi, le latin *in bovem* (= *in modum bovis*) *mugire.*

La langue a suivi un autre procédé en ce qui concerne un emploi particulier de la proposition *pour.* On disait jadis : *ja ne me releverai sus De ci por force que je aie* = « à cause de la force quelconque que je puisse avoir. » De là est venu le sens de « quelque force que je puisse avoir, » et, comme il s'y mêlait l'idée de « si fort que je sois », on employa plus tard *pour fort que je sois*[4].

Quand en français le parfait des verbes réfléchis est

1) *Zeitschr.*, I, 254.
2) Gr., 3, 172.
3) *Ueber Lex salica,* p. 153.
4) V. Tobler, dans la *Zeitschr.*, XI, 449.

formé avec *être*, c'est qu'il y a, selon Tobler, une combinaison du parfait réfléchi actif avec le parfait passif de *jo m'ai lavé* et *jo sui lavez* (tous deux s'employaient au moyen âge dans le même sens) est venu *jo me sui lavez* (non *lavé* en a. fr.). L'exemple le plus ancien de cette combinaison est un passage du fragment de Jonas (*quand il se erent convers*). Cette combinaison a également lieu en prov. et en italien.

L'emploi de la négation *ne* après les verbes de la crainte, repose sur un croisement de l'idée de crainte avec l'idée de ce que l'on désire.

Ainsi s'explique aussi l'emploi de la négation (que d'ailleurs on pouvait encore omettre au XVIIe s.), dans la proposition introduite par *que*, dépendant d'un comparatif. Cette proposition avec *que* sert, pour ainsi dire, à mesurer la proposition principale, comme dans l'allemand *als* qui primitivement signifie « comme, » et peut-être le latin *quam* (il a ici la valeur d'un relatif, dont le corrélatif est *tam*). Le terme employé comme mesure n'a pas au même degré que le terme mesuré la propriété dont il est question, et c'est l'influence de cette pensée qui a introduit la négation dans la proposition complétive.

Autrefois il était permis de faire suivre le *que* comparatif d'une proposition, servant de sujet ou de complément, introduit par *que*. Aujourd'hui il ne reste plus de ce tour que la négation seule de la proposition complétive. *Il vaut mieux tuer le diable que non pas que le diable nous tue.* C'est une tournure essentiellement française, et que Littré regrette de voir peu à peu disparaître.

Burgatzcky voit, sans doute avec raison, un croisement de deux constructions dans la tournure *maneçoient les Haynuiers que d'yans venir tous ardoir* (Froissart) : la seconde partie de la phrase commençant par *que*, on attendrait ensuite une proposition complète, avec mode personnel ; mais la tournure change brusquement, et *que* est suivi de l'infinitif avec *de*. Ce cas particulier de croisement fait songer à l'anacoluthe,

figure de grammaire parente du croisement, dans laquelle on réunit deux constructions différentes, de telle sorte que la proposition, commencée avec l'une de ces constructions, s'achève avec l'autre. C'est ainsi que souvent, dans une proposition complétive dépendant d'un verbe de volonté et introduite par *que*, l'injonction s'exprime par le mode direct au lieu du mode indirect; par exemple : *Je te requier qu'en guerredon d'un de ces cierges me fai don;* et encore : *garde que tu n'en menger*[1].

1) Tobler, 25.

CHAPITRE XII

ORDRE DES MOTS ET DES PROPOSITIONS

Les libertés de la langue latine en ce qui concerne l'ordre des mots n'ont été, dans aucune langue romane, aussi restreintes qu'en français; mais cet état ne s'est produit que peu à peu, et l'ancien français, qui pouvait par sa déclinaison distinguer le sujet du complément, possédait encore quelques traces de l'ancienne liberté.

93. C'est ainsi que l'inversion du sujet était au moyen âge bien plus étendue et plus rigoureuse qu'aujourd'hui; à mesure que la langue s'est développée, l'inversion a graduellement disparu.

Il y a en général inversion du sujet dans les propositions commençant par un complément circonstanciel; dans les autres, seulement quand on veut mettre le verbe en évidence, par exemple *plurent Franceis*; *muntet li reis en sun cheval curant*. Cette sorte d'inversion se trouve régulièrement dans le Roland avec les *verba dicendi*. En français elle est tombée dès le XIIIe siècle; en provençal elle s'est maintenue jusqu'au XIVe.

L'ordre *sujet — verbe — complément*, qui prédominait déjà avant la disparition des flexions casuelles, fut d'autant plus fréquent, en français et en provençal, après la perte de la déclinaison. A côté de cette tournure, on pouvait aussi placer le complément avant le verbe[1] sans qu'il fût nécessaire de le

1) Il en fut ainsi jusqu'au XVe siècle et quelquefois même au XVIe

rappeler ensuite à l'aide de *le*. Jusqu'au XIII[e] siècle on faisait presque toujours l'inversion du sujet quand le complément était placé en tête de la phrase. Le provençal moderne est astreint, aussi rigoureusement que le français moderne, à l'ordre *sujet verbe complément*.

Le pronom atone, employé comme complément, pouvait suivre immédiatement le verbe à un mode personnel; toutefois, le verbe ne pouvait être accompagné de la négation, et les compléments non accentués devaient alors se placer tous après le verbe. Cet usage commença à devenir rare dès le XIII[e] siècle. Il n'est plus connu dans *Aucassin*.

L'ancienne langue n'aimait pas à commencer une proposition par le complément pronominal atone; elle préférait placer le pronom après le verbe. Elle évitait aussi une forme des verbes auxiliaires *esse* ou *habere* au début de la proposition; de là *pris est, pris at, blanche at la barbe*.

Si le participe précédait le verbe auxiliaire, il devait se placer immédiatement devant lui. Quelquefois on le trouve encore ainsi placé au XVI[e] siècle. Comme le participe, c'était tout au plus l'infinitif (et, moins rigoureusement toutefois, le complément), qui, placé avant le verbe, pouvait en être séparé par des proclitiques atones. Seul, le pronom sujet placé avant le verbe (jamais celui qui suit le verbe) peut en être séparé par d'autres mots. Cette construction existe encore chez Rabelais.

L'ordre des pronoms atones, en a. fr. et en prov., était distinct de celui qu'exigent actuellement les deux langues; on plaçait l'accusatif de la troisième personne avant le datif de la première et de la seconde (*il le m'a dit*). De même *en*, dans les deux langues, se plaçait avant *i*[1]. Le pronom *o* = HOC suit d'ordinaire le datif en provençal : *m'o, li ho, lur o*. Le *lai* (= ILLAC) provençal est aussi d'ordinaire traité comme *en* et *i*, et se place entre la négation et le verbe.

1) Pour *i, en* on a seulement deux exemples suspects dans Joinville et un dans Froissart, V. 15.

En français on plaçait d'abord de préférence l'infinitif avant le verbe personnel; mais dans la suite on préféra l'ordre inverse. Les derniers exemples de l'ancien emploi se trouvent au début du XVIe siècle.

Autrefois le verbe accompagné d'un infinitif était regardé comme formant avec ce dernier une seule et même expression; aussi prenait-il devant lui les compléments de l'infinitif, même quand celui-ci était précédé d'une préposition ou d'un mot interrogatif : *ne l'ot de quoi norrir* au lieu de *n'ot de quoi le norrir; que donner ne li avoit* (Vie de Grég., 123) au lieu de *n'avoit que li donner*. En fr. moderne le pronom doit se placer devant l'infinitif, et ne se construit comme autrefois devant le verbe à un mode personnel que s'il est sujet logique de l'infinitif, ou si ce dernier dépend d'un des cinq verbes *voir, entendre, faire, laisser, sentir* employés comme *verbum finitum*. Cependant le XVIIe siècle disait encore *il se va promener*, etc. Cf. aussi *Votre amour le vient d'outrager*, dans Racine (Iph., III, 6); *Et lorsque sur le trône il s'est voulu placer* (Théb., I, 3; rem. l'emploi de *être* à cause du réfléchi). Le provençal se permet encore aujourd'hui dans une plus large mesure que le français moderne de placer le complément pronominal de l'infinitif devant le verbe personnel; et la poésie française n'a pas entièrement renoncé à cette ancienne liberté.

La construction de la proposition interrogative portant sur l'action elle-même était en a. fr. pareille à celle de l'allemand et de toutes les langues romanes. C'est seulement à la fin du XIIIe siècle que l'on commença à placer en tête de la proposition le sujet nominal, pour le rappeler ensuite à l'aide du pronom personnel : cet usage ne s'est toutefois établi d'une manière absolue qu'au XVIe siècle. Le provençal n'a pas jusqu'aujourd'hui pris part à cette innovation.

Dans la proposition subordonnée, primitivement le verbe se plaçait volontiers à la fin; mais du XIIIe siècle au XVIe la langue a de plus en plus renoncé à cet ordre de mots.

Le provençal aime à placer avant le relatif le substantif servant d'attribut : *evesques que fon d'Aurenga, molher que fo d'en Peire.*

Dans la tournure où un substantif dépendant d'une préposition était accompagné d'un infinitif destiné à lui donner un sens plus précis [1], la langue finit par rattacher directement la préposition à l'infinitif, et fit suivre ce dernier du substantif complément. La construction nouvelle ne se trouve dans le Roland et le Sermon rimé que là où le poète a dû l'admettre pour faciliter la rime. Quand la préposition gouvernait non un substantif, mais un pronom suivi d'un infinitif, ce pronom avait primitivement la forme accentuée, parce qu'il dépendait de la préposition ; cependant au XIVe siècle on trouve quelquefois la forme atone. Depuis Froissart jusqu'au XVIe siècle, la langue hésite entre la forme accentuée et la forme atone. Des tournures comme *à tout faire, il gèle à pierre fendre, sans rien omettre,* maintiennent encore aujourd'hui la construction de l'a. fr.

La forme atone du pronom ne pouvait en a. fr. se placer qu'après (non devant) l'infinitif (*aler i, ferir le*). Cet ordre de mots ne se présente pas encore dans le Roland et chez Chrestien ; il se trouve pour la première fois dans le Livre des Rois, et est également familier au provençal.

De même le pronom atone ne pouvait se placer qu'après (jamais avant) le participe parfait. Au contraire jusqu'au XVIe siècle, *ici* et *là* pouvaient se placer avant le participe d'une forme verbale composée.

L'adjectif ayant un sens matériel se plaçait dans le principe devant le substantif auquel il se rapportait (rarement chez Joinville). Au contraire *nul, aucun* et *sien* pouvaient encore au XVIe siècle suivre le substantif.

Les poètes provençaux, et notamment Guiraut Riquier, présentent quelquefois une tournure dans laquelle l'adjectif

1) Cette construction se rencontre encore au XVe siècle et exceptionnellement au XVIe.

est séparé du substantif, et qui rappelle la liberté de la construction latine : *de la quinta parlar cobla; pus es ab lo rey escusatz franses.*

Pour l'ordre des propositions aussi, la langue ne se comporte pas toujours de la même manière. Autrefois une proposition subordonnée à une proposition secondaire se plaçait volontiers devant le mot qui introduisait cette dernière[1] : *il n'a si rice home en France, se tu vix sa fille avoir que tu ne l'aies* (Auc.); *Le mal, qu'il dit qui le possède* (Mol., Éc. des f., II, 6); *Nous verrons si c'est moi, que vous voudrez qui sorte* (Mol., Misant., II, 5).

La poésie a encore conservé dans la manière de placer les mots certaines libertés que la prose a abandonnées. Ainsi elle tolère l'inversion d'un complément de substantif amené par *de.* La poésie peut en outre placer l'infinitif entre les deux termes de la négation, comme cela a lieu pour un mode personnel (*ne l'aimer pas, ne l'aimer plus*), tandis que la prose aime aujourd'hui à placer le second terme de la négation avant l'infinitif (*ne le pas aimer* ou *ne pas l'aimer*).

BIBLIOGRAPHIE

Sur l'ordre des mots en français voir Diez, *Gramm.*, III, 446 ; Tobler, dans les *Gött. Gel. Anz.*, 1875, 1057, et dans ses *Vermischte Beiträge.* — Morf, *über die Wortstellung im altfranzös. Rolandsliede* (dans les *Romanische Studien* de Böhmer, III, 199). — Cf. les travaux de Völcker sur *les plus anciens monuments* (1882), de Le Coultre sur *le Chevalier au lion de Chrestien de Troyes* (1875), de Raumair sur *Robert de Clari* (1884), de Schlickum sur *Aucassin et Nicolete* (1882), de Krüger sur *la prose du XIII*e *siècle* (1876), de Marx sur *Joinville* (1881), de Höpfner sur *Chartier et Gerson* (1883), de Ebering sur *Froissart* (dans la *Zeitschr*, de Gröber, v, 347), de Tönnies sur *Commines* (1875). Sur la langue du XVIe siècle voir Darmesteter et Hatzfeld, *le XVI*e *siècle*; et aussi dans la thèse de Philippsthal (1886), les relevés faits aux p. 6 et 7. — Sur l'ordre des mots en provençal, voir Pape (Iéna 1883).

1) TOBLER, 107.

CHAPITRE XIII

ORIGINE DES FORMES DE FLEXIONS

Nous appellerons *famille* l'ensemble des mots qui présentent la même racine; *système,* celui des mots du même radical qui sont réunis en un groupe par leurs fonctions (par exemple toutes les formes d'un même verbe) ; *type*, celui des mots de différents radicaux ayant une fonction identique (par exemple toutes les premières personnes du singulier de l'indicatif présent). D'ordinaire on considère un système de mots comme un système de variations (ce qu'on appelle formes ou flexions) d'un mot.

94. Les Romans ont supprimé beaucoup de types de flexions, mais n'en ont que rarement créé de nouveaux. Au nombre des types perdus se trouve le futur latin, dont il n'est demeuré que quelques restes épars (ERO, en Italie FIAM). Par suite, le roman a créé un nouveau type en réunissant l'infinitif et HABEO. Grâce à cette périphrase, le roman était supérieur au latin en ce qu'il pouvait former un imparfait du futur (à l'aide de l'infinitif et de HABEBAM). Des exemples de ces formations se trouvent déjà chez Tertullien et dans les passages de la Bible cités par lui. De HABEO, joint à l'infinitif, naquit une forme composée, dont l'accent porta sur le second élément, HABEO : aussi, grâce à l'influence de l'accent, l'infinitif apparaît souvent au futur avec une autre forme que lorsqu'il est seul : d'où, par exemple, *bevrai* à côté de *boire* = BIBERE, *verrai* à côté de *veoir* = VIDERE. Les exemples les plus anciens de ce futur composé sont *daras* dans

Frédegaire, et *salvarai* dans les Serments; pour l'imparfait du futur, *sostendreiet* dans Eulalie, *dolreie* dans Jonas. On reconnaît que la composition est formée de deux éléments indépendants à ce qu'ils peuvent encore se séparer en provençal et dans les langues de la péninsule ibérique, par exemple *desliurar los ai.*

Les formes du singulier et celle de la 3e pers. plur., étant les plus fréquentes du futur, réagirent sur les autres qui leur furent assimilées et perdirent la syllabe *av*; de là en prov. première personne pluriel *amar em*, 2e pers. plur. *amar etz.* La même abréviation s'introduisit dans toutes les formes de l'imparfait du futur; prov. *amar ia*, a. fr. *amereie.*

L'imparfait du futur est ordinairement appelé conditionnel, parce qu'il se présente surtout dans les propositions conditionnelles; cependant, d'après l'indication ingénieuse, quoique pas tout à fait convaincante de Burgatzcky, cet emploi du temps en question n'est qu'un emploi dérivé. Sans doute il se trouve déjà dans le fragment de Jonas; mais au XIIe siècle encore le subjonctif imparfait fait concurrence au conditionnel. Pour exprimer une condition qui dans le passé ne s'est pas réalisée, cette concurrence existe encore aujourd'hui (*j'eusse aimé* à côté de *j'aurais aimé*), et au XVIe siècle, Larivey, par exemple, emploie exclusivement dans ce cas le plus-que-parfait du subjonctif.

En provençal, comme nous l'avons déjà dit à propos du changement de fonctions, le plus-que-parfait latin de l'indicatif est passé au sens du conditionnel (*amera* = AMAVERAM); cependant, on se sert également de la forme refaite (*amaria*).

La périphrase n'étant pas, à proprement parler, une formation, on ne peut pas dire que le roman y ait créé de nouveaux types. D'autre part, dans les « systèmes » actuellement en usage, il y a un certain nombre de formes refaites, soit parce que « ces systèmes » étaient incomplets en latin, soit parce que diverses formes de systèmes complets ont disparu devant des formes rivales plus en faveur.

Le plus souvent les formes nouvelles sont créées, grâce au procédé analogique ou proportionnel. Parmi les systèmes incomplets du latin il faut ranger les déponents, qui n'avaient pas de parfait, par exemple, NASCOR MORIOR SEQUOR, parf. prov. *nasquei mori seguei*, fr. *nasqui mori siwi;* de même GAUDEO et TOLLO, auxquels le prov. (*jauzi, tolc*), et le fr. (*joï, tolui* ou *toli*) ont donné un parfait, tandis que SOLEO, dont le présent s'appliquait aussi à l'expression du passé, resta incomplet dans les deux langues.

Nous avons traité déjà[1] de nombreux cas de formation proportionnelle. Nous n'en mentionnerons ici que deux autres où l'influence de l'analogie est particulièrement énergique : pour le nom biblique *Sanson* on forma d'après le modèle de l'accusatif *Buevon* nomin. *Bueves*, accusat. *Huon* nomin. *Hues* un nomin. *Sanses*; et pour le nomin. *notaires* = NOTARIUS, d'après le modèle de nomin. *chanteres* = CANTATOR accus. *chanteor* = CANTATOREM, un accus. *noteor*[2].

Les formes nouvelles de flexions peuvent encore venir des langues étrangères par adaptation ou par emprunt.

95. L'adaptation est l'introduction d'une forme dans un système auquel elle n'appartient pas primitivement. Lat. *amamini* primitivement nom. plur. masc. de participe présent passif; *amavēre* d'après Curtius participe parfait actif comme *cadaver* (proprement ce qui est tombé). Un exemple du provençal semble se présenter dans *catz* accus. *caton* (R. Vidal); le premier d'après CATTUS fait attendre un accus. *cat*, le second, refait à l'aide de ONEM, un nominatif *cat*.

Il se produit, pour ainsi dire,. une adaptation réciproque, quand on mélange deux systèmes. Dans ce cas l'un perd précisément les formes que l'autre conserve, et les formes qui

1) Au chap. IV.

2) Bibl. de l'Éc. des chart., 1856,467, ce qui, soit dit en passant, indique que, en 1283, à Tonnerre, on prononçait de même les désinences *eres* =ATOR, et *aires* =ARIUS, c'est-à-dire qu'on les prononçait comme *ęres*.

restent des deux systèmes se complètent mutuellement (*sum es fui, Jupiter Jovis*). En fr. c'est ainsi que les formes de *aller* (de AMBULARE avec influence d'un radical celtique EL d'après Schuchardt et Thurneysen) sont complétées par des formes de VADERE et de IRE. A IRE on emprunta le futur, à VADERE les formes accentuées sur le radical, et à *aller* les autres. Le même mélange de formes se rencontre déjà dans des textes latins du VIIIe siècle (VADO VADIS VADIT AMBULAMUS AMBULATIS VADUNT [1].

Laissier = LAXARE et *laier* (=? LARGARE) étaient primitivement aussi des verbes complets. Au XIIe siècle, les formes de *laier* tombèrent peu à peu en désuétude, excepté le futur *laira* et l'imparfait du futur *lairoie*, qui au XIIIe siècle s'emploient au lieu des formes correspondantes de *laissier*. Desportes les connaît encore.

La langue combina le présent de l'inchoatif avec celui du primitif; en sorte que l'on prit au second les formes accentuées sur la désinence, au premier, les formes accentuées sur le radical. Le prov. présente encore à peu près l'état primitif (qui s'est maintenu en italien et en roumain); ce n'est qu'à la prem. et à la seconde pers. plur. du subjonctif présent qu'il a remplacé les formes simples par les inchoatives tandis que le français, outre les quelques verbes qui ont gardé la formation simple, emploie partout au présent la formation inchoative.

96. L'emprunt de flexions aux langues étrangères est un fait assez rare; néanmoins le français en offre quelques exemples. Il faut y rattacher en particulier les formes de parfaits EVANUIT et SURREXIT OU RESURREXIT : le premier appartient à l'évangile sur la marche vers Emmaüs [2], le second aux paroles de l'ange sur le sépulcre du Christ [3] et au *Credo*. Ces deux formes ont ensuite été utilisées pour créer des verbes

1) *Etym. Wörterb.* de DIEZ.
2) Evang. sec. Luc., XXIV, 31.
3) Evang. sec. Marc., XVI, 6.

qui s'y rattachent; *evanuït* a même servi à créer un système complet de formation romane qui présente jusqu'aux formes du présent le *u* de la désinence du parfait latin (inf. *évanouir*). La désinence d'*épanouir,* a. fr. *espanir,* est due à l'influence d'*évanouir.*

Il y a un certain nombre de noms de personnes masculins et féminins, où se rencontre un phénomène particulier sur l'origine duquel les opinions sont partagées. Ces noms sont en partie bibliques et en partie germaniques. Ex : Nomin. *Eve* accus. *Evain*; nomin. *Maria* accus. *Mariien*; nomin. *Berte* accus. *Bertain*, nomin. *Aie* accus. *Aiien*, *Estiévenes* = STEPHANUS accus. *Estevenon,* nomin. *Lazres* = LAZARUS accus. *Lazaron,* nomin. *Bueves* accus. *Buevon,* nomin. *Fouques* accus. *Foucon.* Les mots *nonne* = NONNA, *ante* = AMITA, accus. *nonnain, antain* se comportent comme les noms féminins.

D'après Gröber, les formes *Evain Mariien Estevenon Lazaron* correspondent aux cas latins EVÁM MARIÁM STEPHANÚM LAZARÚM avec désinence accentuée, le roman ayant eu de bonne heure l'habitude d'accentuer la dernière syllabe des mots latins. — Au point de vue phonétique, on ne peut faire aucune objection à cette explication (cfr. nomin. *Jesus* acc. *Jeson* à côté de *Jesu*) ; mais il est difficile d'admettre que la langue populaire ait donné la valeur d'un accusatif à des formes EVAM STEPHANUM, qui n'étaient plus comprises et qu'on regardait probablement, non comme des formes casuelles, mais comme des mots entiers existant à part. Et si l'accusatif *Evain* n'était pas employé aussi comme nominatif, on devait s'attendre au nominatif à la forme *Evá* (non *Eve*, qui n'a pas du tout l'air d'être d'origine savante). Il nous semble par conséquent qu'il y a plutôt lieu d'admettre une influence germanique, influence que l'on constate aussi dans des textes latins des VI-Xe siècles dans des formes comme BERTRADANAE gén. de BERTRADA, BERTANAE dat. de BERTA, FASTRADA-

NEM accus. de FASTRADA[1], NONNANES (Du Cange), de même que *Bueves, Fouques* accus. *Buevon, Foucon*, sont incontestablement dus aux formes allemandes BUOBO FULKO acc. BUOBON FULCON.

Parmi ces changements le prov. ne connaît que ceux des noms propres masculins ; le moyen rhodanien connaît aussi ceux des noms féminins. Dans le testament de Guigo Alamant (1275) on rencontre *Katalinan* et *Berengeyrin*. Aujourd'hui on en trouve encore un souvenir lointain dans les mots français *nonnain* à côté de *nonne*, *putain*[2], et dans des noms de lieux comme ADTANAE VILLA *Attainville* (Seine-et-Oise), CURTIS BLANCANE *Comblanchien* (Côte-d'Or[3])

1) QUICHERAT, *form.* 63.

2) Dans l'a. fr. *pute putain* il y a sans doute une adaptation, car en prov. *puta* et *putana* sont deux mots existant à part.

3) Cfr. sur cette question *Zeitschr.*, VI, 443, 617 ; l'*Archiv* de WÖLFFLIN, II,580 ; *Literaturblatt für Germ. und Rom. Phil.* IV, 15.

CHAPITRE XIV

CRÉATION DE MOTS, EMPRUNT

Il y a sept procédés linguistiques par lesquels le vocabulaire s'accroît : 1° changement de sens (phénomène d'isolement) ; 2° dédoublement par l'accent ; 3° disaptation ; 4° composition ; 5° formation proportionnelle ; 6° création spontanée ; 7° emprunt.

A. — Changement de sens

97. Deux sens d'un seul et même mot peuvent si complétement se séparer l'un de l'autre, que l'on s'imagine avoir affaire à deux mots différents. De là vient que *penser* et *panser*, *compter* et *conter*, *dessin* et *dessein* se distinguent par l'orthographe. De deux formes synonymes, l'une peut prendre une acception spéciale, de préférence à l'autre, et s'isoler ainsi du système de flexions auquel elle appartenait : *savant* avait primitivement le même sens que *sachant*, mais dans la suite est devenu adjectif. *Amant* primitivement participe présent de *amare* est devenu substantif ; le participe *pendant* est devenu préposition. De même *plaisir loisir* ne s'emploient plus comme infinitifs, mais seulement comme substantifs.

B. — Dédoublement par l'accent

98. Sous l'influence d'une forte accentuation les sons constitutifs d'un mot se développent quelquefois autrement que sous l'influence d'une accentuation faible.

Les exemples les plus connus sont les formes pronominales, dédoublées sous l'influence de l'accent, comme fr. *moi* lat. MÉ, et *me* lat. ME (sans accent) ; prov. *meu* fr. *mien* MÉUM, mais prov. *mo(n)* fr. *mon* de MEÙM [1]. C'est ainsi que ILLE s'est dédoublé en ÍLLE et ILLÈ, prov. *el* et *le*; ILLIC en ÍLLIC et ILLÌC, fr. *il* et *li*; ILLAM en ÍLLAM et ILLÀM prov. *ela* fr. *ele*, et prov. fr. *la*, etc. Le mot NOSTRUM accentué fortement, n'a ni en a. fr. ni en prov. une forme à accentuation faible, mais en a une en moyen-rhodanien (forme forte *nóstro,* faible *nostrón*).

Les noms génériques qui accompagnent et déterminent un nom propre s'affaiblissent légèrement devant lui. Peut-être faut-il expliquer ainsi l'ancien français *cit* à côté de *cité* cfr. CITA [2]. DOMINUS, DOMINA, SENIOR ne se trouvaient souvent devant un nom que par politesse ; aussi une simple indication du mot finit-elle par suffire : en provençal DOMINUS devint *en,* et devant les voyelles *n* ; DOMINAM, *na,* devant les voyelles *n'*. F. Neumann explique avec raison l'*a* du français *dant dame* par la position proclitique du mot. En français SENIOR est devenu *sire* (Passion : *seindrœ*) et SENIOREM *sieur* (doublet de *seigneur*) qui aujourd'hui dans *monsieur* a perdu encore le son de l'*r* final.

Un dédoublement d'une autre sorte, mais que l'accent a certainement effectué aussi, est celui qui a atteint en provençal MAGIS et POST, d'où les adverbes *mais, pois* et les conjonctions *mas*, *pos*.

C. — Disaptation

99. Une forme de flexion peut devenir un radical nominal. Ce fait est le contraire de l'adaptation; appelons le « disaptation ». En a. fr. *appas* était le pluriel de *appât* ; en latin, *la*

1) Les mots de deux syllabes prennent un accent sur la désinence quand ils sont faiblement accentués (τινός, allem. *mo* de *imó*).

2) Année 539 : *Archiv* de WÖLFFLIN, II, 565.

voile le pluriel de *le voile*. Ainsi deux mots sont nés d'un seul.

Le latin VETUS accus. VETEREM devait proprement en français se décliner au nomin. sg. *viez* accus. **viere*; mais cet accusatif ne s'est pas conservé, et *viez* a pris les fonctions de tous les cas, même du pluriel; c.-à-d., que *viez* est devenu radical nominal. En provençal on retrouve encore VETEREM sous la forme *veire* [1].

La langue n'aime pas qu'il y ait entre les formes d'un système une trop grande différence phonétique. Quand ce cas se présente, elle l'évite en mettant à profit chacune de ces formes pour constituer un nouveau système complet.

Le latin SENIOR se déclinait en ancien français : sg. nomin. *sire* accusat. *seigneur*, plur. nomin. *seigneur*, accusat. *seigneurs*. La différence était si forte entre la forme *sire* et les autres qu'on cessa de la rattacher à ces dernières, et aujourd'hui à côté de *le sire* on emploie le pluriel *les sires* comme à côté de *le seigneur* le pluriel *les seigneurs*, tandis qu'une troisième forme (*sieur* plur. *sieurs*) est née par dédoublement sous l'influence de l'accent comme on l'a vu plus haut [2].

Ce phénomène se présente encore dans le verbe DIS(JE)-JUNARE [3]. Primitivement on le conjuguait comme il suit : *desjun, desjunes, desjunet, disnons, disnez, desjunent*. On forma depuis, pour compléter la série des formes accentuées sur la désinence (*disnons* etc.) de nouvelles formes, accentuées sur le radical, *disne disnes disne disnent*; pour compléter la série des formes accentuées sur le radical (*desjun*, etc.), de nouvelles formes accentuées sur la désinence, *desjunons desjunez*; de sorte qu'au verbe latin DISJUNARE correspondent maintenant deux verbes complets, *dîner* et *déjeuner*. C'est ainsi que l'ancien français possède *aidier* et *aiuer* d'après *aiu*=ADJUTO, plur. *aidons*=ADJUTAMUS ; le

1) V. SUCHIER, *Denkm.*, I, p. 315.
2) § 98.
3) G. PARIS, *Romania*, VIII, 95.

provençal *aidar* à côté de *ajudar*, *parlar* à côté de *paraular*.

D. — Composition

100. Une composition repose sur une simple relation syntaxique, qui peut être de diverses sortes. Il se peut qu'ensuite, sur le modèle une fois donné, de nouveaux composés soient créés par analogie.

Exemples. Mots composés d'un substantif et d'un adjectif : *gentilhomme, vinaigre, pla(t)fond, printemps, midi; bonheur fièrement* (les vieux mots *prin, mi, heur, ment* ne se sont conservés qu'en composition) ; — d'un substantif, une préposition et un substantif *chef-d'œuvre, arc-en-ciel* ; — de deux substantifs : *hôtel-Dieu, Bois-le-Duc, porc-épic* ; — le second élément est simplement prédicat du premier dans *choufleur*. Le déterminatif se trouve le premier dans *lundi, mardi, tréfonds* = TERRÆ FUNDUS, *banlieue* de *ban* et *lieue*. — Exemples formés d'un substantif complétant un verbe et de ce verbe (ou participe), a. f. *fervestir*, fr. mod. *maintenir, colporter, saupoudrer, arcbouter, foimenti, vermoulu* ; — d'un pronom et d'un participe *cependant* ; — d'un impératif et d'un pronom *rendez-vous, un accrochez-moi-ça* ; — de deux adverbes prépositionnels comme DEPOST fr. *depuis* ; DEINTUS prov. *dins* ; ABANTE fr. *avant*, etc.

Pour plus de détails on se reportera au travail capital d'A. Darmesteter. Nous n'insistons ici que sur un point, où nous ne pouvons partager l'opinion de Darmesteter. Il n'y a pas en latin de mots composés où entre, avec une forme verbale — dans laquelle les uns veulent voir un impératif, les autres, et en particulier Darmesteter, la 3e pers. s. de l'indicatif—un accusatif ou un déterminatif accompagnant le verbe (*porte-monnaie*) ; aussi a-t-on exposé diverses théories pour expliquer les formes de ce genre. D'après l'hypothèse d'Osthoff, que Tobler[1] rejette

1) P. 62.

à bon droit, *porte* dans *porte-monnaie* serait un substantif verbal. J'aime mieux y voir un impératif, comme l'examen des exemples les plus anciens semble l'indiquer. Ces exemples sont *terra de Cantalupis* 804 (Hérault), qu'il faut rapprocher de *Cantans lupus* 1080 (Eure et-Loir), *Cantaraina* vers 1101 (Eure-et-Loir); les noms de *Chanteloup* ou de *Chanteraine* doivent désigner des endroits situés en forêt, où l'on entend le loup ou la grenouille. Citons encore *Willelmus Sector ferri* (c'est-à-dire *Taillefer*) xe siècle; l'endroit nommé *Batipalma* xe siècle (en Roussillon)[1]; *Tornavent*, fin du xe siècle, Savigny; *File-Estoupe* vers l'an 1000[2]; *Herbert Evigilans canem* (*Éveillechien*) comte du Maine au commencement du xie siècle. Au xie-xiie siècle les exemples deviennent plus nombreux; nous choisirons entr'autres les suivants: *Beroldus Firma ussum* ou *hostium* (c'est-à-dire ferme la porte) xie siècle Chartres; *Pontius Trencasacos* xie siècle Marseille; *Trencanovas* vers 1060, ibid.; *Escorchevilain* vers 1070, Sens; *Tailgebosch* Doomsdaybook; *Hugo Brostesalz* ou *Brustans salicem* xie siècle, Chartres; *Mortpain* xie siècle, Rouen; *Passecerf* dans Roland; *Cercalmont* nom d'un troubadour du début du xiie siècle; *Hastamorsel* (de *haster*, rôtir à la broche) 1138, Reims; *Calcebof* 1142, Rouen.

Ce n'est évidemment point par hasard que l'ancienne langue ne crée des mots ainsi composés que pour appeler des personnes, tandis que ce procédé ne lui sert que fort peu pour les noms communs. Encore les plus anciens noms communs de cette sorte s'appliquent-ils aussi à des personnes, et ont-ils été créés sur le modèle des noms propres. Ainsi *curefievre*, lat. *curator febrium* (Comput de Philippe de Thaon 1062), *gaitetison* (Fouque de Candie p. 5), *cornavi coitadisnar buffatizo crupencami* (ne pas écrire *crup'*; dans Marcabrun, *Vers del lavador*). En Italie aussi, des noms

1) Ce nom doit signifier : frappe des mains, pour éveiller l'écho; toutefois cf. G. Paris, *Hist. litt.*, xxviii, p. 242.

2) *Scr. rer. Gall.*, x, 311.

ainsi formés sont en faveur à partir du IXe siècle : *Tenegaudia* 805 ; *Lupo Supla in pluvio* (souffle dans la pluie) 845 ; *Cavinsaco* (fouille dans le sac) 918 ; *Guido Bevisangue* de Ravenne mort avant 992 ; *Cacatossico* 1019 ; *Cavazocchi* (que Muratori explique : *che cava il pedale sotterraneo degli alberi chiamato* zocco *in Lombardia*) 1025, Modène.

Évidemment ces dénominations ne s'expliquent que par le fait qu'on apostrophait quelqu'un en lui disant ironiquement *Éveille chien! Ferme us! Écorche vilain! Mort pain! Trenca sacs!* et en Italie *Caca tossico!* Ainsi s'explique aussi le plus ancien exemple allemand, *leche spiz*, lèche broche! expression qu'on adressait par raillerie à un cuisinier. Une nuance de mépris s'attachait souvent à ces termes [1]. Il était facile, en étendant ce mode de formation, de créer beaucoup de noms communs désignant des personnes (*portefaix*) et même des choses (*couvrechief, couvrefeu*). Cependant les mots de cette dernière classe ne se présentent guère qu'au XIIe siècle.

Remarquons encore ici que dans la composition comme dans la formation proportionnelle on peut franchir pour ainsi dire une étape de cette formation : De VESTIS vient VESTIRE, et de ce dernier INVESTIRE ; de UMBRA vient UMBRARE, et de ce dernier INUMBRARE. On se figura qu'il y avait un rapport direct entre INVESTIRE et VESTIS, INUMBRARE et UMBRA ; dès lors on pouvait créer, par analogie, des verbes comme *embarquer, enorgueillir*, de *barque, orgueil*, sans qu'il existât une forme *barquer, orgueillir*. On rattacha de même directement ASSIMILARE (de AD + SIMILARE) à SIMILIS, ACCELERARE (de AD + CELERARE) à CELER, et l'on put créer sur ce modèle *affoiblir* de *foible, enivrer* de *ivre*.

Quelquefois un groupe de mots est considéré comme un mot unique, et devient l'origine d'autres termes dérivés : c'est ainsi, par exemple, qu'on a formé *envoiier* à l'aide de *en voie* = IN VIAM.

1) Pas toujours néanmoins. Cf. *Taillefer*

E. — Formation proportionnelle

101. Dans l'histoire de la formation des mots comme dans celle des flexions, l'association des idées joue un rôle important. Une sorte de formation proportionnelle particulièrement en faveur repose sur le rapport qui existe entre un verbe dérivé et un substantif primitif, comme entre *donner* et *don*, *nommer* et *nom*, *filer* et *fil*; *clouer* et *clou* (*clouer* ne vient pas de CLAVARE, cf. LAVARE *laver*). Sur ce modèle on créa ensuite de *pleurer pleur*, de *renoier renoi*, de *relever relief*, de *soutenir soutien*, d'*appeler appel*, de *rabattre rabat*. Le *ie* de *relief*, *soutien* s'explique par l'influence des formes de présent accentuées sur le radical.

Un cas particulier qui mérite une attention spéciale, c'est celui pour lequel Tobler a employé l'expression *Suffixverkennung* (m. à m. « méconnaissance » de suffixe). La désinence de *aimable* et *raisonnable* n'est proprement que *ble*, lat. -BILEM; mais comme la langue française, dans la formation des mots, n'emploie plus que des suffixes accentués, -*able* fut regardé comme étant une désinence, et l'on créa sur *finir* une forme *finable*, sur *mettre mettable*, sur *faire faisable*, sur *croire croyable*.

Il se passe un fait assez voisin de celui-ci, quand la langue, rattachant un dérivé secondaire non au dérivé primaire, mais au primitif, crée de nouveaux mots d'après le rapport qui existe entre ce dérivé secondaire et ce primitif. *Cheval* avait donné lieu à *cheval-ier*, *chevalier* donna lieu à *chevaler-ie*; et comme *chevalerie* semblait venir de *cheval*, on forma *Juïverie* sur *Juïf*; *diablerie* sur *diable*; *soierie* sur *soie*; ainsi naquit un suffixe -*erie*. Le même procédé introduisit aussi le suffixe -*tel*; *ursetel* fut relié non pas à la forme rare *urset*, mais à la forme plus fréquente *urs*; et *roietel*, non pas à *roiet*, mais à *roi*; partant de ce type l'a. fr. créa directement *Juïtel* à l'aide de *Juïf*.

Les suffixes eux-mêmes peuvent être empruntés aux langues étrangères : ainsi le suffixe *esse* vient du grec, dans *comtesse* = COMITISSAM, grec *ισσα*; de même *ie* dans *courtoisie* vient du grec *ια*. Il est à remarquer que *ie* conserve l'accent grec.

Comme suffixes d'origine allemande citons *-eng*, allemand *-ing* [1] et *-ard*, allemand *-hard*. La désinence *-itta* de certains noms propres féminins n'est pas non plus latine [2]; elle fut plus tard employée pour former des noms communs féminins (TABLITTA, franç. *tablette*), et reçut enfin une terminaison masculine (*ittus*).

F. — Création spontanée.

102. Les mots formés par ce procédé sont peu nombreux ; d'ordinaire ce sont des interjections et des onomatopées.

Il faut y rapporter, parmi les mots d'ancien roman, BADARE, prov. *badar*, a. fr. *baer*, ouvrir la bouche, proprement « faire *ba* »; prov. *bufar*, fr. *bouffer*, souffler (cf. le latin *bufo*, crapaud), de l'interjection provençale et française *buf*; *baba*, bave [3], a. fr. *beve*; de même *babine*, lèvre. L'un des mots les plus remarquables est peut-être *piquer*, qui vient de l'interjection *pic!* dont on se sert lorsqu'on ressent une piqûre; ici une sensation est exprimée par un son qui la caractérise. D'autres exemples se trouvent dans le prov. a. fr. *glatir*, aboyer, franç. *ronfler*, *miauler* (le chat s'appelle même en chinois *miao*), *chuchoter*, *caqueter*, *toutoure*, instrument servant à corner (allemand *Tuten*; dans Tallon, *les Vans*, 2, 252), *vonvonner*, bourdonner, *pouf!* interjection qui reproduit le bruit d'un corps qui tombe, et dont le sens s'est étendu d'une façon extraordinaire (friable; annonce emphatique; siège sans dossier). De même pour *puff*. *Cloche*

1) Cf. plus haut, § 69.
2) D'après SCHUCHARDT, elle remonte peut-être aux Étrusques.
3) Le son de ce mot rappelle le mouvement des lèvres.

(qui est en même temps un mot celtique, anglo-saxon, et haut-allemand) repose, d'après Thurneysen, sur l'interjection *klukk*, mais n'est pas un mot de formation romane.

G. — Emprunt

103. Depuis l'introduction du Christianisme le roman a presque sans interruption admis en Gaule des mots nouveaux provenant d'autres langues, et, pour la plupart, empruntés au latin. On oppose avec raison les mots ainsi empruntés (*mots savants*) aux *mots populaires*, qui sont une sorte d'héritage, et qu'on pourrait appeler *mots héréditaires* ou *originaires* ; toutefois, il ne faudrait pas croire que les mots empruntés aient échappé aux changements phonétiques de la langue : dès l'époque où ils ont été admis dans l'idiome populaire, ils ont dû prendre part à toutes les altérations qui l'ont transformé.

Les mots savants empruntés au latin se sont pour la plupart répandus dans la langue populaire, grâce à l'instruction religieuse et aux prédications ; d'autres appartiennent au domaine du droit. Déjà la Cantilène de sainte Eulalie offre des termes savants latins (*virginitet*) ; et des mots comme *prècher*, a. fr. *preechier* = PRÆDICARE, *beneïr* = BENEDICERE, *siècle* = SÆCULUM démontrent par leur constitution phonétique qu'ils ne peuvent pas avoir primitivement appartenu à la langue populaire. Le prov. *suau*, a. fr. *souef* = lat. SUAVIS, semble également être un ancien mot d'emprunt ; de même *second* et *milie* (que les rhéto-romans remplaçaient, selon Nôtkêr, par *des cent* = DECEM CENTUM). *Cave* dont l'existence est prouvée au XIIe siècle, fut probablement usité d'abord dans les couvents pour désigner le cellier (lat. CAVA).

Les mots latins formant la « couche » la plus ancienne, ceux qu'on appelle les mots populaires ou « héréditaires », peuvent être réunis sans hésitation en un seul groupe, quoiqu'un certain nombre d'entre eux aient été empruntés par le

latin à d'autres langues ou à d'autres dialectes, par exemple, de l'osque BOS, GRUNNIRE, RUFUS, qui en latin pur auraient les formes VOS, GRUNDIRE, RUBUS; il faut y joindre aussi SIFILUS et SCARABAJUS, prov. *escaravai*[1]. Des mots celtiques et grecs devenus latins, comme ALAUDA, CEREVISIA — TALENTUM, BUXUS, SYMPHÓNIA, peuvent aussi au point de vue du roman, être regardés comme proprement latins. Il faut également considérer comme mots « héréditaires » les anciens noms de lieux de la Gaule, par exemple, AGINNUM *Agen*, TOLOSA *Toulouse*, LUGUDUNUM *Lyon*, ROTOMAGUS *Rouen*, MELDIS *Meaux*, BITÚRIGES *Bourges*, NAMNETES *Nantes*, AMBIANIS *Amiens*.

Beaucoup de mots empruntés ne sont usités que par les écrivains savants, et ne sont point passés dans la langue populaire. Le XIVe siècle surtout avait une prédilection marquée pour les termes empruntés au latin et au grec, et Nicole Oresme, dont la traduction d'Aristote était beaucoup lue, contribua puissamment à augmenter le nombre de ces emprunts. Oresme lui-même a ajouté à son ouvrage une liste des mots difficiles à comprendre (*Table des fors mos*) qu'il avait employés dans sa traduction de l'Éthique et de la Politique d'Aristote, par exemple, *aristocratie, monarchie, policie, poème, politique, gymnasie*[2]. Beaucoup de ces mots ne peuvent être regardés comme vraiment populaires qu'à partir du XVIe siècle. Les mots grecs étaient le plus souvent ramenés à la forme latine avant de passer en roman. On trouve rarement des mots grecs qui aient été reçus directement, comme σκαιός, prov. *escai* (gauche), qui doit remonter aux relations des Méridionaux avec les Grecs de Marseille et d'Arles; de même *gofon* (prov. gond de porte), du grec γόμφος (cheville). On adopta avec l'accent grec Ἰάκωβος *Jaques*, ἔγκαυστον *encre* (autrefois masculin), *antéphona* pour τὰ ἀντίφονα *antienne*, ἔρημος prov. *erm* a. fr. *erme*, τρίφυλλον *trèfle*. Ce n'est qu'à l'époque des Croisades que l'on admit δρόμων.

1) Ascoli, *Miscellanea in mem. di* CAIXE CANELLO, 430.

2) V. DARMESTETER, *Formation*, 230.

Remarquons aussi l'adoption de la préposition grecque κατά au sens de *chaque*. Partant du sens distributif de κατά (κατ' οἶκον) qui passa au latin vulgaire (par exemple, dans la vulgate *cata mane*), le provençal joint d'ordinaire *cada* à *us, una*.

Les mots hébraïques mêmes sont ordinairement passés par l'intermédiaire du latin, comme GEHENNA, *geene*, aujourd'hui *gêne*. Quelques-uns peuvent avoir été entendus directement de la bouche des Juifs, comme français *sot*, hébreu postérieur *shôṭeh; charivari*, hébr. *shōr vachamōr*[1].

104. Les mots celtiques se sont introduits à des époques très diverses : on vit apparaître de très bonne heure ceux qui sont communs aux langues romanes, comme BECCUS, CAMISIA, GAMBA, LEUGA, VASSALL, VERTRAGUS (fr. *veltre, viautre*). *Galerne*, et *truan* manquent en italien. D'autres mots celtiques ne se sont introduits que dans le gallo-roman : fr. *bras matras mauvis mègue verne, ruche* prov. *rusca*, et le prov. *sescha* canne. Le Breton n'a prêté que peu de mots à l'époque moderne (*goëland, bijou, menhir*).

105. Les mots empruntés à la langue germanique sont considérablement plus nombreux que ceux empruntés à la langue celtique. Les mots germaniques communs aux langues romanes, ont d'ordinaire été introduits en roman par les Germains au service de l'armée romaine, comme BURGUS, WARDARE, ARINGUS, HARIBERGA. Ceux qui appartiennent en propre à la Gaule sont les restes des langues employées par les Germains qui envahirent ce pays : les Burgondes, les Francs, les Wisigoths et les Normands. Citons comme mots franciques, p. ex. *franc gelde guerpir broigne heaume* a. fr. *helme, renard* a. fr. *Renart, quitte*[2] ; ce sont surtout des expressions relatives à la guerre, à la politique et au droit. Comme mots wisigothiques, le prov. *raus* goth. *raus* fr.

1) Gen., 32, 5.

2) *Quitte* provient du mot francique *quit* (hollandais *kwijt*), qui lui-même est emprunté du latin (QUIETUS). Voir *Commentationes Woelfflinianae*, Leipzig, 1891, p. 71.

roseau, prov. *amanoir* goth. *manvjan*, prov. *raustir* goth. *raustjan* (mais d'où vient le prov. *blos* ?). Comme mots normands *hait* (d'où *souhaiter*), *bat* (d'où *bateau*), *hune* et d'autres expressions propres à la navigation. Comme mots anglo-saxons les noms des points cardinaux *est west north suth* (*su, sur*; le moderne *sud* paraît refait d'après le haut allemand ou le néerlandais). Le français est la langue romane qui présente le plus de mots germaniques.

106. Nous arrivons à un point intéressant, l'influence que les langues romanes de la Gaule ont exercée les unes sur les autres. Jusqu'à ce jour on n'a pas suffisamment apprécié l'influence du provençal sur le français. Si la Chanson de Roland a réellement été composée en Anjou, on peut expliquer facilement *osberc* pour l'ancien *halberc*, par l'influence de *ausberc*, terme propre aux pays provençaux avoisinants, d'où le nom doit être venu avec la chose. *Rosne* auj. *Rhône* se ramène ainsi que la forme prov. *Roze* (*r*) à une forme provençale prélittéraire *Rozeno* = RHODANUM. La prononciation des voyelles accentuées de *rossignol* [1] et celle de *jaloux* indiquent une origine méridionale. *Caisse* = lat. CAPSAM est la forme provençale, *châsse* la forme française. *Ficelle* n'a rien de commun avec *filum*, et n'est pas autre chose que le provençal moderne *feissello* de l'ancien provençal *faissa* lat. FASCIA. Le mot *amadouer*, qui devint français au XVIe siècle, est injustement attribué au norois par Diez ; il vient du Midi : prov. *amadou*, autrefois *amador* = lat. AMATOREM ; de même le français *gastadour* est d'origine provençale. Le provençal *abeille* a entièrement chassé les formes françaises provenant de APIS [2] : a. fr. *ef*, diminutif *avette* (encore dans Ronsard). L'*s* doux de *yeuse* (= HELICEM au sens de ILICEM) témoigne aussi en faveur d'une origine provençale. *Dragon* doit peut-être faire songer au monstre célèbre de Tarascon. *Fat* est encore attesté comme

1) *Archiv* de WÖLFFLIN, III, 518.
2) *Archiv* de WÖLFFLIN, I, 242.

forme provençale au XVIe siècle. *Radeau* n'est que le provençal *radel* (dérivé du latin RATIS). Du Midi viennent *caserne, forçat, corsaire, narguer, rôder, cadenas*; *autour, vautour,*[1] *cigale, débraillé, foulque* (avec *l* à cause du prov. *folca*). D'après M. Paul Meyer[2] *cadet* remonte au béarnais *capdet* prov. *capdel*. Ne devrait-on pas aussi rapporter à l'influence des Provençaux qui écrivaient en français, le futur *j'aurai* pour l'ancienne forme *j'arai, j'avrai*? On trouve *aurrés* (1349) dans une lettre française d'Orange[3] et *aurront* dans les Coutumes de Louhans (XIIIe siècle). Bèze indique encore *arai avrai* comme la meilleure prononciation.

Les éléments français sont encore plus nombreux en provençal que les éléments provençaux en français; dès le XIIe siècle on constate dans le Midi une légère influence exercée par la littérature et la langue du Nord; et cette influence alla sans cesse en grandissant. La particule affirmative *oc* (auj. *o*) qui avait servi à désigner la langue méridionale, est elle-même remplacée aujourd'hui par *oui* dans certains dialectes. Un mot emprunté très anciennement au français par le provençal, c'est *palais*.

107. La langue française s'est aussi enrichie à l'aide de ses patois; toutefois on n'a, jusqu'à ce jour, que peu approfondi cette question. *Fraise* a. fr. *frese*, que l'on trouve pour la première fois dans un glossaire latin du XIIe siècle[4], s'est sans doute répandu, de la région rhodanienne, dans le Nord de la France. *Couette* (à côté de *coite*) n'est qu'un terme patois, primitivement *cuilte* = lat. CULCITA; de même *ile* dans *faire chère lie* n'est pas proprement français. Après les labiales, dans l'Est de la France, — *ein* était devenu *oin*: *avoine, foin, moins*[5]. Cette prononciation était encore inconnue à Paris au XIVe siècle; au XVe siècle seulement

1) *Miscellanea* CAIXE CANELLO, p. 42.
2) *Rom.*, III, 437; V, 368.
3) Dans U. CHEVALIER, *Choix de doc.*, p. 128.
4) Dans MAI, *Classici Auctores*, VIII.
5) V. SCHUCHARDT dans la *Zeitschr. f. vgl. Sprachf.*, 20, 268.

une hésitation commence à se produire, et ce n'est qu'au XVI[e] que la forme orientale est décidément préférée (mais *peine, veine,* etc). *Rognon* est aussi venu à Paris de l'Est (cfr. *seigneur*). On peut facilement reconnaître les expressions picardes au traitement du *c* : ce sont surtout des termes de navigation qui de la côte ont gagné l'intérieur du pays. Ainsi *équiper* a. fr. *eschiper, le largue, la vergue* a. fr. *verge*; *vautrer* également est picard à cause du *au.* Peut-être le mot *bleu* a-t-il d'abord, lui aussi, appartenu en propre à la Picardie où l'industrie des couleurs était très développée. Dans *niche nique, dérocher déroquer* la forme francienne existe à côté de la forme picarde. Le Normand est reconnaissable à la présence de *ei* (*ai*), là où dans la langue littéraire on attendrait *oi*; il est vrai que Paris a toujours employé assez librement *ei* à côté de *oi.* Cependant il est probable que *rets* a. fr. *roi* = lat. RETE est un terme normand. *Emplette* avait aussi pour forme en a. fr. *emploite.* Jusqu'à quel point le *ai* pour *oi* a-t-il pu venir de l'Ouest dans *j'avais, faible, Français,* il est difficile de le dire. Le Nord-Est, qui changeait *es* + *consonne* en *ens* + *consonne,* semble avoir donné au français *empan* a. fr. *espan.*

Il ne faut pas non plus oublier les mots empruntés à la langue des enfants (*bobo, dada, dodo, toutou, nounou, joujou, maman* et *tante* a. fr. *ante*).

108. Des mots empruntés aux divers idiomes civilisés se sont introduits dans le français, comme dans toutes les autres langues modernes. Ce sont d'ordinaire des noms étrangers, d'institutions, ou de produits naturels ou artificiels. La grande quantité de mots italiens et espagnols usités au XVI[e] siècle, fut ensuite restreinte, mais il en reste encore des traces. Citons comme mots italiens : *lutte* (a. fr. *luite* = LUCTAM) *outre, bave* a. fr. *beve, esquiver* a. fr. *eschiwer, caprice, orle, tuf,* comme mots espagnols *parasol, soubresaut, camarade, capitan* etc. Le français moderne ne manque pas non plus de mots allemands (*képi, bocard, hamster, kirche, quartz,*

thalweg) ou anglais. Parmi ces derniers, il faut remarquer en particulier ceux qui, en passant la Manche, n'ont fait que revenir dans leur patrie primitive, comme *budget* (= fr. *bougette* a. fr. *bogete*, du lat. BULGA + -ITTA), *square* (= fr. *équerre* a. fr *esquarre*), *tunnel* (= fr. *tonneau* a. fr. *tonnel*). Des mots slaves comme *czar, ukase, vampire,* sont pour ainsi dire internationaux. Il serait difficile de dire si dans *pacolet* (employé comme nom dans Valentin et Orson) il faut reconnaître avec Bauquier une origine slave ; ce serait alors un mot d'un usage peu répandu. Les mots venus d'Orient à l'époque des croisades (arabe *jupe, fonde, luth guerbin)* ou à l'époque moderne (indou *lilas, sucre, laque*; persan : *douane* qui primitivement est le même mot que *divan, orange*, *safran* ; arabe : *jarre, calfater, gueules*) appartiennent pour la plupart à la majorité des langues civilisées. Remarquons le long chemin parcouru par des mots grecs comme χιτών (*hoqueton* prov. *alcoto*), πάνδοχος (*fonde*), μήναχος (*almanach*), ζέφυρος (*zéro, chiffre*), ξηρόν (*élixir*), τέλεσμα (*talisman*), καλόπους (*calibre, gabarit*). Les soldats français ont rapporté d'Algérie d'autres expressions comme *bezef* = beaucoup, *chouia chouia* = petit à petit, *zmalah* = famille, ménage (proprement = tente).

Le provençal contient, en quantité tout à fait minime, des éléments basques (p. ex. *esquer* gauche, *se pairar* se priver).

BIBLIOGRAPHIE

La formation des mots français est traitée par Diez dans le second volume de sa *Gramm.*, et par Darmesteter dans deux ouvrages capitaux : *Traité de la formation des mots composés dans la langue française*, 1875 ; et *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française*, 1877. Citons en outre I. Rothenberg, *De suffixarum mutatione in lingua francogallica*, 1880.

Pour l'origine du vocabulaire, il faut citer d'abord Diez, *Etym. Wörterbuch* 5e éd. par Scheler, Bonn, 1887. Thurneysen, *Keltoromanisches*, Halle, 1884. Mackel, *Die Germanischen Elemente*

in der Französischen und Provenzalischen Sprache, Heilbronn, 1887. Sur les mots allemands en français voir aussi Süpfle, *Geschichte des deutschen Kultureinflusses auf Frankreich*, I, 1886, p. 67-92. V. en outre, Bauquier, *De quelques mots slaves passés en français* (Bulletin de la Société d'Alais 1877). Quicherat, *De la formation des noms de lieux*, 1867.

CHAPITRE XV

PERTE DE MOTS, PHÉNOMÈNES D'ISOLEMENT

La langue a perdu, dès l'époque antérieure à la formation d'une littérature, un grand nombre de mots, les uns formant des types complets, les autres étant simplement des formes particulières de ces types (p. ex. VIS, VULT, VOLUMUS VULTIS).

109. Comme types toutes les langues romanes ont perdu les formes verbales du subjonctif imparfait (conservé en Sarde), du subjonctif parfait, du *futurum exactum* (conservé en espagnol et dans le roumain du Sud), de l'impératif, à l'exception de la 2e pers. sg., et du passif tout entier (à l'exception du participe parfait). Du futur il n'est resté que *ero*. L'Auvergnat a gardé des traces de la 2e pers. plur. de l'impératif.

Le plus-que-parfait français de la 1re conjugaison faible se conjuguait probablement *amere, ameres, ameret, ameruns, amerez, amerent*. La 3e pers sg. se trouve seule dans les textes [1] ; le dernier exemple se lit dans Alexis (*firet*). En provençal le plus-que-parfait s'est maintenu, mais a changé de fonction.

Peut-être faut-il voir encore dans la forme actuelle *aimèrent* un reste du plus-que-parfait, car l'influence de *amerent* = AMARANT a empêché l'introduction à la 3e pers plur. de l'*a* caractéristique du parfait. Des formes comme *amarent* (introduit dans Rabelais par Dolet) sont des formes provençales dues à l'analogie.

1) V. FOTH dans *Böhmer, Roman. Studien*, II, 254.

La déclinaison perdit le datif et l'ablatif du pluriel, le vocatif singulier, le datif singulier, (sauf les formes pronominales ILLÍ, MIHI, CUI), et au féminin le nominatif dont il ne reste que fort peu de traces.

Il est demeuré des restes du génitif (singulier et pluriel) et de l'ablatif singulier. On reconnaît p. ex. un génitif sg. dans *venres di* ou *divenres* (les deux sont aussi prov.) et dans les autres noms de jour de la semaine, excepté *samedi*. Des traces de génitifs pluriels se trouvent dans *lor* = ILLORUM (avec changement d'emploi), *geste Francor, cheval milsoldor,* (*la feste*) *chandeler* = FESTA CANDELARUM; dans des noms de lieux comme CURTIS FRANCORUM *Confracourt* (Haute-Saône) *Confrécourt* (Aisne) *Confrancon* (Ain), FRANCORUM VILLA *Francourville* (Eure-et-Loir), VILLA FABRORUM *Villefavreux* (Seine), CURTIS FABRORUM *Confavreux* (Aisne), CASTELLUM WANDALORUM *Castello Wandelors,* au X[e] siècle *Casteljaloux* (Lot-et-Garonne), CURTIS AUSORUM *Courtisols* (Marne). Citons encore VILLA BRITANNORUM *Villa Bretenoro* au IX[e] siècle *Bretonoux* (Lot), VILLA MAGNALORUM *Mignaloux* (Vienne).

Comme restes de l'ablatif latin, citons les adverbes en *-ment* = lat. MENTE ; les gérondifs accompagnés de *en* (*en arrivant*) ; *or* = HAC HORA ; *com* = QUOMODO, les noms de lieu *Reims* = REMIS, *Meaux* = MELDIS, *Or liens* aujourd'hui *Orléans* en trois syllabes = AURELIANIS.

Le neutre a disparu. Toutefois il est resté des traces de pluriels neutres comme *milie* auj. *mille* (pluriel de *mil mille*); a. fr. *la deie, la paire, cent almaille* = CENTUM ANIMALIA [1].

Les formes latines des degrés de comparaison se sont perdues et ont cédé la place à des tournures où entre *plus*. Des comparatifs latins il n'est resté que MELIOR, PEJOR, MAJOR, MINOR, les neutres MAGIS, PLUS et quelques autres ; enfin quelques superlatifs (*haltisme saintisme*) à sens « élatif » (très haut, très saint).

Les formes pronominales neutres *quel, cel, cest* encore

1) V. TOBLER, p. 150.

usitées au XIIe siècle, disparaissent plus tard ; toutefois *quel* est resté dans la locution *quel le fait-il?*

HIC, HÆC ont disparu avec toutes leurs formes. Hoc s'est maintenu comme particule affirmative du provençal (*oc*), m. rh. *Oi* (aussi dans Flamenca), et comme pronom provençal (*o*), en français dans *por uec, sen uec, av uec* (auj. *avec*), etc. CUM a cédé la place à APUD.

A l'époque littéraire, la langue ne perdit d'autres types, que le futur ERO et le plus-que-parfait. Parmi les formes nominales, le nominatif disparut à part quelques exceptions isolées (*sœur ancètre moindre on*). Les possessifs *meie toe soe* furent remplacés par des formations nouvelles; l'accusatif féminin *li* par *elle*. Il a été question plus haut[1] des contractions de *en* avec l'article (*ou, es*), qui disparurent au XVIe siècle. La forme *cel* fut chassée par *celui*, *cestui* par *cest ce(t)*; OMNIS, dans la Gaule entière, par TOTUS, qui est déjà attesté comme appartenant à l'usage populaire au Ve siècle.

110. Le nombre des mots « héréditaires » a diminué de siècle en siècle. Au Xe siècle on se servait par ex. encore de INVENIRE et de INTELLIGERE. Au XIIe le français avait encore le pronom ISTE qui s'est conservé en provençal, les mots *ambure, enteimes, senés, giens, suschie*[2], *ciu* = CÆCUM. La forme *esse* = IPSAM, se trouve encore dans le Comput, mais ce sont peut-être les derniers exemples. MM. Darmesteter et Hatzfeld ont formé[3] une liste de mots tombés en désuétude depuis le XVIe siècle.

Il est bien rare qu'on puisse dire pourquoi un mot a disparu de l'usage; le plus souvent, on est réduit à constater qu'une autre expression a été préférée. Un changement dans l'état social par exemple a fréquemment causé la disparition d'un mot, qui servait à l'état social antérieur : c'est ce qui est arrivé pour des mots comme *maisniee, barnage, geste,*

1) § 82.
2) G. PARIS, *Saint-Gilles*, p. XVII.
3) *Seizième siècle*, p. 184.

preus, proëce, destrier, bretesce ; il faut y rattacher des noms de divertissements comme *choller* et *rivoier*; des noms d'instruments de musique (*rote, luth*), des noms d'étoffes (*cendal, paile* conservé dans *poèle, vair et gris*), des noms de monnaies disparues de la circulation, etc.

L'adjectif *sor* (aujourd'hui écrit aussi *saure* ou *saur*) ne s'est conservé que dans peu d'expressions (avec *hareng, cheval, faucon*). La langue juridique a conservé *il appert, ester*; la langue héraldique, p. ex. l'infinitif *enquerre* (*armes à enquerre*) ; la langue de la vénerie, *pu* (*un faucon qui a pu*). *aronde* = HIRUNDINEM n'est resté que dans l'expression technique *queue d'aronde* et a été remplacé ailleurs par le diminutif *hirondelle*. Le *hestol* (tréteau) était au moyen âge un objet très connu du mobilier dont on se servait pour dresser une table ; aujourd'hui, le mot *étou* n'est plus connu que des bouchers.

Dans beaucoup de cas on a donné la préférence à l'expression la plus claire, même lorsqu'elle était la plus longue. C'est ainsi que *ėl* céda la place à *autre chose*, *auques* à *quelque chose*, *mout* à *grant coup* et *beaucoup*, *antan* à *l'an dernier*, *quanque* à *tout ce qui*, *ainc* et *onques* à *jamais*, *adés sempre demanois* à *aussitôt*, *ver* à *printemps*. Il faut rapprocher de ce phénomène celui qui consiste à remplacer les formes verbales simples du latin par des périphrases, et les contractions de pronoms (*jot, tum, kit*) par les expressions développées (*jo te, tu me, qui te*).

Si l'on prend pour base de statistique la langue parlée (non celle du dictionnaire), on constate que le nombre des mots « héréditaires » est, même de nos jours, très considérable. Les mots accessoires (verbes auxiliaires, pronoms, conjonctions, prépositions) sont encore aujourd'hui, presque sans exception, des mots « héréditaires » partout où l'on n'a pas affaire à des créations spontanées de la langue.

FIN

